

Plan de conservation
DU SITE PATRIMONIAL DU
MONT-ROYAL

2018

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018
ISBN 978-2-550-81609-6 (PDF)

© Gouvernement du Québec, ministère de la Culture et des Communications



MOT DE LA MINISTRE

Le mont Royal est un véritable joyau au cœur de la plus grande ville du Québec. Déclaré site patrimonial le 9 mars 2005, ce territoire d'une superficie d'environ 750 hectares englobe les trois sommets du mont Royal et une portion de ses flancs. Il présente une concentration d'éléments distinctifs – relevant des domaines du sacré, du savoir, de la santé, du loisir, des services civiques et de l'habitation – qui reflètent ses multiples usages.

Il nous faut poursuivre les efforts pour assurer la mise en valeur de ce site emblématique et, surtout, pour en préserver l'intégrité dans l'intérêt des générations actuelles et futures. Cela passe nécessairement par notre souci de le comprendre et de le protéger. C'est le propos et l'intention de ce plan de conservation.

Le patrimoine culturel constitue une richesse collective exceptionnelle, mais une richesse malheureusement non renouvelable. Il mérite donc d'être considéré avec soin et vigilance. Ce document regroupe les connaissances acquises sur le site patrimonial et son histoire. De plus, il définit les orientations nécessaires à l'analyse des demandes d'autorisation relatives aux articles 64 et 65 de la Loi sur le patrimoine culturel. Il deviendra notre cadre de référence pour intervenir dans le respect des valeurs d'origine, dans un esprit de dynamisme et en écho aux besoins de la population.

Je tiens à souligner qu'une consultation publique a été tenue pour permettre aux citoyens d'exprimer leurs préoccupations quant à la protection de ce site patrimonial. Leurs remarques, tout comme les avis des intervenants de la Ville de Montréal et de la Ville de Westmount ainsi que ceux des spécialistes du Conseil du patrimoine culturel du Québec, ont bien sûr retenu notre attention pour bonifier les grandes lignes du plan. J'en profite pour remercier la population et les élus de leur engagement tout au long de cette démarche. C'est en misant sur un processus de concertation et sur la convergence des efforts que nous pourrions protéger ce patrimoine à la source de notre identité.

Je suis fière de présenter ce plan de conservation qui reflète notre volonté de bien accomplir notre devoir de mémoire quant à la transmission de nos richesses patrimoniales.

Marie Montpetit

Ministre de la Culture et des Communications
et ministre responsable de la Protection
et de la Promotion de la langue française

IDENTIFICATION SOMMAIRE DU SITE PATRIMONIAL

Toponyme

Site patrimonial du Mont-Royal

Autres noms

Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal

Région administrative

Montréal

Municipalités

Montréal

Westmount

Latitude

45° 30' 13.2"

Longitude

-73° 35' 47.6"

Codes Borden

BiFj-80	BiFj-81	BiFj-88	BiFj-92
BiFj-93	BiFj-94	BjFj-117	BjFj-130
BjFj-134	BjFj-157	BjFj-158	BjFj-97

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	8
Comprendre le plan de conservation	8
Cadre légal de protection du site patrimonial du Mont-Royal	9
Procédures relatives aux demandes d'autorisation de travaux en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel	13
Demandes de permis ou de certificats municipaux	14
Autres lois applicables	15
SURVOL DU SITE PATRIMONIAL	17
Description	17
Historique	20
PRÉSENTATION DU SITE PATRIMONIAL	38
Les valeurs patrimoniales	38
Valeur historique	38
Valeur paysagère	39
Valeurs emblématique et identitaire	40
Valeur architecturale	41
Valeur urbanistique	42
Valeur ethnologique	43
Valeur archéologique	43
Valeur artistique	44
Les caractéristiques du site patrimonial	46
Le cadre naturel	46
Le réseau viaire	56
Le système parcellaire	66
Le cadre bâti	71
Les unités de paysage	105
Les qualités visuelles	121
Le patrimoine archéologique	127
ORIENTATIONS POUR LA PROTECTION, LA MISE EN VALEUR ET LA TRANSMISSION	138
Orientations s'appliquant à tous les types d'intervention	138

Préserver les valeurs patrimoniales du site patrimonial	138
Privilégier l'intervention minimale	138
Assurer la continuité à travers les changements	139
ORIENTATIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES S'APPLIQUANT À L'ENSEMBLE DU SITE PATRIMONIAL	139
Le cadre naturel	139
Le réseau viaire	141
Le système parcellaire	141
Le cadre bâti	142
Les qualités visuelles	147
Le patrimoine archéologique	148
La mise en valeur	149
ORIENTATIONS PARTICULIÈRES S'APPLIQUANT À CERTAINS SECTEURS (UNITÉS DE PAYSAGE)	150
Le flanc sud	151
Le flanc est	151
Le flanc nord	152
Le flanc nord-ouest	153
Le flanc sud-ouest	153
L'entre-monts	153
TABLEAU RÉSUMÉ DES DONNÉES RELATIVES AUX SITES ARCHÉOLOGIQUES	155
GLOSSAIRE	156
LISTE DES ILLUSTRATIONS	160
BIBLIOGRAPHIE	169



INTRODUCTION

COMPRENDRE LE PLAN DE CONSERVATION

La Loi sur le patrimoine culturel (LPC) « a pour objet de favoriser la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel, reflet de l'identité d'une société, dans l'intérêt public et dans une perspective de développement durable » (art. 1). Elle prévoit l'établissement d'un plan de conservation pour chaque site patrimonial déclaré. Le plan de conservation est un document dans lequel le ministre de la Culture et des Communications présente « ses orientations en vue de la préservation, de la réhabilitation et, le cas échéant, de la mise en valeur » (LPC, art. 61) des sites patrimoniaux déclarés. Le plan de conservation énonce les valeurs patrimoniales et les caractéristiques qui ont mené à la déclaration du site patrimonial. En résumé, il sert à réconcilier la préservation des valeurs patrimoniales et les usages contemporains du site patrimonial qui doit demeurer vivant, principe de base de sa conservation.

Le plan de conservation du site patrimonial du Mont-Royal est destiné à guider les décisions du ministre dans l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés en vertu des articles 64 et 65 de la Loi sur le patrimoine culturel. Il permet d'assurer de la pérennité des valeurs patrimoniales et des caractéristiques du site patrimonial du Mont-Royal au bénéfice des citoyennes et des citoyens du Québec. Ces valeurs patrimoniales et ces caractéristiques sont primordiales puisqu'elles expliquent la déclaration du site patrimonial en 2005 par le gouvernement du Québec. Le plan pourra également servir de référence aux personnes qui interviennent en matière de patrimoine culturel, dont les propriétaires ou leurs représentants, les locataires, les promoteurs et les municipalités. Les orientations énoncées dans le présent document permettront de planifier des interventions respectueuses des valeurs patrimoniales du site patrimonial. L'analyse des demandes d'autorisation sera faite à partir des orientations contenues dans le plan de conservation et chaque demande sera prise en considération en fonction des faits qui lui sont particuliers afin de respecter la nature discrétionnaire du pouvoir que la Loi sur le patrimoine culturel confie au ministre de la Culture et des Communications. En effet, le pouvoir du ministre lui permet d'éviter qu'une orientation soit appliquée automatiquement et de manière rigide¹. Étant une ressource précieuse et non renouvelable pour notre société contemporaine, le patrimoine culturel doit être traité avec rigueur, mais en conservant la souplesse nécessaire afin de tenir compte de ses particularités. C'est ainsi que la Loi sur le patrimoine culturel utilise le concept d'orientation plutôt que celui d'exigence, de norme ou de critère afin de respecter la nature du pouvoir du ministre et de conserver un degré suffisant d'ouverture quant aux demandes qui pourraient lui être adressées². À la différence du pouvoir du ministre, les municipalités possèdent un pouvoir réglementaire en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Elles ont donc la possibilité, si elles le souhaitent, de transposer les orientations du ministre dans leur réglementation. En ce sens, le plan de conservation informe les municipalités des orientations établies par le ministre pour la protection du site patrimonial.

1. Pierre Issalys et Denis Lemieux, *L'action gouvernementale. Précis de droit des institutions administratives*, 2^e édition revue et augmentée, Cowansville, Québec, Éditions Yvon Blais, 2002, p. 503.

2. Il est à noter que, selon les auteurs Pierre Issalys et Denis Lemieux, le détenteur d'un pouvoir discrétionnaire ne peut pas poser de gestes qui amèneraient l'autorité administrative à décider à l'avance de ce que sera le contenu d'une décision. L'autorité administrative, dans le présent cas le ministère de la Culture et des Communications, doit prendre en compte les particularités de chaque situation. Issalys et Lemieux, *ibid.*

Le plan de conservation du site patrimonial du Mont-Royal est le document de référence du ministère de la Culture et des Communications pour la protection et la mise en valeur du site en ce qui a trait aux articles 64 et 65 de la Loi sur le patrimoine culturel. Il ne limite toutefois pas la compétence du ministre, dans l'exercice du pouvoir qui lui est conféré en vertu de la Loi, de prendre en considération chaque cas à son mérite. Le plan de conservation renferme des orientations et ne doit pas être considéré comme une compilation de l'ensemble des données et des études qui sont disponibles ou qui pourraient s'ajouter au fil du temps. La Ville de Montréal et la Ville de Westmount, par ailleurs, interviennent sur le territoire du site patrimonial. Elles le font notamment en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et au moyen d'autres documents de référence, dont leur plan d'urbanisme et la réglementation en découlant. Les questions de changement d'usage, de contrôle de la circulation ainsi que de développement économique et communautaire relèvent de la compétence des deux villes. Le Ministère doit toutefois autoriser, notamment, les modifications apportées à l'apparence extérieure des immeubles qui pourraient en découler.

Le plan de conservation repose sur une démarche en trois temps. Il permet d'abord de décrire et de mieux faire connaître le site patrimonial, d'en faire émerger des significations, pour ensuite lui définir des orientations. Ces étapes sont les grandes lignes autour desquelles s'articulent les chapitres du présent plan de conservation. Le chapitre « Survivance du site patrimonial » traite du territoire et de son histoire. Le chapitre « Présentation du site patrimonial » met l'accent sur les valeurs patrimoniales et les caractéristiques du territoire. Au chapitre « Orientations pour la protection, la mise en valeur et la transmission », les orientations formulées dans le but de protéger et de mettre en valeur le site patrimonial découlent des caractéristiques énoncées aux chapitres précédents.

CADRE LÉGAL DE PROTECTION DU SITE PATRIMONIAL DU MONT-ROYAL

L'avènement de l'ère industrielle au Québec, dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, annonce une transformation profonde du mode de vie et menace la préservation de l'identité culturelle. Devant cette problématique, l'État québécois – le premier au Canada – s'inspire de la Loi sur les monuments historiques adoptée par le gouvernement français en 1913 et, le 21 mars 1922, il sanctionne la Loi relative à la conservation des monuments et des objets d'art ayant un intérêt historique ou artistique. Cette loi permet le classement des monuments et des œuvres d'art ainsi que la création de la Commission des monuments historiques, l'ancêtre du Conseil du patrimoine culturel du Québec. C'est dans la foulée de cette loi que l'archiviste Pierre-Georges Roy (1870-1953), premier secrétaire de ladite commission, réalise les premiers véritables inventaires du patrimoine québécois que sont *Les monuments commémoratifs de la province de Québec* (1923), *Les vieilles églises de la province de Québec, 1647-1800* (1925) et *Vieux manoirs, vieilles maisons* (1927). En 1929, la Commission procède au classement des premiers monuments historiques, soit la maison des Jésuites-de-Sillery et l'église de Notre-Dame-des-Victoires à Québec ainsi que le château De Ramezay à Montréal.

En 1952, constatant une accélération dans la transformation de la société québécoise, le Parlement, sous le gouvernement de l'Union nationale dirigé par Maurice Duplessis (1890-1959), modifie la Loi de 1922. En vertu de ces nouvelles dispositions, la Commission des monuments historiques, alors présidée par Paul Gouin (1898-1976), peut désormais acquérir des immeubles et classer des sites historiques ainsi que tout objet mobilier. Durant la période où Gérard Morisset (1898-1970) est secrétaire de cette commission, de 1951 à

1963, plusieurs monuments situés aux quatre coins du Québec sont classés et une attention particulière est accordée à la restauration d'édifices selon leur style d'origine.

À la suite de la création du ministère des Affaires culturelles en 1961, et devant les enjeux que soulève la préservation du Vieux-Québec, le Parlement adopte la Loi des monuments historiques en 1963. Cette loi permet d'accorder le statut d'arrondissement historique à des territoires considérés comme patrimoniaux. La protection des arrondissements historiques est alors assurée par le Service des monuments historiques du Ministère. De 1963 à 1975, neuf arrondissements historiques sont déclarés par le gouvernement : Vieux-Québec (1963), Montréal (1964), Trois-Rivières (1964), Sillery (1964), Beauport (1964), Carignan (1964), Charlesbourg (1965), l'Île-d'Orléans (1970) et La Prairie (1975).

La Loi concernant l'Île d'Orléans (1935), la Loi des monuments historiques (1963) et la Loi concernant la Place Royale à Québec (1967) inspirent l'établissement de la Loi sur les biens culturels, qui entre en vigueur le 8 juillet 1972. Cette loi introduit la notion de bien culturel, un terme plus vaste que celui de monument historique.

En vertu de la Loi sur les biens culturels, les propriétaires de biens situés dans les arrondissements historiques doivent demander une autorisation au ministre avant de faire certains gestes. Ainsi, ils ne peuvent, notamment, « diviser, subdiviser, rediviser ou morceler un terrain, ni modifier l'aménagement, l'implantation, la destination ou l'usage d'un immeuble, ni faire quelque construction, réparation ou modification relative à l'apparence extérieure d'un immeuble, ni démolir en tout ou en partie cet immeuble, ni ériger une nouvelle construction ». De même, ils ne peuvent « faire un nouvel affichage, modifier, remplacer ou démolir une enseigne ou un panneau-réclame sans l'autorisation du ministre ». Le ministre contrôle ainsi « l'apparence, les matériaux utilisés, la structure [du support de l'affichage], [donc] l'effet de [celui-ci] sur les lieux [protégés] ». De plus, certains immeubles d'une grande importance patrimoniale situés au sein d'un arrondissement historique peuvent être classés ou reconnus par le ministre. La Loi de 1972 ajoute également la notion d'arrondissement naturel, soit « un territoire désigné comme tel par le gouvernement en raison de l'intérêt esthétique, légendaire ou pittoresque que présente son harmonie naturelle ». Au cours des années suivant l'adoption de la Loi, trois arrondissements naturels sont déclarés : Percé (1973), l'Archipel-de-Mingan (1978) et le Bois-de-Saraguay (1981). Le statut d'arrondissement historique et naturel est accordé au mont Royal en 2005, ce qui en fait le seul territoire à bénéficier de ce double statut.

La période la plus active en matière de classement et de reconnaissance de biens culturels se situe au cours des années 1970; un regain est ensuite noté au cours des années 2000. Afin d'encadrer plus étroitement les interventions réalisées dans les arrondissements historiques et naturels, le ministère de la Culture et des Communications et la Commission des biens culturels du Québec³ décident de se doter d'outils, tels que des études de caractérisation.

Le présent document découle de la Loi sur le patrimoine culturel, entrée en vigueur le 19 octobre 2012. Cette loi vise notamment à moderniser les pouvoirs de contrôle du ministre

3. La Commission des biens culturels du Québec est créée en 1972 lors de l'adoption de la Loi sur les biens culturels et remplace ainsi la Commission des monuments historiques. Avec l'entrée en vigueur de la Loi sur le patrimoine culturel le 19 octobre 2012, le Conseil du patrimoine culturel du Québec est institué. Il exerce des fonctions et des pouvoirs semblables à ceux exercés par la Commission des biens culturels du Québec, qui cesse alors d'exister.

sur un certain nombre d'interventions projetées en tenant compte de l'évolution de la notion de patrimoine culturel. Les arrondissements historiques et naturels deviennent alors des sites patrimoniaux déclarés. La Loi sur le patrimoine culturel rend obligatoire l'établissement de plans de conservation pour les sites patrimoniaux déclarés.

Le site patrimonial du Mont-Royal

Le mont Royal est déclaré arrondissement historique et naturel par le gouvernement du Québec le 9 mars 2005. Il s'agit du seul territoire possédant la double catégorie d'arrondissement historique et naturel. Le territoire devient le site patrimonial du Mont-Royal à l'entrée en vigueur de la Loi sur le patrimoine culturel le 19 octobre 2012⁴. La protection de ce territoire est l'aboutissement d'un long processus de patrimonialisation du mont Royal qui débute au milieu du XIX^e siècle.

En effet, une coupe à blanc effectuée par un propriétaire sur ses terres du flanc sud du mont Royal au cours de l'hiver 1859-1860 est décriée par la population. C'est l'un des événements qui incitent le conseil municipal de Montréal à acquérir des terrains sur la montagne⁵ afin d'en faire un parc public. Le parc du Mont-Royal est ainsi inauguré en 1876. Ce geste marque le début de la protection du mont Royal. Il permet notamment l'accès à la montagne, une idée apparue dans les années 1840.

Un autre geste de protection est posé en 1895 lorsque l'Université McGill acquiert une partie du sommet de Westmount pour en faire un jardin botanique. En 1940, la Ville de Westmount achète une portion de la propriété sous condition que le terrain soit utilisé en tant que « park or playground in perpetuity », selon les termes de l'acte de vente. Ce lieu devient un parc public, lequel est aujourd'hui connu sous le nom de bois Summit.

En 1959, des citoyens s'opposent à la construction d'immeubles résidentiels sur des terrains excédentaires du cimetière Mont-Royal en bordure de la voie Camillien-Houde. La Ville de Montréal achète ces terrains boisés et les intègre au parc du Mont-Royal. L'année suivante, des citoyens forment le Citizen's Planning Committee for Mount Royal, un groupe qui désire l'agrandissement du parc du Mont-Royal afin d'empêcher les projets de construction ne concordant pas avec la préservation et la mise en valeur du parc. Certaines des mesures proposées par le groupe sont reprises par la Ville de Montréal, notamment celle concernant les restrictions quant à la hauteur des constructions.

Les années 1980 amènent des projets controversés, notamment sur les flancs du mont convoités par des promoteurs. Les organismes Les amis de la montagne et le Centre de la montagne, qui souhaitent la préservation et la mise en valeur du mont Royal, sont créés. En 1989, un accord est signé par les villes de Montréal, d'Outremont et de Westmount et par Les amis de la montagne pour collaborer à la mise en valeur du mont. La même année, la Ville de Montréal constitue le site du patrimoine du Mont-Royal en vertu de la Loi sur les biens culturels. Le territoire, dont les limites correspondent en grande partie à celles du futur site patrimonial déclaré, exclut cependant certains secteurs, comme le

4. À l'entrée en vigueur de la Loi sur le patrimoine culturel, les arrondissements historiques et les arrondissements naturels deviennent des sites patrimoniaux.

5. Dans ce document, l'emploi du terme *montagne* est privilégié à celui de *mont*, bien que ce terme respecte la réalité géographique du mont Royal. Le terme *montagne* est consacré par l'usage depuis le XVII^e siècle.

cimetière Mont-Royal, alors situé dans la municipalité d'Outremont, et le sommet de la colline de Westmount, qui se trouve dans la ville du même nom.

Au cours des années 1990, d'autres gestes favorisent la préservation et la mise en valeur du patrimoine du mont Royal. Adopté en 1990, le Plan directeur d'aménagement et de développement de l'arrondissement de Ville-Marie reconnaît l'importance du mont Royal dans la silhouette de Montréal. En 1992, à la suite de consultations publiques, la Ville de Montréal adopte le Plan de mise en valeur du mont Royal. Il est d'ailleurs question de la protection et de la mise en valeur du mont Royal dans le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal de 1992 ainsi que dans celui adopté en 2004. La Ville de Montréal adopte aussi des règlements pour favoriser la préservation du territoire, comme le Règlement sur la protection et la plantation des arbres sur la propriété privée dans le site du patrimoine du Mont-Royal (R.R.V.M., c. P-16).

Le site patrimonial du Mont-Royal comprend cinq immeubles patrimoniaux classés : la maison Simon-Lacombe, classée en 1957; la maison Ernest-Cormier, classée en 1974; la maison Charles-G.-Greenshields, classée en 1974; la maison Joseph-Aldéric-Raymond, classée en 1975; et la maison John-Wilson-McConnell, classée en 2002. Des aires de protection sont délimitées en 1975 autour de deux de ces immeubles patrimoniaux : les maisons Ernest-Cormier et Charles-G.-Greenshields. Les limites de ces aires débordent cependant de celles du site patrimonial du Mont-Royal. Le site patrimonial du Mont-Royal inclut également deux sites patrimoniaux classés : l'Îlot-Trafalgar-Gleneagles, reconnu en 2002 et classé en 2012, et le site patrimonial de la Maison-John-Wilson-McConnell, classé en 2002.

La Commission des lieux et monuments historiques du Canada s'intéresse elle aussi au mont Royal. Elle désigne à titre de lieu historique national du Canada les cimetières de Notre-Dame-des-Neiges et Mont-Royal en 1999 et l'Oratoire-Saint-Joseph-du-Mont-Royal en 2004.

En mars 2002, l'organisme Les amis de la montagne organise le Sommet du Mont-Royal auquel participent notamment le Centre de la montagne, Héritage Montréal et la Ville de Montréal. La rencontre, qui permet de mettre en lumière les principaux enjeux liés au mont Royal, précède le Sommet sectoriel sur le mont Royal, tenu en avril de la même année par la Ville de Montréal en vue de la préparation du Sommet de Montréal du mois de juin. Ce sommet met en lumière, une fois de plus, les enjeux de protection du territoire. La Commission des biens culturels tient une consultation publique du 21 au 24 mai 2002, à la demande de la ministre de la Culture et des Communications, afin de proposer une mesure de protection adaptée au mont Royal. Dans ce contexte, la recommandation du ministre au gouvernement pour la déclaration du site patrimonial du Mont-Royal est publiée dans la *Gazette officielle du Québec* le 18 février 2003.

L'année suivante, le Bureau du Mont-Royal, une unité administrative de la Ville de Montréal, est créé pour assurer la mise en valeur, l'accessibilité et la promotion des patrimoines du mont. Il est soutenu et conseillé par la Table de concertation du Mont-Royal, qui se réunit pour la première fois en 2005, regroupant des intervenants issus des milieux institutionnel, associatif, gouvernemental et municipal. À ce jour, l'existence de tables de concertation est encore rare pour les sites patrimoniaux déclarés, et celle du Mont-Royal est exemplaire. Elle permet un dialogue entre les différentes parties prenantes à propos de projets pouvant avoir une incidence sur le site patrimonial, notamment des projets de construction et de mise en valeur.

En 2004, dans le cadre de son plan d'urbanisme, la Ville de Montréal identifie le territoire protégé de la montagne comme secteur d'intérêt archéologique à fort potentiel. Son

cadre bâti est par ailleurs identifié comme secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle et comme grande propriété à caractère institutionnel.

Après la déclaration du site patrimonial du Mont-Royal le 9 mars 2005, d'autres gestes de protection et de mise en valeur du patrimoine du territoire sont posés. Le ministère de la Culture et des Communications lance alors *Les valeurs et les patrimoines du mont Royal. Objectifs de conservation et de mise en valeur et principes d'intervention*. Fruit de deux années de travail, le document précise ce que le gouvernement veut préserver en protégeant le site patrimonial et énonce des orientations en conséquence. Il s'agit du premier site patrimonial québécois dont la déclaration est suivie d'une telle initiative. Le document a été rendu public par la ministre de la Culture et des Communications lors de la première réunion de la Table de concertation du Mont-Royal, le 11 mars 2005. En 2005 également, la Commission des biens culturels du Québec réalise une étude de caractérisation du site patrimonial du Mont-Royal. En 2009, un nouveau Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal est adopté par la Ville de Montréal. Fruit de la collaboration de l'organisme Les amis de la montagne et de la Ville de Montréal, un deuxième sommet sur le Mont-Royal se tient en 2013. Le Sommet du Mont-Royal permet de dresser un bilan des gestes posés pour la protection et la mise en valeur du mont Royal depuis 2002 et de discuter des pistes de réflexion et des actions à poursuivre. Par exemple, l'Entente sur le développement culturel entre la Ville de Montréal et le Ministère a notamment permis la réalisation de l'*Atlas du paysage du mont Royal*, la mise en place d'un programme d'aide à la restauration et la mise en ligne du site Internet officiel du Mont-Royal. En outre, la Ville de Montréal, en partenariat avec le cimetière de Notre-Dame-des-Neiges et l'Université de Montréal, a créé récemment un parc sur le sommet d'Outremont afin de préserver et de mettre en valeur ses espaces boisés et ses vues.

Le sommet et les flancs du mont Royal sont l'un des dix écoterritoires de la ville de Montréal. Ses limites dépassent celles du site patrimonial. L'écoterritoire du sommet et des flancs du mont Royal est établi par la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels et est reconnu dans le plan d'urbanisme de Montréal.

Avec le présent plan de conservation, le ministre de la Culture et des Communications présente un aperçu des connaissances acquises sur le site patrimonial du Mont-Royal et énonce ses orientations en vue de la préservation, de la réhabilitation et, le cas échéant, de la mise en valeur de ce site en fonction de sa valeur patrimoniale et de ses éléments caractéristiques. Ce plan de conservation s'appuie notamment sur les nombreuses études thématiques et sectorielles de qualité réalisées au cours des 10 dernières années par les différents intervenants. Parmi celles-ci, signalons d'ailleurs l'*Atlas du paysage du mont Royal*, un document de première importance.

PROCÉDURES RELATIVES AUX DEMANDES D'AUTORISATION DE TRAVAUX EN VERTU DE LA LOI SUR LE PATRIMOINE CULTUREL

Le statut de site patrimonial déclaré entraîne des obligations pour toute personne intervenant sur le territoire. Ainsi, une autorisation du ministre de la Culture et des Communications est requise avant de « diviser, subdiviser, rediviser ou morceler un terrain, modifier l'aménagement ou l'implantation d'un immeuble, faire quelque construction, réparation ou modification relative à l'apparence extérieure d'un immeuble, démolir en tout ou en partie cet immeuble, ériger une nouvelle construction » ou « faire un nouvel affichage, modifier, remplacer ou démolir une enseigne ou un panneau-réclame » (LPC, art. 64 et 65). Sous réserve des exceptions prévues, une autorisation du ministre est

également requise pour « excaver le sol même à l'intérieur d'un bâtiment » (LPC, art. 64). Les autorisations du ministre peuvent comporter des conditions auxquelles doit se conformer toute personne qui désire entreprendre l'un des actes visés (LPC, art. 66). Il faut savoir qu'au sens de la Loi sur le patrimoine culturel, un immeuble correspond notamment à un bâtiment, mais également à plusieurs autres éléments, dont une rue, un arbre ou encore au réseau hydrographique.

Les immeubles patrimoniaux classés présents dans le site patrimonial du Mont-Royal ne sont pas régis par les règles applicables à un site patrimonial déclaré et, en conséquence, les orientations du présent plan de conservation ne s'appliquent pas dans leur cas. D'autres articles de la Loi établissent les obligations, plus contraignantes, qui concernent ces immeubles classés.

Les projets soumis au ministre sont analysés au cas par cas en fonction de leur effet sur les valeurs du site patrimonial du Mont-Royal. Les caractéristiques prises en compte dans l'analyse des projets, en lien avec les valeurs associées à ce territoire, sont notamment le cadre naturel, le réseau viaire, le système parcellaire, le cadre bâti, les unités de paysage, les qualités visuelles et le patrimoine archéologique. De plus, le ministre peut demander un avis au Conseil du patrimoine culturel du Québec avant de rendre une décision (LPC, art. 83).

L'autorisation du ministre est requise, au préalable, pour effectuer les interventions prévues aux articles 64 et 65, et elle doit être obtenue aux fins de la Loi sur le patrimoine culturel. Cette loi ne dispense pas les personnes concernées d'obtenir tout autre permis, certificat ou autorisation pouvant être requis en vertu d'une autre loi ou d'un règlement.

En septembre 2017, le gouvernement a adopté la Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec. En vertu de cette loi, un an après son adoption, la Ville de Montréal exerce les pouvoirs du ministre à l'égard de certaines dispositions de la Loi sur le patrimoine culturel (articles 179.1 à 179.8), notamment au regard de certaines autorisations de travaux dans le site patrimonial du Mont-Royal. Dans l'exercice de ces pouvoirs, la Ville doit tenir compte du plan de conservation du site patrimonial du Mont-Royal établi par le Ministère.

DEMANDES DE PERMIS OU DE CERTIFICATS MUNICIPAUX

Avant de pouvoir effectuer des travaux, il est absolument nécessaire d'obtenir l'autorisation préalable du ministre et un permis ou un certificat d'autorisation de la Ville de Montréal ou de la Ville de Westmount comme l'exige la réglementation municipale.

Les pouvoirs de la Ville de Montréal et de la Ville de Westmount en matière de planification et de réglementation sont notamment déterminés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Loi sur les compétences municipales et la Loi sur les cités et villes. Par ailleurs, différents instruments de planification ont été élaborés et ils orientent, selon leur échelle d'intervention, le développement du territoire.

À Montréal, les règlements d'urbanisme des arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, d'Outremont, du Plateau-Mont-Royal et de Ville-Marie visent à contrôler plus finement l'usage des terrains et des bâtiments ainsi que l'implantation, la forme et l'apparence des constructions. Ces règlements déterminent ainsi les objectifs et les critères de conservation et de mise en valeur dans le secteur du site patrimonial du Mont-Royal. Ils encadrent notamment l'analyse des demandes.

Le Ministère et la Ville de Montréal ont mis en place un processus pour la réception des demandes d'autorisation afin de simplifier la procédure administrative et d'améliorer le

service aux citoyens. Ce processus offre la possibilité, pour les personnes qui prévoient effectuer des travaux nécessitant une autorisation ministérielle et un permis ou un certificat d'autorisation municipal, de déposer leurs demandes au bureau des permis de l'arrondissement concerné, soit l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, l'arrondissement d'Outremont, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal ou l'arrondissement de Ville-Marie.

À Westmount, les personnes qui prévoient effectuer des travaux nécessitant une autorisation ministérielle en plus du permis ou du certificat d'autorisation municipal doivent déposer une demande au Ministère et une demande à la Ville. La Ville de Westmount, par ailleurs, possède un Plan directeur pour les parcs et les espaces verts depuis 2013. Ce document oriente les interventions de la Municipalité à l'égard, notamment, du bois Summit.

AUTRES LOIS APPLICABLES

Compte tenu de ses caractéristiques culturelles et naturelles, d'autres lois et règlements sont applicables au territoire du site patrimonial du Mont-Royal. À titre d'exemple, le cimetière de Notre-Dame-des-Neiges est visé par plus de 10 lois et règlements qui concernent plusieurs aspects de son aménagement et de sa gestion.



SURVOL DU SITE PATRIMONIAL

DESCRIPTION

Le site patrimonial du Mont-Royal est un territoire urbain et naturel d'une superficie d'environ 750 hectares (fig. 1). Situé dans la partie sud-est de l'île de Montréal, il s'étend sur environ 4 km d'est en ouest et 2,5 km du nord au sud. Il est délimité à l'est par l'arrière des lots bordant le côté nord-est de l'avenue de l'Esplanade, par l'avenue Duluth Ouest, puis par l'arrière des lots bordant le côté nord-ouest de la rue Saint-Urbain; au sud par certains lots situés du côté sud-est de l'avenue des Pins Ouest et du côté nord-est de la rue University, par la rue Sherbrooke Ouest, par la rue McTavish, par l'avenue du Docteur-Penfield, par l'avenue Atwater, par le chemin Picquet et par le chemin Saint-Sulpice; à l'ouest par la limite entre les villes de Montréal et de Westmount, par des lots situés de part et d'autre du chemin Belvédère, par Summit Circle, par l'avenue Oakland, puis à nouveau par la limite municipale entre Montréal et Westmount et par des lots situés au sud-ouest de Cedar Crescent; au nord par le chemin Queen-Mary, par la rue Jean-Brillant, par les limites des lots autour de l'intersection des chemins Queen-Mary et de la Côte-des-Neiges, par l'avenue Gatineau, par la rue Jean-Brillant, par l'arrière des lots situés au nord-ouest de cette voie, à l'ouest de l'avenue Louis-Colin, puis au nord-ouest du boulevard Édouard-Montpetit, par l'avenue Decelles, par le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, par l'avenue de Darlington, par l'arrière de lots bordant le nord-ouest de l'avenue Willowdale puis du boulevard Édouard-Montpetit, par l'avenue Vincent-D'Indy, par le boulevard du Mont-Royal et par les ruelles et l'arrière des lots bordant le côté nord-ouest de l'avenue du Mont-Royal Ouest. Son périmètre englobe les trois sommets du mont Royal, soit le sommet du Mont-Royal – le plus élevé –, qui culmine à 232 mètres, le sommet d'Outremont et le sommet de Westmount, ainsi qu'une portion de ses flancs.

Le patrimoine du mont Royal illustre l'interaction constante entre le milieu naturel et l'activité humaine depuis des siècles. Cette rencontre a produit un ensemble d'espaces naturels et aménagés riches en arbres, en arbustes et en plantes herbacées. Les espaces verts du site patrimonial sont parmi les plus vastes de l'île de Montréal, aménagés pour la plupart au XIX^e siècle. Le parc du Mont-Royal, le plus important, met en scène les éléments naturels et topographiques par sa forêt urbaine, ses sentiers sinueux, ses belvédères et le lac aux Castors, situé à l'emplacement d'un ancien marécage. Les parcs des deux autres sommets, soit le bois Summit (Westmount) et le parc du sommet d'Outremont, de même que quelques bois et parcs situés sur les flancs du mont Royal, tels que le parc Jeanne-Mance, contribuent également à la richesse naturelle du territoire. Côté du parc du Mont-Royal, deux grands cimetières, soit le cimetière Mont-Royal et le cimetière de Notre-Dame-des-Neiges, ainsi que deux cimetières juifs plus petits se démarquent par leurs aménagements paysagers caractéristiques et confèrent au lieu un statut de nécropole urbaine.

La montagne émerge de la plaine qu'occupent la métropole et les régions limitrophes. Son altitude n'est pas uniforme, puisque ses sommets et leurs versants forment des élévations variées, dont des pentes plus escarpées au sud et à l'est. Une dépression centrale, nommée entre-monts, est délimitée par les versants intérieurs des trois collines qui l'entourent.

Cette topographie particulière détermine le réseau viaire, qui épouse les courbes de niveau. Elle influence aussi, dans une moindre mesure, le système parcellaire avec ses lots de formes et de dimensions variées. Trois axes traversent complètement le site, soit la voie Camillien-Houde et le chemin Remembrance ainsi que les avenues des Pins Ouest et

Cedar d'est en ouest, et le chemin de la Côte-des-Neiges du sud au nord. La silhouette du mont Royal, les parois et les affleurements rocheux qui ceignent certaines voies (notamment la voie Camillien-Houde) de même que les escarpements qui exposent les phénomènes géologiques constituent des éléments uniques de Montréal.

Une multitude d'éléments naturels, paysagers, urbanistiques, architecturaux, artistiques et archéologiques de grand intérêt caractérise le site patrimonial. L'organisation spatiale de ces éléments est également structurée par la topographie des lieux. Certains d'entre eux forment des points de repère et des vues significatifs qui contribuent au caractère identitaire du site patrimonial, tels que la croix du sommet du Mont-Royal, la tour du pavillon Roger-Gaudry de l'Université de Montréal sur le flanc nord, le dôme de la basilique du sanctuaire de l'Oratoire-Saint-Joseph-du-Mont-Royal, établi sur le promontoire du sommet de Westmount ainsi que les flancs boisés contrastants avec le centre-ville construit.

Les flancs du mont Royal sont ceinturés par de grands ensembles institutionnels et des zones résidentielles. Ils regroupent des bâtiments construits du XIX^e siècle à nos jours, qui présentent une grande diversité stylistique. De nombreux types d'architecture s'y côtoient et reflètent les différentes utilisations du territoire, notamment d'imposants complexes hospitaliers, deux campus universitaires, des maisons d'enseignement, un lieu de pèlerinage, des résidences bourgeoises, des ouvrages de génie civil et des bâtiments récréatifs et culturels.

À ce jour, le site patrimonial compte sept biens patrimoniaux classés, soit la maison Simon-Lacombe, la maison Charles-G.-Greenshields, la maison Ernest-Cormier, la maison Joseph-Aldéric-Raymond, la maison John-Wilson-McConnell, l'Îlot-Trafalgar-Gleneagles et le site patrimonial de la Maison-John-Wilson-McConnell. De plus, il comprend une centaine de monuments commémoratifs et d'œuvres d'art public ainsi que 12 sites inscrits à l'Inventaire des sites archéologiques du Québec⁶. Un important potentiel archéologique, qui caractérise plusieurs secteurs, résulte de la présence amérindienne et euroquébécoise.

6. L'Inventaire des sites archéologiques du Québec regroupe les archives des interventions archéologiques réalisées au Québec. Pour le consulter, il faut s'adresser au ministère de la Culture et des Communications à l'adresse suivante : www.mcc.gouv.qc.ca/patrimoine.

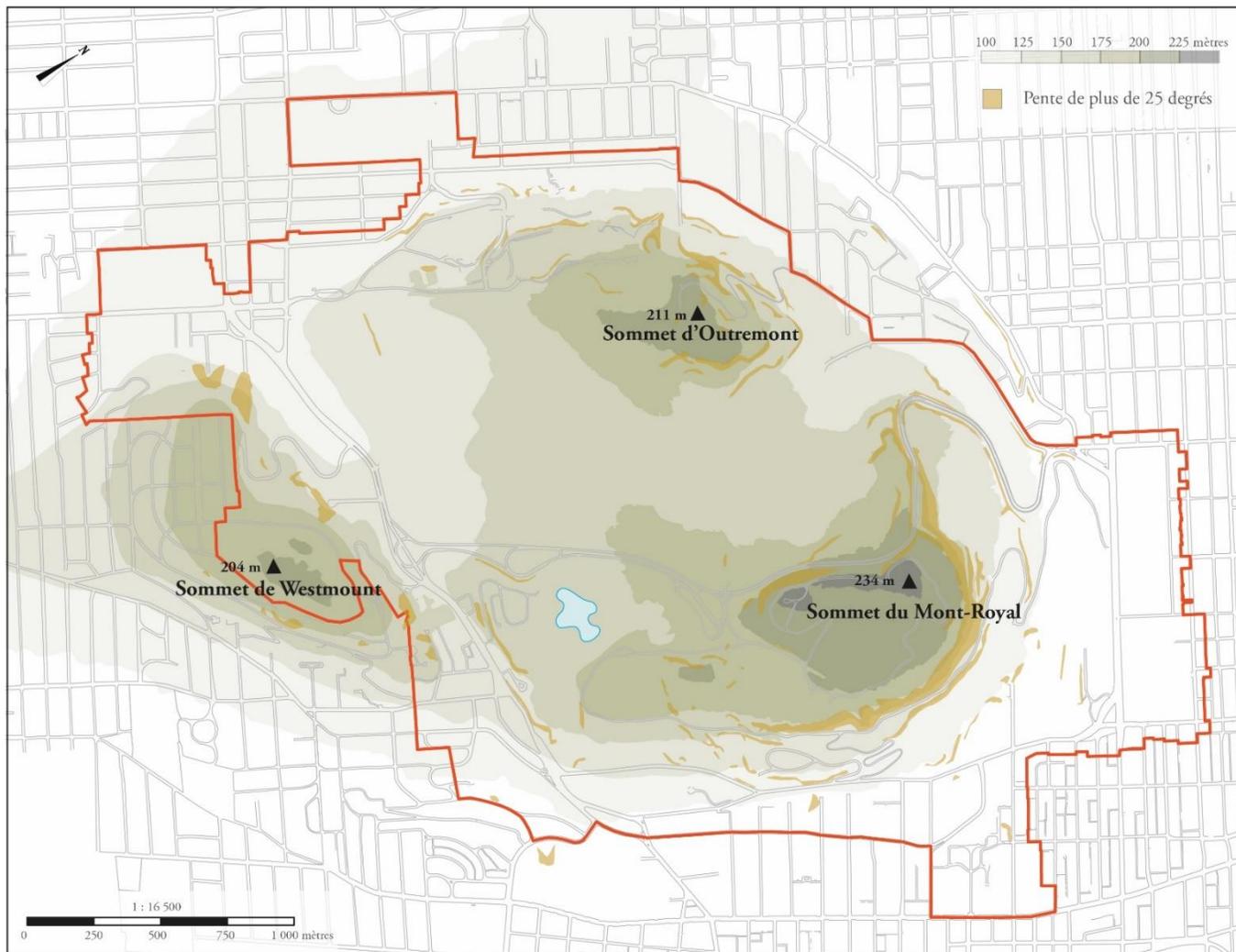


Figure 1

HISTORIQUE

AVANT 1642

Les avantages du site

Situé sur l'île de Montréal, le territoire de l'actuel site patrimonial du Mont-Royal est fréquenté depuis plusieurs millénaires. Lieu historiquement favorable à l'établissement humain et aux échanges, l'île est riche en ressources naturelles comme le bois, les végétaux, le gibier et les poissons. Elle fait partie d'un archipel traversé au nord par les rivières des Prairies et des Mille Îles et comprenant les lacs des Deux-Montagnes et Saint-Louis. Elle se trouve ainsi à la confluence du fleuve Saint-Laurent et de la rivière des Outaouais, deux importantes voies de communication donnant accès à l'intérieur du continent nord-américain. Située au cœur de l'île de Montréal, la montagne présente d'autres avantages, dont ses trois sommets offrant des points de vue sur les lieux environnants, ses terres propices à la culture et son substrat rocheux contenant une importante source de cornéenne, une roche utilisée par les Amérindiens dans la fabrication d'outils et de pointes de projectiles.

Une présence amérindienne millénaire

Il y a environ 13 000 ans, le retrait de la mer de Champlain entraîne l'émergence des premières terres dans le sud du Québec. Entre 12 850 ans et 11 000 ans avant aujourd'hui, le mont Royal est une île couverte de toundra dans la mer de Champlain. Vers 10 800 ans avant aujourd'hui, la flore de la montagne appartient à la forêt boréale mixte. Des castors auraient d'ailleurs fréquenté les lieux, selon des découvertes récentes.

Il est vraisemblable que, dès 9 500 ans avant aujourd'hui, la région de Montréal ait servi de lieu de passage. Cependant, les occupations les plus anciennes retracées à ce jour sur l'île de Montréal dateraient d'environ 5 000 ans alors que des groupes nomades de chasseurs-cueilleurs autochtones y établissent leurs campements. Ces groupes amérindiens s'installent à proximité des cours d'eau et fréquentent la montagne, où ils extraient et transforment la pierre cornéenne présente à même les parois exposées et les affleurements rocheux.

La population amérindienne de la région de Montréal se densifie progressivement, principalement à partir du Sylvicole moyen tardif (1 500 à 1 000 ans avant aujourd'hui), alors que les bandes amérindiennes exploitent de façon plus intensive les riches ressources halieutiques des cours d'eau. Arrivés dans la région depuis plusieurs siècles, voire depuis plus d'un millier d'années, ces groupes amérindiens pratiquent toujours un mode de vie axé sur un nomadisme saisonnier. Considérés comme les ancêtres des Iroquoiens du Saint-Laurent que rencontrera Jacques Cartier (vers 1491-1557) en 1534 et 1535, ces Amérindiens se sédentarisent progressivement, d'abord en se regroupant pendant de longs mois consécutifs autour des bons secteurs de pêche.

À partir du Sylvicole supérieur (1 000 ans avant aujourd'hui à la période de contact avec les Européens), alors que tout l'archipel de Montréal est maintenant occupé par les Iroquoiens du Saint-Laurent, l'agriculture se répand pour devenir la source principale de l'alimentation. Désormais, les femmes sont les principales pourvoyeuses de la communauté, s'adonnant entre autres à la culture du maïs, de la courge et du haricot, en plus de pratiquer la cueillette de plantes en forêt et aux abords des cours d'eau. De leur côté, les hommes contribuent aux besoins du groupe en poursuivant leurs activités traditionnelles de chasse et de pêche.

La population amérindienne de l'île de Montréal continue de s'accroître alors que la vie s'organise autour de grands villages parfois entourés de palissades. Des sources historiques et archéologiques attestent la présence d'un village à la base du mont Royal et de sépultures à maints endroits sur la montagne.

Le village d'Hochelaga et les premiers contacts européens

Le 2 octobre 1535, lors de son deuxième voyage en Amérique du Nord, l'explorateur Jacques Cartier se rend sur l'île de Montréal et visite le village iroquoien d'Hochelaga (fig. 2). Ce village entouré d'une palissade, dont l'emplacement n'a pas encore été localisé, compte entre 1 500 et 2 000 habitants répartis dans une cinquantaine d'habitations multifamiliales. Il se trouve à proximité d'un mont que Cartier visite et nomme « mont Royal » en l'honneur du roi de France François 1^{er} (1494-1547). L'explorateur quitte Hochelaga dès le lendemain. Vers le milieu du XVI^e siècle, les populations iroquoiennes disparaissent de la vallée du Saint-Laurent. D'autres groupes amérindiens continuent cependant de fréquenter l'île de Montréal. À partir de 1580, des marchands et négociants français s'aventurent sur le fleuve Saint-Laurent. Ils se rendent jusqu'à l'île de Montréal, mais aucun établissement permanent n'y est érigé.

En 1603, lors d'une expédition de traite, Samuel de Champlain (1574-1635), engagé par Pierre Dugua de Mons (1558-1628), effectue un relevé topographique du fleuve Saint-Laurent jusqu'aux rapides de Lachine. Après la fondation de Québec en 1608, Champlain retourne dans la région de Montréal en 1611 et complète la cartographie des environs.

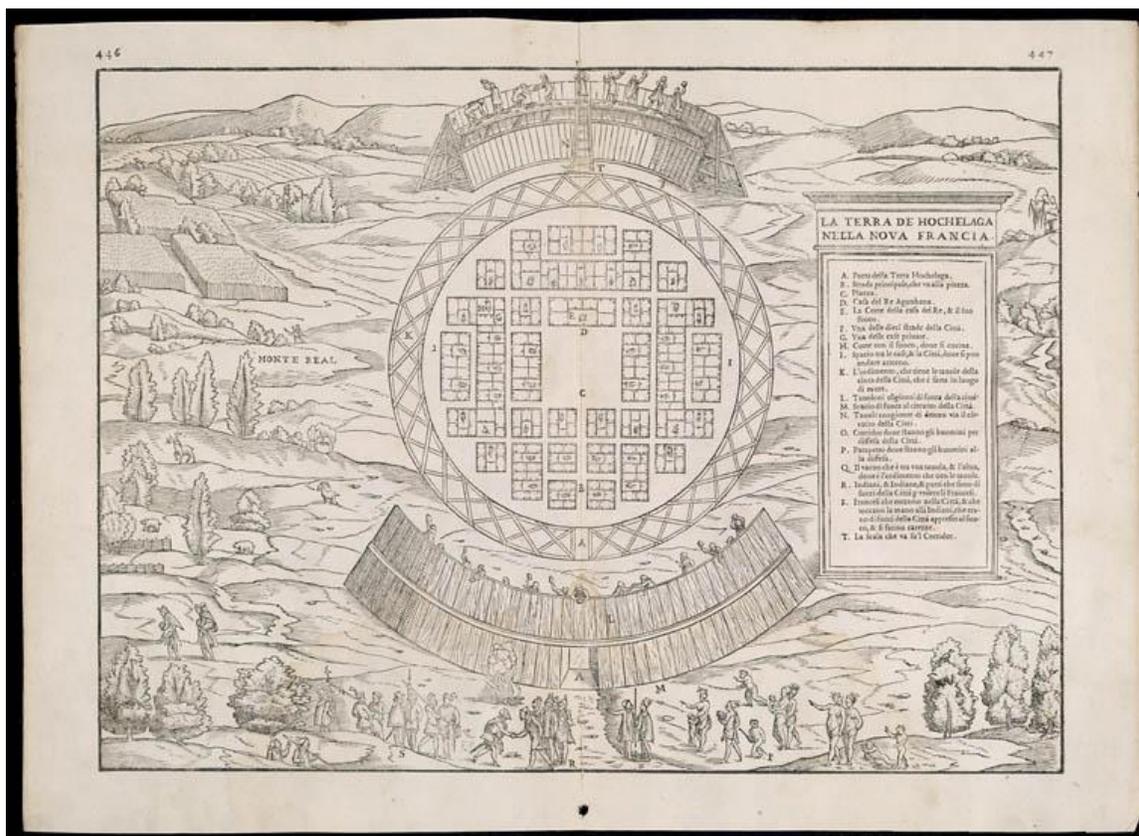


Figure 2

1642-1792

La fondation de Montréal

En 1639, Jérôme Le Royer de La Dauversière (1597-1659) et Jean-Jacques Olier (1608-1657) forment la Société de Notre-Dame de Montréal, dont les buts sont de fonder une ville en Nouvelle-France et de créer une nouvelle société chrétienne où cohabiteraient Français et Amérindiens. L'île de Montréal est un emplacement de choix pour ce projet en raison de sa position stratégique sur le fleuve Saint-Laurent. D'abord concédée en seigneurie à Jean de Lauson (vers 1584-1666) par la Compagnie des Cent-Associés (1627-1663), l'île est acquise par la Société de Notre-Dame de Montréal en 1640. La Compagnie conserve cependant ses droits sur la montagne et sur une partie de l'île pour la traite des fourrures. Le Royer de La Dauversière choisit un officier, Paul de Chomedey de Maisonneuve (1612-1676), pour gouverner le nouvel établissement et une infirmière, Jeanne Mance (1606-1673), pour y établir un hôpital, l'Hôtel-Dieu de Montréal. La nouvelle colonie est fondée sur l'île de Montréal le 17 mai 1642. Dédié à la Vierge Marie, l'établissement prend le nom de Ville-Marie, nom utilisé pendant une dizaine d'années avant d'être remplacé par celui de Montréal. En 1643, à la suite d'une inondation qui a failli atteindre Ville-Marie, le gouverneur de Montréal, Chomedey de Maisonneuve, fait planter une croix sur le flanc sud du mont Royal en signe de reconnaissance.

Les Sulpiciens, seigneurs de l'île

Le 9 mars 1663, aux prises avec d'importantes difficultés financières, la Société de Notre-Dame de Montréal cède ses droits seigneuriaux à la Compagnie des prêtres de Saint-Sulpice (les Sulpiciens). La société de prêtres est établie à Montréal depuis six ans. Elle s'occupe de la formation d'ecclésiastiques et assure le service spirituel de la paroisse de Notre-Dame. À partir de ce moment, les Sulpiciens multiplient les efforts pour développer l'île et stimuler son peuplement. Ils concèdent des terres, dirigent l'aménagement du territoire, exploitent des moulins, soutiennent financièrement des communautés religieuses et créent plusieurs paroisses qu'ils desservent. Ils conservent des terres pour leur propre usage, dont certaines, plus importantes, sont considérées comme leurs domaines seigneuriaux.

En 1666, les Sulpiciens établissent le domaine de la Montagne sur le flanc sud du mont Royal, alors appelé la « Montagne ». La plus grande partie du domaine se trouve à l'extérieur du site patrimonial. Désireux de mettre sur pied des missions pour évangéliser les Amérindiens, les Sulpiciens créent, en 1675, la mission de la Montagne sur la portion nord de leur vaste domaine. Au début des années 1680, le lieu d'évangélisation compte environ 200 Amérindiens s'occupant de culture et d'élevage. En 1685, François Vachon de Belmont (1645-1732), qui dirige la mission, y fait ériger un fort comprenant un mur d'enceinte, une résidence et quatre tours en pierres (fig. 3). Au début du XVIII^e siècle, la mission amérindienne est déplacée au Sault-au-Récollet. Les Sulpiciens poursuivent cependant la mise en valeur de leur domaine en confiant à plusieurs fermiers la culture des fruits et des légumes et l'élevage des animaux. La partie haute de leur propriété sert

de réserve de bois pour la construction et le chauffage et de lieu d'extraction de la pierre calcaire pour la fabrication de chaux.



Figure 3

L'occupation du territoire et la division en côtes

Dès la fin du XVII^e siècle, les Sulpiciens entreprennent la concession des terres du secteur du mont Royal. Ils délimitent des parcelles longues et étroites réparties autour d'une voie d'accès (fig. 4). Ces parcelles et voies d'accès forment des lieux d'établissement nommés côtes : la côte Sainte-Catherine sur le flanc nord, la côte Notre-Dame-des-Neiges sur le flanc nord-ouest et la côte Saint-Antoine sur le flanc sud-ouest. Celles-ci atteignent aussi l'entre-monts où certaines de leurs limites se rejoignent. La topographie influence leur orientation de même que leurs dimensions. D'autres côtes sont établies à la base du mont Royal, comme la côte Saint-Joseph au pied du flanc sud. Les lots sont attribués à des agriculteurs, à des gens de métier et à des notables. À partir de 1730, des artisans du cuir s'installent près du ruisseau de la Côte-des-Neiges, qui coule dans le secteur de la côte Notre-Dame-des-Neiges. Les dernières terres libres du mont, situées en dehors des côtes, à proximité du flanc est, sont concédées en 1708 au tanneur Gérard Barsalou (1673-1721) et au notaire Pierre Raimbault (1671-1740). Un réseau de chemins s'établit en tenant compte de la topographie et de la présence de ruisseaux, comme le ruisseau de la Côte-des-Neiges, le ruisseau Burnside et le ruisseau Springgrove. Le chemin de la Côte-Sainte-

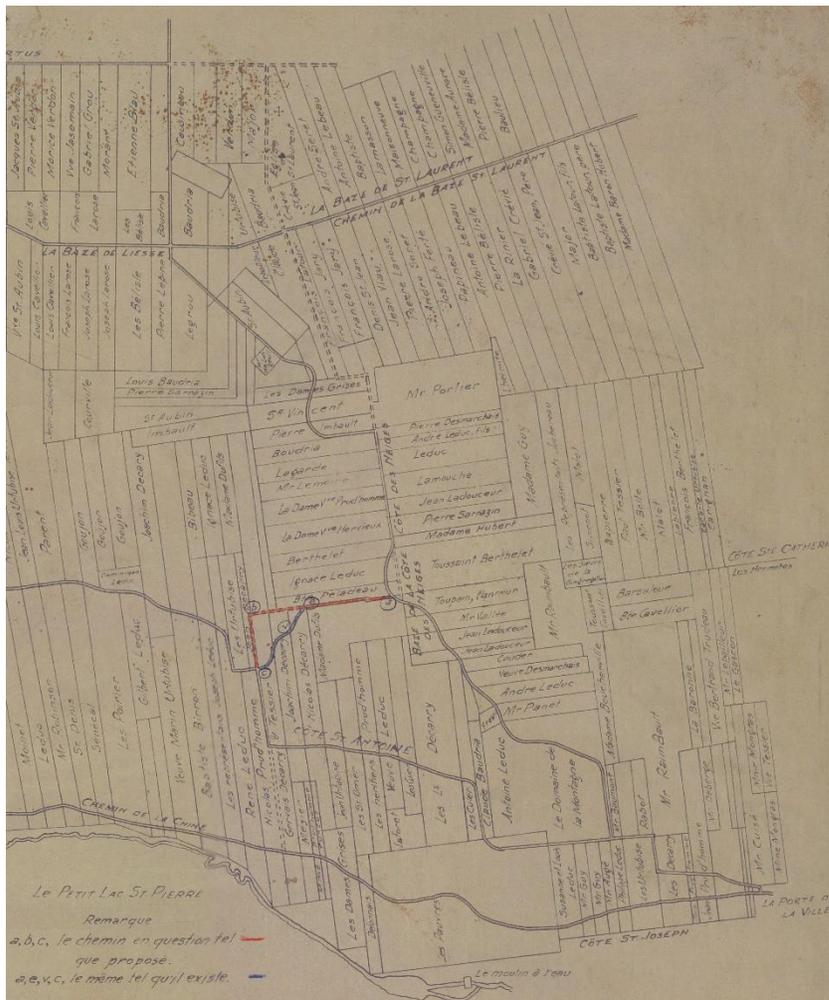


Figure 4

Sainte-Catherine et du chemin de la Côte-Saint-Antoine. D'abord en bois, les maisons sont en grande partie remplacées par des constructions en pierre au cours du XVIII^e siècle.

La croissance démographique de la ville fortifiée incite de plus en plus d'artisans et de journaliers à s'installer dans les faubourgs, prolongeant ainsi le secteur urbanisé de Montréal, notamment en direction du mont Royal. En 1792, à la suite de l'adoption de l'Acte constitutionnel, les limites de la ville sont déplacées pour inclure environ 2 000 mètres de terres à partir des fortifications, englobant ainsi les faubourgs et des terres agricoles, dont la presque totalité du domaine des Sulpiciens. La majorité des terres du mont Royal se trouvent cependant toujours à l'extérieur de la ville.

Catherine, situé au pied du flanc nord, s'adapte à la dénivellation du sol et le chemin de la Côte-des-Neiges longe le ruisseau du même nom sur le flanc nord-ouest.

À la fin du XVIII^e siècle, le couvert végétal des flancs du mont laisse place aux terres cultivées, qui permettent aux Montréalais de s'approvisionner en produits frais, tels que des céréales, des plantes textiles, des légumes, des légumineuses et des fruits, dont les fameux melons de Montréal. Seuls les sommets et les parties les plus abruptes du mont Royal demeurent boisés. Les habitations et les bâtiments de ferme s'élèvent le long du chemin de la Côte-des-Neiges, du chemin de la Côte-

1792-1840

La transformation du mont Royal

De 1792 à 1840 environ, l'environnement rural du mont Royal se transforme, notamment par les changements apportés aux pratiques agricoles. Les vergers et les pâturages se multiplient, tandis que la production laitière augmente. L'émergence de noyaux villageois, comme celui de la côte Notre-Dame-des-Neiges où se regroupent des artisans du cuir, contribue également à la transformation du mont Royal. Au début du XIX^e siècle, le développement de la villégiature saisonnière sur la montagne en modifie aussi le cadre rural. Des familles de notables, comme celles de Joseph Frobisher (1740-1810), de James McGill (1744-1813), de Simon McTavish (vers 1750-1804), de John Ogilvy (1769-1819) et de François Trottier Desrivières (1764-1830), acquièrent des terres, principalement sur les flancs sud et sud-ouest du mont, où elles se font construire des résidences secondaires (fig. 5). Elles embauchent des fermiers pour l'exploitation de leur domaine. L'aménagement de jardins ornementaux se développe, favorisant l'apparition de clôtures, de fontaines, d'étangs et de pelouses. Le domaine des Sulpiciens, admiré et fréquenté par la haute société, est réaménagé et embelli au cours de cette période. À partir des années 1830 et 1840, plusieurs de ces maisons secondaires deviennent des résidences permanentes.

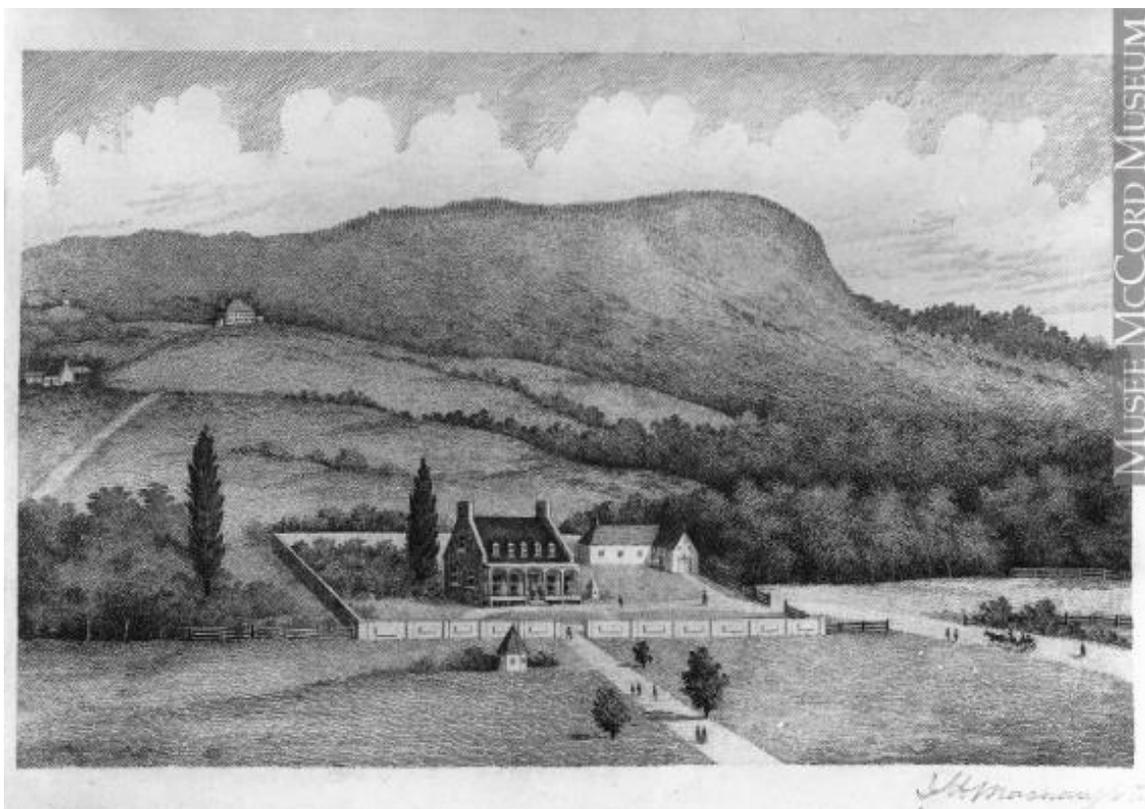


Figure 5

1840-1870

Le lotissement résidentiel bourgeois

Le lotissement des grandes propriétés est entrepris au cours de la période de 1840 à 1870, essentiellement sur le flanc sud. Des familles bourgeoises s'y font construire de vastes villas agrémentées de vergers et de jardins. Les grands propriétaires, tels que John Redpath (1796-1869) et Thomas Phillips (1778-1842), se font promoteurs fonciers et définissent des plans de lotissement qui marqueront la trame urbaine. C'est ainsi que se développe le secteur appelé Mille carré, avec ses résidences de prestige (fig. 6) comme Ravenscrag (pavillon Allan Memorial de l'hôpital Royal Victoria) pour sir Hugh Allan (1810-1882) et Braehead (maison Duggan) pour Orrin Squire Wood (1817-1909).

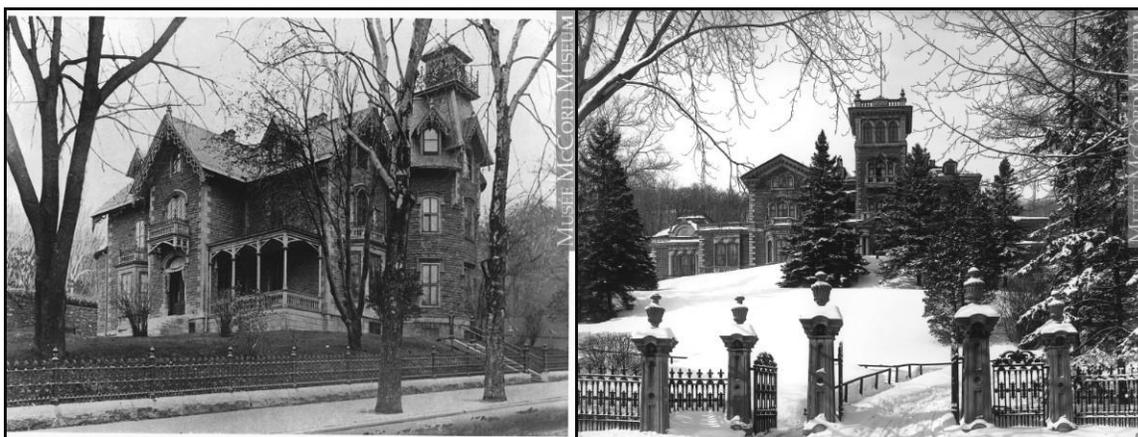


Figure 6

Les flancs nord, nord-ouest et sud-ouest sont touchés plus tardivement par l'urbanisation. La vocation agricole de ces secteurs, correspondant aux côtes Sainte-Catherine, Notre-Dame-des-Neiges et Saint-Antoine, persiste. L'agriculture et la production laitière sont cependant lentement remplacées par une production maraîchère et horticole. Quelques villas sont tout de même érigées dans ces secteurs, notamment le long des voies aujourd'hui désignées sous les noms de chemin de la Côte-Sainte-Catherine, chemin Queen-Mary et chemin de la Côte-Saint-Antoine. Au cours des années 1840 et 1850, plusieurs demandes sont faites auprès de la Ville de Montréal pour l'aménagement de boulevards en périphérie de la montagne afin de faciliter l'accès à tous les flancs. Ces demandes ne seront pas prises en compte à court terme.

L'approvisionnement en eau potable

À partir du XIX^e siècle, l'alimentation en eau potable de la ville dépend du mont Royal. Les sources d'eau du mont s'étant révélées inadéquates pour répondre à la demande grandissante de la population montréalaise, l'utilisation de l'eau du fleuve est privilégiée. L'incendie de 1852, qui a détruit une grande partie de la ville, est l'occasion de repenser le système de canalisation et d'approvisionnement en eau. Deux réservoirs à ciel ouvert sont aménagés sur le flanc sud pour recevoir l'eau pompée à partir du fleuve. Il s'agit du réservoir McTavish (sous l'actuel parc Rutherford), terminé en 1856 (fig. 7), et du réservoir du Haut-Niveau (aujourd'hui désaffecté et bordant le chemin Olmsted dans le parc du Mont-Royal), ou réservoir Peel ou du mont Royal, aménagé en 1875. L'alimentation des habitations se fait par gravité au moyen de canalisations. L'utilisation de la machine à vapeur, puis de l'électricité améliore le système de pompage. La présence du réservoir

McTavish favorise le développement du Mille carré. Le réservoir du Haut-Niveau sera remblayé en 1948, tandis que le réservoir McTavish, toujours utilisé, est couvert la même année.



Figure 7

Les débuts de la vocation institutionnelle des flancs du mont Royal

La présence sur les flancs du mont Royal du domaine des Sulpiciens et des domaines appartenant à des notables de même que le cadre prestigieux, champêtre et salubre qu'offre la montagne favorisent l'installation d'institutions religieuses et hospitalières et d'établissements d'enseignement.

Le mouvement est entrepris sur le flanc sud avec l'établissement de l'Université McGill (fig. 8). À son décès en 1813, James McGill, un commerçant d'origine écossaise, lègue son domaine et sa villa, Burnside Place, à la Royal Institution for the Advancement of Learning pour la création d'une institution d'enseignement. L'Université McGill, fondée en 1821, est la première université montréalaise. Elle s'établit d'abord dans l'ancienne villa Burnside Place, où les premiers cours sont dispensés en 1829. Le pavillon des Arts, construit selon les plans de John Ostell (1813-1892), est inauguré en 1843. À compter de 1855, des travaux de rénovation et d'aménagements paysagers sont entrepris sur le campus à l'initiative du directeur de l'Université, sir William Dawson (1820-1899). Au cours de cette période,



Figure 8

d'autres institutions s'installent sur le flanc sud, mais à l'extérieur du site patrimonial, comme le Grand Séminaire de Montréal à la fin des années 1850 sur un emplacement appartenant déjà aux Sulpiciens et le Collège de Montréal à la fin des années 1860.

Peu d'institutions s'implantent sur les autres flancs du mont Royal avant 1880. Cependant, les Religieuses hospitalières de Saint-Joseph se déplacent de la ville vers la montagne et font ériger, à partir de 1859, un nouvel hôtel-Dieu, plus grand, sur leur terre du flanc est, la terre de la Providence (fig. 9). En 1861, l'hôpital compte 150 lits et accueille malades, vieillards et orphelins. Une dizaine d'années plus tard, la congrégation de Sainte-Croix achète l'hôtel Bellevue sur le flanc nord-ouest pour y loger le surplus d'élèves fréquentant le Collège Saint-Laurent. Le Collège Notre-Dame, dédié alors à l'enseignement primaire des garçons, acquiert son indépendance dès les années 1870. En 1881, l'ancien hôtel est démoli et remplacé par un bâtiment en pierre.



Figure 9

Les cimetières

Au milieu du XIX^e siècle, les préoccupations croissantes pour la salubrité, notamment, entraînent l'aménagement de cimetières sur la montagne, dans l'entre-monts, hors des quartiers densément habités. L'utilisation du mont comme lieu de sépulture est cependant antérieure à cette période. Les Amérindiens y auraient enterré leurs morts il y a plusieurs siècles et, dès le début du XIX^e siècle, quelques familles bourgeoises protestantes aménagent sur les hauteurs de leur domaine des cimetières privés et des caveaux familiaux. C'est le cas de Simon McTavish dont le mausolée est marqué par une colonne sépulcrale aujourd'hui disparue. La symbolique de la montagne comme lieu privilégié d'inhumation perdure dans le temps. Elle est importante dans l'installation des deux grands cimetières au milieu du XIX^e siècle.

Un nouveau cimetière ouvre en 1852 à l'initiative de l'organisme The Mount Royal Cemetery Company (Compagnie du cimetière Mont-Royal), une société regroupant des membres de l'élite anglo-protestante de Montréal. Le lieu de sépulture est établi sur une partie de Spring Grove, un domaine ayant appartenu au docteur Michael McCulloch (vers 1797-1854). L'aménagement du cimetière-jardin est confié à l'architecte paysagiste américain James C. Sydney (vers 1819-1881). Des îlots irréguliers, définis par des chemins sinueux, sont tracés en fonction de la topographie. Avec le temps, de nouvelles essences d'arbres et d'arbustes et une grande variété de styles de stèles et de mausolées sont

intégrées au cimetière (fig. 10). Le cimetière Mont-Royal est agrandi en 1855 et en 1865 par l'acquisition de terres situées au sud, au nord et au nord-est.

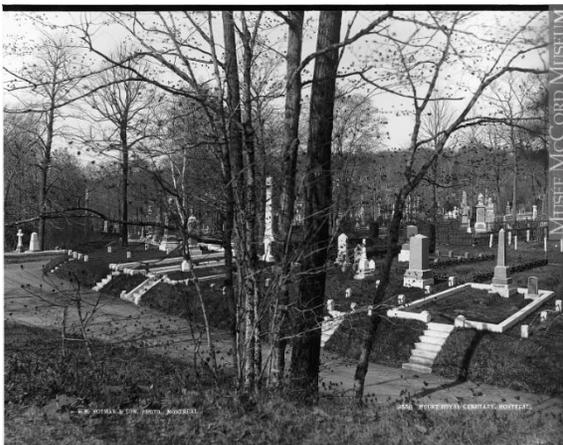


Figure 10



Figure 11

En 1854, la fabrique de la paroisse catholique de Notre-Dame fait l'acquisition d'une terre appartenant au médecin Pierre Beaubien (1796-1881) sur le chemin de la Côte-des-Neiges pour y établir un lieu d'inhumation (fig. 11). La réalisation du plan d'aménagement est confiée à l'architecte et arpenteur Henri-Maurice Perrault (1828-1903). Le cimetière ouvre en 1854, et la première inhumation a lieu l'année suivante. Il est agrandi vers le nord en 1872, puis à quelques reprises jusqu'en 1996.

Pour leur part, les cimetières juifs Shaerith Israel, de rite sépharade, et Shaar Hashomayim, de rite ashkénaze, ouvrent respectivement en 1854 et en 1863 sur des terrains acquis des héritiers de McCulloch, à proximité du cimetière Mont-Royal. Une section juive est établie en 1890 à l'intérieur des limites du cimetière Mont-Royal.

Le site patrimonial compte un cinquième cimetière, soit la crypte funéraire des Religieuses hospitalières de Saint-Joseph. Ce lieu d'inhumation, qui se situe sous la chapelle de l'hôtel-Dieu, compte plus de 700 dépouilles.

Les activités ludiques et sportives

La montagne est fréquentée par les promeneurs depuis le Régime français. Avec le développement de la villégiature au XIX^e siècle, des circuits de plaisance autour du mont et des excursions vers les relais et les hôtels de villégiature sont organisés. Certains de ces établissements se trouvent à proximité de l'intersection du chemin de la Côte-des-Neiges et de l'actuel chemin Queen-Mary, comme le relais Lumkin, le Compain's Mount Pleasant Hotel and Observatory et l'hôtel Bellevue.

La chasse, notamment au renard, à la bécasse et à la bécassine, ainsi que l'équitation se pratiquent sur la montagne au milieu du XIX^e siècle. Une piste de course est aménagée par Stanley Bagg (1820-1873) sur le flanc est du mont, tandis que le cricket et le rugby sont pratiqués sur les terrains de l'Université McGill. En hiver, certains s'adonnent à la descente en toboggan (fig. 12), à la randonnée en raquettes et au ski.



Figure 12

1870-1930

La création du parc du Mont-Royal

À partir de 1870, la montagne est rattrapée par l'urbanisation, ce qui menace son couvert végétal. Pour préserver ce lieu, le conseil municipal de Montréal entreprend l'achat de terrains pour en faire un parc public. Il s'agit de propriétés issues du lotissement de la terre de Raimbault, de la partie est du domaine des Sulpiciens ainsi que du domaine Smith, qui comprend la maison Hosea-Ballou-Smith. La Ville engage le prestigieux architecte paysagiste américain Frederick Law Olmsted (1822-1903) pour créer le parc du Mont-Royal. Aménagé à partir de 1874, ce parc est inauguré en 1876 (fig. 13). Fidèle à ses principes, Olmsted cherche à créer une œuvre d'art globale et démocratique pour que les citoyens puissent se ressourcer au contact de la nature.

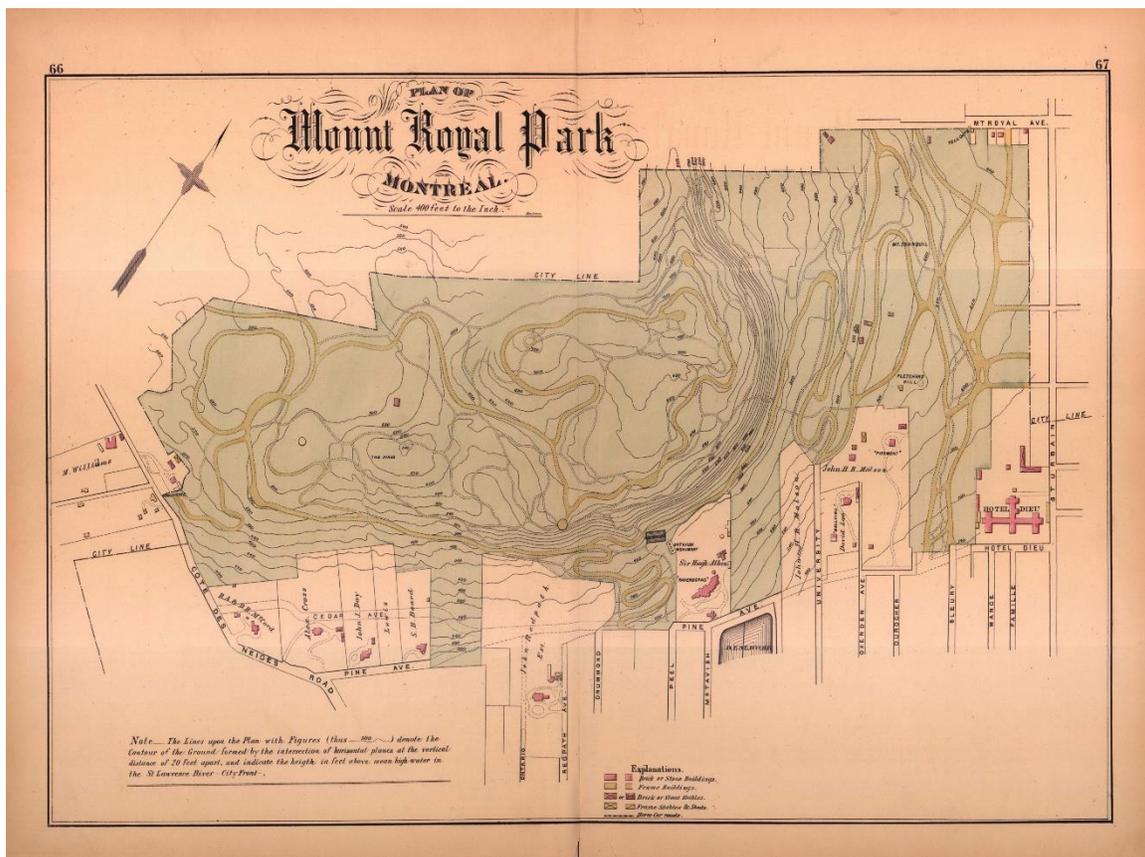


Figure 13

Olmsted propose l'aménagement d'une lente montée vers le sommet de la montagne, en traversant une série de tableaux. Il divise donc le parc en huit secteurs paysagers qu'il nomme selon ses intentions d'aménagement : côte Placide et Piedmont (secteurs du parc Jeanne-Mance et de la pente alors appelés Fletcher's Field), Pente rocheuse (secteur sous l'escarpement du côté sud-est), Escarpement (secteur au nord des rues Drummond et Peel, au pied de l'escarpement situé sous le belvédère Kondiaronk), Serpentin (secteur des escarpements sud et est), Fougeraie (secteur du lac aux Castors et de la maison Hosea-Ballou-Smith), Clairière (secteur en pente au sud du secteur Fougeraie) et Sommet (secteur du sommet du mont Royal). L'aménagement vise à accentuer le charme des

paysages naturels de la montagne, qui paraît ainsi plus haute et vaste qu'elle ne l'est en réalité. Cette approche cherche non seulement à permettre de faire de l'exercice ou de respirer de l'air pur, mais surtout à toucher l'âme du visiteur pour lui permettre de se ressourcer pleinement. Pour atteindre ce but, il faut magnifier systématiquement la montagne et ses paysages. L'accentuation de certaines caractéristiques intrinsèques de la montagne permet de souligner les spécificités de ses différents paysages, l'exemple le plus marquant est l'idée d'un traitement végétal plus luxuriant au pied de la montagne en opposition à une stylistique plus nordique au sommet. L'architecte paysagiste propose d'ajouter des plantes indigènes et exotiques au site et fait tracer un chemin sinueux de sept kilomètres à travers les secteurs du parc (actuel chemin Olmsted). Il propose aussi un réseau de sentiers piétonniers permettant aux promeneurs de profiter pleinement de ces mises en scène dans lesquelles les éléments construits tiennent un rôle de support plutôt que de vedettes. Le plan d'aménagement d'Olmsted n'a pas été entièrement réalisé, mais ses grands principes continuent à guider les interventions dans le parc.

Le parc du Mont-Royal devient un lieu de prédilection pour les activités populaires et sportives. Au cours des années 1870, dans la partie est du parc, des parades militaires sont organisées et un terrain de golf est aménagé. Les golfeurs quitteront cet endroit à la suite de l'incendie de leur pavillon en 1909. Dans l'entre-monts, une structure de bois est construite en 1884 par le Toboggan Club pour ses activités de glisse. Elle sera démantelée en 1925. Le mont Royal accueille également les skieurs, notamment dans le secteur d'Outremont, derrière l'Université de Montréal et dans le secteur du lac aux Castors.

L'affluence dans le parc du Mont-Royal entraîne la mise en service, en 1885, d'un funiculaire reliant l'avenue du Parc au sommet du mont Royal (fig. 14) et la construction, en 1906, d'un belvédère surplombant l'escarpement du flanc sud (fig. 15). Fermé en 1918, le funiculaire sera démoli en 1920, tandis que le belvédère est réaménagé en 1931.



Figure 14



Figure 15

Le parc du Mont-Royal accueille également des monuments commémoratifs. Celui de Sir George-Étienne Cartier (1814-1873), érigé en 1919 près de l'avenue du Parc, souligne le centenaire de la naissance de cet homme politique. Quant à la croix lumineuse, elle est élevée en 1924 sur le plus haut sommet du mont pour rappeler la croix plantée par Maisonneuve en 1643.

Entre 1878 et 1896, une dizaine d'expositions agricoles et industrielles se tiennent à l'emplacement de l'actuel parc Jeanne-Mance où se trouvaient alors des installations permanentes. La tenue de cet événement prend fin en 1896, après l'incendie du bâtiment principal, le palais de cristal. En 1910, le parc Jeanne-Mance, alors nommé Fletcher's Field, sert de lieu de rassemblement lors du XXI^e Congrès eucharistique international.

La vocation institutionnelle du mont Royal

Entre 1880 et 1930, la vocation institutionnelle des flancs du mont Royal se consolide. Sur le flanc sud, le Séminaire de philosophie dirigé par les Sulpiciens est érigé au cours des années 1890. L'Université McGill, quant à elle, fait construire de nouveaux pavillons grâce aux dons en argent et en terrains provenant de riches mécènes, tels que William Christopher Macdonald (1831-1917) et Donald Alexander Smith, lord Strathcona and Mount Royal (1820-1914). En 1887, les hommes d'affaires Donald Alexander Smith (1820-1914) et George Stephen (1829-1921) financent la création d'un nouvel hôpital pour desservir la population montréalaise. L'établissement hospitalier adopte le nom de Royal Victoria pour célébrer le 50^e anniversaire du règne de la reine Victoria, qui a lieu la même année. Inauguré en 1893, l'établissement de santé se trouve en bordure de l'actuelle avenue des Pins Ouest (fig. 16). Plusieurs nouveaux pavillons s'ajoutent au cours du XX^e siècle. Toujours sur le flanc sud, l'hôpital Shriners ouvre en 1925 sur l'avenue Cedar. À l'ouest de l'hôpital Shriners, sur l'avenue Cedar, se trouvait le Children's Memorial Hospital dont les pavillons ont été démolis dans les années 1950.



Figure 16

Sur le flanc nord-ouest, trois établissements s'installent. D'abord, la congrégation de Sainte-Croix fait l'acquisition, en 1896, de terres situées en face de leur collège. Alfred Bessette (1845-1937), aussi connu sous le nom de frère André, portier et homme à tout faire du collège, y fait ériger, en 1904, une petite chapelle dédiée à saint Joseph. Les pèlerins s'y rendent pour obtenir des faveurs. En raison de l'affluence, une crypte-église est

construite à partir de 1915 (fig. 17). Le site en hauteur offre une vue impressionnante. La construction de la basilique de l'Oratoire-Saint-Joseph est entreprise en 1922. Le site devient rapidement l'un des principaux lieux de pèlerinage au Québec.

Sur le flanc nord, la Compagnie de Jésus (les Jésuites) achète un terrain le long du chemin de la Côte-Sainte-Catherine en 1909 pour y faire ériger un collège classique. Le Collège Jean-de-Brébeuf ouvre ses portes en 1928. La maison mère des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, quant à elle, est érigée de 1923 à 1925 sur le boulevard du Mont-Royal. Enfin, en 1920, l'Université de Montréal cesse d'être une succursale de l'Université Laval pour devenir autonome. Elle logeait depuis 1895 dans un immeuble de la rue Saint-Denis. Les travaux pour ériger un nouveau complexe d'enseignement supérieur francophone sur le flanc nord du mont sont entrepris en 1928 selon les plans de l'architecte Ernest Cormier (1885-1980) sur un terrain donné par la Ville de Montréal et sur d'autres terrains achetés par l'université.



Figure 17



Figure 18

La création de municipalités

Au tournant du XX^e siècle, l'amélioration des moyens de transport, comme l'aménagement d'un tunnel ferroviaire sous la montagne et l'instauration de circuits de tramway, facilite l'accès aux flancs nord, nord-ouest et sud-ouest du mont Royal (fig. 18). L'urbanisation atteint maintenant ces secteurs qui se densifient. De nouvelles municipalités sont alors formées. Sur le flanc nord, le village d'Outremont est créé en 1875. Il obtient le statut de ville 20 ans plus tard. À l'ouest d'Outremont, le village de Côte-des-Neiges est formé dès 1862. Au début du XX^e siècle, la présence d'établissements de santé et d'enseignement dans le secteur accélère son développement urbain. Côte-des-Neiges est annexée à la ville de Montréal en 1910. Sur le flanc sud-ouest, le village de Notre-Dame-de-Grâce devient le village de Côte-Saint-Antoine en 1879. Il obtient le statut de ville en 1890 et prend le nom de Westmount cinq ans plus tard. Après la Première Guerre mondiale, la nouvelle élite économique se fait construire de grandes résidences sur la colline de Westmount. Le sommet demeure cependant boisé. Il s'agit d'une forêt urbaine et d'un sanctuaire d'oiseaux et de fleurs sauvages aujourd'hui connus sous l'appellation de bois Summit.

L'alimentation en eau

Pour approvisionner en eau la population croissante de Montréal, de nouveaux réservoirs sont aménagés : le réservoir Côte-des-Neiges, près du chemin du même nom, en 1893; le réservoir Bellingham, ou Vincent-D'Indy, à la jonction du boulevard du Mont-Royal et de

l'avenue Vincent-D'Indy, en 1907; le réservoir Cedar, à mi-chemin entre le lac aux Castors et le réservoir McTavish, en 1911; et le réservoir de la Montagne, près du sommet de la colline du mont Royal, en 1931. Ces réservoirs sont recouverts à partir de 1938 pour des raisons de salubrité et de maintien de la température de l'eau.

1930-1980

La crise économique

Durant la crise économique des années 1930, plusieurs travaux d'aménagement sur la montagne permettent l'embauche de chômeurs. Le chalet du Mont-Royal, ouvert en 1932, et le lac aux Castors, aménagé de 1936 à 1938 selon les plans de l'architecte Frederick Gage Todd (1876-1948), font partie des réalisations de cette période.

D'autres infrastructures et aménagements

Au cours des années suivantes, d'autres constructions et aménagements s'ajoutent sur la montagne. Des années 1930 aux années 1980, l'expansion des établissements se poursuit. Pour répondre au nombre croissant d'étudiants, l'Université McGill, l'Université de Montréal (fig. 19), le Collège Notre-Dame et le Collège Jean-de-Brébeuf se dotent de nouveaux bâtiments. Sur le flanc sud, l'hôpital Royal Victoria est transformé et agrandi. En 1955, l'Hôpital général de Montréal, situé depuis plus de 125 ans sur le boulevard René-Lévesque, déménage sur l'avenue Cedar. Son site d'origine s'avérait trop exigu pour agrandir l'établissement de santé.



Figure 19

À partir du milieu du XX^e siècle, la popularité de l'automobile entraîne la mise en place de nouvelles infrastructures. Pour améliorer la circulation automobile, de nouvelles artères sont tracées, des rues sont élargies et des échangeurs sont construits. Les espaces de

stationnement aménagés sur la montagne et la voie Camillien-Houde, réalisée de 1958 à 1961 selon les plans de la firme new-yorkaise Clarke et Rapuano, favorisent l'accès au mont en automobile. Le secteur des télécommunications connaît lui aussi un essor. Après l'installation d'une première tour de télécommunication sur les hauteurs du mont en 1942, d'autres équipements de télécommunication et de radiodiffusion sont ajoutés dans les années 1950 et 1960. Pour améliorer l'approvisionnement en eau, un nouveau réservoir d'eau potable, le réservoir du Sommet, est creusé en 1957 et 1958. Les utilisateurs du parc du Mont-Royal profitent de nouvelles infrastructures, comme le pavillon du Lac-aux-Castors érigé de 1955 à 1958. Les cimetières comptent, eux aussi, de nouveaux aménagements. L'Église catholique ayant permis la crémation en 1963, le cimetière de Notre-Dame-des-Neiges se dote d'un crématorium au milieu des années 1970. Des mausolées et des columbariums s'ajoutent également aux infrastructures.

Les rassemblements populaires

La montagne demeure un lieu privilégié pour les activités et les rassemblements socioculturels. Dans les années 1940, par exemple, l'Orchestre symphonique donne des concerts d'été au chalet du Mont-Royal. Lors du tricentenaire de la fondation de Montréal en 1942, une messe en plein air est célébrée au parc Jeanne-Mance. En 1964, le premier Symposium international de sculpture en Amérique du Nord se tient au parc du Mont-Royal. Douze œuvres sont créées lors de l'événement, 11 sont toujours en place près de la maison Hosea-Ballou-Smith. En 1975 et en 1976, les célébrations organisées sur la montagne à l'occasion de la Saint-Jean-Baptiste attirent les foules.

La prise de conscience de l'importance de préserver le patrimoine du mont Royal

À partir des années 1950, les secteurs résidentiels des flancs sud et sud-ouest se transforment. Peu à peu, le tissu urbain encercle la montagne. Avec l'érection d'immeubles de plusieurs étages aux abords du mont et la construction de gratte-ciel dans le nouveau centre-ville, la montagne domine de moins en moins le paysage montréalais. En 1954, une opération d'abattage d'arbustes et de bosquets est réalisée dans le parc du Mont-Royal pour empêcher que s'y déroulent des activités considérées immorales. Ces coupes massives occasionnent des problèmes d'érosion et ont un impact majeur sur la montagne. Par ailleurs, des citoyens se mobilisent pour protéger les éléments patrimoniaux du mont Royal à partir des années 1960. Ils luttent notamment pour empêcher la construction sur le pourtour du parc afin de préserver les percées visuelles et les panoramas. Le Citizen's Planning Committee for Mount Royal, créé en 1960, regroupe plusieurs de ces citoyens.

DEPUIS 1980

Des projets controversés sont élaborés dans les années 1980. Certains projets, comme celui d'une tour de communication accompagnée d'infrastructures touristiques dans le parc du Mont-Royal, sont contestés, non seulement par des groupes de défense du patrimoine, mais aussi par des gens d'affaires et par des groupes de citoyens. Les organismes Les amis de la montagne et le Centre de la montagne sont créés dans ce contexte.

En 1987, la Ville de Montréal constitue le site du patrimoine du Mont-Royal afin de protéger ce territoire. En 1992, elle adopte un plan de mise en valeur pour le mont Royal.

En 2005, le gouvernement du Québec déclare l'arrondissement historique et naturel du mont Royal. Il s'agit du premier et du seul territoire bénéficiant de cette double catégorie.

Le territoire devient le site patrimonial du Mont-Royal à l'entrée en vigueur de la Loi sur le patrimoine culturel en 2012.

Au tournant du XXI^e siècle, l'Université McGill, l'Université de Montréal, l'École polytechnique de Montréal et le Collège Jean-de-Brébeuf acquièrent des bâtiments ou en font ériger de nouveaux. Par exemple, l'Université McGill fait construire le pavillon de recherche sur le cancer, le pavillon Francesco-Bellini, le pavillon Trottier ainsi que le Centre d'innovation Génome Québec et prend possession, en 2008, de l'ancien Séminaire diocésain de Montréal, qui devient l'University Hall. En 2004, les pavillons Jean-Coutu et Marcelle-Coutu sont érigés sur le campus de l'Université de Montréal. La même année, l'École polytechnique ajoute à ses installations le pavillon J.-Armand-Bombardier, qu'elle partage avec l'Université de Montréal, puis, en 2005, les pavillons Pierre-Lassonde et Claudette-Mackay-Lassonde. Pour sa part, le Collège Jean-de-Brébeuf fait ériger, de 2008 à 2010, un nouveau complexe sportif : le pavillon Coutu. Le cimetière de Notre-Dame-des-Neiges fait ériger, dans le secteur nord-ouest, deux nouveaux mausolées : le mausolée Esther-Blondin en 2008 et le mausolée Eulalie-Durocher en 2010. Au cours des dernières années, des bâtiments du site patrimonial du Mont-Royal changent de fonction pour devenir des unités d'habitation. C'est le cas notamment de l'ancien Séminaire de philosophie des Sulpiciens, occupé de 1975 à 2007 par le Collège Marianopolis. Il faut enfin signaler l'agrandissement du stade Percival-Molson au tournant des années 2010.

La montagne est toujours un lieu privilégié pour les activités récréatives et sportives ainsi que pour les rassemblements. Dans les dernières années, des projets ont été mis en place pour faciliter l'accès du mont Royal à la population, notamment aux promeneurs, aux cyclistes et aux autres amateurs de plein air. Par exemple, le belvédère Kondiaronk est réaménagé en 1992, le pavillon du Lac-aux-Castors est restauré en 2005 et l'entrée Peel est refaite en 2010. Au cours des dernières années, la Ville de Montréal a entrepris l'aménagement d'un chemin de ceinture autour du mont Royal. Ce projet consiste à réaliser une boucle d'une dizaine de kilomètres parcourant, notamment, le parc du Mont-Royal, le cimetière de Notre-Dame-des-Neiges, le site de l'Université de Montréal, le parc Tiohtià:ke Otsira'kéhne (incluant le bois Saint-Jean-Baptiste) et le bois d'Outremont.



PRÉSENTATION DU SITE PATRIMONIAL

LES VALEURS PATRIMONIALES

Les valeurs patrimoniales constituent un ensemble de qualités positives présentes dans le site patrimonial. La déclaration du site patrimonial du Mont-Royal est basée sur ses valeurs patrimoniales, et leur préservation constitue le principal objectif du ministère de la Culture et des Communications dans l'application de la Loi sur le patrimoine culturel. Le site patrimonial présente des valeurs de natures diverses, et il importe de trouver le point d'équilibre entre elles. Connaître les valeurs du site patrimonial est la première étape en vue de sa préservation.

Le site patrimonial du Mont-Royal est un territoire qui a acquis au fil des ans une multiplicité de valeurs patrimoniales, à savoir historique, paysagère, emblématique et identitaire, architecturale, urbanistique, ethnologique, archéologique et artistique.

Pour chaque valeur patrimoniale, quelques témoins sont mis en lumière. La section portant sur les caractéristiques du site patrimonial présente de manière exhaustive les témoins associés aux différentes valeurs. Celles-ci s'incarnent matériellement à travers ces caractéristiques.

VALEUR HISTORIQUE

Le site patrimonial du Mont-Royal présente un intérêt pour sa valeur historique. L'histoire du lieu est en effet étroitement liée à celle de Montréal et du Québec. L'occupation amérindienne du mont Royal remonte probablement à 5 000 ans avant aujourd'hui. Les Amérindiens y exploitent des carrières de pierre cornéenne, sa faune et sa flore. La montagne possède aussi pour eux une valeur symbolique, comme en témoignent les sépultures mises au jour sur ses versants. Lors de son deuxième voyage en Amérique en 1535, l'explorateur Jacques Cartier lui donne le nom de « mont Royal ». En 1643, l'année suivant la fondation de Montréal, le gouverneur Paul de Chomedey de Maisonneuve fait planter une croix sur le flanc sud du mont Royal en signe de reconnaissance. Les Sulpiciens deviennent seigneurs de l'île en 1663. Trois ans plus tard, ils établissent le domaine de la Montagne au pied du mont Royal. Une mission y est installée en 1675. Ce lieu devient le cœur de l'espace agricole montréalais. De 1780 à 1840 environ, l'environnement rural se transforme au gré du changement des pratiques agricoles, de l'émergence de villages et du développement de la villégiature saisonnière avec ses grands domaines. Durant les trois décennies suivantes (1840-1870), les grands domaines sont lotis, ce qui donne notamment naissance au secteur du Mille carré. C'est à cette époque que diverses institutions, dont l'Hôtel-Dieu des Religieuses hospitalières de Saint-Joseph, commencent à choisir la montagne pour installer ou étendre leurs activités. Dans l'entre-monts, quatre cimetières sont aménagés au cours des années 1850 et 1860. Dès 1863, la population s'intéresse à la conservation du mont Royal, qui est menacé par la destruction de son couvert végétal. Pour le préserver, le parc du Mont-Royal est créé en 1876 par la Ville de Montréal selon les plans de l'architecte paysagiste américain Frederick Law Olmsted. Le parc est un témoin privilégié de l'émergence de l'architecture de paysage au Québec et au Canada. La montagne devient un lieu privilégié pour les rassemblements populaires et pour les activités récréatives et sportives, ce qui témoigne de la démocratisation de son accès. Au cours du XX^e siècle, les institutions, comme l'Université McGill, prennent de l'expansion. Plusieurs projets de mise en valeur et d'accessibilité, dont l'aménagement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance, sont également mis en branle.

Exemples de témoins de la valeur historique

Site archéologique (BjFJ-97) correspondant à une carrière de cornéenne

Site archéologique (BiFJ-88) correspondant aux sépultures d'environ cinq individus, des Iroquoiens du Saint-Laurent ayant vécu au Sylvicole supérieur tardif

Quatre cimetières

Maison Ravenscrag construite en 1863

Parc du Mont-Royal

Croix du Mont-Royal

Hôpitaux (Hôtel-Dieu de Montréal, Hôpital Royal Victoria)

Universités (Université de Montréal, Université McGill)

Sanctuaire de l'Oratoire-Saint-Joseph-du-Mont-Royal

VALEUR PAYSAGÈRE

Le site patrimonial du Mont-Royal présente en outre un intérêt pour sa valeur paysagère puisqu'il constitue un lieu esthétique et pittoresque présentant des composantes paysagères uniques et en raison de la présence d'un environnement naturel exceptionnel en milieu urbain. La montagne est un point de repère qui particularise le paysage montréalais. Émergeant d'une vaste plaine, la montagne domine les quartiers urbains environnants par sa masse, verte de jour et sombre de nuit. Il s'agit d'un belvédère naturel qui offre plusieurs points d'observation s'ouvrant sur de vastes panoramas et des percées visuelles. Le site forme un ensemble exceptionnel issu d'un dialogue entre ses espaces urbains, situés principalement sur la périphérie des flancs du mont Royal, et les composantes naturelles, concentrées sur les sommets et leurs flancs boisés. Enrichi par les formes héritées du passé, le mont Royal porte les traces des contextes socioéconomiques et culturels qui ont forgé l'histoire de Montréal. L'aménagement du parc du Mont-Royal, selon les plans de Frederick Law Olmsted, vise à mettre en valeur les caractéristiques naturelles et les qualités visuelles de la montagne pour favoriser l'expérience immersive dans le paysage. Un long parcours sinueux traverse des secteurs du parc, qui offrent différentes ambiances paysagères, depuis le piémont jusqu'au sommet. Le parc du Mont-Royal se compose notamment d'espaces ouverts (parterres gazonnés et arborés) et de bois – il est aujourd'hui peuplé de plus de 108 000 arbres – et couvre une superficie de près de 200 hectares. Le parc est l'une des réalisations majeures d'Olmsted à l'échelle nord-américaine. Les vastes cimetières au cœur du mont Royal participent également à la valeur paysagère du site patrimonial par leur concept d'aménagement et par l'accès qu'ils offrent aux richesses naturelles de l'entre-monts. Le parc du Mont-Royal ainsi que les cimetières sont des exemples remarquables d'architecture de paysage.

Par ailleurs, le mont Royal est l'une des collines Montréalaises qui ponctuent les basses terres du Saint-Laurent et qui sont à l'origine créées par une montée de magma. La géologie et la géomorphologie de la montagne se manifestent par la présence de parois rocheuses, d'affleurements rocheux, de talus d'éboulis ainsi que de glacis gazonnés ou arborescents. Le mont présente une végétation diversifiée comprenant notamment des

bois, des pelouses plantées, des prairies et des espaces verts. Les zones boisées du mont Royal se composent de différentes communautés d'arbres, comme des frênaies, des peupleraies et des boulaies. Elles se répartissent en fonction de l'altitude et de la composition des sols. Des érablières sucrières et des chênaies rouges témoignent quant à elles des forêts anciennes du mont Royal. Des arbres remarquables ponctuent le territoire, notamment dans les cimetières, tout comme des espèces végétales indigènes telles que la violette pubescente et le podophylle pelté. La montagne constitue une véritable oasis offrant un contact privilégié avec la nature. Le site patrimonial offre un vaste potentiel d'expériences paysagères, qui varient au gré des heures et des saisons.

Exemples de témoins de la valeur paysagère

Mont Royal et ses sommets constituant un point de repère unique dans le paysage montréalais

Plusieurs points d'observation, panoramas et percées visuelles

Dialogue entre les espaces urbains et les composantes naturelles

Cimetières

Aménagements du parc du Mont-Royal

Végétation diversifiée (bois, pelouses plantées, prairies et espaces verts)

Différentes communautés d'arbres (frênaies, peupleraies, boulaies, érablières sucrières, chênaies rouges)

Présence de forêts adultes avec des arbres de plus de 150 ans

Arbres remarquables

Espèces végétales indigènes et celles introduites anciennement, notamment dans l'aménagement du parc du Mont-Royal et des cimetières

VALEURS EMBLÉMATIQUE ET IDENTITAIRE

Le site patrimonial du Mont-Royal présente aussi un intérêt pour ses valeurs emblématique et identitaire. La montagne est le symbole par excellence de la métropole. Elle s'affirme à travers les siècles comme un territoire de ressourcement, un sujet prisé par les peintres et les écrivains, un lieu de pèlerinage, une nécropole ainsi qu'un hôte de l'élite et d'institutions de santé et de savoir importantes. La montagne symbolise à la fois la nature, le sacré et le prestige. Plusieurs monuments, comme la croix du Mont-Royal et le monument aux Patriotes, commémorent des personnages et des événements de l'histoire de la ville de Montréal et du Québec, alors que les cimetières accueillent les sépultures de nombreuses personnalités marquantes de la province. Ces lieux d'inhumation témoignent des valeurs sacrées, religieuses et spirituelles qui ont animé la société québécoise depuis le milieu du XIX^e siècle. De plus, la montagne est au cœur de plusieurs œuvres picturales et littéraires depuis le XIX^e siècle, dont l'aquarelle *Montréal depuis l'île Sainte-Hélène* de James Duncan (1806-1881) ou encore le roman *Bonheur d'occasion* de Gabrielle Roy (1909-1983). Le parc du Mont-Royal, un élément central du site patrimonial, est un espace vert accessible à l'ensemble de la population depuis son ouverture en 1876 et, de ce fait, il est perçu comme un bien commun. De nos jours, le site patrimonial du Mont-Royal est

un lieu de mémoire incontournable, qui fait l'objet d'une importante appropriation collective.

Exemples de témoins des valeurs emblématique et identitaire

Mont Royal avec ses trois sommets

Sanctuaire de l'Oratoire-Saint-Joseph-du-Mont-Royal

Monument de Sir George-Étienne Cartier

Croix du Mont-Royal

VALEUR ARCHITECTURALE

Le site patrimonial du Mont-Royal présente également un intérêt pour sa valeur architecturale. Il se caractérise d'abord par l'intérêt de ses ensembles hospitaliers et d'enseignement. La montagne compte de grands hôpitaux, érigés à partir de 1858, qui témoignent de trois phases de l'architecture hospitalière : l'hôpital-couvent (Hôtel-Dieu), l'hôpital pavillonnaire (Royal Victoria) et l'hôpital gratte-ciel (Hôpital général de Montréal). Elle comprend aussi deux campus et plusieurs maisons d'enseignement illustrant l'architecture scolaire des XIX^e et XX^e siècles. Les campus renvoient à deux approches de l'architecture universitaire : le campus pavillonnaire (Université McGill) et le plan compact (pavillon Roger-Gaudry de l'Université de Montréal). Le territoire compte également des bâtiments religieux (sanctuaire de l'Oratoire-Saint-Joseph-du-Mont-Royal), des résidences bourgeoises des XIX^e et XX^e siècles, des résidences urbaines de type « plex », des éléments marquants du génie civil (réservoir McTavish) et des bâtiments récréatifs et culturels (chalet du Mont-Royal). Il se caractérise enfin par la diversité stylistique de son cadre bâti architectural comptant plusieurs œuvres anciennes et modernes témoins de la production d'architectes réputés.

Exemples de témoins de la valeur architecturale

Hôpital-couvent (Hôtel-Dieu)

Hôpital pavillonnaire (Royal Victoria)

Hôpital gratte-ciel (Hôpital général de Montréal)

Campus pavillonnaire (Université McGill)

Plan compact (pavillon Roger-Gaudry de l'Université de Montréal)

Sanctuaire de l'Oratoire-Saint-Joseph-du-Mont-Royal

Résidences bourgeoises du XIX^e siècle

Résidences bourgeoises du XX^e siècle

Bâtiments récréatifs et culturels

VALEUR URBANISTIQUE

Le site patrimonial du Mont-Royal présente aussi un intérêt pour sa valeur urbanistique. Il renferme des témoins importants des processus d'urbanisation montréalais. Son réseau viaire et son système parcellaire témoignent des différentes phases d'aménagement de ce territoire. Plusieurs tracés montrent la persistance de l'organisation du territoire selon le système de côtes établi à la fin du XVII^e siècle. Dans ce système, les lots sont habituellement tracés selon un axe nord-sud perpendiculaire au fleuve, à l'exception de ceux de la côte Notre-Dame-des-Neiges, qui sont orientés d'est en ouest afin de s'adapter à la topographie du mont Royal. Au cours des XVIII^e et XIX^e siècles, plusieurs lots sont subdivisés pour accueillir des domaines et des résidences bourgeoises, alors que d'autres terres sont remembrées pour recevoir de grands ensembles institutionnels et des cimetières. La création du parc du Mont-Royal par la Ville de Montréal, qui engage à cette fin l'architecte paysagiste américain Frederick Law Olmsted, s'inscrit par ailleurs dans un mouvement d'aménagement de grands parcs urbains en Amérique du Nord visant notamment à améliorer la qualité de vie des habitants. Certains secteurs du mont Royal s'urbanisent à partir du XIX^e siècle comme en témoignent la densification des lots et l'ouverture de nouvelles voies de communication. L'augmentation rapide de la population montréalaise amène les autorités municipales à aménager plusieurs réservoirs et stations de pompage afin de répondre à la demande d'approvisionnement en eau potable. L'aménagement des cimetières sur la montagne, loin du périmètre urbanisé, témoigne également des efforts pour rendre la ville saine et salubre, en lien avec les préoccupations hygiéniques de l'époque.

Exemples de témoins de la valeur urbanistique

Parcours directeurs (chemin de la côte Notre-Dame-des-Neiges, orienté nord-sud et s'adaptant à la topographie du mont Royal, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, orienté est-ouest et contournant le flanc nord)

Parcours d'implantation anciens nord-sud qui atteignent les pentes escarpées du mont Royal (rue University, rue Peel, rue Drummond, rue de la Montagne)

Rues en lacet

Escaliers

Présence de grands lots, qui touchent les trois sommets, ceinturés par de petits lots dont le morcellement s'accroît en s'éloignant des flancs

Parcs et espaces verts, dont un grand parc urbain à l'échelle de la métropole (parc du Mont-Royal)

Réservoirs et stations de pompage (station de pompage Côte-des-Neiges construite en 1893)

VALEUR ETHNOLOGIQUE

Le site patrimonial du Mont-Royal présente un intérêt pour sa valeur ethnologique associée à son utilisation au fil du temps. Cette utilisation, bien qu'elle soit intangible⁷, a laissé des traces matérielles nombreuses et encore perceptibles. Le mont Royal est notamment un lieu d'inhumation important, tant pour les Autochtones que pour les Euroquébécois. Les croyances et les pratiques associées à la mort y sont visibles, notamment à travers les aménagements des cimetières et la présence de sites archéologiques. Le mont Royal est également un lieu de prestige où s'établit l'élite montréalaise dès la première moitié du XIX^e siècle. L'architecture de ses résidences ainsi que les aménagements qui s'y rattachent témoignent de son mode de vie. Le prestige de la montagne attire également des institutions du savoir et de la santé, qui ont bâti des ensembles renommés. L'utilisation du mont Royal à des fins récréatives et sportives a également marqué son histoire. Elle s'incarne notamment dans l'aménagement du parc du Mont-Royal et des autres espaces verts. Le mont Royal a également été un lieu de grandes célébrations au cours de son histoire, notamment avec la tenue du Congrès eucharistique de 1910 au parc Jeanne-Mance.

Exemples de témoins de la valeur ethnologique

Site archéologique (BIFJ-88) correspondant aux sépultures d'environ cinq individus, des Iroquoiens du Saint-Laurent ayant vécu au Sylvicole supérieur tardif

Cimetières et leurs aménagements, dont des monuments funéraires

Résidences bourgeoises et leurs aménagements, dont la maison Ravenscrag et son écurie

Universités et hôpitaux

Parcs et espaces verts utilisés à des fins récréatives et sportives, dont le parc du Mont-Royal et le parc Jeanne-Mance

VALEUR ARCHÉOLOGIQUE

Le site patrimonial du Mont-Royal présente en outre un intérêt pour sa valeur archéologique. Les interventions archéologiques effectuées dans le site patrimonial ont permis de documenter son occupation amérindienne et euroquébécoise à travers le temps. Des traces de présence amérindienne ont été mises au jour dans différents secteurs du mont, dont un lieu d'extraction de cornéenne et de fabrication d'outils lithiques. Des artefacts comme des tessons de poterie et un fragment de pipe datant du Sylvicole moyen ancien (2 400 à 1 500 ans avant aujourd'hui) et du Sylvicole supérieur tardif (650 à 450 ans avant aujourd'hui) ont aussi été découverts, de même que plusieurs sépultures associées aux Iroquoiens du Saint-Laurent. Ces sites rappellent l'ancienneté et la diversité de l'occupation de la montagne. Par ailleurs, l'occupation euroquébécoise a également

7. La Loi sur le patrimoine culturel ne permet pas au ministre de contrôler les usages ayant cours dans le site patrimonial du Mont-Royal. Néanmoins, les traces matérielles de ces usages sont assujetties à la Loi.

laissé des témoins importants dans le site patrimonial. Les vestiges de différents bâtiments ou structures ont été identifiés, notamment la villa Rosemount, un bâtiment secondaire de la villa Terra-Nova ayant probablement servi de tannerie, le monument de McTavish et le réservoir du Haut-Niveau. Le site patrimonial possède également un important potentiel archéologique associé à son occupation à travers le temps. Certains secteurs auraient notamment été propices à l'établissement de villages iroquoiens entre les XIV^e et XVI^e siècles. Pratiquées plus tard par les populations d'origine européenne, plusieurs activités telles que l'agriculture, les entreprises artisanales, les industries rurales, la villégiature et la pratique de loisirs ont certainement laissé de nombreuses traces dans le sol.

Exemples de témoins de la valeur archéologique

Site archéologique (BjFj-97) correspondant à une carrière de cornéenne

Site archéologique (BiFj-88) correspondant aux sépultures d'environ cinq individus, des Iroquoiens du Saint-Laurent ayant vécu au Sylvicole supérieur tardif

Site archéologique (BiFj-93) comprenant un fragment de pipe datant du Sylvicole supérieur tardif (650 à 450 ans avant aujourd'hui) et des tessons de poterie datant du Sylvicole moyen ancien (2 400 à 1 500 ans avant aujourd'hui)

Site archéologique (BiFj-80) correspondant au site de la villa Rosemount, une résidence cossue construite après 1848

Site archéologique (BiFj-81) correspondant à un bâtiment secondaire de la villa Terra-Nova ayant probablement servi de tannerie

Sites archéologiques BjFj-157 (monument de McTavish) et BjFj-158 (réservoir du Haut-Niveau)

VALEUR ARTISTIQUE

Le site patrimonial du Mont-Royal présente de plus un intérêt pour sa valeur artistique. La présence de nombreuses œuvres rappelle l'importante production artistique qui contribue à la richesse du site patrimonial. Plusieurs œuvres d'artistes de renom ponctuent le territoire du site patrimonial et témoignent de la statuaire des XIX^e et XX^e siècles. Parmi ces réalisations figurent de nombreux monuments commémoratifs, religieux et funéraires, dont le monument de Jeanne Mance à l'Hôtel-Dieu, créé par Louis-Philippe Hébert (1850-1917); le monument de Sir George-Étienne Cartier au parc du Mont-Royal, conçu par George William Hill (1862-1934); le monument de Saint-Joseph et l'Enfant-Jésus à l'entrée du sanctuaire de l'Oratoire-Saint-Joseph-du-Mont-Royal, produit par Alfred Laliberté (1878-1953); le buste du monument funéraire de Louis-Olivier Taillon du cimetière de Notre-Dame-des-Neiges, sculpté par Henri Hébert (1884-1950); la statue du frère André faite par Émile Brunet (1892-1977); le chemin de croix du sanctuaire de l'Oratoire-Saint-Joseph-du-Mont-Royal, élaboré par Louis Parent (1908-1982) ainsi que le monument d'Édouard Montpetit de l'Université de Montréal, exécuté par Sylvia Daoust (1902-2004). Certaines de ces œuvres sont associées à des propriétés institutionnelles. Le site patrimonial du Mont-Royal comprend également des œuvres d'art abstraites intégrées à l'environnement et à l'architecture comme les mosaïques de Jean-Paul Mousseau (1927-1991) et de Claude Vermette (1930-2006) au collège Notre-Dame ainsi que les sculptures du Symposium international de Montréal de 1964 dans le parc du Mont-Royal.

Exemples de témoins de la valeur artistique

Monument de Jeanne Mance (Louis-Philippe Hébert), monument de Sir George-Étienne Cartier (George William Hill) et monument d'Édouard Montpetit (Sylvia Daoust)

Monument de Saint-Joseph et l'Enfant-Jésus (Alfred Laliberté)

Buste du monument funéraire de Louis-Olivier Taillon (Henri Hébert)

Statue du frère André (Émile Brunet)

Chemin de croix (Louis Parent)

Œuvres d'art abstraites intégrées à l'environnement et à l'architecture (mosaïques de Jean-Paul Mousseau et de Claude Vermette ainsi que les sculptures du premier Symposium international de sculpture en Amérique du Nord de 1964)

LES CARACTÉRISTIQUES DU SITE PATRIMONIAL

Les caractéristiques du site patrimonial s'incarnent dans des composantes physiques. Elles sont sélectionnées en fonction des valeurs patrimoniales à protéger et en constituent l'aspect visible. Chaque caractéristique identifiée dans cette section peut se rattacher à une ou plusieurs valeurs patrimoniales présentées dans la partie précédente. Ces caractéristiques prennent des formes diversifiées – le cadre naturel, le réseau viaire, le système parcellaire, le cadre bâti, les unités de paysage, les qualités visuelles et le patrimoine archéologique – et il importe d'en favoriser la préservation afin que les valeurs patrimoniales continuent d'être comprises et transmises aux générations futures.

La présente section ne vise pas à présenter l'ensemble des composantes du site patrimonial, elle met plutôt l'accent sur les caractéristiques à préserver en lien avec les valeurs patrimoniales du territoire protégé. Plusieurs recherches et rapports récents identifient les caractéristiques qui contribuent aux valeurs du site patrimonial. Leur consultation est complémentaire au présent document.

LE CADRE NATUREL

Le cadre naturel réunit les éléments et les phénomènes physiques qui composent le territoire. Il est notamment constitué de caractéristiques topographiques, géologiques, hydrographiques et végétales qui définissent le territoire.

Le cadre naturel contribue à la valeur patrimoniale du site patrimonial du Mont-Royal et doit faire l'objet d'une attention particulière au même titre que ses autres composantes, soit le réseau viaire, le système parcellaire, le cadre bâti, les unités de paysage, les qualités visuelles et le patrimoine archéologique. Historiquement, les caractéristiques du cadre naturel ont une influence importante sur l'établissement humain sur un territoire d'abord, puis sur les activités qui ont marqué le site patrimonial au cours des siècles.

Les caractéristiques du cadre naturel sont principalement en lien avec la valeur paysagère du site patrimonial. Elles sont également à mettre en relation avec certains aspects des valeurs historique, emblématique et identitaire.

Les particularités du site patrimonial

La formation des Montérégiennes

Le mont Royal appartient à un ensemble de collines appelé les Montérégiennes⁸, formé il y a plus de 125 millions d'années. Ces collines, qui ponctuent les basses terres du Saint-Laurent, sont à l'origine créées par une montée de magma. Sans provoquer d'éruption, ce magma s'introduit au travers de la roche sédimentaire et, en refroidissant, se transforme en roche magmatique ou ignée. Une ceinture de roches métamorphiques très dures, notamment expliquée par la déformation de la roche sédimentaire au passage du magma en fusion, s'ajoute à la roche ignée. Au cours des millénaires suivants, plusieurs phénomènes naturels, tels que le passage et la fonte des glaciers, les mouvements structuraux de l'écorce terrestre, la présence du lac Lampsilis et de la mer de Champlain

8. La définition de province géologique des Montérégiennes inclut toutes les roches ignées intrusives de composition alcaline à ultra alcaline et d'âge crétacé. Les Montérégiennes regroupent maintenant neuf collines (Royal, Saint-Bruno, Saint-Hilaire, Saint-Grégoire, Rougemont, Yamaska, Shefford, Brome et Mégantic), deux dépressions (Oka, Saint-André) et des milliers d'affleurements de roches intrusives sous forme de sills, de dykes et de cheminées.

ainsi que les riches dépôts alluvionnaires, vont graduellement façonner les versants des Montérégiennes, exposer leurs escarpements et creuser, dans certains cas, des dépressions centrales. Le sommet du mont Royal est localisé à l'endroit de la cheminée de la montée du magma. Le sommet de Westmount, quant à lui, serait un repli résultant de l'apparition du premier sommet. Aujourd'hui, le mont Royal est la seule Montérégienne située en milieu urbain.

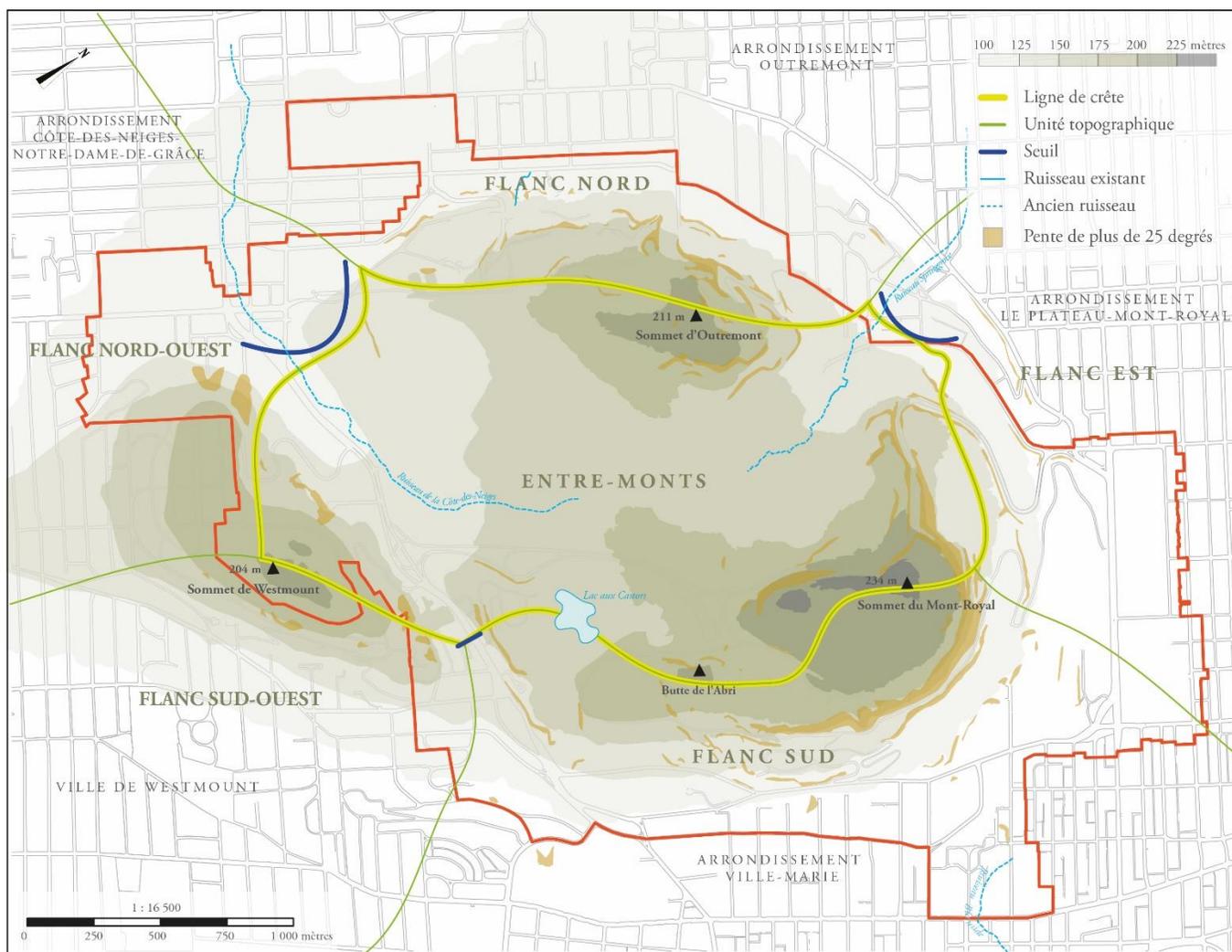


Figure 20

LA TOPOGRAPHIE

Lors de la fonte des glaciers, la montagne est constituée de trois petits îlots rocheux qui, après le retrait des mers il y a environ 9 000 ans, se transforment en trois sommets et un entre-monts (fig. 20). Cette montagne, d'une forme asymétrique et d'une configuration particulière, atteint une altitude de 233 mètres au-dessus du niveau actuel du fleuve et possède un diamètre d'environ trois kilomètres. Son altitude varie, puisqu'elle se compose de trois sommets (fig. 21) distincts, chacun formé d'un plan sommital de superficies variables et d'un relief relativement plat et incliné. Il s'agit du sommet du Mont-Royal (233

mètres), parfois nommé la colline de la croix, du sommet d'Outremont (215 mètres), aussi appelé le mont Murray, et du sommet de Westmount (201 mètres), connu également sous l'appellation du mont Summit. Le mont Royal est constitué d'un sous-sommet nommé la butte de l'Abri, situé à proximité du sommet du Mont-Royal. L'élévation du mont est ainsi plus importante à l'est qu'à l'ouest et les pentes sont plus escarpées au sud et à l'est.



Figure 21

La topographie du mont Royal se distingue également par la présence d'une ligne de crête qui relie les trois plans sommitaux et qui délimite une dépression centrale appelée l'entre-monts. Celui-ci est principalement constitué de plaines, de plateaux, de terrasses et de vallons. La ligne de crête borne aussi les versants extérieurs du mont Royal, qui se définissent en cinq secteurs, soit le flanc sud, le flanc est, le flanc nord, le flanc nord-ouest et le flanc sud-ouest. Les flancs sud et est se distinguent par leurs escarpements abrupts qui témoignent du relief naturel relativement peu modifié du mont. Les flancs nord, nord-ouest et sud-ouest ainsi que l'entre-monts ont subi des interventions qui ont quelque peu perturbé leur topographie, telles que des travaux de remblais et de déblais.

Le mont Royal est, de plus, caractérisé par trois seuils, situés entre les plans sommitaux, au niveau de la ligne de crête. Ces seuils, qui marquent les zones de passage entre l'intérieur et l'extérieur du mont, correspondent aux emplacements où le niveau du sol est le moins élevé sur le mont, atteignant environ 120 mètres d'altitude.

LA GÉOLOGIE

La montagne est composée de différents types de roche. Comme toutes les Montérégiennes, le mont Royal résulte de la montée de magma à travers la roche sédimentaire. En se refroidissant, ce magma forme les roches magmatiques, ou ignées, qui constituent le noyau dur de la montagne. Le gabbro mélanocrate, noir et très dur, est l'une des roches magmatiques. Ce type de roche se perçoit, notamment, dans l'escarpement noirâtre qui caractérise les flancs sud et est du mont Royal. La montagne comprend également des roches métamorphiques, soit la roche cornéenne résultant du réchauffement de la roche sédimentaire par le magma. La roche cornéenne, qui était notamment utilisée par les Amérindiens pour la création d'outils tranchants lors de leur passage, se perçoit aussi dans l'escarpement des flancs sud et est. Le mont Royal se compose enfin de roches sédimentaires, habituellement le calcaire de Trenton, une roche grise, striée et incrustée de fossiles. La roche sédimentaire était exploitée, notamment, comme pierre de taille, dans les premières carrières au XIX^e siècle.

Le site patrimonial comprend plusieurs manifestations de la composition géologique du mont Royal. Les hauteurs des sommets ainsi que plusieurs emplacements isolés le long des parcours présentent, entre autres, des affleurements rocheux et des parois rocheuses naturelles, tels que la paroi du sommet de Westmount au bout de l'avenue Forest Hill ainsi que celle présente à l'arrière du réservoir et de la station de pompage Côte-des-Neiges, visible depuis le chemin de la Côte-des-Neiges. De plus, le développement du territoire, qui conduit notamment à la construction des réservoirs et des infrastructures de transport, a révélé quelques parois de roche et a laissé des traces d'anciennes carrières. Sur le terrain de l'Université de Montréal, quelques parois et affleurements rocheux s'observent. La paroi rocheuse située au sud de l'escalier Trafalgar (fig. 22), le long du chemin de la Côte-des-Neiges, de même que les affleurements rocheux présents dans le parc Jeanne-Mance sont d'autres exemples significatifs de l'évolution géologique du mont Royal.



Figure 22



Figure 23

L'HYDROGRAPHIE

La montagne, d'abord créée par des poussées de magma et par l'érosion due au passage des glaciers et au mouvement des mers, témoigne de la présence de l'eau sous de multiples formes. À travers le temps, des étangs et des ruisseaux se forment et s'assèchent, influencés par la topographie accentuée et par les sols composés de graviers poreux.

Lors de l'arrivée des Européens, plusieurs ruisseaux coulent sur la montagne, dont certains prennent leur source dans les hauteurs des collines. Sur les cartes anciennes, trois ruisseaux principaux sont identifiés. Le ruisseau Springgrove, aussi appelé le ruisseau d'Outremont, est le seul dont certains tronçons sont toujours visibles (fig. 23). Ce ruisseau provient à l'origine du vallon est, entre la colline d'Outremont et la colline du Mont-Royal. Il alimente un étang du cimetière Mont-Royal. Le ruisseau de la Côte-des-Neiges prend sa source dans des étangs marécageux situés dans le vallon ouest entre la colline de Westmount et la colline d'Outremont, à l'emplacement actuel du lac aux Castors. Une trace de ce ruisseau est encore perceptible dans un dénivelé situé dans la plaine du cimetière de Notre-Dame-des-Neiges et la présence d'arbres. Alimenté par la pente abrupte des flancs sud et est, le ruisseau Burnside s'écoule, irriguant à l'époque les terres acquises par James McGill. Avec le développement de ce secteur du flanc sud, il est disparu sous les édifices de l'Université McGill.

Servant de creuset, l'entre-monts est inévitablement marqué par la présence de zones humides et de résurgences fréquentes. Ces résurgences se forment au travers des failles de parois rocheuses et créent des œuvres de glace parfois remarquables en hiver (fig. 24).

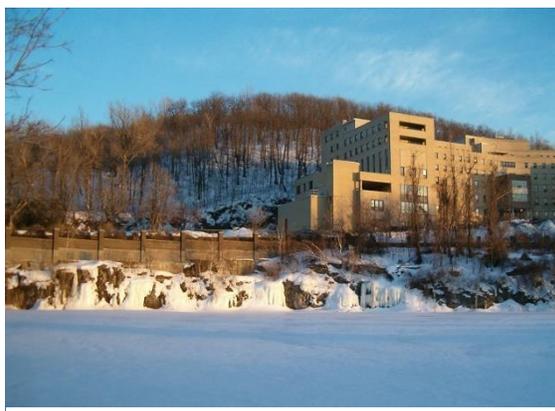


Figure 24



Figure 25

Le parc du Mont-Royal compte par ailleurs quelques zones humides, dont un marécage, qui entraînent la formation d'une eau de ruissellement. Situé au point bas de la clairière du parc, le lac aux Castors se trouve sur l'emplacement d'un ancien pré marécageux. Mesurant 200 mètres de longueur sur 150 mètres de largeur, il résulte d'un aménagement complété en 1938.

À partir du milieu du XIX^e siècle, l'approvisionnement en eau devient primordial pour le développement des quartiers entourant la montagne. Sept réservoirs d'eau potable sont creusés, dont le premier est le réservoir McTavish⁹. Tous les réservoirs sont toutefois couverts pour des raisons d'hygiène et de sécurité. Cette étape coïncide avec le début de la disparition de l'eau sur la montagne. En effet, la construction de nouveaux chemins et la canalisation des eaux ont pour effet de tarir les sources. Le lac aux Castors (fig. 25) et quelques zones humides témoignent de la présence ancienne de l'eau sur la montagne.

LA VÉGÉTATION

La diversité de la végétation du mont Royal témoigne de l'évolution de son milieu naturel, influencée par la multiplication des interventions humaines. Au cours des derniers siècles, les cultures des groupes iroquoiens au pied du mont Royal, les interventions agricoles au domaine de la Montagne des Sulpiciens, le défrichement des terres concédées sur les flancs, l'établissement des cimetières dans l'entre-monts ainsi que les diverses constructions résidentielles réduisent le couvert forestier. Certains écosystèmes sont aussi perturbés par la modification de la topographie du mont, par exemple lors de l'aménagement du réservoir McTavish ou de la construction des pavillons de l'Université de Montréal. Malgré ces interventions, les sommets et les versants boisés constituent une caractéristique permanente à travers le temps et forment un des massifs forestiers les plus importants de l'île de Montréal. De plus, quelques traces de la forêt ancienne subsistent, révélées par la présence de bois matures représentatifs de cette forêt.

Cinq grandes catégories végétales caractérisent les espaces naturels et aménagés, soit les bois, les pelouses plantées, les pelouses¹⁰ et les prairies, les espaces verts du domaine

9. Pour la liste complète des réservoirs, voir la section du cadre bâti portant sur les ouvrages de génie civil.

10. Contrairement aux pelouses plantées caractérisées par leurs terrains gazonnés semés d'arbres, de plantes herbacées et parfois d'arbustes, les pelouses se distinguent par l'absence d'arbres et leurs espaces ouverts.

public ainsi que les cours et jardins des résidences. Les trois premières catégories de cette mosaïque végétale occupent à elles seules 70 % du site patrimonial. Il faut aussi souligner la présence d'arbres remarquables, qui se retrouvent dans les grandes catégories végétales du site patrimonial. Ces arbres se démarquent à plusieurs égards, notamment en raison de leur âge, de leur dimension et forme, de leur rareté, de leur histoire et de leur contribution au paysage. À titre d'exemple, signalons un chêne rouge d'environ 150 ans dans le parc du Mont-Royal (fig. 26), un catalpa de l'ouest d'environ 85 ans sur le campus de l'Université McGill et un peuplier deltoïde d'environ 120 ans dans le cimetière de Notre-Dame-des-Neiges.



Figure 26



Figure 27

Les bois

Le territoire du site patrimonial est composé d'environ 34 % de bois (fig. 27), qui sont principalement situés sur les plans sommitaux ainsi que sur une partie des flancs est, sud et sud-ouest du mont Royal (fig. 28). Le versant nord de la colline d'Outremont est également muni d'un bois qui se morcelle et s'amenuise graduellement, tandis que quelques îlots de bois caractérisent d'autres secteurs ponctuels du mont Royal, dont les bois de l'Université de Montréal et du sanctuaire de l'Oratoire-Saint-Joseph-du-Mont-Royal. Les bois de la coulée verte situés sur le campus de l'Université de Montréal se caractérisent par leur peuplement forestier mature, constitué principalement de chênaies et d'éraiblières, de même que par la présence d'arbres vénérables de plus de 60 cm de diamètre. Le bois de l'ancien Séminaire de philosophie, qui occupe trois hectares et demi, forme l'une des rares zones boisées à l'extérieur des parcs du site patrimonial.

L'ensemble des bois du site patrimonial se compose d'arbres matures, certains remarquables, de bois reconstitués à la suite d'importantes interventions, de friches, de zones tampons boisées et de milieux humides. Les bois témoins, illustrations de la forêt originale, se trouvent principalement dans le bois Summit, le parc du Mont-Royal, le cimetière de Notre-Dame-des-Neiges et le terrain de l'Université de Montréal. Ils sont représentés par des éraiblières sucrières et des chênaies rouges matures et centenaires ainsi que par des peuplements forestiers très rares dans la région de Montréal et typiques aux Montérégiennes.

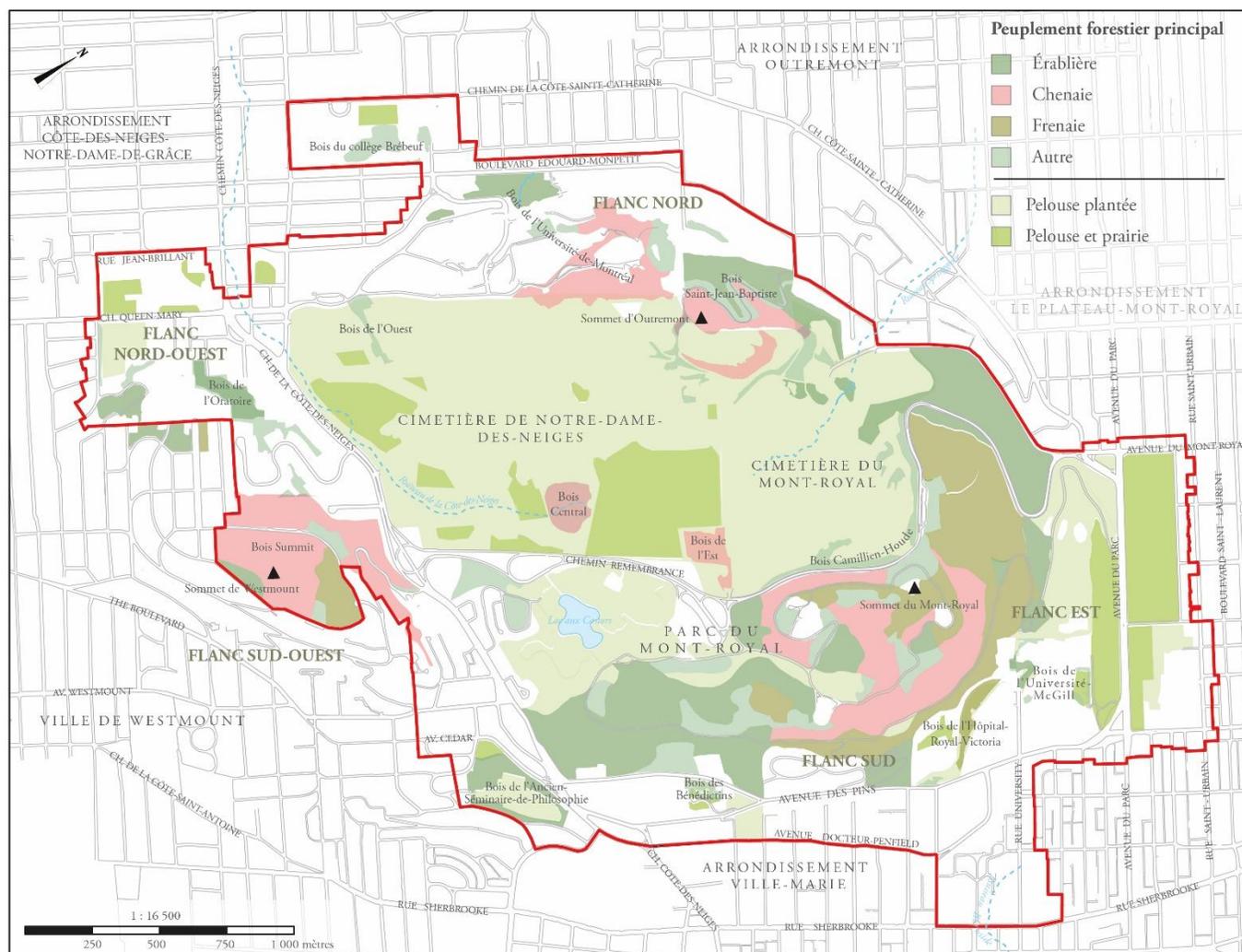


Figure 28

En plus de ces deux types de couvert végétal, le site patrimonial est composé d'érablières sucrières à frêne d'Amérique, de frénaies d'Amérique, de chénaies rouges à érable à sucre, de peupleraies ainsi que de diverses communautés de bouleaux. Chacune de ces communautés se répartit en fonction de l'altitude et de la qualité des sols. C'est le cas du chêne rouge, établi sur les plateaux des sommets, là où le sol est bien drainé et la température, plus fraîche, ainsi que de l'érable à sucre, concentré plutôt sur un sol relativement riche et humide. Ces deux communautés sont notamment séparées de frénaies d'Amérique, qui se trouvent entre 135 et 175 mètres d'altitude. Quelques espèces végétales indigènes caractérisent aussi les bois et les sous-bois, dont la violette pubescente, qui se trouve à différents niveaux d'altitude, où le sol est humide et riche, ainsi que le podophylle pelté, une espèce présente dans les sous-bois de frênes jusqu'à une altitude d'environ 120 mètres.

La strate arbustive est aussi très riche et diversifiée. Parmi les arbustes les plus fréquents se trouvent le chèvrefeuille du Canada, les ronces, les cerisiers sauvages et les viornes. Les plantes herbacées sont particulièrement nombreuses dans l'entre-monts. Le cimetière Mont-Royal compte plus de 125 espèces horticoles ou indigènes, tandis que le parc du

Mont-Royal recense plus d'une quinzaine de fleurs printanières et plusieurs espèces de fougères. Certaines plantes sont très rares et parfois menacées d'extinction, tel est le cas de la sanguinaire du Canada et du podophylle pelté, ou pomme de mai, qui croît dans les sous-bois à l'intérieur de colonies ponctuelles sur la montagne.

Les pelouses plantées

Ces grandes étendues de terrains gazonnés, plantées d'arbres, de plantes herbacées et parfois d'arbustes, représentent 18 % du site patrimonial. Situés en bordure des bois ou aux abords des aires ouvertes, les arbres isolés, regroupés ou alignés caractérisent notamment les secteurs des cimetières (fig. 29), des parcs publics et des propriétés institutionnelles. Ce type de végétation témoigne des multiples vocations du mont Royal. L'aménagement des cimetières entraîne particulièrement la plantation de nouvelles espèces d'arbres esthétiques et ornementales, dont le saule pleureur, le marronnier d'Inde, le peuplier de Lombardie et divers arbres fruitiers. Pour sa part, le verger des Religieuses hospitalières de Saint-Joseph, situé derrière l'hôtel-Dieu, est le principal témoin de l'époque agricole prospère sur la montagne.

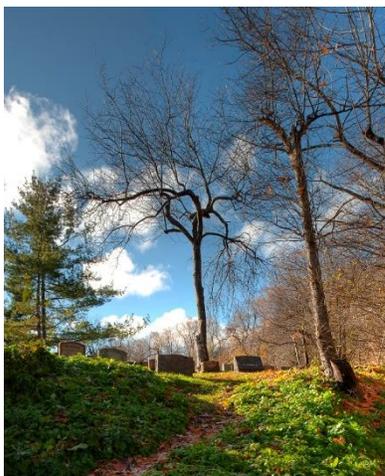


Figure 29



Figure 30

Les pelouses et prairies

Situées principalement dans l'entre-monts, les pelouses et les prairies occupent également 18 % du territoire. Elles sont habituellement bordées de pelouses plantées et forment des espaces ouverts offrant des vues dégagées, notamment sur l'entre-monts. Certains secteurs des cimetières et du parc du Mont-Royal sont caractérisés par ce type de végétation (fig. 30). D'autres secteurs se distinguent aussi par leurs pelouses et prairies, dont une partie du parc Jeanne-Mance, certains réservoirs et le parvis de l'Université McGill.

Les espaces verts du domaine public

Une végétation composée d'arbres et d'aménagements végétaux est aussi présente le long des rues et sur les îlots de verdure du domaine public. Certaines rues ou certains tronçons de rues ainsi que quelques quartiers résidentiels sont notamment caractérisés par des alignements d'arbres et une verdure qui contribuent au cadre naturel de ces secteurs. Les alignements d'arbres le long de l'avenue de l'Esplanade (fig. 31) en sont de bons exemples.



Figure 31

Les cours et jardins résidentiels

Les terrains des résidences aménagés d'arbres et de plantes horticoles, situés sur les flancs et au pied du mont Royal, représentent l'une des importantes catégories végétales. Cette végétation participe à la diversité écologique et à la continuité de la canopée, notamment sur les flancs sud et sud-ouest.

Le cadre naturel en bref

Le mont Royal se compose de trois sommets ou collines, le sommet d'Outremont, le sommet de Westmount et le sommet du Mont-Royal, qui atteint une hauteur de 233 mètres.

La ligne de crête qui rejoint les trois plans sommitaux délimite une dépression centrale appelée entre-monts. Les versants extérieurs sont divisés en cinq autres secteurs, soit le flanc sud, le flanc est, le flanc nord, le flanc nord-ouest et le flanc sud-ouest.

Le site patrimonial est caractérisé par plusieurs témoins de la composition géologique du mont Royal, dont l'escarpement situé sur les flancs sud et est de même que des affleurements rocheux et des parois naturelles.

Le site patrimonial conserve encore aujourd'hui des traces de l'ancien ruisseau de la Côte-des-Neiges et certains tronçons du ruisseau Springgrove, qui alimente un étang du cimetière Mont-Royal. L'entre-monts est marqué de plusieurs zones humides et de résurgences fréquentes ainsi que de quelques plans d'eau aménagés, dont le lac aux Castors.

Le site patrimonial est caractérisé par cinq grandes catégories végétales présentes dans les espaces naturels et aménagés, soit les bois, les pelouses plantées, les pelouses et les prairies, les espaces verts du domaine public ainsi que les cours et jardins résidentiels.

Quelques bois situés dans le bois Summit et le parc du Mont-Royal ainsi que sur la colline d'Outremont témoignent de la forêt ancienne. Ils sont principalement composés d'érablières sucrières et de chênaies rouges.

Les pelouses plantées, caractérisées par leurs terrains gazonnés semés d'arbres, de plantes herbacées et parfois de strates arbustives, dont plusieurs espèces végétales indigènes, représentent 18 % du site patrimonial.

Les pelouses et les prairies particularisent principalement les cimetières ainsi que le parc du Mont-Royal. Leurs espaces ouverts offrent des vues dégagées vers l'entre-monts.

Le site patrimonial comprend également une végétation composée d'arbres et d'aménagements végétaux, située le long des rues et sur les îlots de verdure du domaine public ainsi que dans les cours résidentielles et les jardins.

LE RÉSEAU VIAIRE

Le réseau viaire correspond au système des voies et des espaces libres de construction qui permettent la circulation ainsi que leurs aires de stationnement. Le réseau viaire se compose de différents types de parcours, dont le parcours directeur (aussi appelé parcours mère ou parcours fondateur), le parcours d'implantation, le parcours de raccordement et le parcours de restructuration. Il comprend notamment des chemins, des avenues, des boulevards et des rues. Ses caractéristiques font partie de l'intérêt historique du site patrimonial et il importe d'en favoriser la préservation. Cette section sur le réseau viaire comprend également un volet sur les espaces ouverts, comme les parcs et les cimetières. Ces espaces, de nature publique et semi-publique¹¹, feront l'objet d'une présentation plus exhaustive dans la section consacrée aux unités de paysage.

Les voies comportent généralement une chaussée pour la circulation et le stationnement sur rue ainsi que, dans certains cas, des aménagements piétonniers ou cyclables et des banquettes latérales ou des accotements. La voie publique est bordée de lots qui forment le système parcellaire.

Les parois des voies publiques sont constituées d'espaces contigus à celles-ci, en incluant les marges avant des bâtiments et leurs façades. Elles sont délimitées de façon plus ou moins franche par les plantations végétales, les façades des bâtiments ou les aménagements de la parcelle, tels que des murets, des clôtures et des haies. Réunis, ces éléments contribuent à définir et à caractériser un corridor public formé par des espaces publics et privés.

Les caractéristiques du réseau viaire sont principalement en lien avec la valeur urbanistique du site patrimonial. Elles sont également à mettre en relation avec certains aspects de la valeur historique.

Les particularités du site patrimonial

Le site patrimonial est formé de nombreux chemins, avenues, boulevards et rues qui permettent l'accès au mont Royal et à l'environnement urbain qui l'entoure. La trame irrégulière formée de parcours sinueux est adaptée à un terrain qui présente parfois un dénivelé important, alors que la trame orthogonale de certains parcours se constitue autour d'un parcellaire régulier et structuré.

LES PARCOURS DIRECTEURS

Le parcours directeur est une voie de circulation qui relie les premiers lieux d'occupation d'un territoire. Il se trouve donc habituellement parmi les plus anciennes voies de circulation de ce territoire. Le parcours directeur se caractérise souvent par une sinuosité qui respecte le relief et les obstacles naturels. Son aménagement précède en général le lotissement des terres qui le bordent. Les premières habitations s'installent habituellement en bordure du parcours directeur.

Les deux parcours directeurs du site patrimonial du Mont-Royal, soit le chemin de la Côte-des-Neiges et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine (fig. 32), pourraient avoir été aménagés à partir d'anciens sentiers amérindiens servant à franchir ou à contourner la

11. Les espaces semi-publics correspondent à des propriétés privées dont le terrain ou une partie du terrain est accessible au public selon certaines conditions.

montagne. Ils reflètent l'impact des contraintes géographiques sur l'évolution de la trame urbaine.

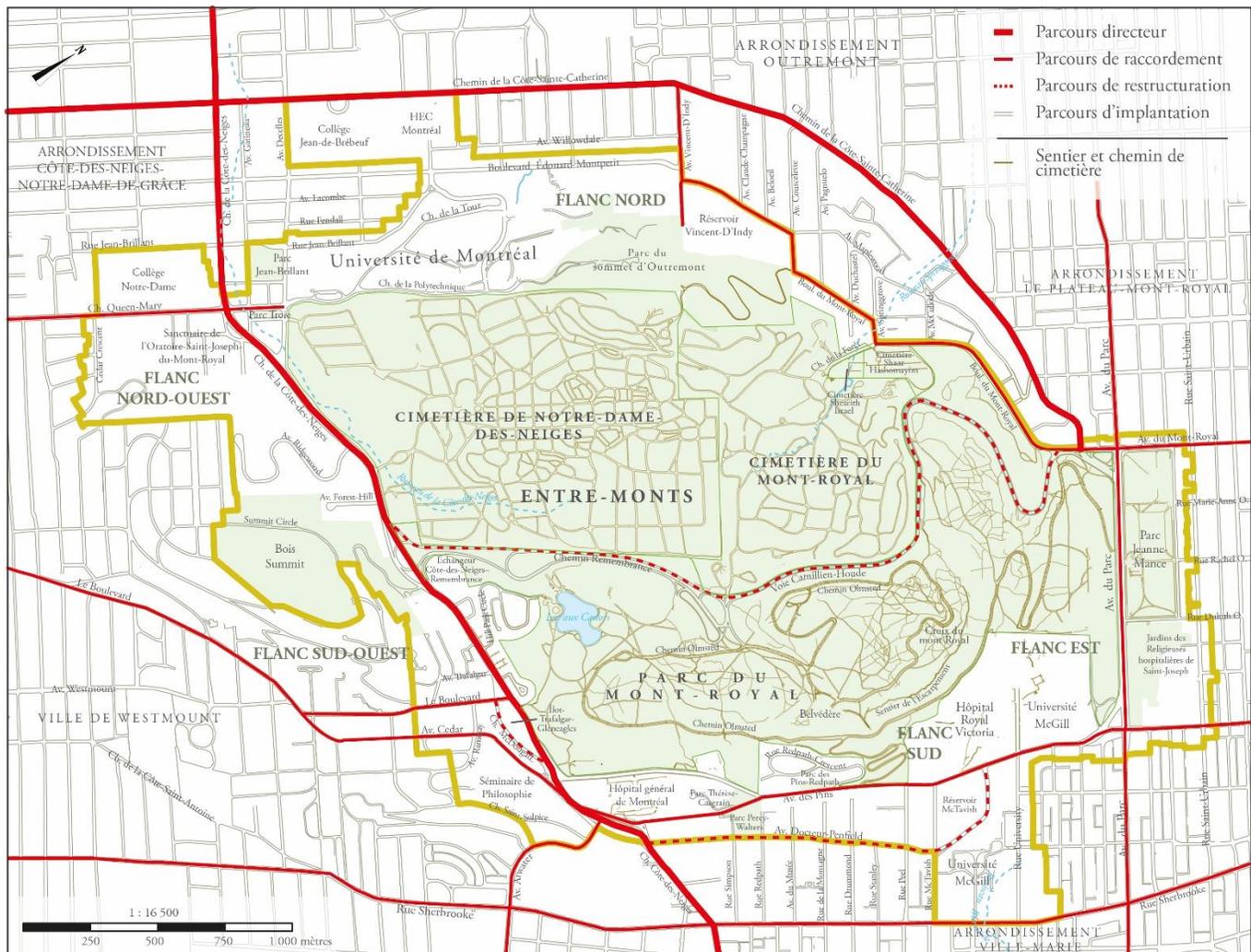


Figure 32

Le chemin de la Côte-des-Neiges

Situé dans une vallée entre les sommets du Mont-Royal et de Westmount, le chemin de la Côte-des-Neiges est l'une des premières voies de communication du site patrimonial. Au nord, il suit approximativement le tracé d'un ancien cours d'eau, le ruisseau de la Côte-des-Neiges, possiblement situé à proximité d'un sentier utilisé par les groupes amérindiens pour franchir la montagne avant même l'arrivée des Européens. Jusqu'au début des années 1870, le chemin de la Côte-des-Neiges constitue le seul parcours sur les flancs sud-ouest et nord-ouest du mont Royal, à l'exception d'une partie du chemin Queen-Mary, d'une partie du chemin de la Côte-Saint-Luc, aujourd'hui nommée le Boulevard, et du chemin Remembrance. Ainsi, jusqu'à cette période, le lotissement et la construction de bâtiments se font de part et d'autre de ce parcours.

Le tracé du chemin de la Côte-des-Neiges suit un axe nord-sud. À l'intérieur des limites du site patrimonial, il est majoritairement formé de six voies divisées au centre par un terre-

plein aménagé de plates-bandes fleuries et d'alignements d'arbres. Au nord, il longe aujourd'hui quelques quartiers résidentiels, puis borde à l'ouest le cimetière de Notre-Dame-des-Neiges et le parc du Mont-Royal. Du côté est, une large bande de pelouse plantée d'arbres longe la voie publique. À la hauteur du parc du Mont-Royal, l'échangeur Côte-des-Neiges-Remembrance permet l'accès au parc. Plus au sud, le chemin s'élargit du côté est pour former quatre voies, légèrement en pente et bordées d'une paroi rocheuse délimitant le parc du Mont-Royal. Son tracé sinueux et incliné témoigne de la topographie caractéristique du mont Royal. Le tronçon situé dans le site patrimonial est issu d'un passage naturel entre les différentes hauteurs du mont et permet d'accéder à plusieurs secteurs du site patrimonial, tels que l'ancien village de Côte-des-Neiges au nord-est, le bois Summit au sud-ouest, le cimetière de Notre-Dame-des-Neiges et le parc du Mont-Royal à l'est ainsi que l'ancien domaine des Sulpiciens et le Mille carré au sud.

En plus de témoigner de l'occupation amérindienne, ce parcours directeur illustre également le rôle joué par les Sulpiciens, à titre de seigneurs, dans le développement des abords du mont Royal. Avec l'aménagement des différents côtes et villages ainsi que celui des cimetières de l'entre-monts, le chemin de la Côte-des-Neiges devient, au cours des siècles, un parcours urbain de transit assurant un accès constant au mont Royal.

Le chemin de la Côte-Sainte-Catherine

Situé au nord du mont Royal, le chemin de la Côte-Sainte-Catherine marque la limite nord d'une partie du site patrimonial. La majorité de ce parcours est à l'extérieur du site patrimonial, à l'exception d'une portion longeant les terrains du Collège Jean-de-Brébeuf et de l'établissement universitaire HEC Montréal. La moitié de l'emprise publique de la voie est située dans les limites du site patrimonial.

La portion ouest du chemin, au tracé rectiligne, était située au cœur de terres agricoles jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Plus éloignée du territoire protégé, la portion est du chemin de la Côte-Sainte-Catherine suit un parcours épousant les formes naturelles de la topographie du mont. Elle permet, dès les premières années d'occupation du mont Royal par les Européens, de contourner la montagne à l'est pour rejoindre la ville.

LES PARCOURS D'IMPLANTATION

Le parcours d'implantation, par rapport au parcours directeur, est une voie de circulation spécialement aménagée pour accueillir des lotissements. Il s'agit habituellement d'une voie rectiligne, partant du parcours directeur, dont les parcelles réparties de chaque côté sont destinées à accueillir des maisons individuelles.

Le réseau viaire du site patrimonial du mont Royal comprend plusieurs parcours d'implantation. Chacun des flancs témoigne des différents types de tracés issus du parcellaire d'origine ou des voies adaptées à la topographie.

Le flanc sud

À partir de 1840, et ce, jusqu'au début du XX^e siècle, une trame orthogonale se développe sur le flanc sud. Les parcours d'implantation de ce secteur sont d'abord des rues nord-sud qui atteignent les pentes escarpées du mont Royal, dont les rues University, Peel, Drummond et de la Montagne. Par la suite, des parcours aux formes courbes s'ajoutent au réseau viaire, comme l'avenue Steyning et la rue Redpath-Crescent dont les tracés sont dictés par la topographie des versants. L'avenue des Pins Ouest longe le flanc sud et est l'un des parcours de ce secteur. Aussi considérée comme un parcours de raccordement, cette voie est bordée de plusieurs parcelles construites, dont une série de maisons individuelles attachées érigées au début du XX^e siècle, ainsi que d'espaces ouverts ou boisés. En plus de diviser le campus de l'Université McGill en deux sous-secteurs,

cette avenue traverse le Mille carré. L'avenue du Docteur-Penfield, qui constitue la limite sud du site patrimonial, passe également au cœur de ce secteur résidentiel bourgeois. Son tracé peu sinueux, mais tout de même dicté par la topographie des lieux, rejoint le chemin de la Côte-des-Neiges à la hauteur de l'îlot bordé par ces voies. Cette voie joue également le rôle de parcours de restructuration.

Le flanc est

La majorité des voies situées sur le flanc est sont ajoutées à la trame viaire entre 1870 et 1930 et sont rectilignes. Quelques parcours d'implantation délimitent et traversent le parc Jeanne-Mance et se poursuivent en sentiers dans le parc du Mont-Royal, dont la rue Marie-Anne Ouest, Rachel Ouest et Duluth Ouest. La rue Saint-Urbain est le principal parcours d'implantation de ce secteur. Elle accueille des maisons individuelles et des immeubles à logements multiples dès les années 1880.

Le flanc nord

Accueillant de grandes terres agricoles depuis le XVIII^e siècle, le flanc nord voit ses premiers parcours d'implantation tracés à partir des années 1870. Le boulevard Édouard-Montpetit, anciennement appelé avenue Maplewood, est le principal parcours d'implantation. Son tracé rectiligne est-ouest témoigne de l'orientation originale des terres de l'ancienne côte Sainte-Catherine. Au début du XX^e siècle, quelques maisons cossues y sont construites. Une ligne de tramway y circule à cette même période afin de relier le village de Côte-des-Neiges au centre de l'île. Avec l'implantation de l'Université de Montréal, plusieurs immeubles à logements multiples sont érigés le long de ce boulevard.

Établi sur les versants du sommet d'Outremont, le chemin de la Tour, sinueux et en pente, est le premier tracé qui donne accès aux pavillons de l'Université de Montréal à partir de l'avenue Decelles jusqu'à l'avenue Vincent-D'Indy. Une portion de ce chemin est fermée lors de l'aménagement des installations sportives, à partir des années 1960, à l'est du site universitaire. En plus du boulevard Édouard-Montpetit, un autre parcours d'implantation ceinture le campus universitaire, soit l'avenue Decelles.

Les flancs nord-ouest et sud-ouest

Dans la partie ouest du site patrimonial, plusieurs voies, possédant une orientation est-ouest, se greffent au parcours directeur que constitue le chemin de la Côte-des-Neiges. Le développement du réseau viaire de ce secteur débute au cours des années 1870 et se poursuit progressivement tout au long du XX^e siècle. Il s'agit, entre autres, du nord au sud, de l'avenue Ridgewood, de l'avenue Forest Hill, de Summit Circle, de Hill Park Circle et de l'avenue de Trafalgar. À l'exception des rues transversales à l'avenue Trafalgar et à Cedar Crescent, les parcours d'implantation des flancs nord-ouest et sud-ouest suivent des tracés sinueux, courts et pentus qui illustrent le désir de repousser les limites des secteurs destinés au lotissement en dépit des contraintes topographiques.

LES PARCOURS DE RACCORDEMENT

Le parcours de raccordement est une voie de circulation qui relie deux autres voies, notamment des parcours directeurs et des parcours d'implantation. Cependant, ses parois sont généralement peu construites, car ce type de parcours n'est pas destiné à l'origine à l'implantation de bâtiments. Avec le temps, certains parcours de raccordement voient cependant leurs abords se construire.

Les parcours de raccordement du site patrimonial forment une route panoramique autour du mont Royal et mettent en valeur la diversité des expériences visuelles qu'offre ce dernier. Certains parcours joignent ainsi le chemin de la Côte-des-Neiges pour former un

chemin de ceinture¹², tandis que d'autres facilitent l'accès aux voies et aux sentiers atteignant les sommets. Dans le cas du site patrimonial, les parcours de raccordement ne sont pas toujours destinés à relier deux voies.

Le site patrimonial comporte 10 parcours de raccordement, principalement situés sur les flancs sud et est. Ces parcours se développent dans un axe est-ouest, à l'exception de l'avenue du Parc. Ils suivent la topographie accidentée des secteurs et possèdent, par conséquent, un tracé sinueux. Cinq d'entre eux forment un chemin qui ceinture la montagne : l'avenue du Mont-Royal Ouest, le boulevard du Mont-Royal, l'avenue du Parc, l'avenue des Pins Ouest et l'avenue Cedar. Le chemin Queen-Mary, le Boulevard, l'avenue Vincent-D'Indy, la rue Sherbrooke Ouest et l'avenue Atwater lient quelques parcours d'implantation au chemin qui ceinture la montagne.

Définissant la limite nord-est du site patrimonial, l'avenue du Mont-Royal Ouest, qui prend le nom de boulevard du Mont-Royal à la hauteur de l'arrondissement d'Outremont, est une voie qui permet de contourner la montagne pour atteindre le chemin de la Forêt et l'entrée du cimetière Mont-Royal. Plus au nord, le boulevard rejoint les limites du campus de l'Université de Montréal et joue également le rôle de parcours d'implantation. Le tronçon de l'avenue du Parc situé dans le site patrimonial relie l'avenue du Mont-Royal Ouest au nord et l'avenue des Pins Ouest au sud, pour compléter le chemin de ceinture jusqu'au chemin de la Côte-des-Neiges. Complètement rectiligne, il échappe aux contraintes topographiques environnantes. Cette voie borde de grands espaces verts, dont l'entrée du parc du Mont-Royal, le parc Jeanne-Mance et les jardins de la propriété des Religieuses hospitalières de Saint-Joseph bordés d'un muret.

Bordant le flanc sud du mont Royal, l'avenue des Pins Ouest, connue également comme parcours d'implantation, relie le chemin de la Côte-des-Neiges sur le flanc sud à l'avenue du Parc sur le flanc est. Enfin, plus courte que l'avenue des Pins Ouest, l'avenue Cedar est une bifurcation de la première vers le nord et se trouve encore plus près du mont. Cette voie de ceinture se situe entre le parc du Mont-Royal et les installations de l'Hôpital général de Montréal.

Le chemin Queen-Mary, anciennement connu comme le chemin de la Côte-Saint-Luc, est le plus ancien parcours de raccordement du site patrimonial. Il relie, à l'origine, le village de Côte-des-Neiges à celui de Côte-Saint-Luc. Le tronçon situé à l'intérieur du site patrimonial sépare les propriétés du sanctuaire de l'Oratoire-Saint-Joseph-du-Mont-Royal et le collège Notre-Dame. Le Boulevard, aménagé lors du développement intensif de la trame urbaine à partir de la fin du XIX^e siècle, permet également de rejoindre le chemin de la Côte-des-Neiges. Apparue à la même époque, l'avenue Vincent-D'Indy, auparavant nommée chemin Bellingham, relie le chemin de la Côte-Sainte-Catherine au boulevard Édouard-Montpetit. Elle se prolonge, quelques années plus tard, sur les hauteurs du flanc nord jusqu'au boulevard du Mont-Royal et jusqu'au réservoir Vincent-D'Indy. Cette voie nord-sud témoigne de l'orientation des parcelles perpendiculaires au fleuve, typique du système cadastral du Régime français. Aménagé en 1838, le tronçon de la rue Sherbrooke Ouest, qui constitue la limite sud du site patrimonial, facilite l'accès au flanc

12. Le concept de chemin de ceinture apparaît au milieu du XIX^e siècle. Plusieurs propriétaires de terres situées sur le mont Royal déposent une pétition en appui à l'aménagement d'un boulevard sur le pourtour de la montagne. Ils consentent notamment à donner une partie de leur terre à cet effet. Plusieurs plans sont élaborés au cours des années suivantes. Ce projet est concrétisé lors de l'aménagement de l'avenue des Pins Ouest et de la rue Saint-Urbain à la fin des années 1870.

sud du mont et entraîne le développement d'un quartier résidentiel bourgeois au cours des décennies suivantes, soit le Mille carré. De plus, quelques lots longeant le nord du parcours, occupés d'abord par de grands domaines, accueillent les premiers bâtiments de l'Université McGill. Tracée en 1928, l'avenue Atwater témoigne de l'un des morcellements tardifs du domaine des Sulpiciens. Cette voie sinueuse relie un développement immobilier, construit sur ses abords à cette même époque, à l'avenue du Docteur-Penfield et au chemin de la Côte-des-Neiges.

LES PARCOURS DE RESTRUCTURATION

Le parcours de restructuration est une voie de circulation qui marque une percée à travers un tissu urbain plus ancien. Il peut s'agir d'une voie de contournement, d'un raccourci ou du redressement et de l'élargissement d'un parcours ancien.

Aménagé au XIX^e siècle, le chemin Remembrance rejoint à l'origine la maison Hosea-Ballou-Smith et ses terres de l'entre-monts. Par ailleurs, la voie Camillien-Houde est tracée au XX^e siècle et est alors réservée aux tramways. Cette voie commence à la jonction du chemin Remembrance et de l'entrée du stationnement du parc du Mont-Royal et débouche sur le flanc est, au croisement du boulevard du Mont-Royal et de l'avenue du même nom. La sinuosité et les dénivellations de ce tracé découlent de la topographie de l'entre-monts. La voie Camillien-Houde permet notamment d'accéder à plusieurs chemins et sentiers et d'admirer les nombreux panoramas et percées visuelles que présentent le parc du Mont-Royal ainsi que les cimetières. Étant la seule voie accessible à la circulation automobile qui traverse complètement la montagne d'est en ouest, ce tracé est entièrement asphalté et divisé par un terre-plein planté sur plusieurs tronçons. De plus, la majorité du parcours formé par le chemin Remembrance et la voie Camillien-Houde marque la limite entre le parc du Mont-Royal et les cimetières.

L'avenue du Docteur-Penfield et le chemin McDougall sont les deux autres parcours de restructuration du site patrimonial. L'avenue du Docteur-Penfield est d'abord une petite voie aménagée sur la terre de John McGregor à la fin des années 1860, à partir de l'intersection du chemin de la Côte-des-Neiges jusqu'à la rue Simpson. Cette voie, longeant le flanc sud, est prolongée au milieu du XX^e siècle pour atteindre le campus de l'Université McGill et le réservoir McTavish. À l'ouest, le chemin McDougall poursuit le tracé de l'avenue du Docteur-Penfield en bordure du chemin de la Côte-des-Neiges. Cette voie contourne le site patrimonial classé de l'Îlot-Trafalgar-Gleneagles.

LES AUTRES PARCOURS

Les sentiers, chemins, cheminements secondaires, escaliers et voies d'accès

Le site patrimonial compte plusieurs sentiers, chemins, cheminements secondaires, escaliers et voies d'accès qui épousent la topographie du mont Royal. Ils sont principalement situés dans les cimetières, les grands parcs et au sein des ensembles institutionnels situés à proximité des sommets. L'entre-monts est notamment composé d'une multitude de sentiers et de chemins situés dans les cimetières et dans le parc du Mont-Royal (fig. 33), tandis que sur les flancs, les ensembles religieux et institutionnels sont caractérisés par des voies secondaires qui donnent accès aux différents bâtiments. De plus, ces ensembles sont parfois particularisés d'une voie d'accès en façade, telle que l'allée centrale de l'Université McGill de même que l'axe sacré du sanctuaire de l'Oratoire-Saint-Joseph-du-Mont-Royal qui mène à la basilique (fig. 34). Le sanctuaire se démarque aussi par son réseau de chemins, dont un chemin de croix aménagé le long d'un sentier sinueux ainsi que le chemin Kingston, qui permet d'atteindre d'anciennes villas, divers pavillons et des espaces de stationnement. L'Université de Montréal possède

un réseau viaire qui lui est propre et qui se développe au cours des années, notamment avec l'ajout des chemins de la Rampe et de la Polytechnique, l'avenue Louis-Colin ainsi que la rue Jean-Brillant. Ces voies curvilignes s'inscrivent dans le développement final du réseau viaire sur les pentes escarpées du mont Royal. De plus, l'université comporte une série de chemins entre les pavillons ainsi que plusieurs sentiers dans les bois entourant le site, dont ceux dans le secteur de la coulée verte.



Figure 33

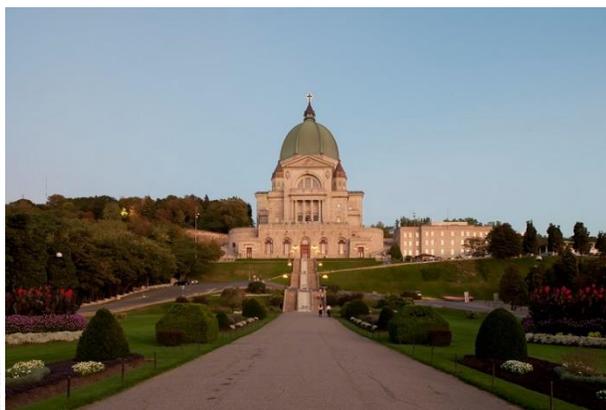


Figure 34

Le chemin de ceinture

En cours de réalisation, le chemin de ceinture est un sentier polyvalent d'une dizaine de kilomètres permettant aux piétons et aux cyclistes de faire le tour du mont Royal. Ponctué de haltes de repos, ce chemin borde notamment le boulevard Édouard-Montpetit et une partie du chemin de la Côte-des-Neiges. Par la suite, il rejoint le parc du Mont-Royal et le chemin Olmsted. À partir de ce chemin, un tronçon piétonnier traverse le bois Saint-Jean-Baptiste pour rejoindre le flanc nord en passant par le sommet d'Outremont, étant ainsi le seul tracé donnant accès à ce sommet. Rendu possible grâce à des ententes intervenues entre la Ville de Montréal et différents propriétaires, le chemin de ceinture est une réalisation majeure en matière de mise en valeur et d'accessibilité du mont Royal.

LES ESPACES OUVERTS

Plus d'une dizaine d'espaces ouverts, correspondant essentiellement à des espaces publics et semi-publics, occupent le site patrimonial. Lieux de commémoration, de détente et d'observation, ils sont situés autant sur les flancs que dans l'entre-monts. Les espaces ouverts comprennent quatre cimetières ainsi que plusieurs parcs et espaces verts. Ils s'opposent, d'une certaine manière, aux espaces « fermés » occupés par le cadre bâti et les infrastructures. Autour des grands complexes hospitaliers et d'enseignement se trouvent également des espaces ouverts, notamment autour de l'hôpital Royal Victoria.

Les cimetières

Le cimetière de Notre-Dame-des-Neiges

Le cimetière de Notre-Dame-des-Neiges est une vaste nécropole couvrant une surface d'environ 138 hectares. Il couvre 18 % de la superficie du site patrimonial. Ses aménagements, situés entre les trois sommets, sont adaptés à la topographie vallonnée de l'entre-monts.

Le cimetière est caractérisé par un réseau de chemins habituellement rectilignes suivant un terrain légèrement dénivelé. Dans la partie la plus ancienne, aménagée dès 1855,

quelques allées suivent une trame orthogonale imitant les tracés des cimetières catholiques traditionnels, tandis que d'autres, plus sinueuses et adaptées au terrain escarpé, reflètent davantage la composition des cimetières ruraux. Quatre agrandissements entraînent le développement de cette trame, qui a notamment été prolongée au sud, le long du chemin Remembrance. La voie cérémonielle a été réaménagée en 2011 et 2012. L'ensemble des chemins totalise plus de 42 km.

Le cimetière Mont-Royal

Le cimetière Mont-Royal occupe un espace de plus de 66 hectares, couvrant une superficie d'environ 8 % du site patrimonial. L'altitude du secteur passe de 165 mètres à 225 mètres. Une grande partie des chemins initiaux forment encore aujourd'hui le centre du lieu d'inhumation, tandis que quelques parcours ont disparu pour laisser place à des monuments et à des aménagements. Des chemins ont été ajoutés au plan d'origine, dont un tracé plus récent qui suit un ancien tronçon du chemin Remembrance. Une section du cimetière est occupée par la congrégation juive Temple Emanu-El.

Les cimetières Shaar Hashomayim et Shearith Israel

Les deux cimetières juifs occupent un terrain adjacent au cimetière Mont-Royal.

Le cimetière Shaar Hashomayim est d'une superficie d'environ deux hectares. Le plan du cimetière suit une grille en damier aérée et traversée par des sentiers étroits et des allées gazonnées qui séparent les alignements de monuments horizontaux.

Le cimetière Shearith Israel est caractérisé par des monuments funéraires sobres, de formes et d'époques variées, aménagés sur une trame irrégulière coupée par un tracé piétonnier sinueux.

Les parcs et espaces verts

Le parc du Mont-Royal

Plus important espace ouvert du site patrimonial, le parc du Mont-Royal est peuplé de plus de 108 000 arbres et couvre une superficie de près de 200 hectares. Il comporte des aires ouvertes gazonnées parsemées d'îlots boisés et de légères pentes. La voie Camillien-Houde et le chemin Remembrance permettent aux automobilistes d'accéder au parc.

De nombreux sentiers particularisent le parc, dont plusieurs témoignent du plan d'aménagement initial de Frederick Law Olmsted. Ayant comme objectif de créer un parc en opposition à la vie urbaine, Olmsted prévoit l'implantation de sentiers sinueux contrairement à la trame orthogonale des rues de Montréal. Aujourd'hui, les sentiers balisés permettent notamment de découvrir la richesse du couvert végétal tout en privilégiant la protection des milieux humides et des zones précaires, l'un des concepts établis dès le départ par l'architecte du parc. Le chemin Olmsted, long de sept kilomètres, est le principal témoin du plan original d'Olmsted. Ce chemin de même que le chemin du lac sont, entre autres, deux tronçons sinueux et polyvalents permettant la découverte du secteur de la clairière. Ils joignent également d'autres chemins, dont le sentier de l'Escarpement, menant vers le sommet de la colline. Ils donnent, par exemple, accès au chalet, à la croix ainsi qu'aux belvédères. À partir du flanc est, quelques tracés piétonniers permettent également de découvrir le Piedmont et la côte Placide. À partir de la rue Peel, sur le flanc sud, un long escalier de 260 marches (fig. 35) donne accès au belvédère Kondiaronk.

Les autres parcs et espaces verts

Sur les deux autres sommets du mont Royal, le bois Summit et le parc Tiohtià:ke Otsira'kéhne se caractérisent aussi par leurs grands espaces boisés. Situé dans la ville de Westmount, le bois Summit, d'une superficie de 20 hectares, est sillonné de quelques

sentiers qui permettent d'apprécier la richesse de ce bois ayant subi peu d'interventions humaines à travers le temps. Le parc Tiohtià:ke Otsira'kéhne comprend notamment le chemin Saint-Jean-Baptiste, qui permet l'ascension de la colline à partir du boulevard du Mont-Royal. Le tracé sinueux de ce sentier mène à la jonction d'une entrée secondaire du cimetière de Notre-Dame-des-Neiges et au sommet de l'ancienne piste de ski de l'Université de Montréal (fig. 36).



Figure 35



Figure 36

Situé sur le flanc est, le parc Jeanne-Mance, d'une superficie d'un peu plus de 14 hectares, est en continuité avec le piémont du parc du Mont-Royal. Il est caractérisé par quatre sections qui forment de grands espaces verts entourés d'arbres, en plus de chemins de promenade. Dans le prolongement du parc du Mont-Royal et devant le parc Jeanne-Mance, la place de l'Amérique-Latine est un petit îlot boisé au coin des avenues du Parc et du Mont-Royal. Le parc Jeanne-Mance est adjacent aux jardins des Religieuses hospitalières de Saint-Joseph, qui est un espace ouvert privé.

Sur le flanc nord, un espace vert se trouve sur un réservoir d'eau. En périphérie du campus de l'Université de Montréal, le réservoir Vincent-D'Indy forme un vaste terrain plat, aujourd'hui occupé par quelques installations sportives. Sur le flanc sud, trois espaces densément boisés particularisent les abords de l'avenue des Pins Ouest, soit le parc Thérèse-Casgrain, le parc Percy-Walters et le parc des Pins-Redpath. Ils sont situés sur des terrains parfois pentus. Des escaliers permettent d'y accéder, à l'exception du parc des Pins-Redpath, qui borde les cours arrière de certaines résidences cossues du Mille carré.

Enfin, trois parcs urbains sont situés sur un petit plateau résidentiel du flanc nord-ouest : le parc Jean-Brillant, la place du 6-Décembre-1989 et le parc Troie. Ils sont notamment caractérisés par des terrains plantés de quelques arbres, des chemins piétonniers et un mobilier urbain.

Le réseau viaire en bref

Le site patrimonial du Mont-Royal est d'abord caractérisé par un réseau viaire de type orthogonal, formé de parcours est-ouest et nord-sud, de même que de type organique, révélé par des parcours sinueux adaptés à la topographie du mont Royal.

Le seul parcours qui traverse complètement la montagne du sud au nord est le chemin de la Côte-des-Neiges. D'autres parcours, tels que les avenues du Parc, des Pins Ouest, Cedar et du Docteur-Penfield ainsi que les boulevards du Mont-Royal et Édouard-Montpetit, contournent la montagne. Enfin, plusieurs parcours convergent vers la montagne, comme les rues University, Peel et de la Montagne.

Le site patrimonial compte deux parcours directeurs, soit le chemin de la Côte-des-Neiges, qui se distingue par son tracé sinueux nord-sud, et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, qui délimite au nord une partie du site patrimonial et dont la section rectiligne témoigne de l'orientation originale des lots de la côte du même nom. Ces deux parcours pourraient correspondre à d'anciens sentiers amérindiens. Seul le côté sud d'une portion du chemin de la Côte-Sainte-Catherine est situé dans les limites du site patrimonial.

Le site patrimonial comprend des parcours d'implantation destinés aux institutions et aux habitations, tels que le boulevard Édouard-Montpetit sur le flanc nord, l'avenue Rigewood, Hill Park Circle et Summit Circle sur les flancs nord-ouest et sud-ouest, les rues Redpath-Crescent et University sur le flanc sud ainsi que la rue Saint-Urbain sur le flanc est.

Le site patrimonial comporte 10 parcours de raccordement, dont certains rejoignent le chemin de la Côte-des-Neiges pour former un chemin de ceinture autour du mont Royal, tandis que d'autres facilitent l'accès aux différents secteurs du mont Royal. Ces parcours sont l'avenue du Mont-Royal Ouest, qui rejoint le boulevard du Mont-Royal, l'avenue du Parc, l'avenue des Pins Ouest, l'avenue Cedar, le chemin Queen-Mary, le Boulevard, l'avenue Vincent-D'Indy, la rue Sherbrooke Ouest et l'avenue Atwater.

Le site patrimonial est caractérisé par trois parcours de restructuration, dont le chemin Remembrance, qui rejoint la voie Camillien-Houde au centre de l'entremonts. L'avenue du Docteur-Penfield et le chemin McDougall sont les deux autres parcours de restructuration.

Le site patrimonial est aussi composé d'autres parcours, dont des sentiers, chemins, cheminements secondaires, escaliers, voies d'accès et voies cyclables, principalement situés dans les cimetières, les grands parcs, au sein des ensembles institutionnels et le long des parcours principaux.

Le site patrimonial comprend plusieurs espaces ouverts, tels que quatre cimetières, dont les cimetières de Notre-Dame-des-Neiges et Mont-Royal, le parc du Mont-Royal ainsi que plusieurs autres parcs et espaces verts. Les cimetières Mont-Royal et de Notre-Dame-des-Neiges ainsi que le parc du Mont-Royal sont les plus grands espaces ouverts.

LE SYSTÈME PARCELLAIRE

Le système parcellaire résulte du découpage du territoire, en général par lotissement. Les lots, qui peuvent aussi être appelés « propriétés foncières », « unités foncières » ou « parcelles », se caractérisent notamment par leurs dimensions, leurs proportions et leur orientation. En tant que portion d'un territoire, le lot est défini par des limites précises telles que les lots voisins et la présence d'une voie d'accès. Sur le lot, l'implantation d'un bâtiment est définie par ses marges avant, latérales et arrière. Par le fait même, l'implantation d'un bâtiment définit habituellement les espaces qui le séparent des bâtiments voisins et qui créent un intervalle entre les façades sur la voie publique. Le système parcellaire adopte des formes variées et perdure dans le temps malgré le renouvellement du cadre bâti ou les changements d'affectation des lots. Les divisions, subdivisions, redivisions et morcellements des lots, l'implantation de nouveaux bâtiments et l'ajout de clôtures ou de plantations aux limites des lots sont des gestes qui peuvent avoir un effet sur le site patrimonial. Les caractéristiques historiques du système parcellaire font partie de l'intérêt patrimonial du territoire, et il importe d'en favoriser la préservation.

Les caractéristiques du système parcellaire sont principalement en lien avec la valeur urbanistique du site patrimonial. Elles sont également à mettre en relation avec certains aspects de la valeur historique.

Les particularités du site patrimonial

LE SYSTÈME DES CÔTES

Dès la fin du XVII^e siècle, les Sulpiciens entreprennent plus activement la concession des terres sur le pourtour de la montagne et sur celle-ci. Cette première division cadastrale est inévitablement influencée par la présence du fleuve, la topographie particulière du mont ainsi que les ruisseaux qui traversent plusieurs secteurs. Les Sulpiciens utilisent le système de côtes pour l'organisation et la mise en valeur des terres. L'orientation et les dimensions des censives des côtes Saint-Joseph, Saint-Antoine, Sainte-Catherine et Notre-Dame-des-Neiges, qui entourent la montagne, témoignent de l'obstacle que représente celle-ci (fig. 37). Dans le site patrimonial, la côte Sainte-Catherine et la côte Notre-Dame-des-Neiges jouent un rôle primordial dans le développement des secteurs situés dans l'entremonts ainsi que sur les flancs nord et nord-ouest du mont Royal, tandis que le flanc sud est principalement marqué par la côte Saint-Antoine ainsi que la division progressive du domaine de la Montagne. Les municipalités d'Outremont, de Westmount et de Côte-des-Neiges ainsi que le Mille carré ont notamment été constitués à partir de ces côtes.

LES PREMIÈRES DIVISIONS CADASTRALES (1642-1780)

Le lotissement du territoire est d'abord réalisé au sud du mont Royal à partir de la fin du XVII^e siècle. Ce secteur est notamment caractérisé par la grande parcelle du domaine des Sulpiciens entourée de lots de forme oblongue orientés selon un axe nord-sud, donc perpendiculaires au fleuve. Ces lots particularisent la côte Saint-Antoine, la côte Saint-Joseph et la terre de Pierre Raimbault situées sur les flancs sud et sud-ouest du mont Royal. Cette orientation, qui témoigne de l'empreinte seigneuriale du territoire, est adoptée sur la majorité du territoire du mont Royal, à l'exception du flanc nord-ouest et d'une partie du flanc nord, qui correspondent à la concession de la côte Notre-Dame-des-Neiges. Située sur le versant nord du sommet de Westmount et traversée par l'ancien ruisseau de la Côte-des-Neiges ainsi qu'un tronçon du chemin de la Côte-des-Neiges, cette dernière se distingue par l'orientation est-ouest de ses parcelles. Ces terres, en arrimage avec la

montagne, illustrent un découpage des terres adapté à la topographie et à l'hydrographie des lieux.

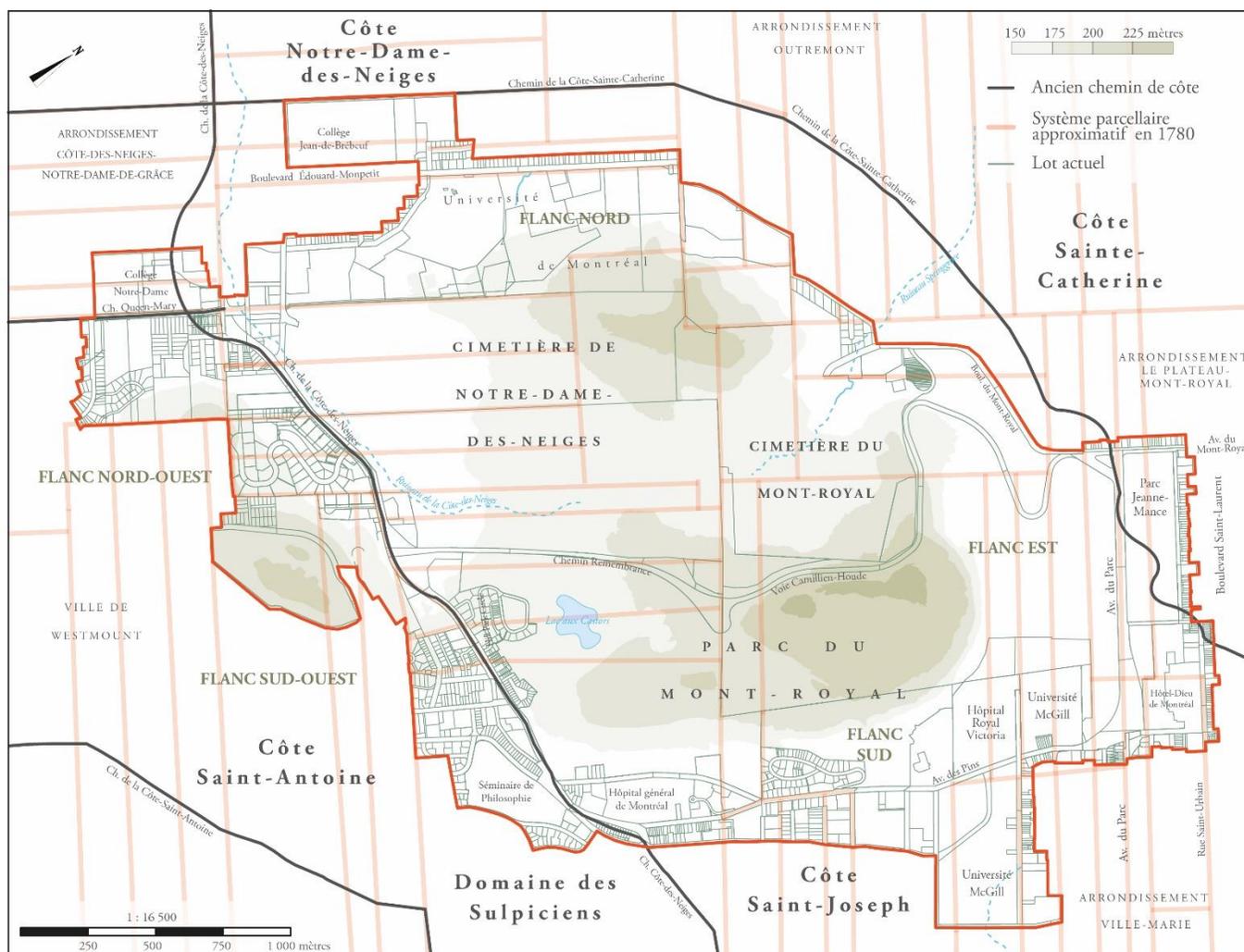


Figure 37

LES PREMIERS MORCELLEMENTS (1780-1840)

De 1780 aux années 1840, le cadre agricole qui caractérise la montagne se transforme. Les parcelles d'origine sont morcelées pour former des lots plus étroits et profonds. Une partie du domaine des Sulpiciens est notamment acquise par l'homme d'affaires John Gray (1755-1829). Après son décès, ses héritiers divisent la propriété pour vendre plusieurs parcelles. L'une d'entre elles est acquise en 1836 par John Samuel McCord (1801-1865), qui fait construire une villa nommée Temple Grove. Deux autres villas voisines de Temple Grove sont implantées à la même époque, soit les villas Amelia Lodge et Casa Del Monte. Un chemin privé est aménagé au pied du mont pour desservir ces propriétés. Cet emplacement est aujourd'hui occupé par l'îlot de l'Hôpital général de Montréal.

Au début du XIX^e siècle, le grand domaine de Pierre Raimbault, situé dans l'entre-monts et sur une partie du flanc sud, est progressivement morcelé pour faire place à de nouveaux domaines. Ces derniers sont habituellement composés d'une résidence

principale, de chemins privés se rendant aux maisons de ferme, d'enclos et d'écuries ainsi que de vergers. L'iconographie ancienne, dont les cartes de l'arpenteur Honorius Sisson Sitwell réalisées entre 1867 et 1870, révèle notamment la présence de clôtures de bois, de murs et de murets, d'alignements d'arbres ou de massifs d'arbres et de bois qui marquent et mettent en valeur les limites des parcelles agricoles.

LE LOTISSEMENT RÉSIDENTIEL BOURGEOIS ET INSTITUTIONNEL (1840-1870)

Au cours des 30 années suivantes, l'industrialisation et l'expansion du centre-ville de Montréal influencent directement la transformation des abords du mont Royal. Les propriétaires des domaines entreprennent le lotissement de leurs terres, ce qui influence l'aménagement et l'orientation du parcellaire à partir des années 1840. C'est ainsi que s'amorce le lotissement du quartier résidentiel Mille carré, d'abord constitué de grandes propriétés bourgeoises s'étendant de l'avenue du Parc à l'avenue Guy. Les Sulpiciens poursuivent le morcellement de leur domaine tout en maintenant une grande parcelle pour le Grand Séminaire (situé hors du site patrimonial). À cette même époque, les premiers pavillons de l'Université McGill sont aménagés sur l'emplacement d'anciennes villas et domaines, tandis que les Religieuses hospitalières de Saint-Joseph font construire un couvent et un hôpital (hôtel-Dieu).

La villégiature se déplace alors sur les flancs nord et nord-ouest, qui sont recherchés pour leur quiétude, principalement dans le secteur de la côte Sainte-Catherine. Ainsi, la subdivision des grandes parcelles agricoles se fait progressivement et de nouvelles propriétés sont notamment construites au sud du chemin de la Côte-Sainte-Catherine, telle la résidence Dunnanny Cottage dont le terrain arrière correspond à l'ancienne maison mère des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie. Deux parcelles longues et étroites caractérisent le secteur du boulevard Édouard-Montpetit et du terrain avant de l'Université de Montréal, entre l'avenue Vincent-D'Indy et l'avenue Louis-Colin. À la fin de cette période, la congrégation de Sainte-Croix acquiert un terrain pour y construire le collège Notre-Dame. Sur les flancs du mont Royal, les nouvelles parcelles adoptent parfois des formes et des dimensions variées, voire irrégulières, notamment celles longeant le chemin de la Côte-des-Neiges.

Enfin, contrairement aux flancs qui subissent les premiers effets de l'urbanisation du mont Royal, l'entre-monts est témoin d'un remembrement progressif des lots lors de l'implantation des cimetières. Une partie de l'ancien domaine de Raimbault est acquis par l'organisme The Mount Royal Cemetery Company (la Compagnie du cimetière Mont-Royal), tandis que le cimetière de Notre-Dame-des-Neiges est établi sur une grande parcelle formée par le remembrement de quelques anciens lots étroits de la côte Notre-Dame-des-Neiges. Au tournant des années 1870, l'idée s'impose de constituer le parc du Mont-Royal, ce qui demande alors un remembrement encore plus soutenu de propriétés.

L'URBANISATION DU MONT ROYAL (1870-1930)

À la fin du XIX^e siècle, la densification des lots se manifeste de plus en plus autour des sommets du mont Royal. Le Mille carré ainsi que de nouveaux quartiers résidentiels, qui s'étendent au piémont du mont Royal, forment à certains endroits un grain serré et des îlots types des quartiers ouvriers de la ville. Ces lots sont habituellement perpendiculaires à l'axe nord-sud et témoignent du système parcellaire d'origine. L'urbanisation du mont Royal atteint également le domaine des Sulpiciens, qui ne cesse d'être subdivisé. Les dernières grandes propriétés de la côte Notre-Dame-des-Neiges sont loties.

Les institutions religieuses, hospitalières et universitaires occupent les grandes parcelles qui persistent. Sur les versants des sommets de Westmount et d'Outremont, plusieurs lots conservent les dimensions caractéristiques des propriétés bourgeoises. Dans l'entre-monts, les deux cimetières sont agrandis. Quelques parcelles sont notamment acquises par la Ville en 1872 et en 1873 pour former le parc du Mont-Royal. Sur le flanc est, le Fletcher's Field, aujourd'hui le parc Jeanne-Mance, occupe une de ces grandes parcelles.

Sur le flanc nord, ce n'est qu'à la fin de la décennie 1920 que le caractère rural disparaît complètement, à la suite de l'implantation de l'Université de Montréal sur un site adjacent au cimetière de Notre-Dame-des-Neiges. Ainsi, les flancs nord et nord-ouest subissent une série de lotissements perpendiculaires au chemin de la Côte-des-Neiges ou au boulevard Édouard-Montpetit, dans le but d'accueillir notamment des maisons jumelées et des immeubles d'appartements.

LE SYSTÈME PARCELLAIRE CONTEMPORAIN (1930-AUJOURD'HUI)

Au cours de cette période, le système parcellaire du site patrimonial du Mont-Royal a subi peu de changements majeurs. Quelques remembrements sont notamment effectués pour la construction du sanctuaire de l'Oratoire-Saint-Joseph-du-Mont-Royal sur le flanc nord-ouest et pour celle de l'hôpital général de Montréal sur le flanc sud. De plus, la grande parcelle de l'Université de Montréal accueille de nouveaux pavillons à partir des années 1950 jusqu'au XXI^e siècle.

Aujourd'hui, le système parcellaire du site patrimonial du Mont-Royal est principalement caractérisé par la présence de grands lots, qui touchent les trois sommets, ceinturés par de petits lots dont le morcellement s'accroît en s'éloignant des flancs. De plus, une bande de petits lots, parfois atypiques, borde le chemin de la Côte-des-Neiges.

LES TRACES DE L'ÉVOLUTION PARCELLAIRE

L'histoire du développement du site patrimonial du Mont-Royal peut se lire à travers son système parcellaire actuel, qui résulte d'une suite de subdivisions et de remembrements. Plusieurs traces et témoins du parcellaire d'origine et des premières concessions agricoles persistent (fig. 37).

Le système parcellaire se caractérise aujourd'hui par la concentration de grands lots dans l'entre-monts et sur les trois sommets. Puis, plus l'on descend les flancs du mont Royal, plus la dimension des lots diminue et la trame urbaine se fait plus dense.

L'orientation des parcelles perpendiculaires au fleuve se révèle notamment par certains tracés, dont l'avenue du Parc, la rue University, l'avenue Vincent-D'Indy et une partie des limites séparant les cimetières Mont-Royal et de Notre-Dame-des-Neiges. L'orientation atypique des lots de la côte Notre-Dame-des-Neiges, parallèles au fleuve, se reflète notamment par l'axe de sections de rue comme la portion du chemin de la Côte-des-Neiges située entre le chemin Gage et la rue Forest Hill, le chemin Queen-Mary et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine jusqu'à l'avenue Vincent-D'Indy. Quelques limites de propriétés, dont une partie de la limite entre le cimetière de Notre-Dame-des-Neiges et l'Université de Montréal, la limite entre le cimetière Mont-Royal et les cimetières Shaerith Israel et Shaar Hashomayim et celle entre le sanctuaire de l'Oratoire-Saint-Joseph-du-Mont-Royal et le secteur résidentiel au sud, témoignent du système parcellaire ancien. Enfin, les clôtures implantées aux abords des cimetières de même que les alignements d'arbres et les bois sont des exemples révélant la localisation d'anciens lots.

Implantées sur trois anciennes terres de la côte Notre-Dame-des-Neiges, les parcelles du quartier résidentiel formé par l'avenue Forest Hill, de même que celles du complexe des Appartements-Rockhill, s'inscrivent dans une orientation est-ouest propre aux terres de la côte Notre-Dame-des-Neiges. Le long du chemin de la Côte-des-Neiges, d'autres lots sont disposés selon l'orientation de la voie publique, comme sur Hill Park Circle ainsi que sur le chemin de Trafalgar et la place Upper-Trafalgar. Ce découpage oblique entre les concessions de la côte Notre-Dame-des-Neiges et la côte Saint-Antoine sur le flanc sud-ouest est un autre exemple de l'impact physique du mont Royal sur le lotissement. Les parcelles longeant le côté sud de l'avenue des Pins Ouest et le côté nord du boulevard Édouard-Montpetit sont, pour leur part, des exemples de l'orientation nord-sud adoptée par les autres côtes du mont Royal.

Le système parcellaire en bref

Le système des côtes, employé par les Sulpiciens pour la division cadastrale de l'île de Montréal, caractérise le site patrimonial. Les municipalités d'Outremont, de Westmount et de Côte-des-Neiges ainsi que le Mille carré ont notamment été constitués à partir de côtes.

La majorité des lots situés sur les flancs du mont Royal sont particularisés par un axe est-ouest perpendiculaire aux voies publiques, tandis qu'une partie des lots des flancs nord et nord-ouest, situés dans la concession de la côte Notre-Dame-des-Neiges, adoptent un axe nord-sud, adapté à la topographie et à l'hydrographie du mont.

À la fin du XVIII^e siècle, la montagne est principalement composée de lots agricoles étroits et profonds, du domaine des Sulpiciens sur le flanc sud et du domaine de Raimbault dans l'entre-monts ainsi que de plusieurs parcelles de villégiature.

Au milieu du XIX^e siècle, les grandes parcelles du flanc sud sont progressivement loties pour former un nouveau quartier résidentiel bourgeois, le Mille carré. La villégiature se déplace vers les flancs nord et nord-ouest, principalement dans le secteur de la côte Sainte-Catherine, tandis que l'entre-monts subit des remembrements de lots pour l'implantation des cimetières.

L'urbanisation atteint le site patrimonial à la fin du XIX^e siècle, entraînant la densification des lots au piémont, dont certains en un grain plus serré et en îlots typiques des quartiers ouvriers. Les institutions religieuses, hospitalières et universitaires s'établissent progressivement sur les grandes parcelles qui persistent, les cimetières sont agrandis et le parc du Mont-Royal est créé.

Depuis les années 1930, le système parcellaire subit peu de changements. Aujourd'hui, il est principalement caractérisé par la présence de grands lots, qui touchent les trois sommets, ceinturés par de petits lots dont le morcellement s'accroît en s'éloignant des flancs.

L'orientation des parcelles perpendiculaires au fleuve se révèle notamment par certains tracés ainsi que par une partie des limites séparant les cimetières de Notre-Dame-des-Neiges et Mont-Royal. L'orientation atypique est-ouest de la côte Notre-Dame-des-Neiges se reflète, elle aussi, par certains tracés ainsi que par quelques limites de propriétés, dont celle entre le cimetière de Notre-Dame-des-Neiges et l'Université de Montréal.

LE CADRE BÂTI

Le cadre bâti regroupe tout bâtiment principal ou secondaire pouvant abriter des hommes, des animaux ou des objets, de même que les activités qui y sont reliées. Ces activités, qui peuvent être de natures diverses (résidentielle, institutionnelle, religieuse, funéraire, militaire), ont une influence directe sur le type de bâti, sur son implantation, sur son volume et sur son traitement architectural. Le cadre bâti inclut également des monuments commémoratifs, des œuvres d'art et des ouvrages de génie civil.

Les types de bâti peuvent être définis à partir de critères architecturaux tels que la forme du toit, la disposition des ouvertures, le nombre d'étages, l'emplacement de la façade et la forme du plan, mais aussi à partir de l'implantation, du volume et du traitement architectural du bâtiment.

L'implantation est notamment définie par les marges avant, latérales et arrière d'un bâtiment sur sa parcelle ou par rapport aux autres bâtiments formant une grande propriété. Par le fait même, l'implantation d'un bâtiment détermine les espaces qui le séparent des bâtiments voisins et qui créent un intervalle entre les façades sur la voie publique.

Le volume est l'illustration des rapports qui sont établis entre l'empreinte au sol, la forme et les différentes hauteurs d'un bâtiment. Ces rapports sont comparables d'un bâtiment à l'autre. Le volume d'un bâtiment peut donc être mis en relation avec celui des bâtiments voisins et avec les proportions de l'espace public, qui prend généralement la forme d'une voie publique.

Le traitement architectural désigne l'habillage d'un bâtiment. Il correspond au parement, à la couverture, aux ouvertures et à l'ornementation.

Les caractéristiques du cadre bâti sont principalement en lien avec la valeur architecturale. Elles sont également à mettre en relation avec certains aspects des valeurs historique, emblématique, identitaire et artistique.

Les particularités du site patrimonial

Le site patrimonial du Mont-Royal se caractérise par la diversité remarquable de son cadre bâti¹³, qui ne forme pas un ensemble aussi homogène que celui des autres sites patrimoniaux déclarés. Le site compte en effet plusieurs centaines de bâtiments appartenant à de nombreuses catégories fonctionnelles. Par conséquent, les caractéristiques du cadre bâti sont présentées par typologie fonctionnelle et par immeuble. Les grands ensembles hospitaliers et les établissements d'enseignement constituent les principaux éléments dominant le cadre bâti du site patrimonial du Mont-Royal (fig. 38). Quelques bâtiments religieux, notamment ceux associés au sanctuaire de l'Oratoire-Saint-Joseph-du-Mont-Royal, marquent également le cadre bâti. Plusieurs bâtiments résidentiels s'y trouvent aussi, dont des résidences prestigieuses situées dans le Mille carré. Une grande partie du territoire du site patrimonial du Mont-Royal est constitué d'espaces ouverts tels que des parcs et des cimetières. Plusieurs bâtiments associés à l'architecture funéraire ou récréative sont donc présents dans le site patrimonial. De

13. Les bâtiments présentés dans cette section se retrouvent dans le Répertoire du patrimoine culturel du Québec (www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca). Plusieurs d'entre eux apparaissent aussi sur la figure du cadre bâti qui accompagne la section.

nombreux autres types de bâtiments complètent le cadre bâti du site patrimonial, dont des ouvrages de génie civil, des bâtiments de service et des bâtiments culturels. Le site patrimonial du Mont-Royal comprend également plusieurs monuments et œuvres d'art privés ou publics.

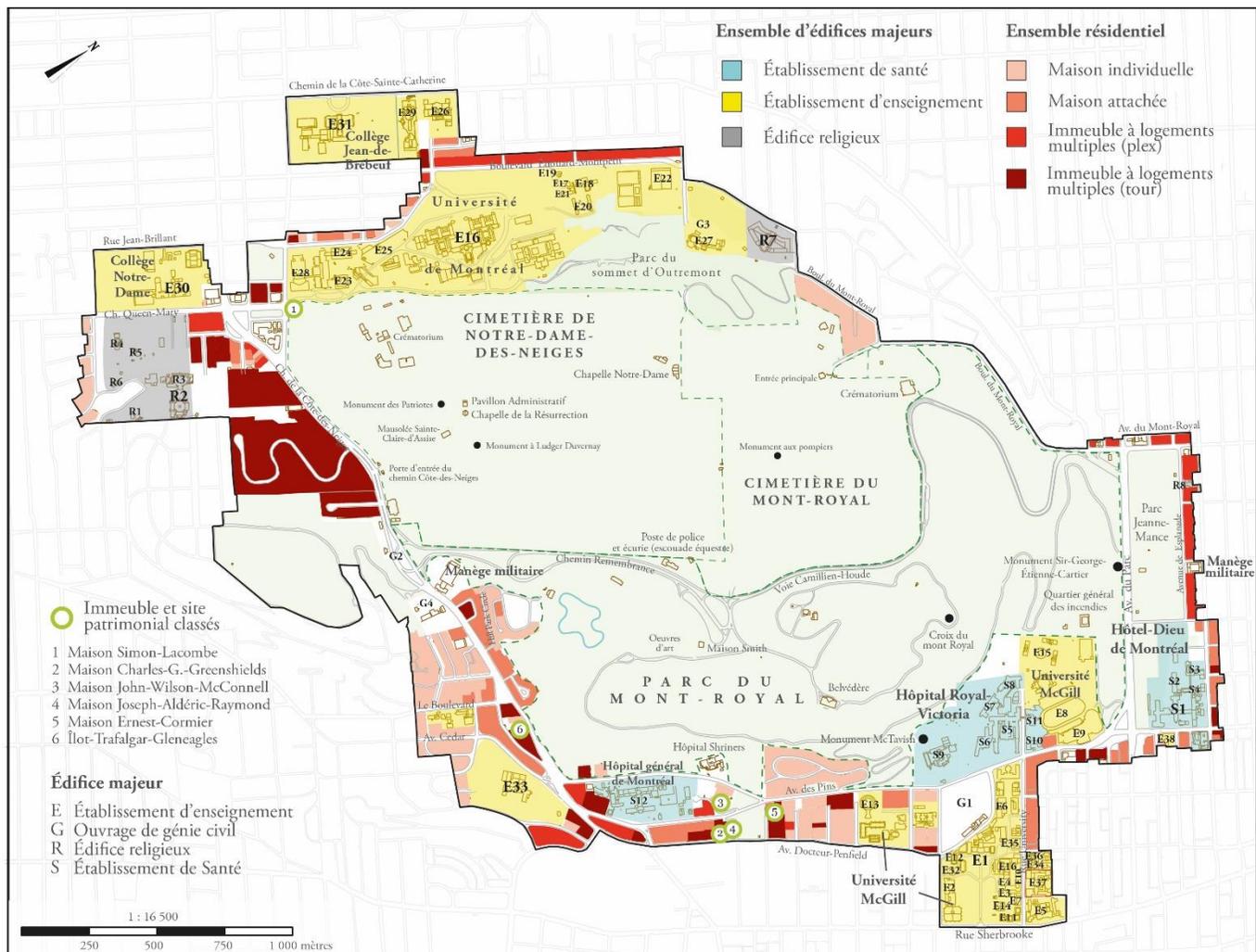


Figure 38

Établissement d'enseignement

Campus de l'Université McGill

- E1 Pavillon des Arts
- E2 Bibliothèque Redpath
- E3 Bibliothèque Macdonald-Stewart
- E4 Pavillon Macdonald-Harrington
- E5 Collège Royal Victoria
- E6 Pavillon Macdonald de génie
- E7 Institut de recherches sur les pâtes et papiers
- E8 Stade Percival-Molson
- E9 Gymnase Sir Arthur Currie Memorial
- E10 Pavillon McConnell de génie
- E11 Pavillon Otto Maass de chimie
- E12 Pavillon Stephen Leacock
- E13 Pavillon des Sciences médicales McIntyre
- E14 Pavillon Burnside
- E15 Résidences étudiantes

Campus de l'Université de Montréal

- E16 Pavillon Roger-Gaudry
- E17 Résidence A
- E18 Pavillon J.-A.-DeSève
- E19 Pavillon Thérèse-Casgrain
- E20 Résidence C
- E21 Annexe de la résidence A
- E22 Stade d'Hiver
- E23 Pavillon Maximilien-Caron
- E24 Pavillon Lionel-Groulx
- E25 Garage Louis-Colin
- E26 Faculté de l'aménagement
- E27 Pavillon de la Faculté de musique
- E28 École des hautes études commerciales de Montréal I
- E29 École des hautes études commerciales de Montréal II

Collège Notre-Dame

- E30 Bâtiment originel

Collège Jean-de-Brébeuf

- E31 Bâtiment originel

Autre établissement d'enseignement

- E32 Pavillon Morrice
- E33 Ancien séminaire de Philosophie
- E34 Séminaire diocésain de Montréal
- E35 Ancien séminaire wesleyen (pavillon Wilson).
- E36 Collège presbytérien
- E37 Montreal High School
- E38 Ancienne école d'Arcy-McGee

Ouvrages de génie civil

- G1 Réservoir McTavish
- G2 Réservoir Côte-des-Neiges
- G3 Réservoir Vincent-D'Indy
- G4 Station de pompage Côte-des-Neiges

Édifice religieux

Sanctuaire de l'Oratoire-Saint-Joseph-du-Mont-Royal

- R1 Chapelle du Frère-André
- R2 Basilique de l'Oratoire-Saint-Joseph
- R3 Pavillon Sainte-Croix
- R4 Villa Terra-Nova
- R5 Résidence Marcel-Taillefer
- R6 Pavillon Jean-XXIII
- R7 Maison mère de la congrégation des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie
- R8 Centre Sainte-Thérèse

Établissement de soins de santé

Hôtel-Dieu de Montréal

- S1 Bâtiment originel
- S2 Pavillon Le Royer
- S3 Pavillon Jeanne-Mance
- S4 Pavillon De Bullion

Hôpital Royal Victoria

- S5 Bâtiment originel
- S6 Pavillon Hersey
- S7 Pavillon Ross Memorial
- S8 Pavillon des femmes
- S9 Ravenscrag

- S10 Institut de pathologie

- S11 Institut et Hôpital neurologiques de Montréal

Hôpital général de Montréal

- S12 Bâtiment originel

Le site patrimonial du Mont-Royal comprend cinq immeubles patrimoniaux classés : la maison Simon-Lacombe, la maison Charles-G.-Greenshields, la maison John-Wilson-McConnell, la maison Joseph-Aldéric-Raymond et la maison Ernest-Cormier. De plus, il inclut deux sites patrimoniaux classés : le site patrimonial de la Maison-John-Wilson-McConnell et l'Îlot-Trafalgar-Gleneagles. Ces immeubles et sites patrimoniaux sont présentés individuellement dans le texte.

LES ÉTABLISSEMENTS DE SOINS DE SANTÉ

D'importants ensembles hospitaliers sont établis sur les flancs est et sud du mont Royal. Ces secteurs ont été privilégiés dès le milieu du XIX^e siècle, puisqu'ils offraient de grands terrains libres de construction, à proximité de la ville, idéals pour l'implantation et le développement de vastes hôpitaux. Le cadre naturel du mont Royal offre également de bonnes conditions de salubrité essentielles aux soins des malades.

Les différents hôpitaux du mont Royal témoignent de l'évolution de l'architecture hospitalière au cours des XIX^e et XX^e siècles. Ils correspondent à différents types, dont l'hôpital-couvent (Hôtel-Dieu de Montréal), l'hôpital pavillonnaire (Hôpital Royal Victoria) et l'hôpital gratte-ciel ou hôpital-bloc (Hôpital général de Montréal). Le site patrimonial compte également quelques autres bâtiments liés aux soins de santé.

Hôtel-Dieu de Montréal et couvent des Religieuses hospitalières de Saint-Joseph

Au début de la seconde moitié du XIX^e siècle, les Religieuses hospitalières de Saint-Joseph, qui souhaitent s'éloigner de la ville, s'établissent sur le flanc est du mont Royal, sur la terre de la Providence formée de terres agricoles qui leur appartiennent. L'architecte Victor Bourgeau (1809-1888) dresse les plans du nouvel hôtel-Dieu.

Le bâtiment originel, érigé de 1859 à 1861, forme un plan en « E ». Les différentes ailes présentent une élévation de quatre étages et demi et des toits à deux versants droits percés de lucarnes. Les murs sont faits de moellons équarris, tandis que les ouvertures, disposées symétriquement, sont soulignées par de la pierre de taille. La partie ouest de l'hôtel-Dieu est destinée aux religieuses (maison mère), alors que la partie est loge l'hôpital. L'aile centrale est occupée par une chapelle et un orphelinat (fig. 39). Le lieu de culte est surmonté d'un imposant dôme reposant sur un haut tambour en pierre percé de fenêtres cintrées. Cet ensemble rappelle l'architecture conventuelle et hospitalière du XIX^e siècle par son plan et son vocabulaire inspiré de l'architecture classique.

L'hôtel-Dieu est agrandi à plusieurs reprises au cours des décennies suivantes. En 1886, un dispensaire est érigé dans le coin nord-est. En 1902, l'aile accueillant l'hôpital (l'actuel pavillon Marie-Morin) est agrandie et coiffée d'un toit mansardé. En 1925 et 1926, un bâtiment servant de résidence aux aumôniers est construit à proximité de la chapelle. En 1939, un important projet d'agrandissement est mis en branle. Trois nouveaux pavillons sont érigés selon les plans des architectes Donat Arthur Gascon (1886-1966) et Louis Parant, soit Le Royer (1941-1942), Jeanne-Mance (1949-1951) et De Bullion (1951-1952). Ces bâtiments s'harmonisent avec les ailes plus anciennes de l'hôtel-Dieu grâce à leurs parements en pierre. Les pavillons sont toutefois caractéristiques de l'architecture moderne par leurs élévations plus importantes, variant de six à huit étages, et leurs toits plats ou en fausse mansarde. En 1950, un généralat est érigé perpendiculairement à l'aile ouest du couvent. Le bâtiment reprend les mêmes caractéristiques que les ailes du XIX^e siècle. Un autre bâtiment est construit sur le site de l'hôtel-Dieu en 1963 et 1964, le pavillon Masson. En 1992, la résidence des aumôniers est dotée d'une annexe contemporaine accueillant le Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal.

L'ensemble hospitalier comprend également de vastes jardins où une petite chapelle privée, dédiée à l'Immaculée-Conception, a été érigée entre 1860 et 1862. Les terrains de l'Hôtel-Dieu sont délimités par un muret en pierre. Plusieurs bâtiments secondaires y sont adossés du côté ouest, dont un caveau à légumes datant du milieu du XIX^e siècle. Le site comprend également une statue représentant Jeanne Mance. L'œuvre en bronze, réalisée par le sculpteur Louis-Philippe Hébert, est installée sur un socle en pierre rectangulaire et inaugurée en 1909.



Figure 39



Figure 40

Hôpital Royal Victoria

L'hôpital Royal Victoria est érigé entre 1891 et 1893 au coin de l'avenue des Pins Ouest et de la rue University, sur le flanc sud du mont Royal (fig. 40). Il est construit selon les plans de l'architecte britannique Henry Saxon Snell (1831-1904). Ce dernier privilégie une organisation pavillonnaire, c'est-à-dire que les services hospitaliers sont répartis dans différents pavillons afin de limiter la propagation des maladies. À l'origine, l'hôpital Royal Victoria se compose de l'aile chirurgicale (aile Ouest), de l'aile médicale (aile Est) et de l'aile administrative (bâtiment principal). Les bâtiments épousent la forte déclivité du terrain et sont reliés entre eux par des corridors étroits. Ils présentent une architecture de style historique inspirée des châteaux et manoirs écossais de la Renaissance, souvent appelée le « Scottish baronial style ». Ils se caractérisent par leur élévation générale de quatre étages, leurs toits à deux versants droits, leurs parements en pierre à bossage, leurs pignons à redents, leurs échauguettes, leurs larges souches de cheminée et leurs ornements en pierre de taille lisse. La façade du bâtiment principal se distingue par son avant-corps central coiffé d'un toit tronqué, tandis que les façades des ailes Est et Ouest sont encadrées par des tourelles.

En 1906, un nouveau bâtiment est érigé sur le site du Royal Victoria, le pavillon Hersey. Dessiné par les architectes Edward Maxwell (1867-1923) et William Sutherland Maxwell (1874-1952), le bâtiment sert originellement de lieu de résidence et de formation pour les infirmières. Les architectes se sont inspirés de l'architecture des premiers pavillons tout en donnant un caractère plus résidentiel à la nouvelle construction, notamment par l'ajout de lucarnes. Le pavillon Hersey est agrandi à deux reprises, en 1917 et en 1931.

Les architectes Edward Fletcher Stevens (1860-1946) et Frederick Clare Lee (1874-vers 1936) conçoivent deux autres pavillons dans les années 1910 et 1920 : le pavillon Ross Memorial (1916) et le pavillon des femmes (1926). Les deux bâtiments sont implantés à l'arrière des premiers pavillons, près de l'escarpement. Ils sont situés sur des promontoires délimités par des murs de soutènement et surplombent les premières ailes de l'hôpital,

duquel ils étaient originellement séparés. Ces constructions renforcent le plan pavillonnaire de l'hôpital. Les deux bâtiments présentent un style architectural semblable aux autres pavillons (parement en pierre à bossage, toits à deux versants droits, pignons à redents et échauguettes cylindriques). Le pavillon Ross Memorial se distingue notamment par son avant-corps central surmonté d'une tour carrée et le pavillon des femmes, par une tour d'horloge centrale surmontée d'un toit en pavillon.

En 1940, le domaine de l'homme d'affaires Hugh Allan (1810-1882), appelé Ravenscrag, est intégré à l'Hôpital Royal Victoria. La résidence principale devient le pavillon Allan Memorial en 1944.

Dans la seconde moitié du XX^e siècle, le site de l'hôpital Royal Victoria est marqué par une période de reconstruction et de densification. Des composantes anciennes de l'hôpital sont démolies pour faire place à des pavillons de facture plus moderne. L'aile chirurgicale est érigée de 1953 à 1955 derrière le bâtiment principal. Une partie de l'aile Ouest est démolie pour la construction de l'aile médicale en 1959. Les deux bâtiments, réalisés selon les plans de la firme d'architectes Barott, Marshall, Montgomery et Merrett, présentent une architecture fonctionnaliste caractérisée par des volumes rectangulaires, des élévations de neuf et de dix étages, des parements en pierre lisse et une absence d'ornementation. En 1993, un autre bâtiment est érigé, le pavillon du centenaire. Celui-ci relie le pavillon Ross Memorial et le pavillon des femmes au reste du complexe hospitalier. En 1997, l'Hôpital Royal Victoria s'associe à d'autres établissements de soins de santé afin de créer le centre universitaire de santé McGill (CUSM).

L'hôpital Royal Victoria comprend également des bâtiments de service tels qu'une chaufferie (1900), une buanderie (1931) et une maison de gardien (1937).

Hôpital général de Montréal

En 1948, l'Hôpital général de Montréal, qui occupe alors un bâtiment à l'angle du boulevard René-Lévesque et de la rue Saint-Dominique, acquiert un terrain plus grand afin d'y déménager ses installations. Il s'agit de l'ancienne propriété du juge Alexander Cross (1821-1895), un vaste terrain situé sur le flanc sud du mont Royal, entre l'avenue des Pins Ouest et l'avenue Cedar. Les architectes James Cecil McDougall (1886-1959), Robert P. Fleming (1914-1986) et John Roxborough Smith (1881-1975) dressent les plans d'un nouvel ensemble hospitalier. Ceux-ci conçoivent un centre de soins de santé basé sur le principe de l'hôpital-bloc où les services sont regroupés dans de hauts édifices.

L'Hôpital général de Montréal est érigé de 1951 à 1955 (fig. 41). Il se compose de plusieurs ailes dont les principales (A, B, C, D et E) forment un plan en « H ». Du côté ouest s'érige l'aile L, originellement destinée aux infirmières. En 1966, certains bâtiments sont surhaussés de trois étages. Les ailes de l'Hôpital général de Montréal présentent des volumes généralement rectangulaires, des élévations de 8 à 21 étages, des toits plats, un parement en brique brun beige et des fenêtres rectangulaires, dont plusieurs sont disposées en bandeau. Certaines sections des bâtiments, dont les entrées et les étages près du niveau du sol, sont soulignées par un parement en calcaire de l'Indiana. L'Hôpital général de Montréal se caractérise également par son implantation en paliers dictée par une dénivellation du terrain de plus de 36 mètres.

Dans les années 1970, deux autres bâtiments sont ajoutés au site de l'hôpital : un stationnement étagé (1971-1973) et un institut de recherche (1972-1973).

D'anciens bâtiments résidentiels sont également intégrés à l'Hôpital général de Montréal. Il s'agit de la maison Durnford (1895), de la maison John-Henry-Birks (1898) et des appartements Travancor (1909). Le tennis couvert de la maison John-Wilson-McConnell (1929) fait aussi partie de l'hôpital depuis 1981.

L'Hôpital général de Montréal est intégré au centre universitaire de santé McGill (CUSM) en 1997.



Figure 41

Autres établissements de soins de santé

Le site patrimonial du Mont-Royal compte quelques autres bâtiments liés aux soins de santé. Parmi ceux-ci figure un exemple intéressant d'architecture moderne : l'Institut de recherches cliniques de Montréal (IRCM). Érigé en 1966 et 1967 au coin de l'avenue des Pins Ouest et de la rue Saint-Urbain, le bâtiment se caractérise par son volume rectangulaire, son parement en panneaux de béton préfabriqués, ses fenêtres jumelées ainsi que son rez-de-chaussée ouvert du côté de l'avenue des Pins Ouest et supporté par des piliers de béton.

Le campus de l'Université McGill comprend également des pavillons liés aux soins de santé, soit l'Institut de pathologie et l'Institut et Hôpital neurologiques de Montréal. Le premier bâtiment (fig. 42) est érigé en 1923 par les architectes Percy Erskine Nobbs (1875-1964) et George Taylor Hyde (1879-1944). Il présente une élévation de trois étages, un parement en pierre et un toit à deux versants droits en cuivre. Son architecture s'inspire de celle de l'hôpital Royal Victoria. La façade de l'Institut de pathologie est dotée d'une tourelle et d'un porche d'entrée. Une annexe de facture moderne a été érigée en



Figure 42

1939. L'Institut de neurologie est érigé de 1923 à 1934 selon les plans des architectes George Allen Ross (1878-1946) et Robert Henry Macdonald (1875-1942). Le bâtiment présente également une architecture s'harmonisant avec l'hôpital Royal Victoria. Les deux institutions sont d'ailleurs reliées par une passerelle aérienne. L'Institut de neurologie est doté d'une annexe de facture moderne érigée en 1952.

LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

Au cours des XIX^e et XX^e siècles, plusieurs établissements d'enseignement prestigieux s'établissent autour du mont Royal, surtout sur les flancs sud et nord. Ces institutions, dont certaines ont été fondées par des communautés religieuses, se consacrent à l'enseignement secondaire, collégial ou universitaire. Aujourd'hui, plusieurs de ces établissements maintiennent leurs activités éducatives et figurent parmi les plus importants lieux de savoir au Québec et au Canada.

Les différents établissements situés dans le site patrimonial illustrent la diversité de l'architecture scolaire des XIX^e et XX^e siècles. En plus de témoigner de l'influence de plusieurs courants stylistiques, ces ensembles rappellent différents types d'institutions scolaires, notamment les écoles publiques urbaines, les écoles-couvents et les vastes campus universitaires.

Les établissements d'enseignement supérieur Campus de l'Université McGill

Le campus de l'Université McGill est aménagé à partir de 1839 sur une partie de l'ancien domaine de James McGill, Burnside Place, situé sur le flanc sud du mont Royal. Aujourd'hui, le campus se compose de plus d'une cinquantaine de bâtiments. La partie ancienne du campus est localisée entre l'avenue des Pins Ouest et les rues Sherbrooke Ouest, University et McTavish. Les bâtiments qui s'y trouvent sont implantés selon un plan pavillonnaire, de part et d'autre d'une longue allée menant au premier édifice de l'université, le pavillon des Arts. Un secteur dédié aux installations sportives et aux résidences est situé au nord de l'avenue des Pins Ouest, à l'est de l'hôpital Royal Victoria. Plusieurs autres pavillons se trouvent à l'ouest de la rue McTavish.



Figure 43

Le campus de l'Université McGill se distingue par la richesse de son patrimoine architectural. Le site comprend plusieurs édifices réalisés par des architectes de renom, qui illustrent les principaux courants architecturaux en vogue au moment de leur construction. Le pavillon des Arts (fig. 43) est construit de 1839 à 1843 selon les plans de John Ostell. Il témoigne de l'importance de l'architecture néoclassique dans les établissements d'enseignement. Le bâtiment se caractérise notamment par son parement combinant la pierre de taille lisse et le bossage continu, ses ouvertures disposées symétriquement, son portique à colonnes doriques, son étage en attique et son lanternon coiffé d'un dôme.

À la fin du XIX^e siècle, l'Université McGill construit de nouveaux pavillons de part et d'autre de l'allée centrale. Dans les années 1890, l'architecte Andrew Thomas Taylor (1850-1937) dresse les plans de la bibliothèque Redpath (salle Redpath), du pavillon Macdonald de physique (pavillon de la bibliothèque Macdonald-Stewart) et du pavillon Macdonald de

chimie (pavillon Macdonald-Harrington). En 1899, l'université fait ériger à l'est du campus un collège destiné à l'enseignement des femmes. Le collège Royal Victoria est conçu par l'architecte américain Bruce Price (1845-1903). L'expansion du campus se poursuit jusque dans les années 1920, notamment avec la contribution de l'architecte Percy Erskine Nobbs, qui dresse les plans des pavillons Macdonald de génie (1908) et de l'Institut de recherches sur les pâtes et papiers (1927). La majorité des bâtiments érigés au tournant du XX^e siècle s'inspire de styles historiques comme le néoroman. Le vocabulaire de l'architecture classique est également présent et traduit l'influence de l'architecture Beaux-Arts. La plupart de ces pavillons présentent un parement en pierre et une élévation générale de trois à six étages. Des bâtiments en brique sont également érigés sur le campus pendant l'entre-deux-guerres, dont le stade Percival-Molson (1920) et le gymnase Sir Arthur Currie Memorial (1939).

Après la Deuxième Guerre mondiale, le campus de l'Université McGill connaît une autre phase importante de développement et plusieurs bâtiments de facture moderne sont érigés, tels que le pavillon McConnell de génie (1959), le pavillon Otto Maass de chimie (1964-1966), le pavillon Stephen Leacock (1963-1965), le pavillon des Sciences médicales McIntyre (1963-1966) et le pavillon Burnside (1970). Ces bâtiments sont généralement dotés d'une structure en béton recouverte de panneaux en béton préfabriqués ou d'un parement en pierre. Ils présentent une élévation de cinq à seize étages et des toits habituellement plats. Dans les années 1960, des résidences étudiantes sont également construites au nord du stade Percival-Molson, soit les pavillons McConnell, Molson et Gardner. Les trois pavillons identiques de sept étages sont regroupés autour d'un réfectoire circulaire. Quelques pavillons contemporains sont érigés au début du XXI^e siècle, dont le nouveau pavillon de musique érigé en 2005, qui se caractérise par son imposante façade vitrée.



Figure 44

Le campus compte aussi d'anciennes résidences cossues du Mille carré qui ont été converties en écoles ou en départements de l'université. La maison Duggan (1861), située au 3724, rue McTavish, figure parmi celles-ci. D'anciennes écoles théologiques ont également été intégrées à l'Université McGill au cours du XX^e siècle comme l'ancien séminaire presbytérien (pavillon Morrice) et l'ancien séminaire wesleyen (pavillon Wilson). Plus récemment, une partie du séminaire diocésain de Montréal a été convertie en résidence étudiante. Ces bâtiments, dont certains sont associés au style néoroman ou néogothique, contribuent à la diversité architecturale du campus.

Le site de l'Université McGill comprend aussi plusieurs œuvres d'art, dont une sculpture de la reine Victoria (fig. 44) aménagée devant le collège Royal Victoria. L'œuvre en bronze a été réalisée en 1895 par la princesse Louise Caroline Alberta (1848-1939). Un monument en pierre surmonté d'une urne ainsi qu'une sculpture en bronze commémorent également la mémoire du fondateur de l'institution, James McGill. Depuis 1924, l'entrée du campus

est soulignée par un portail monumental composé de piliers et de colonnades doriques. L'ensemble a été érigé à la mémoire de Thomas George Roddick (1846-1923), ancien doyen de la Faculté de médecine.

Campus de l'Université de Montréal

En 1924, l'architecte et ingénieur Ernest Cormier est engagé par l'Université de Montréal pour réaliser le plan d'aménagement d'un nouveau campus. Un site sur le flanc nord du mont Royal est choisi en raison de la symbolique du lieu et de l'importante visibilité qu'il offre à cette institution francophone. Cormier opte pour un plan compact où toutes les facultés sont regroupées dans un même édifice (pavillon Roger-Gaudry). La construction débute en 1928, mais elle est interrompue entre 1931 et 1941 en raison de difficultés financières. L'édifice est finalement inauguré en 1943. Le pavillon Roger-Gaudry (fig. 45) est souvent considéré comme l'œuvre phare d'Ernest Cormier et comme l'une des premières manifestations de l'architecture moderne au Québec. L'édifice, doté d'une structure en béton recouverte d'un parement en brique chamois, présente un plan symétrique composé de plusieurs volumes imbriqués. La partie centrale est surmontée d'une tour de 22 étages qui constitue un important point de repère. Cette section est flanquée de plusieurs ailes latérales de six étages disposées en forme de trident. Les différentes ailes forment une cour d'honneur devant l'entrée principale. Le pavillon Roger-Gaudry est doté d'une ornementation sobre essentiellement constituée de lignes verticales et de jeux de saillies associées à l'Art déco.



Figure 45

Entre 1949 et 1956, l'architecte Ludger Venne (1891-1973) réalise les plans de deux édifices dédiés à la vie étudiante, soit une résidence (résidence A) et un centre social (pavillon J.-A.-DeSève). Les deux bâtiments, également dotés d'un parement en brique chamois, s'inscrivent dans le plan d'aménagement dressé par Cormier.

Entre 1960 et 1968, une dizaine de nouveaux bâtiments sont érigés sur le campus, dont des bâtiments de service (centrale thermique et poste Hydro-Québec), des résidences (le pavillon Thérèse-Casgrain (fig. 46), la résidence C et l'annexe de la résidence A), un laboratoire (laboratoire René-J.-A.-Lévesque), des équipements sportifs (stade d'hiver) et des pavillons dédiés aux sciences humaines et sociales (pavillons Maximilien-Caron, 3200, rue Jean-Brillant et Lionel-Groulx). La plupart de ces bâtiments sont faits de béton. Les pavillons dédiés aux sciences humaines et sociales se distinguent par leur parement en brique brune. Les bâtiments érigés pendant cette période présentent des élévations variées. Le pavillon Thérèse-Casgrain est le plus haut avec ses 16 étages. Ces bâtiments s'inscrivent dans le grand courant de l'architecture moderne.

De 1968 à 1995, le campus de l'Université de Montréal connaît une troisième phase de développement qui se caractérise principalement par la consolidation du campus et la réalisation d'aménagements paysagers. Quelques bâtiments sont tout de même érigés pendant cette période, dont le garage Louis-Colin (1969). Ce bâtiment est un stationnement étagé se distinguant par l'originalité de son concept, qui comprend des places de stationnement en porte-à-faux.

Pendant cette période, l'Université de Montréal acquiert d'autres établissements appartenant à des communautés religieuses. Au cours des années 1970, l'ancien couvent des Sœurs missionnaires de l'Immaculée-Conception devient le pavillon de la Faculté de l'aménagement. Construit en 1936 par l'architecte Siméon Brais (1886-1963), ce bâtiment en brique chamois est caractéristique de l'architecture conventuelle de la première moitié du XX^e siècle. Il témoigne également de l'influence du style Art déco. Une aile contemporaine, inaugurée en 1998, est intégrée au pavillon. Dans les années 1980, l'édifice qui abritait l'école de musique Vincent-D'Indy, dirigée par les Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, est acquis par l'université et transformé en pavillon de la Faculté de musique. Le bâtiment, construit en 1961 selon les plans de l'architecte Félix Racicot (1903-1973), se caractérise par son élévation générale de cinq étages, son parement en brique chamois et son entrée soulignée par un oriel s'élevant sur deux étages. La salle de concert Claude-Champagne est greffée au bâtiment. Celle-ci se distingue par son plan circulaire et sa marquise surmontée d'un corps de bâtiment doté d'un mur-rideau vitré. L'ensemble est caractéristique de l'architecture rationaliste.

Le campus de l'Université de Montréal comprend aujourd'hui plus d'une trentaine de bâtiments témoignant des différents courants architecturaux en vogue au cours du XX^e siècle. Son cadre bâti rappelle l'évolution de son aménagement, qui est passé d'un plan compact à un plan pavillonnaire.

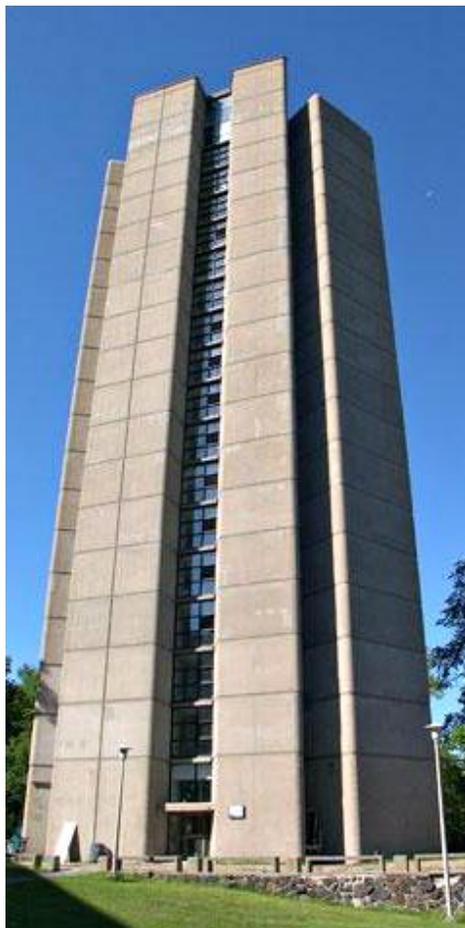


Figure 46

Plusieurs œuvres d'art sont également présentes sur le campus, dont le monument d'Édouard Montpetit. Installée en 1967, l'œuvre comprend une sculpture en bronze réalisée par Sylvia Daoust (1902-2004) posée sur un socle en pierre entouré de trois monolithes.

École des hautes études commerciales de Montréal (HEC Montréal)

Fondée en 1907, l'École des hautes études commerciales s'établit sur le flanc nord du mont Royal en 1970. L'institution fait ériger un bâtiment dans la portion ouest du campus de l'Université de Montréal par l'architecte Roland Dumais (1910-1982). Le bâtiment, qui porte le nom d'édifice Decelles, présente un volume rectangulaire imposant. Fait de béton laissé à l'état brut, il est représentatif de l'architecture brutaliste en vogue au Québec dans les années 1960 et 1970. Au cours des années 1990, l'établissement fait construire un nouveau bâtiment au nord du campus, à proximité de la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal.

Les collèges fondés par des communautés religieuses

Collège Notre-Dame

Le Collège Notre-Dame est un établissement d'enseignement privé fondé par la congrégation de Sainte-Croix en 1869 (fig. 47). D'abord dédié à l'enseignement primaire, il devient une école secondaire à la fin des années 1960. La partie est du collège actuel est construite en 1881 selon les plans de l'architecte François Lapointe (né en 1848) et témoigne de l'influence du style Second Empire. Elle se caractérise notamment par son plan rectangulaire, son élévation de quatre étages, son toit mansardé (aujourd'hui en fausse mansarde) percé de lucarnes, son avant-corps central coiffé d'un toit en pavillon tronqué orné d'une crête faîtière, son parement en pierre à bossage, ses ouvertures disposées symétriquement dont certaines sont inscrites dans des arcs brisés, sa corniche à modillons ainsi que ses éléments en pierre de taille tels que les chaînes d'angle, les bandeaux et les chambranles.



Figure 47

En 1889, le collège est doté d'une seconde aile conçue par l'architecte Alexis Provost. Celle-ci est implantée à gauche de la première et présente les mêmes caractéristiques architecturales. Au même moment, une chapelle (salle Omnisport) est érigée perpendiculairement au bâtiment principal. Elle présente un plan rectangulaire, un toit à deux versants droits, un parement en moellons et des ouvertures cintrées.

Une troisième aile est érigée en 1928 et 1929 selon les plans des architectes Eugène Larose (1900-1972) et Roland Simard. Le bâtiment reprend le modèle architectural des deux premières ailes. Son toit est cependant légèrement plus élevé. Une autre aile, aujourd'hui appelée l'aile B, est également érigée à ce moment. Ces nouveaux espaces permettent au Collège Notre-Dame d'offrir plus de cours. Ceux-ci s'étalent graduellement jusqu'à la douzième année. En 1944, le sculpteur Alfred Laliberté réalise un tympan sculpté représentant le frère André. L'œuvre est placée au-dessus de l'entrée de l'aile de 1881.

Dans la seconde moitié du XX^e siècle, l'architecte Gérard Notebaert (1927-1979) conçoit deux pavillons modernes, le centre Notre-Dame (1957-1959) et le pavillon Lefebvre (1963-1964). Ces bâtiments se caractérisent par leur volume épuré et la présence de fenêtres en bandeau. Le centre Notre-Dame présente un parement de pierre semblable aux ailes plus anciennes. Des mosaïques abstraites, réalisées par Jean-Paul Mousseau et Claude Vermette, ornent les murs extérieurs. Dans les années 1960, les toitures des ailes de 1881 et de 1889 sont surhaussées pour s'harmoniser au toit de l'aile de 1929. C'est vraisemblablement à ce moment que les toits mansardés sont remplacés par de fausses mansardes.

Collège Jean-de-Brébeuf

Le Collège Jean-de-Brébeuf est un établissement d'enseignement privé de niveaux secondaire et collégial fondé par les Jésuites au début du XX^e siècle.

Le bâtiment principal est réalisé en 1928 (fig. 48) selon les plans des architectes Joseph-Dalbé Viau (1881-1938), Louis-Alphonse Venne (1875-1934) et Alphonse Piché (1874-1938). L'édifice d'inspiration Beaux-Arts présente un plan en «T», une élévation de quatre à cinq étages et un toit plat. Il se distingue par sa structure en béton et son parement combinant la brique et la pierre. L'ornementation du bâtiment s'inspire du vocabulaire de l'architecture classique et comprend notamment un avant-corps central doté d'une imposante colonnade ionique supportant un entablement et un fronton. La section perpendiculaire à la façade abrite une chapelle aujourd'hui convertie en bibliothèque. L'aile se trouvant derrière, aujourd'hui appelée Centre Vimont, est également construite en 1928. Elle abrite la résidence des Jésuites.



Figure 48

Au milieu du XX^e siècle, le nombre d'étudiants augmente considérablement et l'établissement fait ériger d'autres bâtiments. Le pavillon Lalemant, conçu par les architectes Siméon Brais, P. Jean Savard et Bernard Despatie, est construit en 1956 et 1957 pour accueillir notamment des laboratoires et des chambres d'étudiants. Le pavillon se compose alors d'une aile principale de huit étages et de deux ailes adjacentes de deux étages. L'ensemble est doté d'une structure en béton recouverte d'un parement en brique et il témoigne de l'architecture fonctionnaliste.

Les séminaires et écoles théologiques

Pavillon Morrice (ancien séminaire presbytérien)

Fondé en 1864, le séminaire presbytérien de Montréal s'établit sur le flanc sud du mont Royal en 1871, tout près de l'Université McGill. L'architecte Alexander Cowper Hutchison

(1838-1922) réalise les plans d'un bâtiment néogothique pour loger l'établissement (fig. 49). En 1880, le séminaire est agrandi par l'ajout d'un second bâtiment, conçu par l'architecte John James Browne (1837-1893). Dans les années 1960, le séminaire s'établit dans un nouveau bâtiment et l'Université McGill acquiert ses installations. La partie réalisée par Hutchison est démolie en 1963 pour faire place au pavillon Leacock. La section de Browne est toutefois conservée. Elle se caractérise par son plan rectangulaire, son élévation de quatre étages, son toit en fausse mansarde couvert d'ardoise, son parement en pierre à bossage, ses ouvertures inscrites dans des arcs brisés et ses éléments ornementaux comprenant notamment des gâbles et des quatre-feuilles. L'ancien séminaire presbytérien se distingue également par sa tour d'angle surmontée d'un toit en pavillon et ornée de poivrières ainsi que par sa bibliothèque de plan octogonale dotée de pinacles.

Ancien Séminaire de philosophie

L'ancien Séminaire de philosophie est fondé en 1876 par les Sulpiciens. Le bâtiment, dessiné par les architectes Maurice Perrault (1857-1909), Albert Mesnard (1847-1909) et Joseph Venne (1858-1925), est construit de 1891 à 1894. Il est situé sur le flanc sud du mont Royal. L'édifice présente un plan en « U », une élévation de cinq à six étages, un parement en pierre, un toit en fausse mansarde et des ouvertures disposées symétriquement, dont certaines inscrites dans des arcs cintrés. La façade est dotée d'un avant-corps central flanqué d'échauguettes.

À partir de 1975, le bâtiment accueille le Collège Marianopolis, un établissement d'enseignement réservé aux jeunes femmes catholiques anglophones. Le collège déménage en 2008 alors que le bâtiment de l'ancien Séminaire de philosophie est vendu. Il est converti en immeuble de copropriétés dans les années 2010.

Séminaire diocésain de Montréal

Le Séminaire diocésain de Montréal est un établissement d'enseignement lié à la formation de célébrants anglicans. Situé au 3475, rue University, le bâtiment a été érigé selon les plans de l'architecte Andrew Thomas Taylor en 1895 et 1896. Le séminaire diocésain présente un plan irrégulier, des toits à deux versants et en fausse mansarde, un parement en brique et en pierre et une ornementation composée de chaînes d'angle, de bandeaux, de jambes harpées et de contreforts. La façade est marquée d'une tour-clocher centrale dotée d'un portail en arc brisé. L'aile abritant la chapelle est dotée d'une large ouverture en arc brisé comprenant des vitraux séparés par un système de réseaux. Une arcade souligne également l'entrée du séminaire. Le bâtiment, acquis par l'Université McGill en 2008, porte maintenant le nom de University Hall.

Pavillon Wilson (ancien séminaire wesleyen)

En 1866, un premier séminaire wesleyen est érigé à l'angle des rues University et Milton, près de l'Université McGill. Il est remplacé par le bâtiment actuel en 1913 et 1914 (fig. 50).



Figure 49

Le séminaire, construit selon les plans des architectes Ross et Macdonald, présente un plan rectangulaire avec des toits à deux versants droits, une élévation de trois étages et demi, un soubassement en pierre et un parement en brique brune qui contraste avec les bâtiments environnants du campus de l'Université McGill. L'ancienne cour intérieure est aujourd'hui comblée. En 1945, l'Université McGill acquiert le bâtiment du séminaire pour en faire le pavillon Wilson.



Figure 50

Collège presbytérien

Au milieu du XX^e siècle, les autorités du collège presbytérien décident de faire ériger un nouveau bâtiment pour loger leur établissement. Ils cèdent l'ancien collège à l'Université McGill en échange d'un terrain situé à l'angle des rues Milton et University. La firme des architectes Alexander Tilloch Galt Durnford (1898-1973), Richard Ernest Bolton (1907-1997), Richard V. Chadwick (né en 1916) et Michael G.C. Ellwood (né en 1925) dresse les plans du nouveau collège, qui est érigé en 1963. L'établissement d'enseignement est associé à l'Université McGill.

L'ensemble se compose de deux bâtiments rectangulaires disposés en « L », abritant les salles de classe et les résidences étudiantes, et d'une chapelle. Des passages couverts relient les différentes parties du collège et forment une cour intérieure. Les bâtiments présentent un parement en brique et sont coiffés de toits plats. Les ailes disposées en « L » ont une élévation de deux et de quatre étages et sont dotées de larges ouvertures jumelées inscrites dans des arcs en mitre. La chapelle, qui a été reconstruite en 1991 à la suite d'un incendie, s'harmonise à l'ensemble avec son parement en brique. Le lieu de culte se distingue par ses murs aveugles surmontés de fenêtres en bandeau, son toit à un seul versant et son clocher en forme de prisme. Le collège presbytérien est un exemple d'architecture moderne.

Les autres établissements d'enseignement

Montreal High School (3349, rue University)

Le bâtiment situé au 3349, rue University accueillait l'ancien établissement d'enseignement secondaire anglophone, le Montreal High School, établi en 1843. Depuis 1975, le bâtiment abrite l'école FACE (Formation artistique au cœur de l'éducation), un établissement public mixte et bilingue offrant des cours de niveaux primaire et secondaire.

Le bâtiment du Montreal High School est érigé en 1913 et 1914 selon les plans des architectes Edward Maxwell et William Sutherland Maxwell. D'inspiration Beaux-Arts, il présente un large plan en « H », qui permet d'avoir des ailes séparées pour les garçons et pour les filles. Il possède une élévation de quatre à cinq étages, un soubassement en pierre, un parement en brique imitant parfois le bossage continu ainsi qu'une ornementation inspirée du vocabulaire classique, dont des loggias à colonnade dorique. La partie centrale du bâtiment est dotée d'un étage en attique. L'avant-corps soulignant l'entrée principale est orné de cariatides supportant un fronton.

Ancienne école d'Arcy-McGee

Le Thomas D'Arcy McGee High School (fig. 51) est une ancienne école publique. Le bâtiment, érigé en 1931 par l'architecte Irénée Vautrin (1888-1974), est situé sur le flanc est du mont Royal, en face de l'hôtel-Dieu. Son implantation en tête de lot est caractéristique de l'architecture scolaire de cette époque. Le bâtiment présente un plan en « T », une élévation de cinq étages, un toit plat, un parement en brique et une ornementation inspirée du vocabulaire de l'architecture classique. Les trois derniers étages sont notamment encadrés par des pilastres d'ordre corinthien supportant un entablement. Plusieurs éléments ornementaux, tels que les bandeaux, les corniches et les chapiteaux, sont faits de pierre.



Figure 51

À la fin des années 1990, le bâtiment est converti en unités d'habitation.

LES BÂTIMENTS RELIGIEUX

Le cadre bâti du site patrimonial du Mont-Royal comprend aussi quelques bâtiments religieux. Bien qu'aucune église paroissiale ne soit située à l'intérieur de ses limites, le site patrimonial comporte un lieu de culte associé à l'un des plus importants lieux de pèlerinage du Québec et du Canada : la basilique de l'Oratoire-Saint-Joseph. Cette dernière, qui domine le cadre bâti de Montréal, est située dans un sanctuaire qui comprend plusieurs autres constructions.

Les bâtiments religieux comprennent également les couvents des communautés religieuses. Comme plusieurs sont intégrés à de vastes établissements d'enseignement ou de soins de santé, seules les principales résidences de religieux qui n'ont pas encore été abordées seront décrites dans cette section.

Sanctuaire de l'Oratoire-Saint-Joseph-du-Mont-Royal

Le sanctuaire de l'Oratoire-Saint-Joseph-du-Mont-Royal est aménagé à partir de 1904 sur une propriété de la congrégation de Sainte-Croix, située sur le flanc nord-ouest du mont Royal.

Construite en 1904, la chapelle du Frère-André, aussi appelée chapelle primitive, est le plus ancien bâtiment du site. Le petit lieu de culte a été modifié à plusieurs reprises au cours des premières décennies du XX^e siècle et a été déplacé deux fois, soit en 1918 et en 1954. Aujourd'hui, la chapelle (fig. 52) présente un plan rectangulaire comprenant une avant-nef de deux étages surmontée d'un clocher, une nef terminée par un chevet plat et des bas-côtés. Les angles de l'avant-nef sont marqués par des contreforts et ses pignons sont dotés de niches. Le bâtiment est coiffé d'un toit à deux versants droits dont le faite est percé de lanterneaux. Le petit lieu de culte en bois présente un parement de tôle en plaques imitant la pierre et il possède des ouvertures cintrées.



Figure 52

En 1914, la congrégation de Sainte-Croix engage les architectes Joseph-Dalbé Viau et Louis-Alphonse Venne pour concevoir un vaste lieu de culte en pierre. Les travaux de la crypte débutent en 1915. Le bâtiment présente un plan rectangulaire barlong terminé par deux absides en hémicycle. La crypte est dotée d'une structure d'acier recouverte d'un parement en calcaire. Les travaux de construction de la basilique commencent en 1922, toujours selon les plans de Viau et Venne. Ceux-ci s'inspirent notamment de l'architecture de la Renaissance italienne. Le lieu de culte possède une structure en béton armé recouverte d'un parement en granit. Les travaux sont suspendus de 1930 à 1937. Le parachèvement du lieu de culte est confié aux architectes Dom Bellot (Paul-Louis-Denis Bellot, 1876-1944) et Lucien Parent (1893-1956), qui modifient notamment les plans du dôme. Les travaux extérieurs sont terminés en 1942. Les niveaux inférieurs de la basilique présentent une ornementation issue du vocabulaire de l'architecture classique, comme en témoignent le portique à colonnes corinthiennes et les frontons. L'imposant dôme octogonal en béton recouvert de cuivre et les quatre tourelles le flanquant présentent une ornementation plus épurée et géométrique, reflétant le renouveau de l'architecture sacré.

Le sanctuaire de l'Oratoire-Saint-Joseph-du-Mont-Royal comprend d'autres bâtiments servant à l'accueil des visiteurs ou à l'administration, dont le pavillon Sainte-Croix, construit de 1910 à 1912 comme presbytère et résidence de religieux par Viau et Venne. Agrandi en 1928, le bâtiment présente aujourd'hui une élévation de trois étages, un toit plat et un parement en pierre.

L'entrée du sanctuaire est soulignée par un portail qui comprend à chaque extrémité des édifices et des portiques en pierre d'inspiration classique. Ces constructions encadrent l'allée, appelée l'axe sacré, qui mène à la basilique. Elles ont été conçues par Viau et Venne en 1924.

Au cours du XX^e siècle, la Corporation de l'Oratoire Saint-Joseph acquiert trois résidences situées à proximité du lieu de pèlerinage, correspondant aujourd'hui à la villa Terra-Nova (1848), à la résidence Marcel-Taillefer (1905-1906) et au pavillon Jean-XXIII (1937-1938). Les deux premiers bâtiments sont représentatifs de l'architecture de villégiature avec leur grande galerie couverte, alors que le pavillon Jean-XXIII est associé à l'architecture moderne.

Plusieurs monuments commémoratifs et œuvres d'art ponctuent aussi le sanctuaire. Le sculpteur Alfred Laliberté réalise, en 1922 et 1923, un monument dédié à saint Joseph. L'œuvre, située près de l'entrée du site, dans l'axe menant à la basilique, se compose d'un piédestal en granit supportant une statue en bronze de saint Joseph tenant l'Enfant Jésus. Les angles du piédestal sont marqués par quatre figures ailées en bronze représentant l'Église (ECCLESIA), la Patrie (PATRIA), la Science (SCIENTIA) et le Travail (LABOR). Quelques années plus tard, une fontaine est installée devant le pavillon Sainte-Croix. Celle-ci se compose d'un bassin en granit surmonté d'une statue en bronze représentant saint Joseph et l'Enfant Jésus. L'œuvre a été offerte par Ernest Jobin, propriétaire de la compagnie chargée de fournir le granit de la basilique. La fontaine Saint-Joseph-et-l'Enfant-Jésus permettait aux pèlerins de s'abreuver à une source d'eau naturelle.

Dans les années 1940, l'architecte paysagiste Frederick Gage Todd réalise les plans d'un jardin devant accueillir un chemin de croix extérieur. Le sculpteur Louis Parent conçoit les stations du chemin de croix. Les imposantes sculptures en pierre sont exécutées au cours des années 1950 par Ercolo Barbieri. L'ensemble comprend une sculpture représentant la grotte de l'agonie, les 14 stations du chemin de croix et une représentation de la résurrection du Christ (souvent appelée la 15^e station). Le jardin comprend également un bassin en granit rose doté d'une fontaine de l'Agneau-Dieu (aussi appelée fontaine de la Rédemption). La figure dorée de l'agneau a également été réalisée par Louis Parent. Les différentes sculptures du jardin du sanctuaire sont représentatives du renouveau de l'art religieux, notamment par la simplification des formes et des traits des personnages.

En 1955, un monument représentant le frère André est érigé près de la chapelle primitive. L'œuvre, réalisée par le sculpteur Jean-Émile Brunet (1892-1977), se compose d'un socle en granit surmonté d'une statue en bronze.

Le sanctuaire de l'Oratoire-Saint-Joseph-du-Mont-Royal constitue une composante majeure du cadre bâti du site patrimonial. La basilique forme un véritable point de repère avec son dôme s'élevant à près de 263 mètres au-dessus du niveau de la mer. Ce dôme est considéré par plusieurs comme le point le plus élevé de l'île de Montréal¹⁴.

Maison mère de la congrégation des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie

La congrégation des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, fondée en 1843, fait ériger une maison mère sur le flanc nord du mont Royal de 1923 à 1925 selon les plans des architectes Viau et Venne (fig. 53). Le bâtiment conventuel abrite également une école primaire connue sous le nom de Mont-Jésus-Marie.

Le bâtiment situé au 1420, boulevard du Mont-Royal présente un plan polygonal symétrique incluant deux cours intérieures séparées par une aile centrale. Il possède une

14. La basilique est le bâtiment le plus élevé de l'île de Montréal en ce qui a trait à l'altitude. Les seules constructions qui la dépassent sont les tours de communication installées sur le sommet du mont Royal.

élévation de cinq à sept étages et est coiffé d'un toit plat. Les niveaux inférieurs de la façade sont dotés d'un parement en pierre, tandis que les niveaux supérieurs sont recouverts de brique brune. L'ornementation comprend notamment des chaînes d'angle et un entablement en pierre. L'entrée est soulignée par un avant-corps central doté de pilastres et d'un étage en attique. La maison mère s'inscrit dans le courant de l'architecture Beaux-Arts et rappelle l'importance du vocabulaire classique dans l'architecture conventuelle de la première moitié du XX^e siècle.

La communauté religieuse a quitté l'établissement au début du XXI^e siècle.



Figure 53

Centre Sainte-Thérèse

Le centre Sainte-Thérèse est un ancien centre missionnaire érigé pour les Capucins en 1967. Conçu par la firme d'architectes Jodoin, Lamarre et Pratte, le bâtiment est situé au 4387, avenue de l'Esplanade, sur le flanc est du mont Royal, dans un quartier résidentiel près du parc Jeanne-Mance. Le centre Sainte-Thérèse est un exemple d'architecture moderne et plus particulièrement du brutalisme. Inséré entre deux bâtiments plus anciens, il présente une façade en béton. Chaque fenêtre est séparée par une bande de béton. Le rez-de-chaussée est ponctué de volumes en saillie dotés de murs aveugles texturés.

LES BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS

L'architecture résidentielle constitue l'une des composantes principales du cadre bâti du site patrimonial du Mont-Royal avec plus de 600 constructions situées dans son périmètre. Afin de faire ressortir les principales caractéristiques de ce vaste corpus, les bâtiments résidentiels ont été regroupés en quatre grandes catégories, soit la maison individuelle isolée, la maison individuelle attachée, les logements multiples à entrées indépendantes (les bâtiments de type « plex ») et les logements multiples à entrées communes (immeubles d'appartements et tours d'habitation).

Maisons individuelles isolées

La concession des terres du mont Royal à la fin du XVII^e siècle amène l'apparition des premières résidences de type rural aux abords du mont. D'abord érigées en bois, ces maisons sont graduellement remplacées par des constructions en pierre au cours du XVIII^e siècle. Les résidences rurales présentent habituellement un plan rectangulaire de petite dimension et un toit à deux versants. Seule la maison Simon-Lacombe (5085, avenue Decelles), construite entre 1825 et 1848, témoigne de ce type de maison isolée.

Au cours du XIX^e siècle, plusieurs membres de l'élite anglophone acquièrent des propriétés aux abords du mont Royal afin d'y établir des résidences secondaires éloignées de la ville. Ces résidences de villégiature deviennent, à partir des années 1830 et 1840, des résidences permanentes. Parmi les exemples subsistants les plus anciens de ce type de maison, figurent la villa Terra-Nova (4300, chemin Queen-Mary) et la maison Albert-Furness (Trafalgar Lodge, 3021-3025, avenue de Trafalgar) (fig. 54), toutes deux érigées en 1848. La maison Hosea-Ballou-Smith de 1858 (1260, chemin Remembrance), située dans le parc du Mont-Royal, dans le secteur de l'entre-monts, est également associée à ce type de résidence. En raison de sa proximité avec la ville, le flanc sud du mont Royal devient rapidement un secteur recherché. D'autres maisons y sont érigées, dont Ravenscrag (pavillon Allan Memorial, 1025, avenue des Pins Ouest) (fig. 55). Ces résidences se caractérisent notamment par leur implantation en retrait de la voie publique, leur vaste plan rectangulaire ou irrégulier, leur élévation variant d'un étage et demi à quatre étages et leur toit à deux versants droits ou à pavillon. Les résidences possèdent en outre de nombreuses ouvertures permettant aux occupants de profiter de la nature environnante. Elles présentent une ornementation variée inspirée de styles historiques comme le néoclassique, le néogothique et le néo-Renaissance.



Figure 54



Figure 55

Dans les décennies suivantes, le secteur du flanc sud s'urbanise graduellement et un important quartier résidentiel de prestige s'y établit, le Mille carré. Les exemples les plus prestigieux de maisons individuelles isolées s'y retrouvent (fig. 56), notamment la maison William-Adams de 1875-1876 (3550, rue University), la maison James-Ross de 1892 (3644, rue Peel), la maison Lady-Meredith de 1897 (1110, avenue des Pins Ouest), la maison Hosmer de 1901 (3630, promenade Sir-William-Osler), la maison Mortimer-Barnett-Davis de 1905-1906 (1020, avenue des Pins Ouest), la maison James-Thomas-Davis de 1909 (3654, promenade Sir-William-Osler), la maison J.-K.-L.-Ross de 1909 (3647, rue Peel), la maison Charles-Edward-Deakin de 1913 (1242, Redpath Crescent) et la maison Alice-Graham de 1925 (3605, rue de la Montagne). Ces maisons bourgeoises se caractérisent par leur plan rectangulaire ou irrégulier, leur élévation de deux à trois étages, leur toit de forme variée,

leur parement en pierre à bossage, en pierre de taille lisse ou en brique ainsi que leur riche ornementation inspirée de divers courants stylistiques.



Figure 56

La présence de ce quartier prestigieux amène la construction d'autres résidences dans les secteurs environnants au cours du XX^e siècle. Quelques résidences individuelles isolées ont ainsi été construites de part et d'autre du chemin de la Côte-des-Neiges, dans des petits quartiers résidentiels formés autour de l'ancien Séminaire de philosophie, de l'avenue de Trafalgar et de Hill Park Circle. Ces résidences, souvent en brique ou en pierre, sont également associées à différents courants stylistiques comme l'architecture de style historique ou le Arts and Crafts. L'avenue Highland comprend une dizaine de résidences, comme celle du 4054, avenue Highland, qui présentent de larges sections couvertes de bardeaux de cèdre traduisant l'influence du Shingle Style. Ces secteurs témoignent également de l'influence de l'architecture moderne sur l'architecture résidentielle. Certaines maisons, comme celle sise au 2801, Hill Park Circle, construite selon les plans de l'architecte Ernest Isbell Barott (1884-1966) en 1936 et 1937, se caractérisent par leurs volumes géométriques imbriqués et leurs toits plats.



Figure 57

Le site patrimonial du Mont-Royal comprend deux autres petits secteurs résidentiels composés majoritairement de maisons individuelles isolées, celui du Cedar Crescent sur le flanc nord-ouest et celui du boulevard du Mont-Royal au seuil des flancs nord et est. Ces quartiers comprennent des résidences érigées à partir du tournant des années 1940. Les bâtiments, destinés à une clientèle aisée, sont représentatifs de l'architecture résidentielle de la seconde moitié du XX^e siècle, notamment par leur plan à demi-niveaux (*split-level*) intégrant un garage. Parmi ce type de résidence figure le 1254, boulevard du Mont-Royal (fig. 57), considéré comme un exemple de l'influence du style Prairie.

Maisons individuelles attachées

Les premières maisons individuelles attachées du site patrimonial du Mont-Royal apparaissent dans le dernier tiers du XIX^e siècle en raison de la densification et de l'urbanisation des abords du mont. Elles sont érigées dans le secteur du Mille carré, principalement sur la rue University et sur les avenues du Docteur-Penfield et des Pins Ouest. Ces maisons bourgeoises se caractérisent notamment par leur plan de forme rectangulaire, leur élévation de deux à trois étages, leur toit de formes variées (en fausse

mansarde, à pignons ou plats), leur façade en pierre ou en brique comportant souvent des oriels et leur riche ornementation. La maison sise au 509, avenue des Pins Ouest constitue un bon exemple de ces résidences. Certaines maisons en rangée, comme celles situées au 3537-3541, rue University, forment des ensembles architecturaux uniformes représentatifs des maisons en rangée d'influence britannique dites « terrace houses ».

Plusieurs autres maisons attachées sont érigées au début du XX^e siècle dans le secteur du parc Jeanne-Mance, sur le flanc est du mont Royal. Ces résidences, principalement situées sur l'avenue de l'Esplanade, présentent un plan rectangulaire ou en « L », un parement en pierre ou en brique et des toits plats.

Dans les décennies subséquentes, plusieurs autres maisons individuelles attachées sont érigées dans les différents quartiers résidentiels du site patrimonial du Mont-Royal, notamment aux abords du chemin de la Côte-des-Neiges. Trois ensembles de maisons en rangée sont notamment érigés en 1921, soit ceux de Place-Parkside, de Place-Trafalgar et de Rockledge-Court. Ces constructions présentent des plans rectangulaires, des élévations de deux étages à deux étages et demi, des toits à deux versants et des toits plats, des parements en moellon et en stuc, des avant-toits supportés par des consoles et des loggias. Un autre ensemble résidentiel comprenant des maisons individuelles contiguës voit le jour au début des années 1930. Cet ensemble, parfois appelé Upper Priest's Farm, est situé sur un îlot formé par l'avenue Cedar et le chemin McDougall. Il est formé de trois ensembles de six ou sept résidences. Les bâtiments, réalisés par les architectes Harold Edgar Shorey (1886-1971) et Samuel Douglas Ritchie (1887-1959), se caractérisent par leur élévation de deux étages et demi, leur toit à deux versants droits, leur lucarne-pignon et leur parement en brique ou en stuc. Un des ensembles présente en outre des colombages décoratifs.

Immeubles à logements multiples (entrées indépendantes)

Les immeubles à logements multiples possédant des entrées indépendantes correspondent aux bâtiments de type « plex », c'est-à-dire les bâtiments comportant de deux à six logements superposés.

Ce type de bâtiment fait son apparition dans la seconde moitié du XIX^e siècle afin de répondre aux besoins de la population grandissante. Les bâtiments de type « plex » sont particulièrement populaires dans les classes ouvrières où les gens ont peu de moyens pour se loger. Dans le site patrimonial du Mont-Royal, les premiers immeubles à logements multiples possédant des entrées indépendantes sont érigés à la fin du XIX^e siècle dans le secteur du flanc est, principalement le long de la rue Saint-Urbain et de l'avenue de l'Esplanade. Ces bâtiments se caractérisent principalement par leur plan rectangulaire, leur élévation de deux à trois étages, leur toit plat, leur parement en pierre ou en brique, leurs entrées indépendantes et leurs balcons. L'accès au logement supérieur se fait par un escalier extérieur ou intérieur. Les bâtiments situés au 3823-3841, rue Saint-Urbain (fig. 58) et au 4051-4073, avenue de l'Esplanade constituent de bons exemples de ce type d'habitation.

La construction de « plex » se poursuit tout au long du XX^e siècle. Elle fait son apparition dans d'autres secteurs du site patrimonial, sur les flancs nord et nord-ouest, notamment le long du boulevard Édouard-Montpetit, de la rue du Piémont et de la rue Jean-Brillant. Ces bâtiments présentent sensiblement les mêmes caractéristiques architecturales. D'autres, comme le bâtiment sis au 3235-3237, rue Jean-Brillant, s'inspirent davantage de l'architecture des maisons isolées des années 1950 avec leur toit à croupes tronqué et leur parement en façade en pierre artificielle. Les entrées ne sont plus toujours situées en façade, certaines sont aménagées sur le mur latéral.



Figure 58



Figure 59

Immeubles à logements multiples (entrée commune)

Les immeubles à logements multiples possédant une entrée commune correspondent aux immeubles d'appartements. Ce type d'habitation voit également le jour au tournant du XX^e siècle en raison de l'urbanisation du territoire de l'île de Montréal. Contrairement au bâtiment de type « plex », les immeubles d'appartements sont d'abord destinés à une clientèle aisée désirant profiter du confort moderne et de la proximité de la ville.

Les appartements Travancore (1604, avenue Cedar), construits en 1909 (fig. 59) par les architectes Alexander Cowper Hutchison, George Winks Wood (1863-1941) et John Melville Miller, constituent l'un des premiers exemples de ce type d'habitation dans le site patrimonial du Mont-Royal. Le bâtiment présente un plan en « H » (un des espaces a été comblé dans les années 1980), une élévation de quatre étages, un toit plat, un parement en brique ainsi que des éléments ornementaux en pierre artificielle.

Quelques grandes conciergeries abritant des appartements de luxe sont également érigées dans le site patrimonial du Mont-Royal au cours des années 1920 et 1930. Le bâtiment situé au 1700, avenue du Docteur-Penfield en constitue un bon exemple. Il présente un plan irrégulier, une élévation de huit étages, un parement en brique brune, un toit aux formes variées recouvert par endroits de tuiles et plusieurs ouvertures cintrées. Ce genre de bâtiment possède souvent une ornementation inspirée des courants architecturaux historiques afin de refléter l'aisance de leurs locataires. Les immeubles Gleneagles et Trafalgar sont également associés à ce type de bâtiment.

À partir des années 1930, de nombreux immeubles d'appartements aux gabarits variés, généralement destinés aux classes moyenne et supérieure, sont aussi érigés sur les différents flancs du mont Royal. Plusieurs immeubles d'appartements de faible densité (moins de 25 unités) sont notamment érigés le long du chemin de la Côte-des-Neiges, de l'avenue Ridgewood, du boulevard Édouard-Montpetit, de la rue Coronet et du chemin Queen-Mary. Ces bâtiments présentent des plans de formes variées (rectangulaire, en « H » ou avec cour intérieure), une élévation de deux à quatre étages, des toits plats ou en fausse mansarde et un parement habituellement en brique. Les bâtiments situés au 2747, boulevard Édouard-Montpetit et au 4115, chemin de la Côte-des-Neiges constituent de bons exemples de ce type d'habitation. Plusieurs de ces immeubles, érigés dans les années 1930 et 1940, présentent une ornementation inspirée du vocabulaire de l'architecture classique ou de l'Art déco.

Le site patrimonial du Mont-Royal comprend plusieurs exemples d'immeubles d'appartements de moyenne densité (de 26 à 49 unités). Ces bâtiments sont généralement érigés dans les mêmes secteurs que les immeubles précédents. Ils

présentent sensiblement les mêmes caractéristiques à l'exception du nombre d'étages, qui est légèrement plus élevé (de quatre à six étages). Leur ornementation est d'ailleurs beaucoup plus épurée. Les immeubles d'appartements de l'avenue Ridgewood qui présentent un plan en forme de croix en constituent de bons exemples.

Dans la seconde moitié du XX^e siècle, quelques immeubles de forte densité (comprenant plus de 50 unités) sont érigés dans le site patrimonial, principalement sur les flancs sud et nord-ouest. L'immeuble Embassy Row (1545, avenue du Docteur-Penfield) de même que le complexe des Appartements-Rockhill (4850-4874, chemin de la Côte-des-Neiges) sont représentatifs de ce type de construction.

LES IMMEUBLES ET SITES PATRIMONIAUX CLASSÉS

Les immeubles et sites patrimoniaux classés situés à l'intérieur des limites du site patrimonial du Mont-Royal constituent de bons exemples d'architecture résidentielle. Ils comptent des maisons individuelles isolées ou attachées et des immeubles à logements multiples (entrée commune) construits au cours des XIX^e et XX^e siècles.

Maison Simon-Lacombe (5085, avenue Decelles)

La maison Simon-Lacombe est une résidence rurale bâtie entre 1825 et 1848 près du chemin de la Côte-des-Neiges par le tanneur et agriculteur Simon Lacombe (avant 1814-après 1848). Elle est reconstruite en 1957 sur un terrain jouxtant le cimetière de Notre-Dame-des-Neiges, dans le secteur de l'entre-monts. Bien qu'elle ait été reconstruite au cours des années 1950, elle est considérée comme l'un des plus vieux bâtiments du site patrimonial du Mont-Royal. La maison Simon-Lacombe est également l'un des rares témoins du passé rural du secteur de la côte Notre-Dame-des-Neiges.

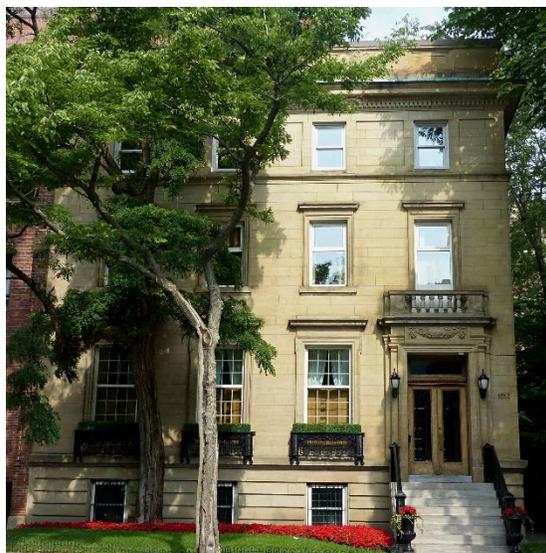


Figure 60

Maison Charles-G.-Greenshields (1515, avenue du Docteur-Penfield)

La maison Charles-G.-Greenshields (fig. 60) est une résidence bourgeoise construite en 1910 et 1911 selon les plans des architectes Morley W. Hogle (1870-1920) et Huntly Ward Davis (1875-1952). Le bâtiment est une résidence de style Beaux-Arts.

Maison John-Wilson-McConnell (1475, avenue des Pins Ouest)

La maison John-Wilson-McConnell est une résidence bourgeoise réalisée en deux phases, en 1913 et 1914, puis en 1924 et 1925. Le bâtiment témoigne de l'influence des villas italiennes. La maison John-Wilson-McConnell fait également partie d'un site patrimonial classé.

Maison Joseph-Aldéric-Raymond (1507, avenue du Docteur-Penfield)

La maison Joseph-Aldéric-Raymond est une résidence bourgeoise construite en 1930 par les architectes Robert Findlay (1859-1951) et Francis Robert Findlay (1888-1977). La maison Joseph-Aldéric-Raymond est représentative des résidences prestigieuses érigées dans ce secteur. Elle est l'une des dernières grandes résidences érigées dans le secteur du Mille carré.

Maison Ernest-Cormier (1418, avenue des Pins Ouest)

La maison Ernest-Cormier est une résidence érigée en 1930 et 1931 pour et par l'architecte Ernest Cormier. La résidence se distingue des autres maisons du secteur par son architecture de style Art déco. Le bâtiment est souvent considéré comme l'une des œuvres maîtresses de cet important architecte québécois.

Îlot-Trafalgar-Gleneagles

L'Îlot-Trafalgar-Gleneagles (fig. 61) est un site patrimonial classé comprenant deux immeubles à logements multiples, l'immeuble Gleneagles (3940, chemin de la Côte-des-Neiges) et l'immeuble Trafalgar (3980-3982, chemin de la Côte-des-Neiges), ainsi que deux maisons individuelles, la maison Sparrow (3970, chemin de la Côte-des-Neiges) et la maison Thompson (3956, chemin de la Côte-des-Neiges). L'ensemble, construit entre 1907 et 1931, occupe un îlot de forme allongée encadré par trois voies de communication, sur le flanc sud du mont Royal.

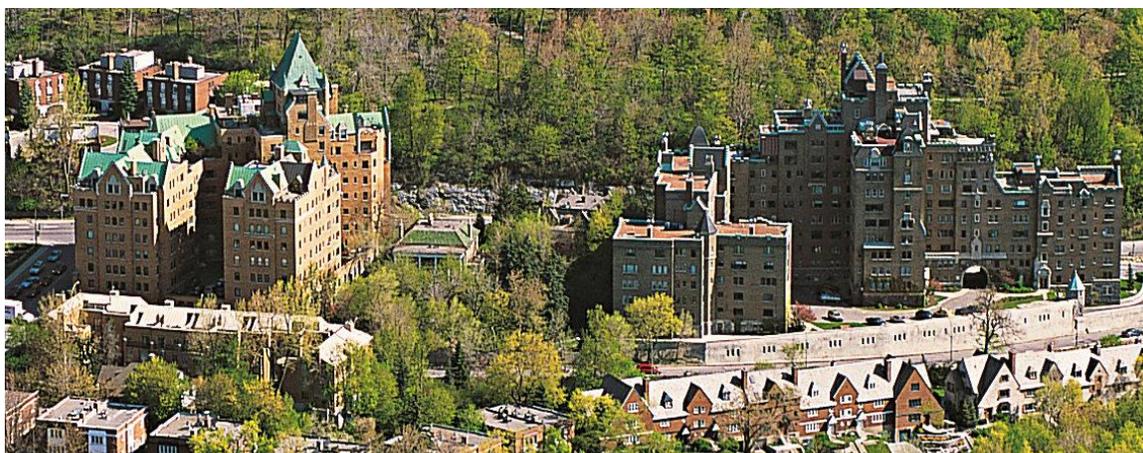


Figure 61

La maison Thompson est construite en 1907 pour James Gardner Thompson, un agent d'assurances. Élevée selon les plans de l'architecte John Rawson Gardiner (1866-1956), elle présente une combinaison d'éléments empruntés aux styles néo-Queen Anne et Arts and Crafts.

La maison Sparrow est bâtie en 1910 pour l'impresario et directeur de théâtre John Bolingbroke Sparrow (1852-1914). Inspirée de l'architecture classique, la résidence est conçue par l'architecte montréalais James Edgar Adamson (avant 1888-après 1920).

Restaurées au début du XXI^e siècle, les maisons Thompson et Sparrow illustrent bien les résidences bourgeoises isolées construites près du mont Royal au début du XX^e siècle.

L'immeuble Gleneagles est conçu en 1929 par les architectes Ross et Macdonald. Le bâtiment présente une architecture de style historique inspirée des châteaux et manoirs écossais de la Renaissance, souvent appelée le « Scottish baronial style ». L'immeuble Trafalgar est l'œuvre des architectes William Burnett Hutchison (1865-1959) et George Winks Wood. Le bâtiment, construit en 1930 et 1931, s'inspire du style Château. Les immeubles Gleneagles et Trafalgar rappellent l'implantation d'imposants immeubles d'appartements de luxe sur le pourtour du mont Royal à partir du début du XX^e siècle. Souvent appelés conciergeries, ces bâtiments destinés à la bourgeoisie sont bâtis dans l'esprit des grands hôtels et s'inspirent de styles historiques afin de refléter le prestige de

leurs locataires. Les bâtiments de l'îlot sont ainsi des témoins privilégiés de l'évolution dans la façon bourgeoise d'habiter durant le premier tiers du XX^e siècle.

LES BÂTIMENTS ET MONUMENTS FUNÉRAIRES

Le site patrimonial du Mont-Royal comprend de vastes lieux de sépultures. Ces cimetières présentent un riche patrimoine architectural composé de portails monumentaux, de bâtiments d'accueil, de chapelles, de charniers, de crématoriums, de columbariums, de mausolées, de caveaux et de monuments funéraires.

Cimetière de Notre-Dame-des-Neiges

L'entrée principale du cimetière, située sur le chemin de la Côte-des-Neiges, est soulignée par une arche en fer forgé supportée par des piliers en pierre. Deux pavillons flanquent le portail actuel. Réalisées en 1888 selon les plans de l'architecte Victor Bourgeau (1809-1888), ces constructions faisaient partie d'un imposant portail dont la partie centrale a été démolie en 1926. Les sections restantes (fig. 62) présentent un plan rectangulaire, une élévation de deux étages, un toit à deux versants droits, un parement en pierre à bossage et des ouvertures cintrées. La façade des deux pavillons est soulignée par deux tourelles carrées coiffées de créneaux.



Figure 62

Un ancien charnier se trouve dans l'axe du portail d'entrée. Le bâtiment, construit en 1855, a été agrandi en 1872 et partiellement reconstruit au début du XX^e siècle par l'architecte Joseph-Émile Vanier (1858-1934). Le charnier, devenu en 1994 le mausolée Sainte-Claire-d'Assise, témoigne de l'influence de l'architecture classique notamment par ses pilastres, son entablement et son fronton. Le cimetière de Notre-Dame-des-Neiges comprend deux autres bâtiments érigés dans la seconde moitié du XIX^e siècle, soit la chapelle de la Résurrection et le bureau du cimetière (pavillon administratif). La chapelle a vraisemblablement été conçue par l'architecte John Ostell vers 1855 et elle a été modifiée en 1877 par Henri-Maurice Perrault. Le petit lieu de culte se caractérise par son

plan presque carré, ses transepts, son toit à deux versants couvert de tôle, son clocher, son parement en pierre équarrie, ses ouvertures en arc brisé, ses chambranles et ses chaînes d'angle en pierre de taille ainsi que ses frises décoratives en bois. Le pavillon administratif, conçu en 1877 par Perrault, présente un corps de bâtiment principal de plan rectangulaire, une élévation d'un étage et demi, un toit mansardé à quatre versants, un parement en pierre à bossage ainsi que des éléments ornementaux en pierre de taille lisse. Il se distingue par son avant-corps central précédé d'un portique, son avant-corps latéral coiffé d'un toit en pavillon, son balcon latéral supporté par de larges consoles et ses lucarnes à fenêtres pendantes. Une annexe à toit plat est greffée à l'arrière du bâtiment.

Les transformations des pratiques funéraires dans les dernières décennies du XX^e siècle amènent la construction de plusieurs édifices dans le cimetière. En 1975, deux bâtiments abritant un crématorium et des chapelles sont érigés dans le secteur nord-ouest du cimetière selon les plans de l'architecte Roland Dumais. Les deux bâtiments témoignent de l'influence de l'architecture moderne notamment par leur structure en béton apparent, leur volume rectangulaire, leur toit plat et leurs hautes fenêtres rectangulaires. En 1978, un mausolée collectif (aussi appelé chapelle Notre-Dame) est érigé dans le secteur nord-est du cimetière. D'autres mausolées sont adossés au bâtiment dans les années suivantes (chapelles Saint-Antoine, Sainte-Thérèse et Saint-François). Au cours des années 1980, une série de mausolées sont construits dans le secteur nord-ouest.

Le cimetière de Notre-Dame-des-Neiges comprend plus de 90 000 monuments funéraires de formes et de matériaux variés. La plupart des monuments sont faits de pierre calcaire, de granit ou de marbre. Les formes le plus souvent répertoriées sont les stèles, les croix, les urnes, les obélisques et les sarcophages. Plusieurs monuments sont également ornés de sculptures représentant des figures humaines comme des portraits, des figures allégoriques associées au deuil ou des personnages religieux (anges, saints, Christ et Vierge). Certains de ces monuments ont été réalisés par des artistes de renom tels que Louis-Philippe Hébert, Henri Hébert, Alfred Laliberté et Émile Brunet. Plus de 70 caveaux familiaux sont également érigés dans le cimetière. La plupart ont été réalisés avant le milieu du XX^e siècle et présentent une structure souterraine ou semi-souterraine soulignée par un portail monumental en pierre. D'autres caveaux familiaux sont plutôt composés d'une structure en surface reprenant la forme d'un petit édifice. Les caveaux présentent un vocabulaire architectural varié issu principalement de l'architecture classique ou néogothique.

Plusieurs autres monuments commémoratifs et œuvres d'art ponctuent le site du cimetière. Une croix flanquée de deux anges se trouve à proximité de l'entrée principale. La croix a été fabriquée vers 1950, tandis que les anges datent de la fin du XIX^e siècle. Ils proviennent de l'ancien portail de Victor Bourgeau. Deux monuments commémoratifs ont été érigés peu après l'ouverture du cimetière, soit le monument de Ludger Duvernay (1855) et le monument aux Patriotes (1858) réalisé par l'architecte Théophile Fahrland (1824-1870). Un calvaire est érigé près du sommet d'Outremont tandis qu'une grotte de Lourdes est aménagée dans le secteur nord-est du cimetière dans les années 1930. Celle-ci a été depuis transformée en caveau familial.

Cimetière Mont-Royal

L'entrée principale du cimetière Mont-Royal, située sur le chemin de la Forêt, est soulignée par un portail en pierre d'inspiration néogothique érigé en 1862 selon les plans de l'architecte John William Hopkins (1825-1905). Le portail se caractérise par ses arcs brisés et ses pinacles. Deux bâtiments sont érigés de part et d'autre du portail. À gauche se trouve un petit bâtiment en pierre souvent appelé la maison du gardien ou maison de garde (fig. 63). Également réalisé selon les plans de Hopkins en 1862, le bâtiment néogothique se distingue par son toit à croupes tronqué recouvert d'ardoise et son

porche surmonté d'un campanile. À droite du portail se trouve le bureau d'accueil du cimetière construit en 1901 par les architectes Alexander Cowper Hutchison et George Winks Wood. Le bâtiment en pierre, agrandi à quelques reprises, présente un plan irrégulier et une élévation variant d'un étage à un étage et demi. La partie la plus ancienne est couverte d'un toit à croupes surmonté d'une souche de cheminée. Le cimetière Mont-Royal comprend également un crématorium construit en 1901 selon les plans d'Andrew Thomas Taylor. Il s'agit du premier bâtiment du genre érigé au Canada. Le crématorium a été modifié à plusieurs reprises. Une seconde chapelle a notamment été



Figure 63

ajoutée en 1984 et agrandie en 2005. La partie ancienne présente un parement en pierre à bossage, des ouvertures en arc brisé et des contreforts témoignant de l'influence du néogothique. Le crématorium, qui a été agrandi en 1998 pour y implanter un complexe offrant tous les services funéraires, porte maintenant le nom de complexe funéraire Mont-Royal. Deux anciens charniers sont également situés près de l'entrée principale. Érigés dans la seconde moitié du XIX^e siècle, ils servent aujourd'hui de lieu d'entreposage.

Le cimetière Mont-Royal comprend environ 70 000 monuments funéraires principalement en grès, en granit et en marbre présentant des formes variées telles que des urnes, des croix, des obélisques, des colonnades, des sarcophages et des stèles. Quelques lots familiaux anciens sont également délimités par des murets en pierre et des clôtures métalliques. Une douzaine de caveaux familiaux sont aussi érigés dans le cimetière, notamment ceux de la famille Molson. Érigé de 1860 à 1863 et conçu par les architectes George Browne (1811-1885) et John James Browne, le monument se compose de trois caveaux dont les entrées sont soulignées par des pignons à redents en bossage à chanfrein et en pierre vermiculée. Une imposante colonne sépulcrale flanque les caveaux supérieurs. Les autres caveaux présentent un vocabulaire inspiré de l'architecture classique ou médiévale.

Cimetières juifs

Les cimetières juifs Shaerith Israel et Shaar Hashomayim comprennent environ 10 000 monuments funéraires. La plupart d'entre eux sont faits en pierre et sont en forme de stèles rectangulaires alignées. Quelques monuments prennent plutôt la forme d'obélisques ou d'urnes. Le cimetière Shaerith Israel compte quelques monuments funéraires provenant de l'ancien cimetière juif du centre-ville fermé au cours des années 1860.

Trois monuments commémoratifs sont situés dans le cimetière Shaar Hashomayim : un premier pour les victimes des deux principaux conflits du XX^e siècle, un deuxième en hommage aux victimes de l'Holocauste et un troisième en mémoire des orphelins qui ont péri lors de l'incendie du Hebrew Orphanage à Shawbridge, en 1923. Le cimetière Shaerith

Israël compte également un monument à la mémoire des pionniers des communautés juives de Trois-Rivières et de Montréal.

LES AUTRES BÂTIMENTS

Ouvrages de génie civil

Le site patrimonial du Mont-Royal comprend quelques ouvrages de génie civil liés à l'approvisionnement en eau potable. Trois principaux réservoirs y sont aménagés, soit le réservoir McTavish (terminé en 1856), le réservoir Côte-des-Neiges (1893-1894) et le réservoir Vincent-D'Indy (1907). Originellement, ces réservoirs étaient à ciel ouvert. Recouverts entre 1938 et 1964, ils se présentent aujourd'hui comme de larges surfaces gazonnées. D'autres réservoirs sont situés dans le parc du Mont-Royal, dont ceux de la Montagne, du Sommet, Cedar et de Haut-Niveau (aujourd'hui désaffecté). Le lac aux Castors occupe un emplacement originalement prévu par Olmsted pour accueillir un réservoir.

Les réservoirs McTavish et Côte-des-Neiges sont également dotés de stations de pompage réalisées par l'ingénieur Charles-Jules Des Baillels¹⁵ (1884-1949) dans le deuxième quart du XX^e siècle. Située le long de l'avenue du Docteur-Penfield, la station de pompage McTavish (1928-1932) témoigne de l'influence du style Château, notamment par ses tours carrées surmontées de toits en pavillon, sa tourelle, ses échauguettes et ses mâchicoulis décoratifs. La station de pompage Côte-des-Neiges (1938-1939) reprend quant à elle des formes issues de l'architecture du Régime français et témoigne de l'architecture régionaliste, qui prône un retour à des modèles traditionnels locaux. Le bâtiment présente un plan rectangulaire, une élévation d'un étage et demi, un toit à deux versants droits percés de lucarnes, un parement en moellons ainsi que des murs coupe-feu surmontés de souches de cheminée.

Bâtiments récréatifs et culturels

Plusieurs institutions muséales se trouvent dans les limites du site patrimonial. Certaines, comme le Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu et le Musée de l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal, sont intégrées à de vastes ensembles institutionnels. D'autres, comme le Musée Redpath et l'ancien Musée historique canadien (5122, chemin de la Côte-des-Neiges), sont logés dans des bâtiments indépendants. Le Musée Redpath (fig. 64), situé sur le site du campus de l'Université McGill, a été construit en 1882 selon les plans des architectes Alexander Cowper Hutchison et Alexander Denton Steele (1841-1890). Il présente un plan rectangulaire terminé par une abside en hémicycle et un parement combinant la pierre en bossage continu au rez-de-chaussée et la pierre de taille lisse au niveau supérieur. La façade du musée est dotée de colonnes surmontées d'un entablement et d'un fronton. L'ancien Musée historique canadien est érigé en 1935. Le bâtiment, conçu par Paul-Marie Lemieux (1902-1969), témoigne de l'influence du style Art déco. Il se distingue par son large portail d'entrée cintré et les statues sculptées aux angles de la façade. Le bâtiment a été transformé en pharmacie.

Le flanc est du mont Royal accueille un important secteur résidentiel où plusieurs membres de la communauté juive se sont établis. Pour répondre à leurs besoins, deux bâtiments récréatifs et culturels ont été érigés dans le secteur au cours de la première moitié du XX^e

15. Certains auteurs mentionnent que l'architecte Jean-Omer Marchand a réalisé les plans de la station de pompage McTavish. Voir : http://patrimoine.ville.montreal.qc.ca/patri_municipal/fiche_bat.php?id_bat=9999-24-0015-01.

siècle, soit un Young Men's Hebrew Association (Y.M.H.A.) (édifice Sir-Mortimer-Davis-Memorial) et une bibliothèque (Espace Marie Chouinard). Le bâtiment de la Y.M.H.A. est érigé en 1929 selon les plans des architectes Ross et Macdonald. Il se distingue notamment par son parement en brique, ses éléments ornementaux en pierre, ses ouvertures en arc cintré et son étage en attique. L'ancienne bibliothèque juive, conçue par les architectes Harry Mayerovitch (1910-2004) et Alan Bernstein en 1949, se caractérise par sa structure en béton et en acier, son mur convexe en façade et sa fenestration abondante. Les deux bâtiments ont été convertis respectivement en unités d'habitation et en espace de danse.



Figure 64



Figure 65

Le parc du Mont-Royal comprend également quelques constructions liées aux fonctions récréatives de l'endroit. Parmi les plus importantes figurent le chalet du Mont-Royal (1931-1932) et le pavillon du Lac-aux-Castors (1955-1958). Le chalet du Mont-Royal (fig. 65), s'inscrivant dans le courant Beaux-Arts, a été conçu par l'architecte Aristide Beaugrand-Champagne (1876-1950). Situé près du belvédère Kondiaronk, le bâtiment présente un plan rectangulaire barlong, une élévation d'un étage, un toit à croupes recouvert de tuiles et un parement en pierre. Il se distingue par ses avant-toits débordants supportés par de larges consoles et ses nombreuses portes à double vantail inscrites dans des arcs surbaissés. Le pavillon du Lac-aux-Castors (fig. 66), réalisé par les architectes Hazen Sise (1906-1974) et Guy Desbarats (1925-2003), constitue un témoin important de l'architecture moderne au Québec. Le bâtiment se caractérise notamment par sa structure en béton armé, son toit en béton plissé, ses murs-rideaux vitrés et sa galerie surélevée. Cinq murales¹⁶ réalisées par l'artiste Claude Vermette ornent les murs extérieurs du rez-de-chaussée.



Figure 66

16. Ces murales, réalisées en 2005, remplacent celles que l'artiste avait produites en 1958 et qui avaient été détruites.

Manèges militaires, service d'incendie et poste de police

Le site patrimonial comprend également quatre bâtiments liés à l'entraînement militaire, au service d'incendie et à la police. En 1913, le gouvernement du Canada fait ériger un manège militaire pour accueillir le First Regiment Grenadier Guards of Canada en face du parc Jeanne-Mance, sur le flanc est du mont Royal, un endroit qui servait souvent aux exercices militaires. Le bâtiment, conçu par les architectes John Charles Allison Heriot (1862-1921) et Donald Norman MacViar (1869-1929), se caractérise par son plan rectangulaire, son élévation de deux étages, son toit à deux versants couvrant la salle d'exercice et son parement en brique. La façade du bâtiment est dotée de deux petites tourelles coiffées de dômes en cuivre, d'un portail en pierre et d'éléments décoratifs en pierre incluant des cartouches et des armoiries.

Un second manège militaire (fig. 67) est érigé le long du chemin de la Côte-des-Neiges au début des années 1930 pour loger le 17th Duke of York's Royal Canadian Hussars. L'édifice, conçu par les architectes Ross et Macdonald, se compose d'un corps de bâtiment avant en pierre de deux étages à toit plat. L'entrée est encadrée de deux tours ornées de meurtrières et coiffées de toits coniques. La partie arrière du manège se compose d'un vaste bâtiment en brique couvert d'un toit à deux versants. Elle possède une ornementation plus sobre composée notamment de pignons à redents.



Figure 67



Figure 68

Au cours de la même période, la Cité de Montréal fait ériger une nouvelle centrale d'alarme (fig. 68) afin de mieux couvrir le territoire de la ville récemment agrandie par l'annexion de plusieurs municipalités. Le bâtiment est érigé sur un emplacement central de l'île, soit sur le flanc est du mont Royal. L'ingénieur municipal Charles-Jules Des Bailleurs et l'architecte J. E. Blanchard réalisent les plans de cet édifice d'inspiration Beaux-Arts. Le bâtiment, aujourd'hui le quartier général du Service de Sécurité incendie de Montréal (SSIM), présente un plan rectangulaire, une élévation à croupes (dont le faîte forme une verrière), un parement en calcaire et une ornementation inspirée du vocabulaire classique. L'entrée du bâtiment est soulignée par un portique tandis que les chambranles des fenêtres sont ornés de frontons.

Les autorités municipales font aussi ériger un édifice dédié à la cavalerie du service de police le long de la voie Camillien-Houde. Construit en 1941, le bâtiment abrite une écurie et présente un plan irrégulier, une élévation d'un étage, un parement en moellons et un toit à croupes. Il conserve toujours sa fonction d'origine.

LES MONUMENTS COMMÉMORATIFS ET LES ŒUVRES D'ART

Le site patrimonial comporte de nombreux monuments commémoratifs et œuvres d'art dispersés sur l'ensemble des flancs de la montagne. Plusieurs sont situés à l'intérieur de vastes ensembles bâtis, comme l'Université McGill et le sanctuaire de l'Oratoire-Saint-Joseph-du-Mont-Royal, et ont déjà été décrits avec les bâtiments auxquels ils sont associés. De nombreux monuments sont également localisés dans les parcs. Voici les principaux monuments et œuvres d'art qui s'y retrouvent.

Monument de Sir George-Étienne Cartier

Le monument de Sir George-Étienne Cartier (fig. 69) est une œuvre du sculpteur George William Hill réalisée en 1919. Le monument se trouve sur le flanc est du mont Royal, en face du parc Jeanne-Mance (avenue du Parc). Il se compose d'une terrasse au centre de laquelle se dresse une colonne en granit. Quatre lions en bronze sont placés au sommet des escaliers permettant d'accéder au monument et 18 personnages en bronze sont disposés autour de la colonne. La plupart de ces personnages sont des figures allégoriques représentant les neuf provinces du Canada de l'époque, la Législation et l'Éducation. Une Renommée est installée au sommet de la colonne. Elle tient une couronne de laurier destinée au personnage situé plus bas, George-Étienne Cartier.

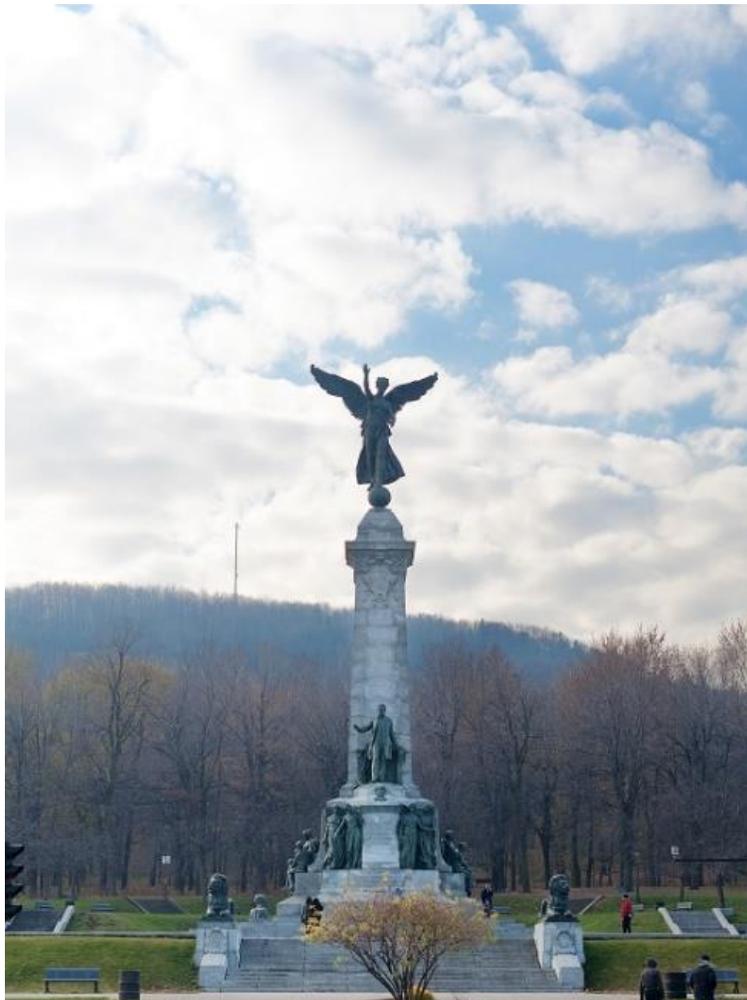


Figure 69

Croix du Mont-Royal

La croix du Mont-Royal est une structure métallique lumineuse érigée en 1924 par la Société Saint-Jean-Baptiste. Elle est implantée sur le sommet du mont Royal. D'une hauteur de 33 mètres et d'une largeur de 10 mètres, elle culmine à une altitude de 251 mètres et constitue l'un des plus importants points de repère de la ville de Montréal.

Monument de McTavish

Le monument de McTavish se compose d'une stèle rectangulaire en granit érigée en 1942 (fig. 70). Il est situé à proximité de l'avenue des Pins, dans le prolongement de la rue Peel, sur un terrain surplombant le stationnement de l'ancien hôpital Royal Victoria. La stèle

comporte une inscription gravée évoquant le souvenir de Simon McTavish, un important homme d'affaires décédé en 1804. Le monument rappelle l'ancien mausolée de McTavish érigé à cet emplacement.

Fontaines et abreuvoirs

Entre 1871 et 1907, un abreuvoir commémoratif est érigé dans le parc du Mont-Royal, en bordure du chemin de ceinture du versant sud-ouest de la montagne. Le monument en pierre se compose d'un bassin surmonté d'un linteau ouvragé sur lequel se trouve une tête animale. Un jet d'eau sort de sa bouche pour alimenter le bassin. Une plaque portant l'inscription « IN MEMORY OF ELIZABETH FULTON RUTHERFURD A LOVER OF HORSES » est située sur le côté du bassin.



Figure 70

Un autre ouvrage du genre est érigé en 1907 par les architectes Edward Maxwell et William Sutherland Maxwell près de la maison Hosea-Ballou-Smith, dans le parc du Mont-Royal. Le monument rend hommage à George Gillespie, président de la Canadian Society for the Prevention of Cruelty to Animals. Il se compose d'un bassin alimenté par deux fontaines en forme de tête de lion.

Une autre fontaine commémorative est érigée à l'entrée du parc Jeanne-Mance, au coin des avenues du Parc et du Mont-Royal. Le monument en pierre, installé probablement vers 1931, rappelle le souvenir de Louis Rubenstein (1862-1931), champion du monde en patinage artistique et conseiller municipal.

Œuvres du Symposium international de sculpture de Montréal

Une dizaine d'œuvres produites en 1964 lors du Symposium international de sculpture de Montréal sont installées sur un terrain ouvert près de la maison Hosea-Ballou-Smith, dans le parc du Mont-Royal. Il s'agit principalement de sculptures abstraites en pierre.

Le cadre bâti en bref

Le site patrimonial du Mont-Royal se caractérise par un important cadre bâti réparti sur les différents flancs du mont Royal et associé à une variété de fonctions.

Les hôpitaux font partie des ensembles architecturaux dominants du site patrimonial avec l'Hôtel-Dieu de type hôpital-couvent, l'hôpital Royal Victoria de type hôpital pavillonnaire et l'Hôpital général de Montréal de type hôpital gratte-ciel ou hôpital-bloc. Situés sur les flancs sud et est, ils témoignent de l'évolution de l'architecture hospitalière au cours des XIX^e et XX^e siècles.

Localisés sur les flancs sud et nord du mont Royal, les établissements d'enseignement forment eux aussi des éléments architecturaux dominants avec, notamment, le campus de l'Université McGill, le campus de l'Université de Montréal, le collège Notre-Dame et le collège Jean-de-Brébeuf. Témoignant de plusieurs courants stylistiques, ils illustrent la diversité de l'architecture scolaire des XIX^e et XX^e siècles.

Le sanctuaire de l'Oratoire-Saint-Joseph-du-Mont-Royal, sur le flanc nord-ouest, constitue le principal ensemble religieux du site patrimonial. Le dôme de la basilique figure parmi les points les plus élevés de l'île de Montréal.

L'architecture résidentielle occupe une place prépondérante dans le cadre bâti en raison du nombre élevé de bâtiments s'y rattachant. Plusieurs résidences bourgeoises sont notamment situées dans le secteur du Mille carré. En plus des maisons individuelles isolées, le site patrimonial comprend des maisons individuelles attachées, des immeubles à logements multiples à entrées indépendantes et des immeubles à logements multiples à entrée commune.

Le site patrimonial du Mont-Royal compte cinq immeubles patrimoniaux classés et deux sites patrimoniaux classés qui témoignent de l'évolution de l'architecture résidentielle aux XIX^e et XX^e siècles.

L'architecture funéraire est également bien représentée dans le secteur de l'entremonts, en raison de la présence de vastes cimetières tels que le cimetière Mont-Royal, le cimetière de Notre-Dame-des-Neiges et les cimetières juifs.

Le site patrimonial du Mont-Royal comprend quelques exemples d'ouvrage de génie civil, de bâtiments culturels et récréatifs, de manèges militaires et de bâtiments de services.

Le site patrimonial contient en outre plusieurs dizaines de monuments commémoratifs et d'œuvres d'art.

LES UNITÉS DE PAYSAGE

Les unités de paysage sont des portions de territoire caractérisées par une organisation récurrente de composantes naturelles et historiques qui leur sont propres. De plus, chaque unité peut être marquée par des seuils plus ou moins clairs et être ponctuée de noyaux plus ou moins forts, selon l'importance des activités et des bâtiments qui la constituent. Il importe de comprendre les caractéristiques patrimoniales propres à chaque unité de paysage.

Les caractéristiques des unités de paysage sont principalement en lien avec les valeurs paysagère et urbanistique. Elles sont également à mettre en relation avec certains aspects des valeurs historique et architecturale.

Les particularités du site patrimonial

Constituant un ensemble complexe, le site patrimonial du Mont-Royal se découpe en six unités de paysage, définies par la topographie du mont, ses trois sommets et son entre-monts. Ayant des limites parfois franches, parfois vagues, sans correspondre à des limites de propriétés, ces unités de paysage sont désignées par l'entre-monts, le flanc sud, le flanc est, le flanc nord, le flanc nord-ouest et le flanc sud-ouest (fig. 20). Elles forment ainsi des parties de territoire possédant des caractéristiques morphologiques communes. Puisque le relief du mont Royal empêche de percevoir le site dans son ensemble, les unités de paysage permettent de le découvrir à une autre échelle.

Chacune de ces unités est aussi caractérisée par l'empreinte laissée par les principaux usages et grandes vocations qui ont marqué l'histoire et l'harmonie naturelle du site patrimonial, dont les cimetières, les parcs, les institutions religieuses et hospitalières de même que les établissements d'enseignement. Les flancs et l'entre-monts présentent ainsi des dynamiques urbaines qui leur sont propres. Ces six unités de paysage se subdivisent ensuite en de petites entités qui correspondent habituellement aux limites de propriétés et qui reflètent la diversité des composantes paysagères des lieux.

L'ENTRE-MONTS

L'entre-monts comprend quelques-unes des composantes remarquables du site patrimonial, soit les cimetières de même qu'une partie du parc du Mont-Royal. Cette unité est donc incontournable pour découvrir toute la richesse du site patrimonial. L'entre-monts est délimité par la ligne de crête reliant les trois sommets du mont Royal.

Situé au cœur du mont Royal, l'entre-monts forme une dépression entourée des sommets du Mont-Royal, d'Outremont et de Westmount et de leurs versants, ce qui favorise son isolement par rapport à la ville. Cette unité de paysage, où le couvert végétal est dominant, est notamment caractérisée par la présence de deux grands cimetières, le cimetière de Notre-Dame-des-Neiges et le cimetière Mont-Royal, ainsi que par celle du parc du Mont-Royal. Ces trois ensembles offrent une vaste diversité et une grande qualité paysagère. L'entre-monts compte une grande concentration de points d'observation, qui se situent essentiellement dans les cimetières de Notre-Dame-des-Neiges et Mont-Royal et dans le parc du Mont-Royal, notamment sur les chemins Olmsted et Remembrance ainsi que sur les rives du lac aux Castors.

Les hauteurs des sommets se composent de pentes variables, comprenant des escarpements, des affleurements rocheux, des plateaux inclinés et des terrasses. Ces secteurs sont couverts de massifs d'arbres décidus qui s'étendent, de moins en moins densément, jusqu'en contrebas des versants. La dépression est pour sa part formée de plaines, de plateaux et de vallons. La végétation est principalement composée de bois et

de pelouses plantées où s'insèrent de grands espaces ouverts gazonnés, libres ou parsemés de monuments et d'œuvres d'art funéraire.

Les abords du chemin de la Côte-des-Neiges, un des parcours directeurs du site patrimonial et une artère importante, portent les traces des diverses composantes naturelles et bâties du site patrimonial. L'entre-monts comprend également le chemin Remembrance et la voie Camillien-Houde, qui permettent aux véhicules d'accéder au parc du Mont-Royal et aux deux principaux cimetières. Plusieurs sentiers, chemins et cheminements secondaires piétonniers permettent aussi de découvrir les différents lieux d'intérêt de ce secteur, soit notamment le parc du Mont-Royal, le cimetière Mont-Royal et le cimetière de Notre-Dame-des-Neiges.

Parc du Mont-Royal

Situé en partie sur les flancs sud et est ainsi que dans l'entre-monts, le parc du Mont-Royal est un vaste espace naturel et paysager, qui s'avère unique au cœur de la ville. Dans la partie de l'entre-monts, à proximité de l'entrée accessible par le chemin Remembrance, le parc est formé du secteur de la clairière, un grand terrain ouvert planté d'arbres, bordé par le lac aux Castor et son pavillon (fig. 71). Quelques bâtiments sont également situés dans cette partie du parc, dont la maison Hosea-Ballou-Smith, une maison construite avant la transformation du mont Royal en espace public. À cette hauteur, le parc s'étend en pente douce jusqu'aux cimetières et à la coulée de la Côte-des-Neiges.



Figure 71

Au sud, le chemin du Serpentin, accessible par l'entrée Peel, présente une lente montée vers le sommet de la colline du Mont-Royal à travers des espaces naturels de grande qualité. Ce chemin donne aussi accès à l'ensemble monumental formé par le belvédère Kondiaronk et le chalet du Mont-Royal ainsi que par le grand escalier et le chemin Olmsted, qui révèlent des vues exceptionnelles. Ce dernier chemin, qui traverse une

grande partie de la forêt, souligne les attributs topographiques du sommet du Mont-Royal, dont la pente rocheuse et l'escarpement sur les flancs sud et est, et offre notamment des panoramas sur les sommets de Westmount et d'Outremont. Vers l'est, l'escarpement, qui se distingue par sa masse rocheuse et boisée, sert d'ancrage au piémont et à la côte Placide où se dresse le monument de Sir George-Étienne Cartier, positionné au point le plus bas du parc du Mont-Royal.

Cimetière Mont-Royal

Le cimetière Mont-Royal est aménagé sur le modèle des cimetières-jardins, notamment en ce qui a trait à l'abondance de son couvert végétal (fig. 72) et à l'équilibre entre le cadre naturel et les monuments. Les aménagements paysagers du cimetière sont également inspirés des jardins anglais et comprennent notamment des chemins et sentiers sinueux qui relient entre eux les îlots de verdure de formes irrégulières. Quatre types de regroupement caractérisent l'abondante végétation. Des bois couvrent la périphérie du cimetière et le sommet d'Outremont, tandis que des arbres isolés, des massifs arbustifs et des plantations horticoles bordent les monuments funéraires, les édifices et les entrées. Sur ce site, plusieurs arbres centenaires, une immense variété d'espèces végétales ainsi que des espèces rares, telles que le métaséquoia, sont répertoriés. De plus, la source du ruisseau d'Outremont se trouve à proximité du bois séparant le cimetière Mont-Royal et les cimetières juifs.

Le site est également constitué de deux entrées, dont celle accessible à partir du chemin de la Forêt, marquée par un portail monumental. La beauté naturelle des lieux et la composition organique, notamment favorisée par l'évolution des modes de sépulture et la variété des monuments funéraires, des pierres tombales et des végétaux particularisent le cimetière Mont-Royal.

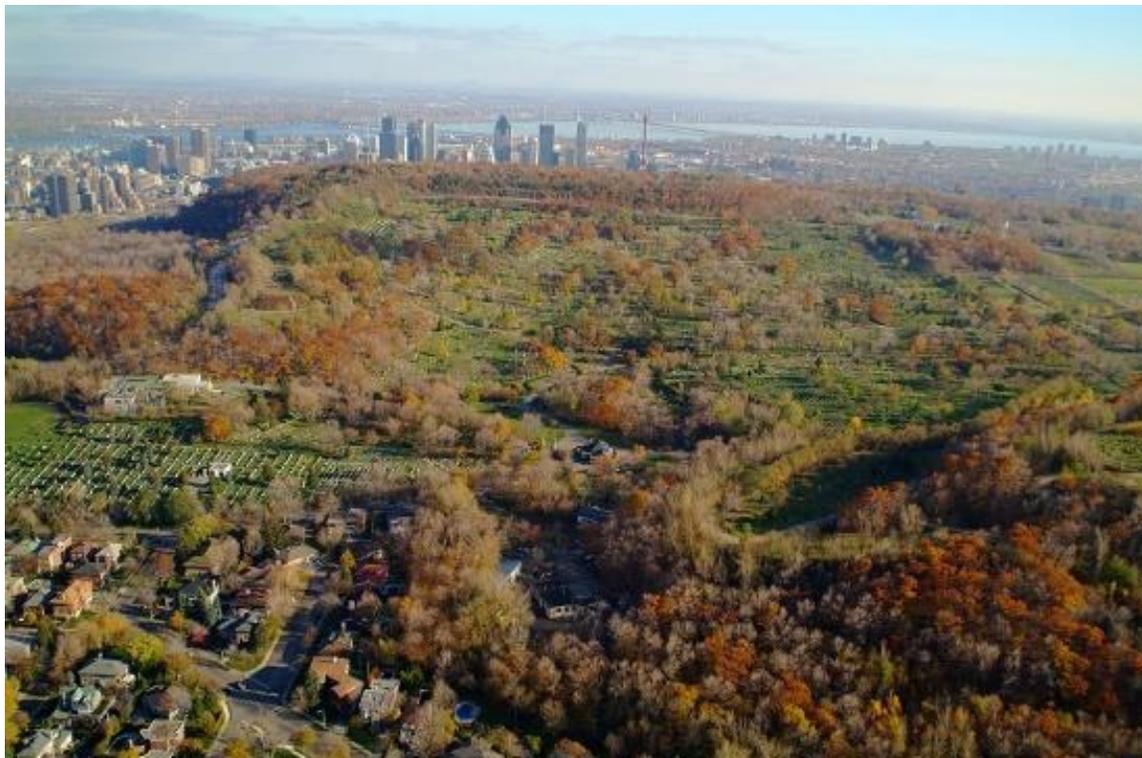


Figure 72

Cimetière de Notre-Dame-des-Neiges

Le cimetière de Notre-Dame-des-Neiges est un vaste lieu d'inhumation s'inspirant des grands cimetières français, dont celui du Père-Lachaise. Il se caractérise par une harmonie naturelle et architecturale, révélée par sa végétation diversifiée et ses monuments, parfois imposants et prestigieux (fig. 73). En plus des grands espaces gazonnés, la nécropole comprend trois bois, soit le bois Saint-Jean-Baptiste, le bois Central et le bois de l'Est, qui sont composés de milliers d'arbres. Des alignements d'arbres bordant les chemins et les îlots, des plantes arborescentes et arbustives ainsi que des plantes horticoles sur le pourtour des monuments, édifices et entrées complètent l'ensemble de la végétation du cimetière.

Situé dans un vallon, entre les trois sommets du mont Royal, le cimetière résulte d'agrandissements successifs et est constitué d'une topographie en paliers. Du nord-ouest au sud-ouest, trois zones topographiques – la plaine, le plateau et le sommet – ont ainsi influencé l'aménagement des chemins et des allées du site.

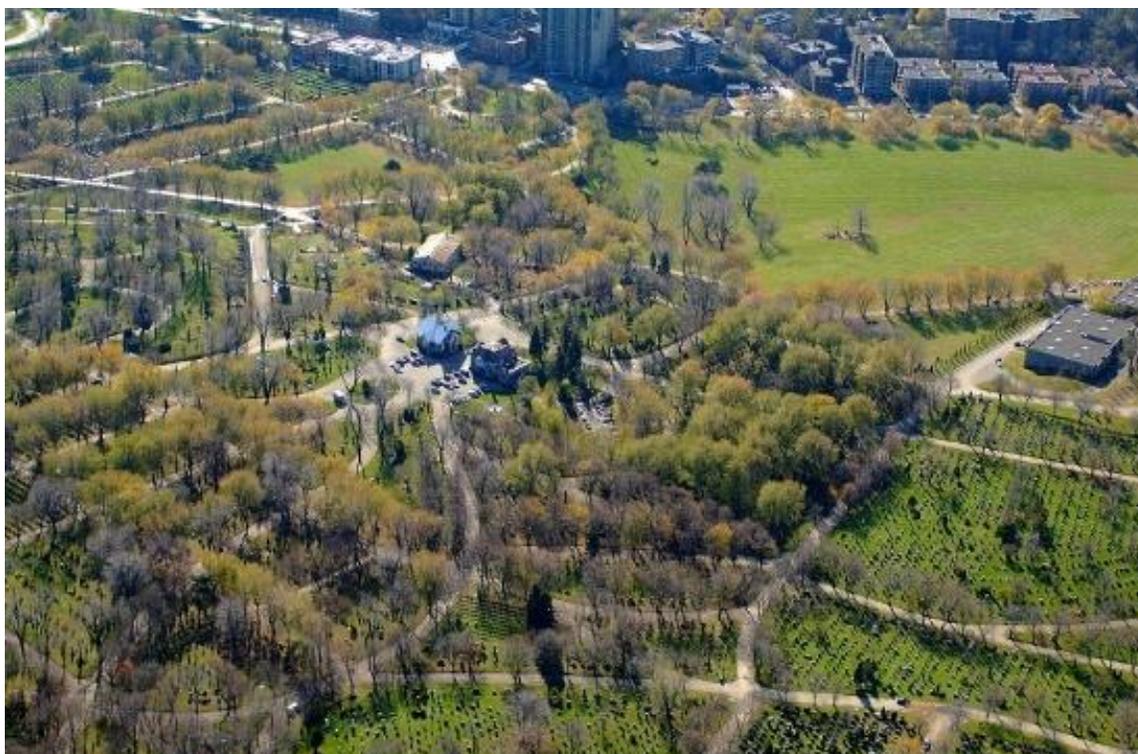


Figure 73

La plaine est un espace gazonné et plat, avec une montée peu abrupte vers le plateau. Cette section du cimetière comprend notamment deux zones de sépultures traversées par des allées bordées de plantes arborescentes. Elle compte aussi la maison Simon-Lacombe et elle est ceinturée d'arbres centenaires. Le plateau, situé au cœur du site, est la zone la plus grande et celle qui contient les plus anciens développements du cimetière. Elle est caractérisée par des îlots à l'organisation spatiale variée, par des axes de circulation remarquables munis d'alignements d'arbres ainsi que par des allées de caveaux familiaux. Le sommet, précédé par un piémont constitué de pentes ascendantes plus abruptes, est principalement composé de mausolées plus récents, de magnifiques ouvrages funéraires et de monuments imposants, dont la section des vétérans. Le relief

donne un caractère prestigieux à cette section et offre également des percées visuelles et des panoramas exceptionnels sur l'ensemble du site patrimonial.

Ce cimetière conserve plusieurs témoins de son aménagement d'origine, tels que son entrée principale donnant sur le chemin de la Côte-des-Neiges, sa longue allée monumentale bordée d'arbres ainsi que plusieurs chemins créés avant 1870, délimitant les premiers îlots. Ce site est également entouré d'une clôture d'enceinte qui contribue au caractère sacré de la nécropole.

Cimetières Shaar Hashomayim et Shearith Israel

Délimités par l'escarpement abrupt du mont Royal, par le bois du parc du Mont-Royal et par la clôture en fer forgé et les alignements d'arbres le long de la voie publique, ces deux lieux de sépultures juifs bordent les limites des flancs est et nord et l'entre-monts. Le cimetière Shaar Hashomayim est notamment particularisé par une grille orthogonale, des sentiers étroits, des allées gazonnées, des conifères et des arbustes qui entourent les monuments ainsi qu'un alignement et une homogénéité de pierres tombales. Le cimetière Shearith Israel est, pour sa part, formé d'un terrain en pointe et caractérisé par une occupation dense, un tracé piétonnier sinueux et des monuments verticaux, entourés d'une végétation basse et d'alignements d'arbustes.

LE FLANC SUD

Le flanc sud comprend tout le secteur longeant la limite sud du site patrimonial, à partir de la jonction du chemin de la Côte-des-Neiges et du Boulevard à l'ouest jusqu'à la jonction de l'avenue des Pins Ouest et de l'avenue du Parc à l'est. Il caractérise ainsi le versant sud de la colline du Mont-Royal, est incliné vers le centre-ville et inclut une partie du parc du Mont-Royal au nord.

Cette unité de paysage se démarque d'abord par la présence importante d'un couvert d'arbres décidus dans la colline du Mont-Royal et par l'escarpement abrupt qui rejoint le chemin de la Côte-des-Neiges, l'avenue Cedar et l'avenue des Pins Ouest. Cette partie du flanc sud, qui forme une masse imposante, arrondie et boisée, est située en arrière-cour des propriétés institutionnelles et résidentielles du flanc sud. Dans ce secteur, trois autres espaces verts sont situés à proximité du parc du Mont-Royal. D'abord, le parc Rutherford et l'esplanade de l'Université McGill s'inscrivent dans la coulée verte amorcée par le chemin du Serpentin. Situé sur le réservoir McTavish, le parc offre des vues, notamment vers la montagne, vers une paroi rocheuse et vers la station de pompage. La paroi rocheuse témoigne de la topographie du flanc sud et de sa géomorphologie. L'esplanade de l'Université McGill est encadrée par plusieurs bâtiments et comprend des alignements d'arbres matures. Plus à l'ouest, le bois des Bénédictins et les parcs Thérèse-Casgrain et Percy-Walters, deux autres parcs créant également une coulée verte, conservent un couvert végétal dense constitué d'une variété d'arbres. Des vestiges dans le parc Percy-Walters révèlent la présence de l'ancienne villa Rosemount et de ses chemins d'accès. Enfin, le site de l'ancien Séminaire de philosophie présente une masse d'arbres qui entourent ses bâtiments, tandis que plusieurs terrains résidentiels, tels que celui de l'Îlot-Trafalgar-Gleneagles, possèdent de grands arbres isolés.

Le flanc sud est aussi caractérisé par des parcours sinueux qui suivent la topographie accentuée du mont Royal. Le chemin de la Côte-des-Neiges, l'avenue des Pins Ouest, l'avenue Cedar et l'avenue du Docteur-Penfield, qui sont les principales voies de ce secteur, comprennent un couvert végétal presque continu ainsi que des murs, des murets et des escaliers. Ces derniers sont précisément adaptés à ce relief en pente et typiques des aménagements paysagers du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle. Une importante trame viaire nord-sud, issue du parcellaire ancien, converge au pied du mont Royal.

Quelques voies se prolongent en passages piétonniers ou en escaliers vers le sommet du Mont-Royal, telle l'avenue Peel qui se poursuit par l'escalier de l'escarpement et qui se rend au belvédère Kondiaronk. De plus, le chemin Olmsted et le chemin du Serpentin, deux tracés à l'intérieur du parc du Mont-Royal, permettent de traverser les secteurs boisés et d'atteindre le sommet à partir du piémont de cette colline.

Sur ce versant sud, le cadre bâti est constitué de deux types d'ensembles établis sur de grandes parcelles institutionnelles en contact avec la montagne et sur des parcelles résidentielles en aval des avenues des Pins Ouest et Cedar. Les grandes parcelles révèlent la présence d'une importante concentration d'établissements, dont l'hôpital Royal Victoria et l'Université McGill qui se distinguent par leur histoire, leur architecture et leur qualité paysagère. Le cadre bâti est aussi composé de propriétés caractérisées par une architecture et des aménagements paysagers monumentaux, dont témoigne l'ensemble remarquable de résidences bourgeoises du Mille carré. De plus, l'îlot-Trafalgar-Gleneagles, situé au nord-ouest de l'unité, se distingue par ses grandes dimensions. Il est l'un des principaux points de repère du site patrimonial.

Université McGill

Le campus de l'Université McGill (fig. 74) est divisé en deux sous-secteurs. Le premier, le campus principal, aménagé sur l'ancien domaine de James McGill, s'inspire des collèges américains avec son implantation de pavillons regroupés autour d'un espace gazonné, pourvu d'aménagements paysagers ornementaux constitués de massifs d'arbustes et de couvre-sol ou plantés de massifs d'arbres en pente entre les édifices. Ce sous-secteur se démarque également par le portail Roddick, l'allée centrale et son alignement d'arbres matures, la grande marge de recul des bâtiments par rapport à l'allée centrale ainsi que les sentiers entre les pavillons.



Figure 74

Le second sous-secteur, situé au piémont, est particularisé par un terrain d'une forte dénivellation sur lequel se trouvent des installations sportives, telles que le stade Percival-Molson, des résidences étudiantes ainsi que quelques bois. La présence de parois rocheuses le long des chemins piétonniers entourant le stade et les pavillons avoisinants ainsi que les masses d'arbres entre les édifices témoignent de son appartenance au flanc sud du mont Royal.

Hôpital Royal Victoria

Construits dans un environnement naturel recherché pour ses vertus thérapeutiques, les bâtiments de l'hôpital Royal Victoria se démarquent par leur aspect pittoresque (fig. 75), qui résulte notamment de leur architecture s'inspirant de styles historiques et de l'escarpement boisé en arrière-plan. Édifiés sur un terrain à forte inclinaison, certains pavillons sont d'importants points de repère. L'ensemble du site, occupé principalement par un bâti dense et plusieurs stationnements, comprend tout de même quelques îlots de verdure. Le bois, longeant la voie d'accès aux stationnements situés à l'arrière du site, s'inscrit dans la continuité du couvert végétal du mont Royal. À proximité des premiers bâtiments de l'hôpital Royal Victoria se dresse le pavillon Allan Memorial. Ce dernier est notamment caractérisé par une implantation pavillonnaire sur un talus dégagé et gazonné, témoin du caractère bourgeois de l'ancienne résidence Ravenscrag.



Figure 75

Mille carré

Le Mille carré, l'un des premiers quartiers résidentiels bourgeois de Montréal, est caractérisé par ses constructions de types et de styles variés. Plusieurs villas et habitats suburbains luxueux (détachés, mitoyens ou en rangée) érigés sur des lotissements d'anciens domaines traduisent toujours le caractère bourgeois de ce secteur. Le site de la maison John-Wilson-McConnell révèle l'organisation pavillonnaire propre aux villas : une spacieuse résidence implantée en recul, au milieu d'une aire gazonnée aménagée

d'arbres ainsi qu'un terrain entouré d'une clôture en fer forgé et muni de murs de pierre. Dans la partie ouest du Mille carré, notamment sur l'avenue du Docteur-Penfield, d'anciens garages ou écuries illustrent également le mode d'implantation de cette époque où les propriétés étaient munies de petits bâtiments de service. À l'est, plusieurs anciennes maisons cossues abritent aujourd'hui des écoles et des départements de l'Université McGill. Le secteur de la rue Redpath-Crescent, plus récent que l'aménagement du Mille carré, possède une vocation résidentielle bourgeoise dans la poursuite de celle du Mille carré.

Îlot-Trafalgar-Gleneagles

Plus à l'ouest, en bordure du chemin de la Côte-des-Neiges, un îlot restreint et oblong tranche avec l'environnement résidentiel. Cet ensemble, situé à la charnière des flancs sud et sud-ouest, comprend deux grandes conciergeries, soit l'immeuble Gleneagles et l'immeuble Trafalgar, qui atteignent jusqu'à 13 étages, de même que deux maisons bourgeoises isolées. Situées au centre de la parcelle, ces deux résidences sont entourées de quelques groupements d'arbres. En raison de la faible marge de recul des bâtiments, peu d'aménagements paysagers caractérisent leur devanture, à l'exception du mur de pierre du chemin de la Côte-des-Neiges. La haute silhouette des deux immeubles marque cette unité de paysage.

LE FLANC EST

Le flanc est se trouve sur le versant est de la colline du Mont-Royal. Il comprend tout le secteur longeant la limite est du site patrimonial, à partir de la jonction de l'avenue des Pins Ouest et de l'avenue du Parc au sud jusqu'à la jonction du boulevard du Mont-Royal et de l'entrée du cimetière Mont-Royal au nord. Il inclut également une partie du parc du Mont-Royal à l'ouest.

En continuité du flanc sud, le flanc est offre un aperçu saisissant de l'escarpement abrupt du mont Royal, dont la paroi est particulièrement visible en hiver. Cette unité de paysage, étant le flanc le moins construit, est dominée par la masse rocheuse de forte déclivité du mont Royal et son couvert d'arbres décidus. Le parc du Mont-Royal occupe également une place importante du flanc est. L'entrée est du parc, où est érigé le monument de Sir George-Étienne Cartier, fait le lien avec le parc Jeanne-Mance.

Cette unité de paysage est aussi caractérisée par des parcours de faible pente s'inscrivant dans une trame viaire orthogonale. L'avenue du Parc, qui sépare le parc du Mont-Royal et le parc Jeanne-Mance, adopte un tracé rectiligne qui souligne la forme du cadastre. Le boulevard du Mont-Royal suit la courbe du flanc du mont Royal, alors que la voie Camillien-Houde serpente dans la montagne. Dans le parc du Mont-Royal, le tracé sinueux du chemin Olmsted atteint, au bas de la côte Placide, le monument de Sir George-Étienne Cartier situé dans l'axe de l'avenue Rachel Ouest. L'avenue des Pins Ouest, l'avenue de l'Esplanade et la rue Saint-Urbain encadrent les franges résidentielles de ce secteur. Celles-ci sont divisées en petits lots. L'avenue de l'Esplanade, bordée d'arbres matures, se distingue par la présence de résidences qui témoignent de l'architecture urbaine montréalaise du début du XX^e siècle avec leur marge de recul moyenne par rapport à la rue, leur hauteur similaire ainsi que leur cour intérieure ou leur place-jardin en façade. D'autre part, une partie du flanc est se distingue par ses grandes parcelles non résidentielles occupées par les parcs et l'hôtel-Dieu.

L'une des principales caractéristiques de ce secteur est l'ensemble formé par la propriété des Religieuses hospitalières de Saint-Joseph, ses jardins et l'hôtel-Dieu. De plus, le parc Jeanne-Mance, témoin de l'ancien Fletcher's Field, consolide le grand parvis à l'entrée du parc du Mont-Royal.

Hôtel-Dieu de Montréal et maison mère des Religieuses hospitalières de Saint-Joseph

L'ensemble institutionnel est ceinturé d'un long mur de pierre (fig. 76). Cette propriété est divisée en deux sections : les ailes destinées aux soins de santé de l'hôtel-Dieu occupent l'est du site, tandis que les ailes de la communauté sont à l'ouest. Cet ensemble, à vocation hospitalière et religieuse, se démarque par son architecture recherchée et son dôme. En plus du regroupement des bâtiments, le site est complété par des stationnements d'un côté et des jardins de l'autre. Ceux-ci, typiques des anciens jardins conventuels montréalais, s'imposent par leurs composantes paysagères variées. Le jardin d'agrément situé au sud-est est notamment structuré par des allées de conifères et des sections gazonnées, aménagées de plates-bandes d'arbustes et de plantes vivaces, tandis que celui à l'arrière du couvent est composé d'un verger, de potagers, de massifs d'arbustes et d'arbres isolés plantés sur une vaste pelouse. Cet ensemble institutionnel et ses jardins, des espaces privés, forment un élément de transition entre les franges résidentielles du plateau Mont-Royal et l'espace ouvert formé de la côte Placide et du parc Jeanne-Mance.



Figure 76



Figure 77

Parc Jeanne-Mance

Situé au piémont du flanc est, dans le prolongement de la côte Placide, le parc Jeanne-Mance, de plan rectangulaire à relief plat, est une zone de transition entre la montagne et les franges résidentielles de l'avenue de l'Esplanade (fig. 77). Des espaces gazonnés, des regroupements d'arbres décidus ainsi que des alignements d'arbres matures séparent le parc en quatre grandes sections. Ces espaces sont occupés par des aires de jeux, des terrains de sport et un mobilier urbain comprenant des bancs et des fontaines. Le parc Jeanne-Mance est un site multifonctionnel qui possède un champ visuel panoramique sur le sommet et le parc du Mont-Royal ainsi que sur les édifices de l'Hôtel-Dieu.

LE FLANC NORD

Le flanc nord s'étend sur le versant nord de la colline d'Outremont. Il comprend tout le secteur longeant la limite nord du site patrimonial, à partir de la jonction du boulevard du Mont-Royal et de l'entrée du cimetière Mont-Royal à l'est jusqu'à la jonction de la rue Jean-Brillant et de l'avenue Decelles à l'ouest. Il inclut tout le site de l'Université de Montréal ainsi qu'une partie des bois de la colline d'Outremont.

Le flanc nord du mont Royal est caractérisé par les hauteurs boisées de la colline d'Outremont. Son couvert végétal, notamment composé de chênaies, d'érablières et d'arbres remarquables, occupe plusieurs secteurs, dont le parc Tiohtià:ke Otsira'kéhne ainsi que la coulée verte, qui traverse le campus de l'Université de Montréal. Plusieurs

points d'observation situés à l'intérieur des bois, dont ceux de l'ancien chemin Saint-Jean-Baptiste, du sommet de l'ancienne piste de ski ou du remblai de l'Université de Montréal aménagé en espace public, permettent d'apprécier l'ambiance paysagère de cette unité.

Le flanc nord compte quelques parcours qui longent les installations universitaires. Le boulevard Édouard-Montpetit, l'avenue Louis-Colin et la rue Jean-Brillant séparent le campus principal de la frange résidentielle qui particularise la limite nord du site patrimonial. Sur le boulevard Édouard-Montpetit, quelques conciergeries converties en bureaux pour l'université ainsi que des arbres plantés sur les terrains résidentiels assurent une transition en douceur entre le campus et le milieu urbain environnant. Ce secteur résidentiel est plutôt homogène en ce qui a trait à la hauteur des bâtiments, à leur implantation et à leur type. Plus à l'est, le boulevard du Mont-Royal, qui prolonge l'avenue Vincent-D'Indy, borde un petit ensemble résidentiel qui témoigne d'une banlieue bourgeoise développée principalement après la Deuxième Guerre mondiale (1939-1945). Le boulevard se poursuit jusqu'au site de la maison mère des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, de la Faculté de musique de l'Université de Montréal et du réservoir Vincent-D'Indy. Enfin, plusieurs chemins et sentiers sont aménagés sur le campus universitaire afin de relier les édifices entre eux et de donner accès au parc Tiohtià:ke Otsira'kéhne.

Le cadre bâti du flanc nord est notamment particularisé par deux grandes institutions qui ont façonné son développement, soit l'Université de Montréal et la maison mère des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie. Le long du chemin de la Côte-Sainte-Catherine, l'îlot formé par le Collège Jean-de-Brébeuf, HEC Montréal et la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal contribue également à ce bâti institutionnel qui domine l'unité de paysage.

Université de Montréal

Important symbole du flanc nord et de la colline d'Outremont, le campus, avec le pavillon Roger-Gaudry et sa tour, domine l'unité de paysage. L'Université de Montréal se caractérise par un ensemble de bâtiments de grandes dimensions alignés sur la ligne de crête de la colline d'Outremont et adossés à la dénivellation du flanc nord (fig. 78). Le campus se divise en sous-secteurs, qui regroupent quelques édifices et leurs aménagements paysagers. On y trouve notamment les sous-secteurs résidentiel, sportif, culturel et social ainsi que les sous-secteurs de l'École polytechnique, du pavillon principal et des sciences. Trois chemins principaux relient ces sous-secteurs, soit le chemin de la Rampe, le chemin de la Polytechnique et le chemin de la Tour. Ce dernier est situé dans la continuité du chemin Queen-Mary et épouse des formes sinueuses.

Par ailleurs, plusieurs de ces sous-secteurs se situent dans une importante zone boisée, localisée principalement dans la partie sud du campus, entourant l'École polytechnique et les installations sportives. Cette zone compte un couvert végétal indigène. Des aménagements paysagers caractérisent également les terrains autour des pavillons. Le sous-secteur de l'École polytechnique, récemment agrandie avec l'ajout de deux pavillons au cours des années 2000, de même que le sous-secteur scientifique, mis en place à partir des années 1990, présentent notamment des aménagements de différentes époques qui lient les pavillons entre eux.

Le sous-secteur du pavillon principal, réaménagé au cours des années 1970, se démarque par la présence du pavillon Roger-Gaudry et de sa tour, un des principaux points de repère du site patrimonial, de même que par sa cour d'honneur et son parvis, qui sont caractérisés par un aménagement paysager compris entre les abords du boulevard Édouard-Montpetit et le pavillon. Ces derniers servent notamment d'écrin et favorisent

l'isolement du campus par rapport au quartier résidentiel. Le chemin de la Rampe, qui sépare la cour du pavillon principal, témoigne du développement du campus où l'accès à l'université par un escalier a été remplacé par une voie destinée aux véhicules. Composés de deux aires gazonnées plantées, la cour et le parvis comprennent la porte principale de l'établissement. De plus, dans la partie ouest, la grande pelouse et les nombreux arbres vénérables confèrent au secteur une ambiance de parc, tandis que les blocs de calcaire et les dykes exposés révèlent l'appartenance du site au mont Royal.

En plus des aménagements paysagers des différents pôles, le campus est caractérisé par le secteur de la coulée verte. Cette masse boisée, qui traverse le campus de l'Université de Montréal depuis le sommet d'Outremont jusqu'au boulevard Édouard-Montpetit, se distingue par ses composantes et particularités naturelles, notamment son peuplement forestier mature constitué principalement de chênaies et d'érablières ainsi que ses arbres vénérables d'un diamètre de plus de 60 centimètres. Une partie du couvert végétal du campus de l'Université de Montréal fait partie du parc Tiohtià:ke Otsira'kéhne.



Figure 78

Maison mère de la congrégation des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie et Faculté de musique de l'Université de Montréal

L'ensemble comprenant l'ancienne maison mère des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, la Faculté de musique de l'Université de Montréal et le réservoir Vincent-D'Indy est ancré dans la pente du versant nord de la colline d'Outremont. Il se démarque par sa composition paysagère sobre, typique des aménagements institutionnels du début du XX^e siècle, révélée notamment par l'entrée en demi-cercle de l'ancienne maison mère, la rangée d'arbres et le talus en façade, les arbres sur pelouse et la statue religieuse.

L'ancienne maison mère, d'une architecture monumentale, et le pavillon universitaire présentent une implantation contrastante en comparaison de la vaste plaine recouvrant

le réservoir. Ce dernier est entouré d'une clôture. Juchés dans une pente, les deux bâtiments sont entourés d'arbres matures, dont une large bande forestière, à l'arrière, est formée d'une partie du bois Saint-Jean-Baptiste. La présence de talus et de terrasses talutées résulte des remblais effectués lors de l'aménagement de la Faculté de musique au cours des années. La paroi rocheuse du réservoir et celle située à l'arrière de la Faculté de musique résultent également de l'aménagement du site. L'ensemble contribue à façonner le caractère institutionnel du mont Royal.

Collège Jean-de-Brébeuf, HEC Montréal et Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal

Cet ensemble composé de trois établissements d'enseignement se dresse sur un espace vert relativement plat, correspondant à une ancienne ferme de la côte Notre-Dame-des-Neiges. À l'ouest, le collège Jean-de-Brébeuf est situé sur un grand terrain composé de plusieurs bâtiments reliés entre eux, d'un bois, de talus, d'aires récréatives et de repos ainsi que de stationnements (fig. 79). À l'avant, l'allée en demi-cercle et la présence de conifères et de plantations sobres sont représentatives des institutions religieuses de ce secteur. En bordure du chemin de la Côte-Sainte-Catherine, un alignement d'arbres plantés sur un talus crée un écran aux terrains sportifs du collège.

Au centre du secteur, le bois composé d'arbres matures qui couvre l'espace arrière du collège subsiste en partie sur le terrain arrière du pavillon principal de HEC Montréal. Ce dernier, qui occupe presque entièrement la parcelle, possède une faible marge avant de même qu'une façade munie d'un imposant escalier en béton et d'un aménagement paysager.

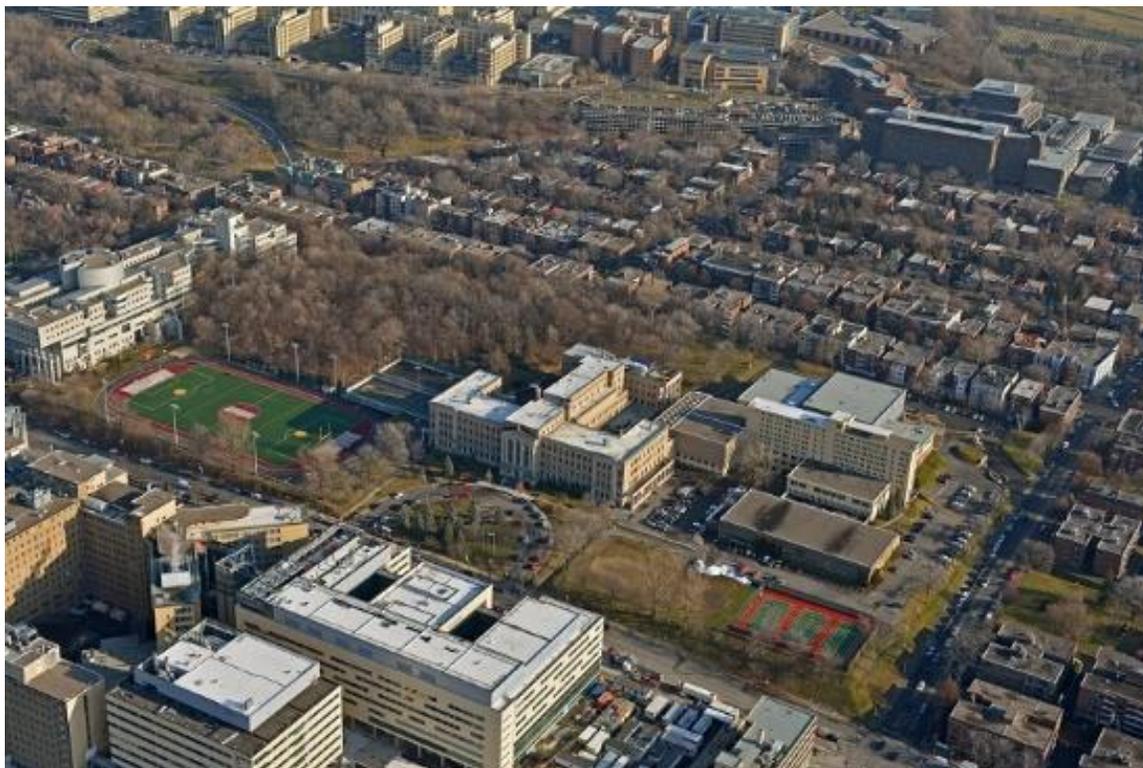


Figure 79

À l'est, la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal (FAUM) complète l'îlot institutionnel. La FAUM, établie dans l'ancien couvent de Sœurs missionnaires de l'Immaculée-Conception ayant été agrandi, est constituée d'une cour arrière comprenant un parterre planté d'arbres placés en lignes diagonales et d'une petite partie du boisé menant au collège. Les aménagements paysagers sont distincts sur chaque côté du bâtiment. Entre les édifices de la FAUM et de HEC, un sentier couvert d'arbres isolés et d'arbustes lie les bâtiments entre eux, malgré leurs caractéristiques architecturales fort distinctes.

LE FLANC NORD-OUEST

Le flanc nord-ouest est situé sur le versant nord-ouest de la colline de Westmount. Il comprend tout le secteur longeant la limite nord-ouest du site patrimonial, à partir de la jonction du chemin Queen-Mary et de l'avenue Decelles à l'est jusqu'à la limite ouest du site patrimonial, formée par des lots résidentiels longeant Cedar Crescent. Au sud, il inclut une partie des îlots résidentiels situés en bordure du chemin de la Côte-des-Neiges.

La colline de Westmount, couverte d'arbres décidus, est formée d'un promontoire rocheux parsemé de quelques résidences d'où émerge, en contrebas, la basilique de l'Oratoire-Saint-Joseph. Au pied du promontoire, le terrain du Collège Notre-Dame se démarque par ses espaces ouverts plantés d'arbres de même que par son arboretum.

Le flanc nord-ouest est composé de quelques voies publiques importantes, dont le chemin Queen-Mary, qui longe le pied de la colline de Westmount et se termine sur une masse d'arbres bordant le cimetière de Notre-Dame-des-Neiges. Cette voie sépare les deux institutions religieuses qui caractérisent ce secteur, soit le Collège Notre-Dame au nord et le sanctuaire de l'Oratoire-Saint-Joseph-du-Mont-Royal au sud. Une série de rues sépare le sanctuaire du bois Summit, dont Surrey Gardens. De plus, Cedar Crescent et l'avenue Ridgewood, deux parcours sinueux épousant la topographie du flanc et bordés d'alignements d'arbres matures, longent deux des quartiers résidentiels du flanc nord-ouest. L'un de ces quartiers, situé au pied du sanctuaire de l'Oratoire-Saint-Joseph-du-Mont-Royal, se distingue notamment par la présence de deux espaces verts, le parc Troie et la place du 6-Décembre-1989, qui sont les principaux lieux de verdure du secteur, en plus des arbres et des pelouses situés en façade des édifices et des maisons. Le second quartier, articulé autour des avenues Forest Hill et Ridgewood, s'insère dans un écrin de verdure et comprend une paroi rocheuse associée à la colline de Westmount.

Image emblématique du mont Royal, le sanctuaire de l'Oratoire-Saint-Joseph-du-Mont-Royal prédomine l'unité de paysage du flanc nord-ouest. Le Collège Notre-Dame, également situé le long du chemin Queen-Mary, établit une continuité avec le parvis de la basilique. Le dialogue entre les cadres naturel et bâti caractérise ces deux propriétés institutionnelles.

Sanctuaire de l'Oratoire-Saint-Joseph-du-Mont-Royal

Situé sur un vaste site présentant un fort dénivelé, le sanctuaire de l'Oratoire-Saint-Joseph-du-Mont-Royal se démarque par sa monumentalité appuyée par la succession de reliefs plats et accidentés, dont l'important talus gazonné qui sépare la partie basse de la partie haute (fig. 80). L'ensemble est composé de 13 bâtiments, d'une entrée soulignée par un portail donnant accès à l'axe sacré, de plusieurs monuments commémoratifs et œuvres d'art, d'un chemin de croix mis en valeur par des aménagements paysagers organisés, d'arbres remarquables, de grandes pelouses et de massifs d'arbres de même que d'affleurements rocheux.

Plusieurs sous-secteurs caractérisent l'organisation du sanctuaire. La partie haute, très boisée, est composée de la basilique, de la chapelle du Frère-André et du chemin Kingston. Le dôme de la basilique, l'un des principaux points de repère du site patrimonial, est considéré par plusieurs comme le point le plus élevé de l'île de Montréal. Dans la partie basse, l'axe cérémoniel, suivant le portail d'entrée, se particularise par la symétrie de ses parterres et du bâtiment principal. Au même niveau se trouvent la résidence Marcel-Taillefer et le pavillon des Petits-Chanteurs-du-Mont-Royal (villa Terra-Nova), deux anciennes résidences bourgeoises. Le chemin de croix, situé au nord de la basilique, est disposé le long d'un tracé sinueux et entouré d'un couvert végétal dense de même que de jardins aménagés.

Enfin, plusieurs aspects naturels, dont la dénivellation du site qui permet l'ascension vers le lieu de culte, accordent au sanctuaire un caractère unique qui contribue à consolider son appartenance au mont Royal et à lui conférer une valeur symbolique.



Figure 80



Figure 81

Collège Notre-Dame

Le collège Notre-Dame (fig. 81) est situé au pied de la colline de Westmount, face au sanctuaire de l'Oratoire-Saint-Joseph-du-Mont-Royal. Le vaste ensemble comprend le complexe d'enseignement du Collège Notre-Dame formé de plusieurs ailes, dont le centre Notre-Dame et le pavillon Lefebvre, d'annexes, d'une chapelle ainsi que de l'aréna situé à l'arrière du site, en bordure de la rue Jean-Brillant. La parcelle est aussi aménagée de plusieurs terrains de sport et de stationnements. La partie ancienne du collège s'inscrit dans le courant de l'architecture Second Empire et forme un front bâti sur le chemin Queen-Mary. Elle comprend aussi des aménagements paysagers composés d'arbres matures et de parterres. Plusieurs éléments, notamment la partie résiduelle d'un ancien arboretum, le jardin de la rocaille, les alignements d'arbres, les îlots de verdure, les aires de repos et la clôture en fer forgé en bordure du chemin Queen-Mary, particularisent le site du collège.

LE FLANC SUD-OUEST

Le flanc sud-ouest se situe sur le versant sud-ouest de la colline de Westmount. Il comprend tout le secteur longeant le chemin de la Côte-des-Neiges et la limite sud-ouest du site patrimonial, correspondant à la limite de la municipalité de Westmount, jusqu'à l'intersection du chemin de la Côte-des-Neiges et du Boulevard. Il inclut notamment le bois Summit et son belvédère au nord-ouest du secteur.

À l'exception du bois Summit situé sur le sommet de la colline de Westmount, le flanc sud-ouest est principalement composé d'un quartier résidentiel huppé de faible densité. Ces

résidences cossues sont entourées de grandes cours aménagées d'un couvert végétal abondant et souvent délimitées par des haies ou par des murets de pierre, comme en témoignent quelques résidences situées sur le Boulevard. De plus, elles sont habituellement implantées sur des lots irréguliers et définis par une architecture d'époques et de styles variés. Ce flanc inclut aussi le manège militaire Côte-des-Neiges ainsi que la station de pompage et le réservoir Côte-des-Neiges. Quelques parcours, dont l'avenue Cedar et le chemin McDougall, témoignent de la topographie du secteur, qui se caractérise par la présence d'une dénivellation parfois importante. En plus du couvert végétal du bois Summit, les rues sont bordées d'arbres matures.

Au nord du parcours rectiligne du Boulevard, vers les hauteurs de la colline, les rues sont principalement sinueuses, telles que le chemin Belvédère et Summit Circle. Ce dernier est notamment bordé par le bois Summit avec son couvert végétal et ses affleurements rocheux. Summit Circle a fait l'objet d'un projet de reboisement sur une partie de son parcours.

Bois Summit

L'un des plus importants espaces boisés du site patrimonial, le bois Summit (fig. 82), est composé d'arbres aux dimensions remarquables. Un réseau de sentiers pédestres y est aménagé. Il permet notamment d'atteindre un espace de repos avec des bancs et des lampadaires. La topographie et le couvert végétal de ce parc ont subi très peu de transformation à travers le temps. Le bois Summit contribue à maintenir la couronne de verdure du mont Royal.

Réservoir Côte-des-Neiges

Situé en bordure du chemin de la Côte-des-Neiges, le réservoir du même nom se présente comme un grand espace gazonné. Il comprend aussi deux cours d'entreposage municipales (Montréal, Westmount), où trois bâtiments sont construits : la station de pompage, le bâtiment



Figure 82

d'accueil et le garage. Des arbres alignés et des arbustes bordent le chemin de la Côte-des-Neiges, tandis que des masses d'arbres isolés couvrent l'arrière de la parcelle. Une paroi rocheuse est exposée à l'arrière du site du réservoir.

Les unités de paysage en bref

Le site patrimonial du Mont-Royal présente six unités de paysage principalement définies par leur topographie, soit l'entre-monts, le flanc sud, le flanc est, le flanc nord, le flanc nord-ouest ainsi que le flanc sud-ouest.

L'entre-monts, formé d'une dépression entourée des sommets et des versants des collines du Mont-Royal, de Westmount et d'Outremont, se distingue par la présence du cimetière de Notre-Dame-des-Neiges et du cimetière Mont-Royal de même que du parc du Mont-Royal. Le couvert végétal, les grands espaces ouverts et les aménagements paysagers sont omniprésents.

Le flanc sud est caractérisé par le couvert d'arbres décidus de la colline du Mont-Royal et l'escarpement abrupt qui rejoint le chemin de la Côte-des-Neiges, l'avenue Cedar et l'avenue des Pins Ouest, trois principales voies du secteur. L'Université McGill, l'Hôpital Royal Victoria, le Mille carré ainsi que l'Îlot-Trafalgar-Gleneagles contribuent à l'ambiance paysagère de cette unité.

Le flanc est est dominé par l'escarpement abrupt de la colline du Mont-Royal et par plusieurs espaces verts, dont le parc Jeanne-Mance, l'entrée du parc du Mont-Royal et les jardins des Religieuses hospitalières de Saint-Joseph. Des franges résidentielles et des parcours de faible pente, parfois bordés d'alignements d'arbres, ceinturent ces trois espaces.

Le flanc nord se démarque par les hauteurs boisées de la colline d'Outremont ainsi que par deux institutions qui ont façonné son développement : la maison mère des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie et l'Université de Montréal, dont la tour du pavillon Roger-Gaudry, qui est l'un des principaux points de repère du site patrimonial.

Le flanc nord-ouest est caractérisé par la prédominance du sanctuaire de l'Oratoire-Saint-Joseph-du-Mont-Royal, qui s'élève sur le versant nord de la colline de Westmount et dont la basilique constitue l'une des images emblématiques de Montréal. Au pied du promontoire, le Collège Notre-Dame et ses espaces ouverts gazonnés de même que les îlots résidentiels bordés d'arbres sont insérés dans une trame viaire dominée par les chemins Queen-Mary et de la Côte-des-Neiges ainsi que par une série de rues suivant un axe nord-sud.

Le flanc sud-ouest est d'abord composé du bois Summit, situé sur le sommet de la colline de Westmount. Il comprend notamment le réservoir Côte-des-Neiges ainsi qu'un quartier de résidences cossues.

LES QUALITÉS VISUELLES

Les qualités visuelles du site patrimonial du Mont-Royal découlent de l'interrelation de facteurs naturels et humains; il importe d'en favoriser la préservation et, le cas échéant, la mise en valeur. Le réseau viaire et les espaces ouverts sont les lieux publics par excellence à partir desquels les résidents comme les visiteurs découvrent le site patrimonial.

Les qualités visuelles du site patrimonial du Mont-Royal sont une caractéristique de ce territoire protégé. Les trois principaux éléments visuels à l'origine de ces qualités sont les points d'observation, les percées visuelles et panoramas ainsi que les points de repère. Les points d'observation sont des endroits d'où la vue est historiquement significative. Les percées visuelles sont des vues cadrées par des éléments naturels ou bâtis, alors que les panoramas offrent une vision plus globale. Les points de repère sont des objets ou des lieux facilement repérables permettant de s'orienter dans l'espace.

Les caractéristiques des qualités visuelles sont principalement en lien avec les valeurs paysagère et urbanistique. Elles sont également à mettre en relation avec certains aspects des valeurs emblématique et identitaire.

Les particularités du site patrimonial

POINTS D'OBSERVATION, PERCÉES VISUELLES ET PANORAMAS¹⁷

La montagne forme un belvédère naturel comptant plusieurs points d'observation (fig. 83), dont certains offrent des percées visuelles et des panoramas uniques sur la montagne elle-même, sur ses sommets, sur ses vallons, sur son entre-monts et sur ses flancs. Ces percées visuelles et panoramas sont nombreux et varient selon l'emplacement du point d'observation, la position de l'observateur, la période de la journée, la saison et les conditions climatiques. Il en résulte une variété d'ambiances paysagères.

Une grande concentration de points d'observation est localisée sur le flanc sud, à l'intérieur ou à proximité du parc du Mont-Royal. Dès le XIX^e siècle, le secteur est prisé par la bourgeoisie et les institutions, qui y font ériger de grandes résidences et des ensembles imposants en tirant profit des vues vers le sud, comme Ravenscrag, la villa de sir Hugh Allan, et les sites des hôpitaux. L'idée est non seulement de voir, mais aussi d'être vu. Dans le parc du Mont-Royal, le belvédère Kondiaronk (1) (fig. 84), le sentier de l'Escarpe (2), la clairière au nord de l'Hôpital général de Montréal (3) et l'escalier Trafalgar (4) constituent des points d'observation offrant des vues exceptionnelles, souvent panoramiques, sur des parties du flanc sud du mont en direction sud, sud-est et est. Ces vues sont cependant souvent fragmentées par la présence plus ou moins éloignée de constructions et d'arbres. D'autres points de vue intéressants se trouvent à proximité du parc du Mont-Royal. L'avenue des Pins Ouest (5) offre des vues vers le sud et le sud-est, notamment sur la station de pompage McTavish. L'intersection de l'avenue Cedar et du chemin de la Côte-des-Neiges (6) s'ouvre quant à elle sur un panorama vers le sud et le sud-est et permet d'observer l'Îlot-Trafalgar-Gleneagles. La rue Peel (7) à l'angle de l'avenue des Pins Ouest, la rue de la Montagne (8) à l'angle de l'avenue du Docteur-Penfield et l'intersection des avenues Cedar et De Ramezay (9) offrent des percées

17. Les chiffres entre parenthèses ajoutés dans le texte correspondent à la légende des points sur la figure 83 des qualités visuelles.

visuelles sur le flanc sud et en direction sud et sud-est. Ces vues sont cadrées par les bâtiments et la végétation, qui s'élèvent le long des voies de circulation. Au pied de l'escarpement, plusieurs rues orientées nord-sud, comme McTavish (10), Peel (11), Drummond (12) et de la Montagne (13), encadrent des percées visuelles sur la falaise boisée du flanc sud.

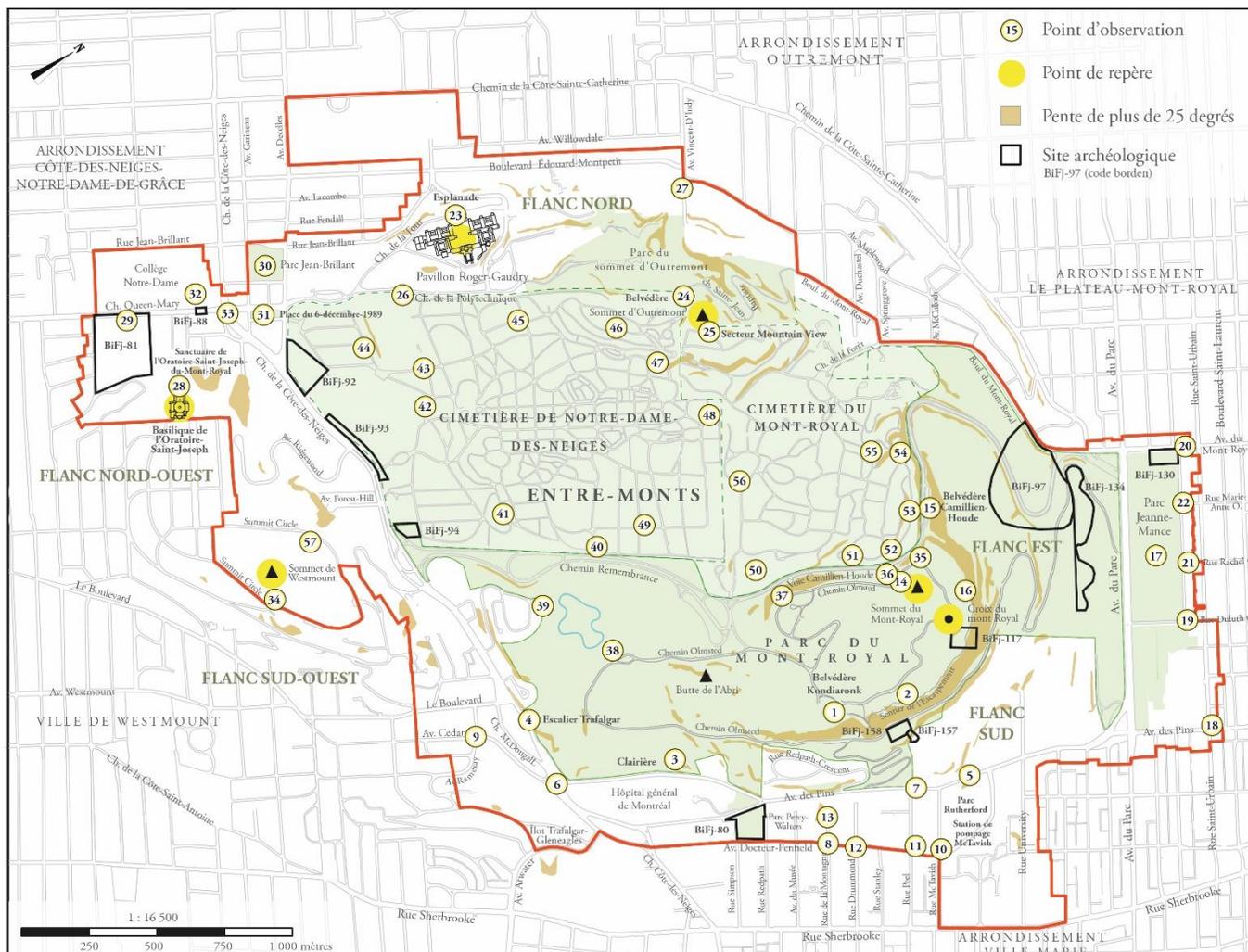


Figure 83

Sur le flanc est, le bâti de faible hauteur et les grands espaces dégagés favorisent la présence de vues intéressantes. Près du sommet de la colline du Mont-Royal, la voie Camillien-Houde (14) permet d'observer un large panorama au-delà du sommet boisé d'Outremont, vers le nord, le nord-ouest et l'ouest. Le belvédère Camillien-Houde (15) s'ouvre sur un vaste panorama vers l'est. Le sentier de l'Escarpement (16), quant à lui, compte des points d'observation dévoilant des vues uniques sur le flanc est (fig. 85). Le vaste espace ouvert, formé entre autres par la côte Placide et le parc Jeanne-Mance (17), permet d'embrasser du regard une grande partie du flanc. Il offre notamment des vues sur le monument de Sir George-Étienne Cartier, sur l'hôtel-Dieu de Montréal et sur l'hôpital Royal Victoria. Grâce à cet espace, certaines voies orientées est-ouest, comme les avenues des Pins Ouest (18), Duluth Ouest (19) et Mont-Royal Ouest (20) et les rues

Rachel Ouest (21) et Marie-Anne Ouest (22), encadrent des vues sur le flanc est et sur la colline du Mont-Royal.



Figure 84

Les points d'observation du flanc nord offrent des vues dans des directions variées. L'esplanade qui se trouve devant le pavillon Roger-Gaudry de l'Université de Montréal (23) s'ouvre sur un vaste panorama sur le flanc nord et au-delà, en direction nord-ouest. L'aménagement récent du parc Tiohtià:ke Otsira'kéhne offre de nouveaux points d'observation. Par exemple, le belvédère (24) aménagé près du sommet de la colline, en haut de l'ancienne piste de ski de l'Université de Montréal située dans l'axe de l'avenue Vincent-D'Indy, dévoile un panorama sur le flanc nord. Cet endroit est accessible par l'ancien chemin Saint-Jean-Baptiste sillonnant le versant nord de la colline d'Outremont. Le secteur Mountain View du cimetière Mont-Royal (25) offre, pour sa part, une vue vers le flanc est qui se prolonge en direction nord-est. Le chemin de la Polytechnique de l'Université de Montréal (26), quant à lui, permet des vues sur le dôme de la basilique de l'Oratoire-Saint-Joseph et s'ouvre sur un panorama en direction ouest. En outre, certaines rues orientées nord-sud, comme l'avenue Vincent-D'Indy (27), encadrent des vues sur la paroi rocheuse du flanc nord et sur la colline d'Outremont et permettent de bien sentir le dénivelé.

Sur le flanc nord-ouest, le sanctuaire de l'Oratoire-Saint-Joseph-du-Mont-Royal (28), situé sur un promontoire rocheux en contrebas du sommet boisé de la colline de Westmount, possède plusieurs points d'observation, comme le parvis de la basilique et la terrasse en surplomb, permettant des vues sur le flanc, notamment sur le sanctuaire lui-même, sur le collège Notre-Dame et au-delà. La terrasse, plus particulièrement, offre un panorama exceptionnel qui s'étend au loin de l'ouest au nord-est. L'endroit permet aussi une large vue en direction de la colline d'Outremont, tout comme le chemin Queen-Mary (29), une voie de circulation orientée est-ouest située au pied du sanctuaire. En outre, des vues sur la basilique du sanctuaire, et plus particulièrement sur son dôme, sont possibles à partir du parc Jean-Brillant (30), de la place du 6-Décembre-1989 (31), du terrain du Collège Notre-Dame (32) et des chemins de la Côte-des-Neiges (33) et Queen-Mary (29).

Sur le flanc sud-ouest, le bois Summit offre des points d'observation en bordure de Summit Circle (34) sur le versant sud du sommet de Westmount. Ces points s'ouvrent sur des percées visuelles et des panoramas en direction sud et sud-est. Il s'agit de vues parfois fragmentées par la présence de constructions et de végétation.



Figure 85

Une grande concentration de points d'observation se trouve dans l'entre-monts. Ces points offrent des vues sur la montagne elle-même, certaines se prolongeant au loin. Dans le secteur du parc du Mont-Royal, des points d'observation sur le chemin Olmsted (35, 36 et 37) s'ouvrent sur des panoramas sur les cimetières Mont-Royal et de Notre-Dame-des-Neiges de même que sur les sommets boisés d'Outremont et de Westmount. D'autres points d'observation se trouvent de part et d'autre du lac aux

Castors (38 et 39). Celui situé au sud-est du lac permet une vue d'ensemble sur le lac, sur son pavillon ainsi que sur le boisé et le dôme de la basilique de l'Oratoire-Saint-Joseph en arrière-plan. Le point d'observation localisé de l'autre côté du lac aux Castors, à proximité du pavillon, offre quant à lui une vue sur le lac, sur la clairière et sur le boisé de la rive opposée. En outre, le corridor du chemin Remembrance (40) en direction ouest dirige le regard vers le sommet boisé de Westmount.

Au fil du temps, l'aménagement des cimetières, avec le nivellement des terrains, le tracé de chemins et la plantation d'arbres, a modifié l'entre-monts et les différentes vues. Aujourd'hui, le cimetière de Notre-Dame-des-Neiges compte plusieurs points d'observation. Dans la partie sud-ouest du cimetière (41), un de ces points permet une vue, limitée par les arbres, sur la colline de Westmount. Dans les parties ouest et nord du cimetière, des points d'observation, dont certains se situent en bordure d'une plaine dégagée entre l'entrée du cimetière et l'Université de Montréal (42, 43 et 44) et d'autres, au pied de la colline d'Outremont (45, 46, 47 et 48), offrent des vues sur d'autres espaces ouverts du cimetière et sur des alignements d'arbres. Au loin se dessinent la silhouette de la colline de Westmount et le dôme de la basilique. À l'est du cimetière de Notre-Dame-des-Neiges, près du chemin Remembrance, un dernier point d'observation (49) s'ouvre en direction nord sur une vue vers d'autres lieux de sépultures et vers la colline d'Outremont. Dans le cimetière Mont-Royal, les principaux points d'observation se trouvent sur le versant nord de la colline du Mont-Royal, près de la voie Camillien-Houde (50, 51, 52 et 53). Ils offrent des vues en direction de la colline d'Outremont, qui se profile au loin, et sur des espaces de sépultures avec leurs pierres tombales, leurs arbres isolés et leurs sentiers. Dans la partie est du cimetière, d'autres points d'observation (54 et 55) offrent des panoramas sur le lieu de sépultures et sur le sommet boisé d'Outremont. Enfin, dans la partie ouest du cimetière Mont-Royal, un panorama s'ouvre en direction sud (56) sur le cimetière et sur le sommet du Mont-Royal.

Dans le bois Summit, sur le versant nord de la colline de Westmount, un point d'observation en bordure de Summit Circle (57) s'ouvre sur un large panorama, parfois limité par la végétation, donnant sur l'entre-monts, avec ses cimetières et son parc ainsi que sur les collines d'Outremont et du Mont-Royal.

POINTS DE REPÈRE

Les points de repère du site patrimonial du Mont-Royal sont constitués d'éléments naturels et bâtis (fig. 83).

La montagne elle-même forme un point de repère naturel dans le paysage montréalais depuis plusieurs millénaires. De nos jours, la masse du mont Royal, verte de jour et sombre de nuit, se démarque nettement dans le paysage urbain de la métropole. Chacun de ses trois sommets, c'est-à-dire le sommet du Mont-Royal, le sommet d'Outremont et le sommet de Westmount, constitue en soi un point de repère naturel. L'escarpement noirâtre qui caractérise les flancs sud et est du mont Royal forme un autre point de repère naturel.

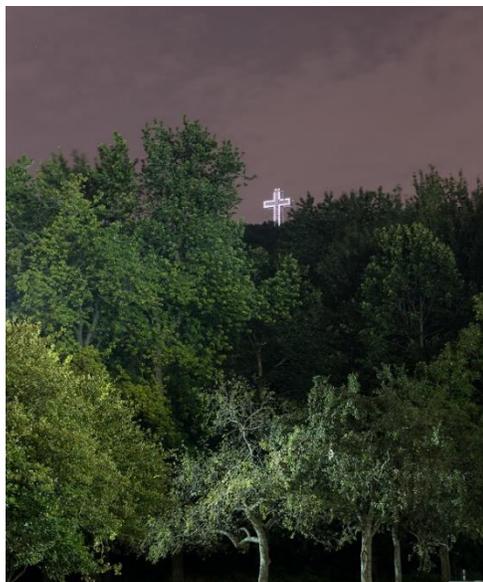


Figure 86

Trois éléments architecturaux constituent les principaux et les plus significatifs points de repère bâtis du site patrimonial (fig. 86 et 87). La croix lumineuse s'élevant sur la colline du Mont-Royal depuis 1924, particulièrement visible la nuit, est un de ces éléments. La basilique de l'Oratoire-Saint-Joseph, dont le dôme à la couleur caractéristique peut être vu à partir de nombreux endroits et de très loin, forme un autre point de repère marquant du site patrimonial. D'ailleurs, ce dôme est généralement considéré comme le point le plus élevé de l'île de Montréal et dépasse en hauteur la colline du Mont-Royal. La tour iconique du pavillon Roger-Gaudry de l'Université de Montréal constitue le troisième point de repère significatif du site.



Figure 87

D'autres constructions servent de points de repère à l'intérieur du site patrimonial du Mont-Royal, comme le dôme de l'hôtel-Dieu de Montréal sur le flanc est du mont et l'hôpital Royal Victoria avec son pavillon Ross Memorial et son pavillon des femmes, qui se découpent sur le flanc sud du mont. Les immeubles Trafalgar et Gleneagles, quant à eux, forment un point de repère qui marque la transition entre le flanc sud et le flanc sud-ouest.

Sur le flanc est, le monument de Sir George-Étienne Cartier, situé sur un point élevé en bordure de l'avenue du Parc, peut également être considéré comme un point de repère.

Les qualités visuelles en bref

Les principaux points d'observation du site patrimonial du Mont-Royal sont localisés sur les hauteurs des sommets et des flancs ainsi que dans l'entre-monts. Ils s'ouvrent sur des percées visuelles et des panoramas qui offrent des vues variées et remarquables sur les trois collines du mont Royal, sur l'entre-monts et sur les flancs.

Sur le flanc sud, les principaux points d'observation sont le belvédère Kondiaronk, le sentier de l'Escarpement, l'avenue des Pins Ouest, la rue Peel à l'angle de l'avenue des Pins Ouest, la rue de la Montagne à l'angle de l'avenue du Docteur-Penfield, la clairière au nord de l'hôpital général de Montréal, l'escalier Trafalgar, l'intersection de l'avenue Cedar et du chemin de la Côte-des-Neiges et l'intersection des avenues Cedar et De Ramezay. En outre, plusieurs rues orientées nord-sud encadrent des vues vers le flanc.

Sur le flanc est, le belvédère Camillien-Houde, le sentier de l'Escarpement et le parc Jeanne-Mance constituent l'essentiel des points d'observation. Cette unité de paysage compte aussi plusieurs vues encadrées par des rues orientées est-ouest.

L'esplanade devant le pavillon Roger-Gaudry de l'Université de Montréal, le parc aménagé sur la colline d'Outremont et son belvédère, le secteur Mountain View du cimetière Mont-Royal et le chemin de la Polytechnique de l'Université de Montréal sont les principaux points d'observation du flanc nord. De plus, certaines rues orientées nord-sud, comme l'avenue Vincent-D'Indy, encadrent des vues sur le flanc.

Sur le flanc nord-ouest, les points d'observation importants se trouvent sur le chemin Queen-Mary et au sanctuaire de l'Oratoire-Saint-Joseph-du-Mont-Royal, notamment sur le parvis de la basilique et sur la terrasse en surplomb.

Les principaux points d'observation du flanc sud-ouest sont localisés dans le bois Summit, en bordure de Summit Circle, sur le versant sud du sommet de Westmount.

L'entre-monts compte une grande concentration de points d'observation, qui se situent essentiellement dans les cimetières de Notre-Dame-des-Neiges et Mont-Royal, sur la partie nord de Summit Circle et dans le parc du Mont-Royal, notamment sur le chemin Olmsted, sur les rives du lac aux Castors et sur le chemin Remembrance.

Les points de repère du site patrimonial du Mont-Royal sont historiquement constitués d'éléments naturels et bâtis, dont la montagne elle-même avec ses trois sommets, le dôme de l'hôtel-Dieu de Montréal, le pavillon Ross Memorial et le pavillon des femmes de l'hôpital Royal Victoria, l'Îlot-Trafalgar-Gleneagles et le monument de Sir George-Étienne Cartier.

Les trois principaux points de repère bâtis du site patrimonial sont cependant la croix lumineuse, la basilique de l'Oratoire-Saint-Joseph avec son dôme caractéristique et la tour du pavillon Roger-Gaudry de l'Université de Montréal.

LE PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE

Le patrimoine archéologique comprend d'abord les sites inscrits à l'Inventaire des sites archéologiques du Québec (ISAQ), lesquels témoignent de l'occupation humaine du territoire et permettent de comprendre l'histoire, la préhistoire et le contexte culturel. L'archéologie tente de reconstituer le passé en étudiant les différentes périodes de l'occupation humaine à partir des vestiges matériels découverts dans les couches successives du sol. Le patrimoine archéologique comprend aussi le potentiel archéologique toujours enfoui, qui pourrait éventuellement être découvert si des travaux d'excavation étaient effectués sur un territoire donné.

Les caractéristiques du patrimoine archéologique sont principalement en lien avec la valeur archéologique. Elles sont également à mettre en relation avec certains aspects de la valeur historique.

Les particularités du site patrimonial

Comme en témoignent les sites archéologiques découverts à ce jour, le territoire du site patrimonial est visité, occupé et transformé depuis des millénaires. Le secteur du mont Royal a été le théâtre de découvertes archéologiques dès la seconde moitié du XIX^e siècle. Plusieurs sépultures amérindiennes ont été mises au jour sur les versants du mont Royal de même qu'un village iroquoien datant du début du XVI^e siècle (site Dawson, BjFj-01), tout juste à l'extérieur du site patrimonial. Peu documentées, ces découvertes ont été faites avant la mise en place de pratiques scientifiques en archéologie, ce qui explique que certaines d'entre elles ne sont pas inscrites à l'ISAQ. C'est le cas des sépultures trouvées à l'intérieur des limites du site patrimonial, soit près du monument des pompiers, dans le cimetière Mont-Royal, et dans une petite grotte à l'ouest du réservoir Côte-des-Neiges. L'un des sites les plus importants est toutefois celui de la carrière préhistorique du parc du Mont-Royal (BjFj-97), une carrière de cornéenne maintenant en milieu urbain.

Aujourd'hui, 12 sites inscrits à l'ISAQ sont situés à l'intérieur des limites de ce vaste territoire patrimonial (fig. 83 et annexe). La plupart d'entre eux résultent d'opérations ponctuelles récentes en lien avec des travaux divers. Ces 12 sites archéologiques connus reflètent l'histoire de l'occupation amérindienne et euroquébécoise des lieux.

LA DATATION, LA FONCTION ET LA LOCALISATION DES SITES ARCHÉOLOGIQUES

Sites amérindiens

La période préhistorique, caractérisée par la présence des Amérindiens avant la venue des Européens, montre l'ancienneté de l'occupation du territoire. Dans le site patrimonial du Mont-Royal, la présence amérindienne est estimée à environ 5 000 ans avant aujourd'hui. Cependant, les plus anciennes traces d'occupation qui ont été découvertes datent du Sylvicole moyen ancien, soit de 2 400 à 1 500 ans avant aujourd'hui. La plupart des objets recueillis sont toutefois associés au Sylvicole supérieur (1 000 à 450 ans avant aujourd'hui) et au Sylvicole supérieur tardif (650 à 450 ans avant aujourd'hui) et témoignent de la présence des Iroquoiens du Saint-Laurent sur la montagne.

Un site préhistorique associé à des activités d'exploitation a été identifié sur le flanc est du mont Royal (BjFj-97). Il s'agit d'une carrière de cornéenne d'une superficie estimée à plus de 50 000 m². Les Amérindiens extrayaient et transformaient la pierre à même les parois exposées et les affleurements rocheux qui émergent du sol pour en faire des outils, tels que des pointes de projectiles. Des traces d'extraction ont été identifiées dans les parois rocheuses alors que les sondages ont permis de trouver des milliers de débris de taille. Des

fragments de biface, d'ébauches et de nucléus ont notamment été découverts ainsi qu'un percuteur. La nature des objets amassés ne permet toutefois pas de dater de façon précise le site archéologique. Ce type de pierre a par contre été utilisé à partir de 5 000 ans avant aujourd'hui.

En 2007, des restes humains ont été découverts sur le flanc nord-ouest du mont Royal, le long du chemin Queen-Mary, près de l'entrée est du collège Notre-Dame (BiFj-88). Les ossements correspondent aux sépultures d'environ cinq individus, des Iroquoiens du Saint-Laurent ayant vécu au Sylvicole supérieur tardif (650 à 450 ans avant aujourd'hui). Ce site archéologique à fonction religieuse témoigne de la dimension symbolique et sacrée accordée par les Amérindiens au mont Royal.

Des fragments d'objets amérindiens ont également été mis au jour dans les secteurs de l'entre-monts et du flanc est du mont Royal. Un fragment de pipe datant du Sylvicole supérieur tardif (650 à 450 ans avant aujourd'hui) a été trouvé de même que des tessons de poterie du Sylvicole moyen ancien (2 400 à 1 500 ans avant aujourd'hui) le long du chemin de la Côte-des-Neiges, près de l'entrée du cimetière de Notre-Dame-des-Neiges (BiFj-93). Ce site pourrait avoir été un lieu de haltes temporaires entre un possible sentier amérindien et le ruisseau de la Côte-des-Neiges. Sur le site Benjamin Hall (BiFj-134), près du monument de Sir George-Étienne Cartier, des tessons de poterie ont été découverts en 2004. Ces artefacts ont été identifiés comme les témoins d'activités domestiques en lien avec la carrière de pierre cornéenne ou d'un autre site à identifier. La typologie de la céramique a permis d'associer les découvertes aux Iroquoiens du Saint-Laurent ayant vécu au cours du Sylvicole supérieur tardif (650 à 450 ans avant aujourd'hui).

Sites euroquébécois

La période historique est davantage documentée que la période préhistorique dans le site patrimonial du Mont-Royal. Les sites identifiés jusqu'à présent témoignent de l'occupation humaine du mont Royal au cours des XIX^e et XX^e siècles. Plusieurs sites domestiques ont été identifiés, principalement par la découverte de vestiges architecturaux. Ceux-ci correspondent à d'anciennes résidences ou dépendances dont l'existence est souvent attestée par des cartes du XIX^e siècle.

Le parc Percy-Walters (BiFj-80), situé sur le flanc sud du mont Royal, correspond au site de la villa Rosemount, une résidence cossue construite pour sir John Rose (1820-1888) après 1848 et vendue en 1871 à William Watson Ogilvie (1835-1900). Les fondations de la villa, de la verrière, de la maison des engagés et d'un bâtiment annexe ont été inventoriées. Plusieurs artefacts liés aux deux grandes phases d'occupation de la résidence par Rose et Ogilvie ont été découverts.

Le site du sanctuaire de l'Oratoire-Saint-Joseph-du-Mont-Royal comprend un site archéologique sur l'emplacement de la villa Terra-Nova (BiFj-81). En 2005, des sondages ont été réalisés afin de confirmer la présence de vestiges architecturaux associés aux dépendances de cette villa. Des piliers en brique ont notamment été découverts. Des fouilles plus approfondies ont permis de mettre au jour plusieurs artefacts issus possiblement de rejets de tannerie. Ces découvertes ont permis d'émettre l'hypothèse que cette dépendance avait également une fonction artisanale liée à la fabrication du cuir au cours du XIX^e siècle. Le site témoignerait ainsi de la pratique de cette activité fortement répandue dans le secteur de la côte Notre-Dame-des-Neiges.

D'autres vestiges ont été mis au jour le long du chemin de la Côte-des-Neiges, sur le terrain du cimetière de Notre-Dame-des-Neiges (BiFj-92 et BiFj-94). Ils correspondent aux fondations en pierre d'anciens bâtiments. Le site BiFj-92 compte des artefacts, tels que des clous, des tessons de terre cuite et du verre, qui témoignent de l'occupation domestique

du lieu. Le site BiFj-94 ne comportait pas assez d'éléments pour établir clairement sa fonction.

Le parc Jeanne-Mance, situé sur le flanc est, compte un site archéologique correspondant à l'emplacement de la maison Louis-Joseph-Lamontagne (BjFj-130). Lors d'un sondage effectué en 2004, plus de 430 objets liés à l'occupation de la propriété ont été trouvés. Des vestiges de maçonnerie et de planches ont également été découverts lors d'une autre intervention.

Des traces d'occupation euroquébécoise ont aussi été découvertes dans le site Benjamin-Hall (BjFj-134). Plusieurs sondages ont été effectués et ont permis de mettre au jour près de 2 000 objets de la période historique. Les archéologues croient qu'il s'agit d'une zone de rejet. Les vestiges d'un mur en maçonnerie sèche supportant vraisemblablement une structure en bois ont aussi été découverts sur ce site. Il pourrait s'agir d'une dépendance du domaine Benjamin-Hall.

Le site patrimonial du Mont-Royal comporte trois autres sites archéologiques euroquébécois qui ne sont pas associés à une fonction domestique, soit le site de l'ancien funiculaire (BjFj-117), le site du monument de McTavish (BjFj-157) et le site de l'ancien réservoir du Haut-Niveau (BjFj-158).

En 1993, plusieurs vestiges associés à la partie supérieure de l'ancien funiculaire ont été localisés. Ceux-ci correspondent aux fondations de la structure qui abritait la machinerie dans le haut du funiculaire, dont un moteur à vapeur. Des blocs de ciment, ayant peut-être servi de base à la plate-forme d'observation et à la salle de rafraîchissement, ont aussi été repérés. Ces informations découlent de l'examen des vestiges visibles en surface.

L'emplacement du monument de McTavish a été le lieu de travaux archéologiques en 2010. Le site, qui se trouve sur le flanc sud du mont Royal, dans l'axe de la rue Peel, correspond au mausolée démolie de la famille McTavish. La base de deux murs latéraux du tombeau et une partie du mur de façade ont notamment été mis au jour. Les archéologues ont observé que le caveau, recouvert d'un cairn en pierre, contenait cinq sépultures.

Un autre site archéologique se situe à proximité. Il s'agit de l'ancien réservoir du Haut-Niveau, aménagé en 1875. Cette installation technologique, alimentée par la station de pompage McTavish, contribuait à l'approvisionnement en eau potable de la ville. Le réservoir a été abandonné en 1931 à la suite de la construction de la station de pompage des Cèdres, puis remblayé en 1948. Les murs du réservoir et la chambre des vannes sont toujours en place.

LE POTENTIEL ARCHÉOLOGIQUE¹⁸

Compte tenu de l'importance symbolique de ce lieu, de sa situation géographique stratégique et de l'histoire de son occupation, le site patrimonial du Mont-Royal recèle un potentiel archéologique important. Des traces d'occupation amérindienne (préhistorique

18. La section sur le potentiel archéologique est basée notamment sur : Adrian L. Burke, dir., *Site patrimonial du Mont-Royal : étude de potentiel archéologique*, rapport préliminaire, Montréal, Ville de Montréal/Ministère de la Culture et des Communications, 2013-2014, 3 vol. Le potentiel archéologique peut aussi être appréhendé par d'autres sources, tant archéologiques qu'historiques, dont la consultation est importante.

et historique) et euroquébécoise pourraient ainsi être découvertes dans le sous-sol du site patrimonial.

Afin de mieux cerner l'importance de ce potentiel, les archéologues ont identifié et étudié huit grandes zones couvrant le territoire du site patrimonial (fig. 88) :

1. la première zone est située sur le flanc est du mont Royal et comprend une partie du parc du Mont-Royal, le site du monument de Sir George-Étienne Cartier, le parc Jeanne-Mance, l'hôtel-Dieu et une portion du campus de l'Université McGill;
2. la deuxième couvre le cimetière Mont-Royal;
3. le secteur des établissements d'enseignement sur le flanc nord constitue la troisième grande zone de potentiel;
4. la quatrième correspond au cimetière de Notre-Dame-des-Neiges;
5. le parc du Mont-Royal, à l'exception de sa portion est, coïncide avec la cinquième zone;
6. le secteur du Mille carré, du campus de l'Université McGill et de l'hôpital Royal Victoria forme la sixième zone;
7. le secteur du sanctuaire de l'Oratoire-Saint-Joseph-du-Mont-Royal et du collège Notre-Dame constitue la septième zone;
8. le dernier secteur correspond à la colline de Westmount et comprend la petite vallée qui s'ouvre sur le flanc sud et qui est traversée par le chemin de la Côte-des-Neiges.

Potentiel amérindien

Le potentiel archéologique associé aux Amérindiens de la préhistoire est omniprésent sur le territoire du site patrimonial. Afin d'évaluer l'importance du potentiel préhistorique des divers secteurs, plusieurs critères ont été pris en considération tels que la présence de replats favorables à l'établissement humain, les percées visuelles offertes pour surveiller le territoire, la proximité d'anciens cours d'eau, d'affleurements rocheux ou d'anciens sentiers amérindiens, le degré de perturbation des sols ainsi que la distance par rapport à des sites archéologiques connus.

La première zone d'étude possède un important potentiel archéologique, notamment à cause de l'existence de deux sites archéologiques associés à l'occupation préhistorique du mont Royal (BjFj-97 et BjFj-134) et de la présence de vastes espaces d'accueil favorables à l'aménagement de villages et d'autres types d'établissements plus modestes. Ces espaces d'accueil correspondent à des surfaces planes et régulières caractérisées par la présence de dépôts meubles avec de bonnes propriétés de drainage. Certains sous-secteurs, comme le parc Jeanne-Mance et le verger de l'Hôtel-Dieu, sont des endroits propices pour la découverte d'importants campements. Plusieurs autres traces liées à l'exploitation de la carrière pourraient également être mises au jour dans ce secteur.

Correspondant à la vallée du ruisseau Springgrove, le cimetière Mont-Royal est un autre secteur recelant un potentiel archéologique. Les terrasses situées en hauteur constituent des endroits privilégiés pour la découverte de traces d'occupation préhistorique ancienne. En effet, ces lieux ont émergé de la mer de Champlain il y a plus de 10 000 ans. La portion basse de la vallée est considérée comme un emplacement possible pour deux villages iroquoiens.

Dans la troisième zone de potentiel, les sols ont été fortement perturbés par la construction d'établissements d'enseignement. Plusieurs secteurs boisés ont cependant été préservés,

notamment sur le versant de la colline d'Outremont. Les secteurs surélevés pourraient contenir des traces d'occupation ancienne en lien avec l'émergence des premières terres de la mer de Champlain. La proximité de deux sentiers amérindiens (Côte-des-Neiges et Côte-Sainte-Catherine) et la présence de sources d'eau s'écoulant des parois rocheuses participent également au potentiel de ce secteur. Les flancs de la colline sont également des endroits propices à la découverte de sépultures reposant dans des niches.

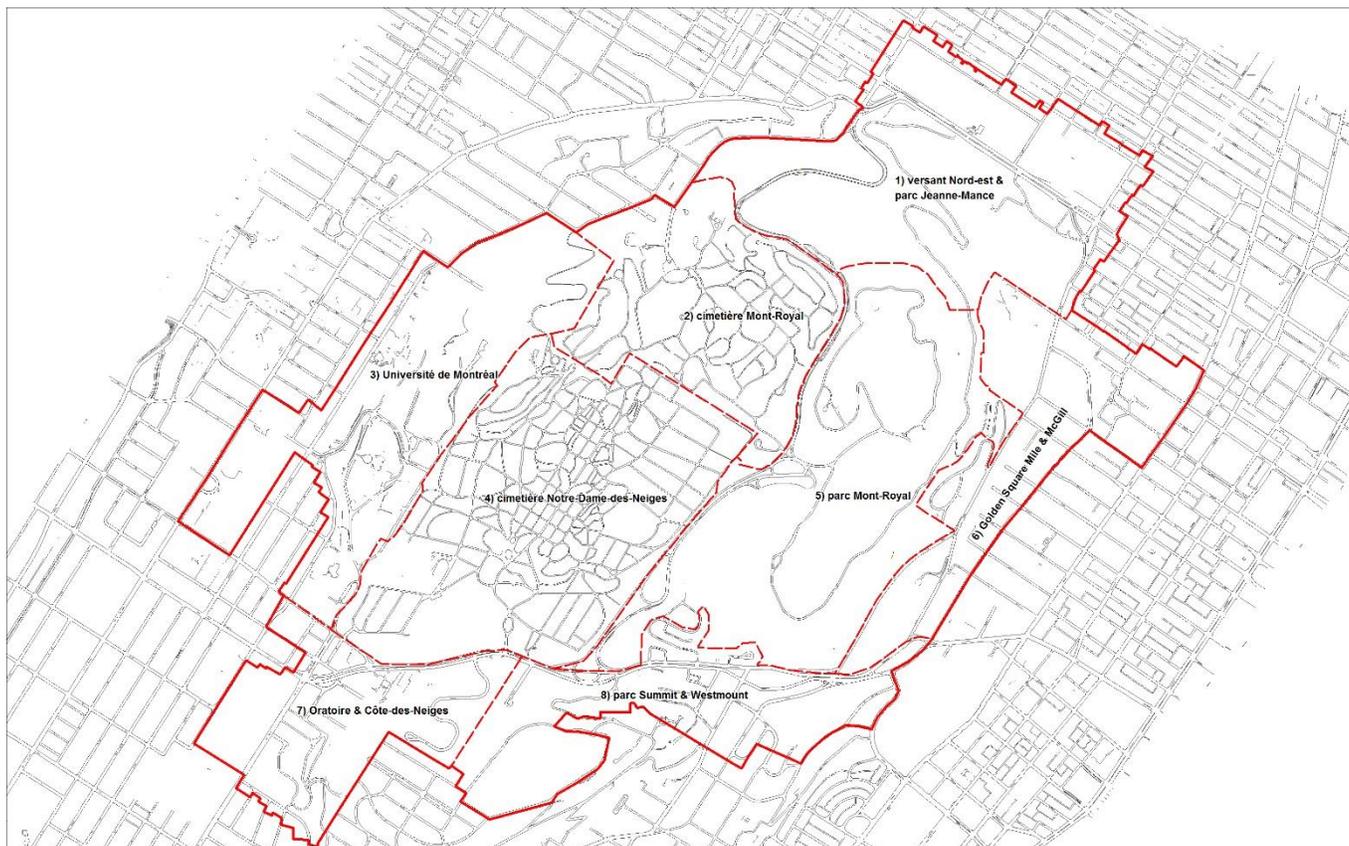


Figure 88

Près de 80 % de la superficie de la quatrième zone, le cimetière de Notre-Dame-des-Neiges, s'est vu attribué un potentiel archéologique, notamment à cause de sa situation stratégique dans l'entre-monts et de la présence d'un relief relativement régulier offrant un bon drainage. Certains emplacements, plus près de la colline d'Outremont, présentent également un potentiel lié à des occupations plus anciennes alors que l'endroit formait les rivages d'une île.

La cinquième zone présente un potentiel significatif compte tenu des vastes espaces naturels ayant subi peu de perturbations. Elle comprend les terrains les plus élevés du site patrimonial et détient ainsi un potentiel pour les périodes préhistoriques anciennes. Le sommet du mont Royal et la butte de l'Abri pourraient théoriquement avoir été occupés au cours d'une période aussi lointaine que la période paléoindienne (10 000 à 8 000 ans avant aujourd'hui). Le secteur du lac aux Castors, aménagé sur un ancien marécage, présente un intérêt particulier pour l'archéologie environnementale. Ainsi, la tourbe prélevée sur le site permettrait de recueillir des grains de pollen pouvant nous renseigner

sur la composition des végétaux florissant à une époque donnée de même que sur l'évolution du couvert végétal à travers le temps.

La sixième zone est l'un des secteurs les plus densément construits du site patrimonial. Elle présente tout de même un potentiel en raison de sa proximité avec le site Dawson (à l'extérieur du site patrimonial). Des aménagements périphériques au village iroquoien, tels que des champs cultivés, pourraient se trouver dans ce secteur. Plusieurs constructions anciennes sont également situées sur de grands terrains où le potentiel archéologique pourrait avoir été préservé.

La septième zone, correspondant au secteur du sanctuaire de l'Oratoire-Saint-Joseph-du-Mont-Royal et du collège Notre-Dame, possède également un potentiel archéologique à cause de sa position stratégique près du chemin de la Côte-des-Neiges, de la proximité d'un ancien cours d'eau et de la présence de replats. Les deux ensembles institutionnels comprennent de vastes terrains propices à de nouvelles découvertes. D'ailleurs, les sépultures amérindiennes repérées dans ce secteur indiquent que des lambeaux de sols d'origine avec des contextes archéologiques intègres pourraient toujours s'y retrouver.

Le huitième secteur est un important lieu de passage qui possède un potentiel archéologique pour la découverte d'établissements et de zones d'inhumation. Certains terrains, comme celui de l'ancien Séminaire de philosophie, possèdent des conditions propices à l'établissement d'un village iroquoien ou à la pratique de l'agriculture. La présence de sépultures à Westmount (à l'extérieur du site patrimonial) participe aussi au potentiel de ce secteur. Le bois Summit, qui présente des espaces verts peu aménagés, semble avoir conservé son potentiel archéologique.

Il est important de mentionner que des traces d'occupation amérindienne liées à la période historique pourraient également être découvertes dans différents secteurs du site patrimonial. Pendant la période de contact, soit de 1535 à 1727¹⁹, les terres encore non concédées du mont Royal ont été fréquentées par différents groupes amérindiens. En continuité avec la période préhistorique, différentes traces d'occupation liées aux Iroquoiens du Saint-Laurent pourraient être découvertes, telles que d'anciens villages ou des champs cultivés. Les Algonquiens, qui sont plus présents à partir de la fin du XVII^e siècle, faisaient des haltes sur l'île de Montréal, notamment pour le commerce des fourrures. Ceux-ci utilisaient vraisemblablement des sentiers pour traverser la montagne et faire le lien entre la rivière des Prairies et la pointe à Callière. Ils auraient pu laisser des traces de haltes temporaires. La fondation de la mission amérindienne dans le domaine des Sulpiciens (en grande partie à l'extérieur du site patrimonial) en 1675 explique le potentiel archéologique élevé dans ce secteur. Les Amérindiens établis à la mission, dont plusieurs Mohawks, auraient pu labourer des terres sur le flanc sud. D'anciennes aires de jardinage pourraient ainsi se trouver le long de l'ancien ruisseau de la Côte-des-Neiges.

Potentiel euroquébécois

Au cours de la période historique, plusieurs activités ont modelé le mont Royal et ont possiblement laissé des traces dans le sous-sol de ce dernier. Pour étudier ce potentiel archéologique, les huit zones présentées précédemment ont été étudiées en fonction de thèmes, soit l'agriculture et l'élevage, l'artisanat et les industries rurales,

19. Ces dates correspondent à l'arrivée de Jacques Cartier à Montréal et au déplacement des Autochtones vivant sur l'île de Montréal à Oka.

l'embourgeoisement du mont Royal, les grandes institutions ainsi que les loisirs, les sports et les activités récréatives pratiquées sur la montagne.

L'agriculture et l'élevage

À la fin du XVII^e siècle, la colonisation du mont Royal s'amorce et plusieurs agriculteurs s'établissent sur les différents flancs du mont Royal afin d'exploiter les terres. La pratique de l'agriculture et de l'élevage, qui s'est poursuivie dans certains secteurs jusqu'au début du XX^e siècle, a sans doute laissé plusieurs traces. Le potentiel archéologique relatif à ces activités comprend d'éventuels vestiges de bâtiments (maison, grange, étable, etc.) ou d'installations (chemin, canalisation, etc.), mais également la possibilité de documenter les espaces cultivés ou mis en pâturage et d'obtenir des renseignements supplémentaires sur les espèces végétales utilisées et sur les ressources animales disponibles.

Les zones de potentiel archéologique euroquébécois varient selon les époques et l'évolution des pratiques agricoles sur la montagne. Les zones 1, 4 et 7 sont les principaux secteurs où pourraient se trouver des éléments d'ensembles agricoles associés à la période 1642-1780. À cette époque, les fermes typiques se composent habituellement d'une portion accueillant les bâtiments et le potager, d'un secteur labouré, d'une aire de pâturage ou de prairie et d'une réserve de bois à l'arrière du lot. Pour la période 1781-1840, les secteurs de potentiel sont surtout situés dans les zones 2, 4 et 7. C'est à cette époque que la culture maraîchère et fruitière prend de l'importance. Des vergers sont ainsi implantés sur la montagne, dont celui de Pierre Imbault dans le secteur du sanctuaire de l'Oratoire-Saint-Joseph-du-Mont-Royal. Parallèlement au développement de l'horticulture, l'élevage prend de l'ampleur. Cette activité nécessite de plus vastes espaces de pâturage et de culture du foin. Entre 1841 et 1870, le potentiel archéologique agricole se retrouve principalement dans les zones 4 et 7. Différents plans anciens montrent l'existence de bâtiments de ferme dans ces secteurs, notamment sur la propriété de William Tait, le long du chemin de la Côte-des-Neiges. Plusieurs propriétés changent de vocation au tournant du XX^e siècle et les espaces cultivés diminuent. L'agriculture persiste à certains endroits jusqu'au début du XX^e siècle, notamment dans le secteur du sanctuaire de l'Oratoire-Saint-Joseph-du-Mont-Royal et dans le cimetière de Notre-Dame-des-Neiges où une portion de terrain en bordure du ruisseau de la Côte-des-Neiges sera remise en culture entre 1890 et 1925. Après 1930, les activités agricoles cessent.

L'artisanat et les industries rurales

Dès le début de la colonisation, les habitants du mont Royal diversifient leurs activités économiques afin de subvenir à leurs besoins. Le défrichement des terres du mont Royal permet l'exploitation de ses ressources forestières. De grandes quantités de bois pour la construction et le chauffage sont ainsi obtenues. La présence de ruisseaux favorise également l'établissement de tanneurs sur la montagne, principalement dans la côte Notre-Dame-des-Neiges. La préparation du cuir nécessitait une importante source d'eau. L'aménagement des cimetières dans le secteur de l'entre-monts amène l'établissement de différents corps de métiers liés aux services funéraires comme les sculpteurs de monuments funéraires et les fleuristes. De petites carrières sont également aménagées sur la montagne afin d'extraire la pierre. Ces carrières fournissaient notamment des matériaux pour la construction de routes. Ces différentes activités pratiquées dans un contexte rural ont ainsi pu laisser des traces dans le sol et dans l'aménagement du mont Royal.

Le potentiel archéologique lié à l'exploitation forestière se retrouve notamment dans les zones 2, 3 et 4. Des vestiges des moulins à scie qui ont été construits dans le secteur de la côte Notre-Dame-des-Neiges pourraient ainsi être découverts. L'étude des secteurs boisés permettrait également de mieux documenter les interventions humaines sur leur territoire. Des traces d'exploitation pourraient ainsi être visibles dans la végétation actuelle. Les

vestiges d'une sucrerie²⁰, exploitée au milieu du XIX^e siècle sur le coteau où se trouve actuellement l'Université de Montréal, pourraient aussi subsister.

Les zones 3 et 4 sont celles où le potentiel archéologique est le plus fort pour les activités de tannerie, notamment à cause de la proximité du ruisseau de la Côte-des-Neiges. Des documents historiques mentionnent aussi la présence de tanneurs dans la zone 2, près du ruisseau Springgrove. Des vestiges liés à ce type d'entreprise pourraient être mis au jour ainsi que les systèmes de gestion des eaux, le matériel nécessaire à ce travail et des rejets de production. La découverte et l'étude de tels éléments permettraient de mieux comprendre les techniques utilisées par les tanneurs de l'époque et de déterminer leurs sources d'approvisionnement.

Le potentiel lié aux activités funéraires se retrouve évidemment dans les zones 2 et 4 correspondant aux cimetières. Des serres destinées à la culture de fleurs ont été érigées dans ces secteurs à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle. Des éléments permettant de mieux comprendre le fonctionnement de ces installations ainsi que les espèces florales cultivées pourraient être découverts. Des vestiges des ateliers de sculpture de monuments funéraires pourraient aussi être mis au jour dans ces secteurs.

La plupart des zones présentent un potentiel pour les activités reliées à l'exploitation de la pierre sur la montagne. De nombreux documents historiques témoignent de la pratique de cette activité sur les différents flancs du mont. Au XVII^e siècle, certains propriétaires vendent de la pierre extraite d'affleurements rocheux se trouvant sur leur terre (un lot couvrant les zones 1, 5 et 6 ainsi qu'un lot dans la zone 3). À partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, plusieurs carrières sont exploitées. Les plus importantes sont sans doute celles situées dans le Fletcher's Field (parc Jeanne-Mance, zone 1) et celle de la Corporation Quarry (zone 3). Des découvertes en lien avec cette activité permettraient notamment de mieux comprendre les méthodes d'extraction de la pierre. Des études plus poussées sur les sites d'extraction permettraient également de savoir où les pierres ont été employées.

L'embourgeoisement du mont Royal

À la fin du XVIII^e siècle, des membres de l'élite montréalaise commencent à acquérir des terres agricoles sur la montagne, principalement sur le flanc sud, afin d'y établir des résidences secondaires. Ils y aménagent de vastes domaines où sont souvent pratiqués l'agriculture, l'horticulture et l'élevage. Graduellement, les gens de la bourgeoisie décident d'établir leur résidence principale sur le flanc sud, donnant ainsi naissance au Mille carré. Plusieurs de ces résidences et de leurs aménagements (verger, jardins, etc.) ont aujourd'hui disparu et pourraient avoir laissé des traces dans le sol.

Bien que la grande bourgeoisie se soit surtout installée sur le flanc sud, la majorité des zones de potentiel archéologique présentent des secteurs propices à des découvertes en lien avec l'embourgeoisement du mont Royal. Des vestiges de résidences et de bâtiments secondaires ainsi que des murets peuvent toujours être en place. La liste des sites possédant un potentiel archéologique en lien avec la présence d'anciens domaines ou villas est considérable. Mentionnons notamment, dans la zone 1, les domaines Bellevue et Piedmont; dans la zone 4, Airlie House; dans les zones 5 et 6, le domaine Burnside, le domaine McTavish, Temple Grove et Amelia Lodge; dans la zone 7, la ferme Gibraltar; et dans la zone 8, la ferme Trafalgar et le domaine Viewmount.

20. Il s'agit d'un terme ancien associé à une érablière.

Certaines composantes de ces domaines bourgeois intéressent plus particulièrement les archéologues. L'analyse des sols pourrait révéler des restes de pollen provenant des vergers et des potagers et permettrait d'identifier les variétés utilisées. De telles analyses pourraient aussi être réalisées pour les jardins de plaisance qui entouraient les résidences cossues. Des fouilles archéologiques permettraient probablement de découvrir des vestiges d'aménagements tels que des sentiers et des murets. Des vestiges de jardins d'hiver ou de serres pourraient aussi être mis au jour et permettraient de mieux comprendre leur technique de construction et leur fonctionnement. L'archéologie pourrait aussi documenter la présence de domestiques dans ces domaines en trouvant des objets associés à leur culture matérielle.

Les grandes institutions

Le potentiel archéologique regroupé sous le thème des grandes institutions concerne les hôpitaux, les établissements d'enseignement, les bâtiments religieux de même que les lieux de sépultures. Toutes les zones, à l'exception de la zone 3, présentent des secteurs à potentiel archéologique liés à ce thème. Dans la zone 1, le site de l'Hôtel-Dieu pourrait contenir les vestiges de bâtiments secondaires disparus ou d'un puits. Les zones 2 et 4 possèdent évidemment un potentiel lié au patrimoine funéraire. Différents bâtiments ou clôtures en lien avec les cimetières juifs, Mont-Royal et de Notre-Dame-des-Neiges ont pu laisser des traces dans le sol. Du côté de la zone 5, des vestiges du Children's Memorial Hospital sont sans doute toujours en place. Dans la zone 6, le potentiel archéologique institutionnel est principalement lié à d'anciennes installations du Collège McGill, telles que la maison du portier. Des traces du ruisseau Burnside et de jardins pourraient aussi subsister. Le site du sanctuaire de l'Oratoire-Saint-Joseph-du-Mont-Royal et du collège Notre-Dame, situé dans la zone 7, comporte aussi un potentiel archéologique. Malgré les nombreuses perturbations du sol près de la basilique, des travaux archéologiques pourraient permettre de mieux documenter l'évolution du site et de ses aménagements. Des bâtiments disparus près du collège Notre-Dame pourraient avoir laissé des traces. La zone 8 possède un potentiel en lien avec la présence d'un ancien cimetière, le Trafalgar Mount Cemetery. Huit corps y ont possiblement été inhumés dans sa seule année d'activité. Des travaux archéologiques permettraient de confirmer si des sépultures y sont toujours présentes. Le site de l'ancien Séminaire de philosophie possède un potentiel en lien avec d'anciens bâtiments disparus. Des traces de terrains de jeux de balle pourraient aussi être présentes dans le sol.

Les loisirs, les sports et les activités récréatives sur la montagne

À partir du tournant du XIX^e siècle, plusieurs activités récréatives se déroulent sur la montagne. Le côté pittoresque du lieu attire les promeneurs, tandis que ses vastes espaces permettent la pratique de sports comme la chasse, la raquette et le golf. Plusieurs hôtels sont aménagés dans le village de Côte-des-Neiges pour accueillir les personnes s'adonnant à certaines de ces activités. La création du parc du Mont-Royal amène aussi la mise en place de certaines structures touristiques comme des pavillons et des belvédères. De grands rassemblements publics prennent également place sur la montagne, notamment au Fletcher's Field (parc Jeanne-Mance), qui a accueilli des expositions provinciales entre 1880 et 1896.

Une partie importante du potentiel archéologique de ce thème, pour la période 1841-1870, est associée à la présence des hôtels dans la zone 7. Des vestiges associés aux hôtels Sultan's Head, Swords, Bellevue et Mount Pleasant pourraient subsister dans le sol de même que des traces de leurs jardins.

Après 1871, le potentiel archéologique lié aux loisirs, aux sports et aux activités récréatives se trouve principalement dans les zones 1, 5 et 7. Dans la zone 1, plusieurs éléments

pourraient subsister en lien avec le Royal Montreal Golf Club, le funiculaire et le site de l'exposition provinciale. Des équipements de terrain de jeux pourraient aussi s'y trouver. Dans le secteur du parc du Mont-Royal (zone 5), des vestiges d'anciens pavillons ou belvédères pourraient être découverts. Il existe également un potentiel archéologique associé à un restaurant ouvert en 1877 et à un observatoire mis en place par l'Université McGill en 1890. La présence de pistes de toboggan et d'un bâtiment pour accueillir les membres du Parc Toboggan Club peut aussi avoir laissé des traces dans le sol. Dans la zone 7, il existe un potentiel pour la présence d'autres hôtels comme le Roscrea House. Deux clubs sportifs s'installent aussi dans ce secteur, l'Athletic Club House Company et le Club de ski de Montréal, et y font ériger des bâtiments. Des vestiges de ces derniers pourraient ainsi subsister.

Plusieurs objets de culture matérielle liés aux loisirs, aux sports et aux activités récréatives pourraient aussi être mis au jour dans différents emplacements et nous renseigner sur les activités des hôtels et les habitudes de leurs occupants.

Le patrimoine archéologique en bref

Le site patrimonial du Mont-Royal compte 12 sites archéologiques inscrits à l'Inventaire des sites archéologiques du Québec.

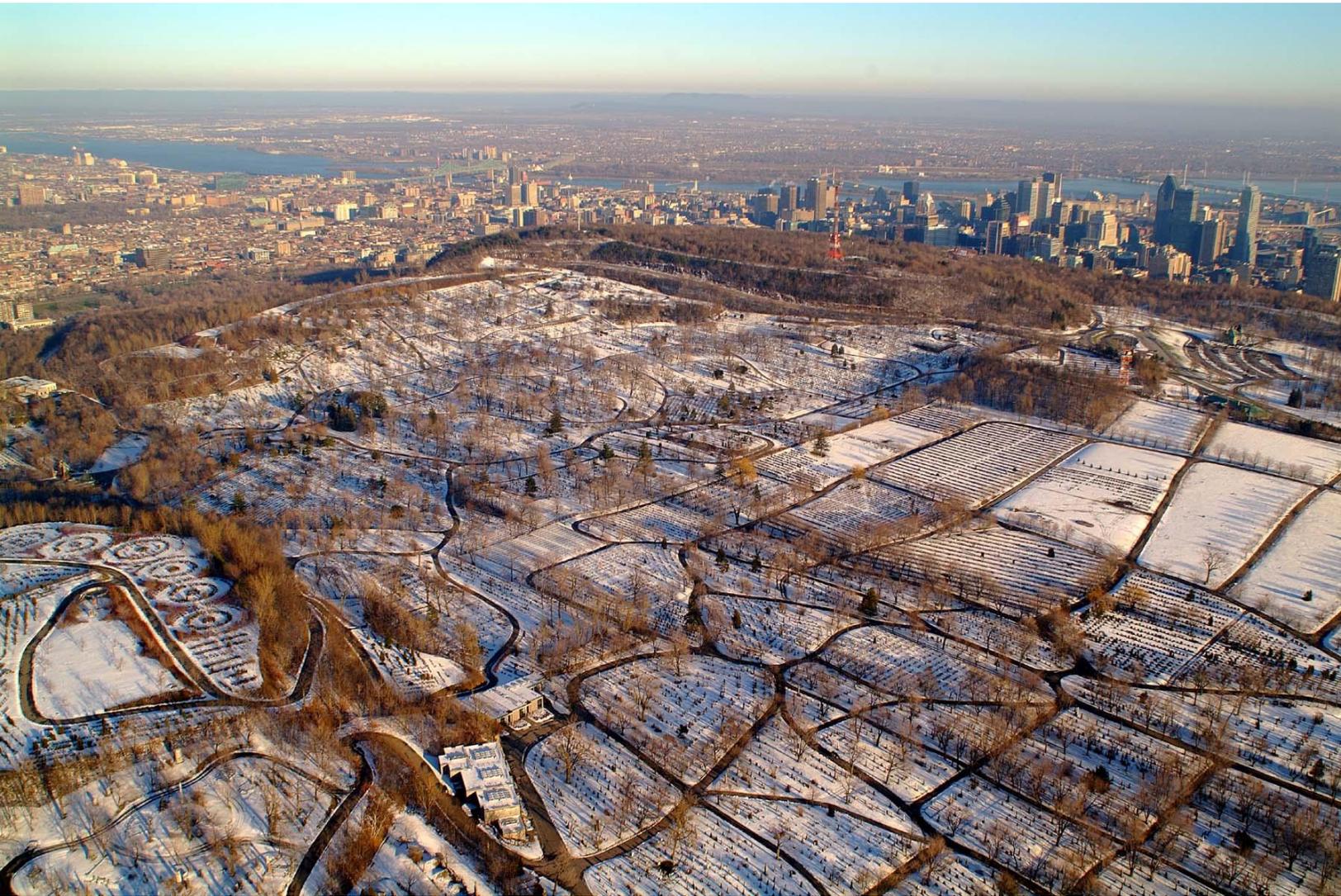
Le patrimoine archéologique témoigne d'une occupation humaine vieille de plusieurs millénaires, dont les traces les plus anciennes datent de la préhistoire amérindienne.

Les recherches archéologiques ont permis de mettre au jour une carrière de cornéenne, des sépultures et des objets amérindiens, les vestiges de l'ancienne villa Rosemount, plusieurs traces d'occupation domestique euroquébécoise, la présence d'une possible tannerie à la villa Terra-Nova ainsi que les vestiges du funiculaire, du monument de McTavish et du réservoir du Haut-Niveau.

Le site patrimonial du Mont-Royal possède huit grandes zones de potentiel qui couvrent l'ensemble de son territoire.

Le potentiel archéologique lié à la présence amérindienne se trouve à plusieurs endroits dans le site patrimonial. Des traces d'occupation remontant au retrait de la mer de Champlain ainsi que des villages iroquoiens et des sépultures pourraient être découverts.

Le potentiel archéologique euroquébécois est étudié selon différents thèmes qui ont façonné le site patrimonial, soit l'agriculture et l'élevage, l'artisanat et les industries rurales, l'embourgeoisement, les grandes institutions ainsi que les loisirs, les sports et les activités récréatives.



ORIENTATIONS POUR LA PROTECTION, LA MISE EN VALEUR ET LA TRANSMISSION

Cette section présente les orientations du ministre en vue de la préservation, de la réhabilitation et, le cas échéant, de la mise en valeur du site patrimonial. Rappelons que la Loi sur le patrimoine culturel utilise le concept d'orientation plutôt que celui d'exigence, de norme ou de critère afin de respecter la nature discrétionnaire du pouvoir du ministre et de conserver un degré suffisant d'ouverture quant aux demandes qui pourraient lui être adressées. Trois types d'orientation sont présentés, soit les orientations s'appliquant à tous les types d'intervention, les orientations générales et particulières s'appliquant à l'ensemble du site patrimonial et enfin des orientations particulières s'appliquant à certains secteurs (unités de paysage).

ORIENTATIONS S'APPLIQUANT À TOUS LES TYPES D'INTERVENTION

Le plan de conservation repose sur trois orientations s'appliquant à tous les types d'intervention. Elles guideront l'analyse des demandes d'autorisation conformément aux articles 64 et 65 de la Loi sur le patrimoine culturel. Les orientations constituent donc un guide et ne s'imposent pas systématiquement dans tous les cas. En raison de leur portée générale, ces orientations visent l'ensemble des caractéristiques du territoire.

PRÉSERVER LES VALEURS PATRIMONIALES DU SITE PATRIMONIAL

Les valeurs patrimoniales contribuent à révéler l'identité et la spécificité d'un territoire, et elles s'incarnent dans des caractéristiques qui concernent les composantes d'un lieu. Il importe donc de les préserver afin d'assurer la pérennité du patrimoine culturel et sa transmission aux générations futures. L'objectif poursuivi par le ministre en matière d'application de la Loi est la protection et la mise en valeur du site patrimonial. Dans cette perspective, chaque geste pourrait avoir une incidence et mérite une attention particulière.

PRIVILÉGIER L'INTERVENTION MINIMALE

Les interventions dans le site patrimonial visent en général des objectifs légitimes, notamment celui d'assurer la pérennité d'un bâtiment ou d'un site. Cependant, ces interventions pourraient porter atteinte aux valeurs du site patrimonial; c'est pourquoi le principe de l'intervention minimale devrait être privilégié autant que possible. Cette orientation s'appuie sur une hiérarchisation des traitements envisageables dans le site patrimonial. Il peut s'agir de préservation, de réhabilitation ou de mise en valeur. Ces interventions, qui impliquent des actions différentes, ont un effet plus ou moins important sur les valeurs patrimoniales du territoire ou de l'objet visé. À cet égard, la préservation – aussi connue sous le nom d'entretien – est la meilleure façon d'assurer la conservation du patrimoine. Il conviendrait de choisir l'intervention ayant le moins de répercussions sur les valeurs patrimoniales, selon le projet envisagé. Cette orientation n'exclut pas la possibilité de réaliser des travaux importants si ceux-ci contribuent de manière marquée à l'amélioration du site patrimonial et qu'ils sont réalisés dans un souci d'excellence.

ASSURER LA CONTINUITÉ À TRAVERS LES CHANGEMENTS

Un site patrimonial constitue le témoignage de plusieurs époques. Afin de préserver les composantes significatives de chacune de ces époques tout en maintenant la vitalité du territoire et son utilisation contemporaine, il importe d'inscrire les interventions dans un esprit de continuité et de cohérence avec les caractéristiques du site patrimonial.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES S'APPLIQUANT À L'ENSEMBLE DU SITE PATRIMONIAL

LE CADRE NATUREL

Orientation générale

1. Préserver les caractéristiques du cadre naturel, notamment celles rattachées à la topographie, à la géologie, à l'hydrographie et au couvert végétal du territoire.

Orientations particulières

La topographie

2. Favoriser la protection de la topographie du mont Royal et le maintien de sa visibilité, notamment de ses trois sommets et de son entre-monts, de ses escarpements et de ses parois rocheuses. Ces éléments permettent de comprendre la topographie singulière de la montagne.
3. Favoriser le maintien des caractéristiques topographiques propres aux différents flancs du mont Royal (sud, est, nord, nord-ouest et sud-ouest) ainsi qu'à l'entre-monts.
4. Privilégier des interventions qui ne modifient pas le relief et la topographie du mont Royal et ne masquent pas les éléments qui en facilitent la compréhension.

La géologie

5. Favoriser la préservation des témoins – et le maintien de leur visibilité – permettant d'associer le mont Royal aux collines Montérégiennes, des formations rocheuses émergeant de la plaine du Saint-Laurent, notamment les escarpements, les parois rocheuses, les affleurements rocheux et les dykes.
6. Ne pas favoriser l'enlèvement ou l'obstruction visuelle des éléments géologiques contribuant aux valeurs patrimoniales du site.

L'hydrographie

7. Favoriser la préservation des témoins de la présence de l'eau sous ses multiples formes, dont les ruisseaux, le lac aux Castors, les réservoirs, les traces des anciens étangs et bassins, les résurgences formant en hiver de spectaculaires parois de glace et les zones humides.
8. Favoriser la préservation des traces des anciens ruisseaux, dont une dépression et une végétation particulière dans le cimetière de Notre-Dame-des-Neiges, qui rappellent le ruisseau de la Côte-des-Neiges, et les tronçons du ruisseau Springgrove dans le cimetière Mont-Royal et sur le flanc nord.

Le couvert végétal

9. Favoriser le maintien du couvert végétal conférant un caractère naturel aux sommets et aux versants boisés du mont Royal, qui se distinguent du milieu environnant bâti.
10. Favoriser la protection du caractère paysager historique en protégeant les espaces végétalisés, dont les bois, les pelouses plantées, les pelouses et prairies, les espaces verts du domaine public et les cours et jardins résidentiels. Privilégier le maintien de leurs caractéristiques propres.
11. Favoriser la préservation des arbres remarquables.
12. Favoriser le remplacement des arbres lors des interventions de coupe, lorsque la situation le permet et que le remplacement ne compromet pas une percée visuelle ou un panorama.
13. Lors de plantations, favoriser le choix d'essences forestières indigènes et compatibles avec les aménagements en place.
14. Si des arbres doivent être remplacés dans le parc du Mont-Royal, favoriser le respect du choix d'essences forestières en fonction du secteur du parc et de l'altitude afin de soutenir l'intention d'Olmsted de magnifier la montagne. Favoriser la préservation des arbustes et plantes indigènes ainsi que des végétaux introduits anciennement dans les espaces ouverts aménagés comme le parc du Mont-Royal et les cimetières, si ceux-ci ne sont pas envahissants.
15. Favoriser le maintien de la présence d'arbres en milieu urbain, dont les arbres isolés, ainsi que les alignements qui caractérisent, notamment, les cimetières, les parcs publics, les propriétés institutionnelles et certaines voies publiques.
16. Favoriser la consolidation du couvert végétal des grands ensembles institutionnels et résidentiels lorsque la situation le permet et que la consolidation ne compromet pas une percée visuelle ou un panorama.
17. Favoriser l'entretien, notamment par l'élagage, des éléments naturels comme les arbres, les alignements, les bosquets, les bois, les zones gazonnées et arborées, notamment pour préserver les percées visuelles et les panoramas.
18. Favoriser l'éradication des plantes envahissantes, car elles menacent, notamment, les essences forestières indigènes et les aménagements en place.
19. Lors d'opérations d'éradication, favoriser la plantation d'espèces indigènes et compatibles ou le retour à des espaces ouverts selon l'occupation historique du secteur.
20. Ne pas favoriser la plantation de certaines espèces végétales considérées comme envahissantes, dont l'érable de Norvège, le nerprun cathartique et la salicaire pourpre.
21. Viser le respect des caractéristiques du cadre naturel lors des travaux de dégagement de la végétation à proximité des lignes électriques effectués par Hydro-Québec ou ses mandataires en vue d'assurer la sécurité publique.

LE RÉSEAU VIAIRE

Orientations générales

22. Conserver et mettre en valeur des caractéristiques historiques du réseau viaire du site patrimonial.
23. Préserver la configuration historique du réseau viaire et respecter son rôle dans la structuration de l'espace.
24. Ne pas favoriser l'aménagement de nouveaux parcours, sauf si l'objectif est de parachever le réseau viaire existant, notamment le chemin de ceinture et la trame des cimetières.

Orientations particulières

25. Favoriser la conservation des caractéristiques des parcours directeurs du site patrimonial, notamment le tracé sinueux du chemin de la Côte-des-Neiges sur les flancs sud et sud-ouest.
26. Favoriser le maintien de la hiérarchie des différents tracés et des proportions entre les parcours directeurs et les parcours d'implantation, les parcours de raccordement, les parcours de restructuration ainsi que les autres parcours, tels que les sentiers et les voies d'accès.
27. Favoriser la cohérence et la continuité des aménagements implantés sur les voies publiques, notamment au regard de la présence d'aménagements paysagers sobres.
28. Favoriser la conservation des parcours curvilignes adaptés à la topographie des flancs du mont Royal, tels que l'avenue Ridgewood et la rue Redpath-Crescent.

LES AUTRES PARCOURS ET LES ESPACES OUVERTS

29. Favoriser le maintien des caractéristiques des sentiers, chemins, cheminements secondaires, escaliers et voies d'accès qui épousent la topographie du mont Royal, notamment ceux hérités de la vision d'Olmsted.
30. Favoriser la préservation des caractéristiques des espaces ouverts du site patrimonial que l'on retrouve, notamment, dans les quatre cimetières, les parcs et les espaces verts.

LE SYSTÈME PARCELLAIRE

Orientation générale

31. Préserver les témoins historiques du système parcellaire lors des opérations cadastrales et des projets d'aménagement.

Orientations particulières

32. Favoriser la préservation de la lisibilité des éléments rappelant le système parcellaire ancien, dont les clôtures, les parties de mur, les alignements et les bois.
33. Privilégier la conservation des grands lots témoignant de l'établissement des villas et des institutions sur les flancs du mont Royal ainsi que du parc du Mont-Royal et des cimetières dans l'entre-monts.

34. Pour les nouveaux lotissements associés à des constructions, favoriser des lots ayant des dimensions, des proportions ainsi qu'un potentiel d'occupation du sol comparables à ceux des bâtiments patrimoniaux du milieu d'insertion.

LE CADRE BÂTI

Orientations générales

35. Protéger les bâtiments et les ensembles contribuant aux valeurs patrimoniales du site en favorisant leur préservation et leur restauration.
36. Favoriser la conservation des bâtiments contribuant aux valeurs patrimoniales du site. Recourir de manière exceptionnelle à la démolition d'un bâtiment lorsqu'il y a démonstration de la validité et de la pertinence de l'intervention, notamment au regard de la santé et de la sécurité des occupants et de la sécurité publique.
37. Pour les composantes bâties moins significatives, il pourrait être envisagé de recourir, dans certains cas, à des démolitions sélectives.
38. Respecter les caractéristiques de l'époque de construction en favorisant la cohérence architecturale.
39. Favoriser la préservation et la restauration des aménagements bâtis, dont les grilles, les murs de pierres et les portails.
40. Minimiser l'ajout de nouvelles constructions afin de s'assurer de préserver l'équilibre entre les espaces bâtis et les espaces ouverts, une des caractéristiques importantes du site patrimonial.

Orientations particulières

LES BÂTIMENTS EXISTANTS

41. Éviter l'accumulation de modifications ponctuelles qui altère graduellement le caractère historique des bâtiments.
42. Respecter les apports anciens qui témoignent du caractère évolutif du bâtiment, tels que les agrandissements, lorsqu'ils possèdent une valeur patrimoniale justifiant leur maintien.
43. Utiliser des matériaux compatibles avec l'époque de construction du bâtiment lorsqu'on intervient sur une de ses composantes architecturales (les murs extérieurs, les portes et fenêtres, les toitures et leurs composantes, les éléments en saillie et l'ornementation). Préserver les caractéristiques de ces matériaux, dont la couleur, la texture, les modes d'assemblage, les dimensions et les motifs.
44. Privilégier l'entretien et le maintien des composantes d'origine des bâtiments et ne remplacer que celles qui ont atteint la fin de leur durée de vie en favorisant les mêmes détails, matériaux et techniques.
45. Ne pas remplacer à l'identique un matériau de mauvaise qualité ou incompatible avec le caractère d'un bâtiment.
46. Favoriser la protection des bâtiments secondaires.
47. Favoriser la protection des monuments commémoratifs et des œuvres d'art.

L'entretien

48. Favoriser une méthode de nettoyage douce et appropriée au matériau, notamment afin de conserver sa couche protectrice, sa patine, et d'éviter l'érosion ou la désagrégation de sa surface.
49. Pour la menuiserie et les éléments de métal, privilégier des traitements appropriés aux types de surface.
50. Ne pas favoriser le nettoyage au jet de sable, ou avec d'autres produits abrasifs, sur la pierre, la brique, le bois et les métaux mous (plomb, étain, fer étamé et zinc).
51. Pour le nettoyage du bronze, ne pas favoriser l'utilisation de brosses d'acier.
52. Privilégier le nettoyage de la maçonnerie seulement pour arrêter la détérioration, pour retirer des salissures ou des graffitis ou encore pour décaper une façade peinte. Privilégier le nettoyage à l'eau, en évitant le nettoyage à haute pression. Choisir une méthode appropriée selon le type de pierre et sa dureté pour éviter, notamment, qu'elle ne se désagrège.
53. Lors d'un nettoyage avec des produits chimiques, sur les surfaces qui le permettent, éviter d'affecter le calcin. Ce nettoyage ne devrait viser que de petites surfaces.
54. Favoriser un rejointoiement soigné et une reproduction des joints d'origine. Les joints devraient être dégagés de la pierre avec précaution de façon à ne pas épaufrer les arêtes ni écorner les angles.
55. Favoriser un mortier de remplacement dont la composition est compatible avec le type de maçonnerie sur laquelle il est posé et avec l'époque de construction.
56. Favoriser le remplacement des éléments structuraux, lorsqu'ils sont détériorés, par des éléments massifs ou monolithiques, tels que ceux d'origine.

L'implantation

57. Favoriser le respect du rapport traditionnel des bâtiments avec leur terrain, notamment en conservant les marges avant et latérales.
58. Favoriser le maintien de l'exhaussement des bâtiments par rapport au sol.
59. Favoriser le maintien des bâtiments à leur emplacement d'origine au lieu de les déplacer sur leur terrain.

Les fondations

60. Favoriser le maintien des fondations en pierre plutôt que leur remplacement par des fondations en béton.
61. Pour les fondations en pierre, favoriser l'utilisation d'un mortier de restauration à base de chaux hydraulique pour le rejointoiement ou toute autre technique donnant un résultat équivalent.

Les murs extérieurs

62. Favoriser la conservation des parements d'origine, notamment la pierre et la brique d'argile.
63. Lors du remplacement d'un parement, favoriser un nouveau revêtement semblable à celui d'origine en ce qui a trait, notamment, au matériau, à la texture, à la couleur, au format et au mode d'assemblage.

64. Favoriser la conservation des éléments de transition, notamment les planches de rive et les planches cornières.
65. Ne pas favoriser les parements comme le vinyle; les matériaux composites et synthétiques imitant le bois; la tôle peinte ou profilée en usine; l'aluminium émaillé; la maçonnerie de briques de béton ou de pierres reconstituées.

Les ouvertures (portes et fenêtres)

66. Favoriser la préservation des caractéristiques d'origine des ouvertures, dont leur localisation, leurs dimensions, leurs proportions, leur type et leurs matériaux.
67. Favoriser la conservation des chambranles et des impostes d'origine, ou favoriser leur restauration telle qu'à l'origine s'ils ont disparu.
68. Favoriser le remplacement des ouvertures, incluant les chambranles, qui ne correspondent pas à celles de l'époque de construction du bâtiment par des composantes cohérentes avec son époque de construction.

Les toitures et leurs composantes

69. Favoriser la conservation de la pente originale des toitures, notamment en évitant les surhaussements.
70. Pour les bâtiments anciens, favoriser l'utilisation de matériaux de couverture traditionnels, dont la tôle (à baguettes, à la canadienne, pincée) et l'ardoise.
71. Privilégier la conservation des corniches en respectant notamment le modèle d'origine et le profil des moulures existantes, ou favoriser leur restauration à l'identique si elles ont disparu.
72. Privilégier la conservation des lucarnes d'origine et des souches de cheminées anciennes, ou favoriser leur restauration à l'identique si elles ont disparu.
73. Pour les équipements mécaniques situés sur la toiture, favoriser leur installation à des endroits non visibles à partir de la voie publique ou des principaux points d'observation ou encore l'installation d'écrans architecturaux compatibles avec le bâtiment.

Les éléments en saillie et l'ornementation

74. Favoriser la conservation des éléments en saillie et de l'ornementation d'origine, ou privilégier leur restauration à l'identique s'ils ont disparu.
75. Privilégier le remplacement des parties trop abîmées par des composantes du même matériau. Lors de l'ajout d'éléments en saillie ou d'ornements, favoriser la compatibilité en fonction de l'âge et du type du bâtiment.
76. Favoriser la conservation des profils et des assemblages d'origine.

La peinture, la teinture et le choix de couleurs

77. Favoriser l'utilisation du traitement (peinture, teinture) et de la couleur d'origine des bâtiments.
78. Éviter de peindre ou de teindre la maçonnerie de briques ou de pierres. Si la peinture de la brique est un élément d'origine, utiliser de la peinture ou de la teinture qui permet à la brique de respirer.
79. Ne pas favoriser l'application de peinture ou de traitements sur les couvertures en tôle ou en ardoise, incluant les fausses mansardes, afin de préserver leur fini et leur

teinte d'origine. Si les toitures doivent être peintes ou traitées, favoriser un fini et une couleur se rapprochant de ceux de la couverture d'origine.

L'isolation

80. Favoriser des méthodes d'isolation ayant un effet limité sur l'apparence extérieure du bâtiment.

L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT

81. Viser la compatibilité de l'agrandissement avec le bâtiment existant en tenant compte de l'implantation, du volume et du traitement architectural.
82. Favoriser un agrandissement ayant un effet restreint sur la lecture du volume original du bâtiment existant.
83. Ne pas favoriser un agrandissement ayant un effet négatif sur le cadre naturel et les qualités visuelles.
84. Ne pas favoriser les agrandissements souterrains.
85. Ne pas favoriser les agrandissements de grandes dimensions des bâtiments existants dans les parcs et les bois.

L'implantation

86. Favoriser le respect du relief du terrain, et éviter notamment de dégager excessivement les fondations et de créer des remblais et des déblais qui modifieraient la relation entre le bâtiment et son terrain ou qui ne s'harmoniseraient pas avec les terrains voisins. Il est préférable d'asseoir l'agrandissement au sol plutôt que de le remblayer pour dissimuler un surhaussement accentué.
87. Favoriser une implantation de l'agrandissement qui ne présente pas d'effet négatif sur les bâtiments voisins.

Le volume

88. Favoriser un agrandissement qui respecte la symétrie et la hiérarchie des volumes du bâtiment.
89. Favoriser une harmonisation de l'agrandissement avec le volume du bâtiment existant afin d'éviter la complexification du volume.

Le traitement architectural

90. Favoriser la compatibilité des composantes de l'agrandissement avec celles du bâtiment existant afin d'assurer une cohérence visuelle.
91. Favoriser une expression architecturale contemporaine de qualité permettant de lire l'époque de construction de l'agrandissement.
92. Favoriser le respect des principales lignes de composition du bâtiment, notamment les niveaux de plancher.
93. L'agrandissement devrait avoir un effet limité sur les caractéristiques architecturales du bâtiment principal.
94. Pour les équipements mécaniques situés sur la toiture, favoriser leur installation à des endroits non visibles à partir de la voie publique ou des principaux points d'observation ou encore l'installation d'écrans architecturaux compatibles avec le bâtiment.

LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS

95. Si de nouvelles constructions sont nécessaires, favoriser leur localisation dans des emplacements moins significatifs du site patrimonial. Ces constructions devraient contribuer de manière positive à l'amélioration du site patrimonial.
96. Favoriser une nouvelle construction s'inspirant des caractéristiques patrimoniales du milieu d'insertion, sans imiter les bâtiments existants, de manière à affirmer son époque de construction.
97. Favoriser une nouvelle construction qui s'insère dans la continuité générale de l'alignement et de la hauteur des bâtiments existants pour maintenir un front urbain cohérent.
98. Promouvoir l'excellence de la conception et de la réalisation afin d'assurer un apport contemporain de qualité aux réalisations passées.
99. Favoriser le recyclage des bâtiments religieux et institutionnels plutôt que leur remplacement par de nouvelles constructions.
100. Ne pas favoriser une nouvelle construction ayant un effet négatif sur le cadre naturel et les qualités visuelles.
101. Ne pas favoriser la construction dans les parcs et les bois, à l'exception de bâtiments de service.

L'implantation

102. Favoriser le respect du relief du terrain, et éviter notamment de dégager excessivement les fondations et de créer des remblais et des déblais qui modifieraient le niveau du sol existant. Il est préférable d'asseoir le nouveau bâtiment au sol plutôt que de le remblayer pour dissimuler un surhaussement accentué.
103. Favoriser une implantation du bâtiment comparable à celle des bâtiments patrimoniaux du milieu d'insertion, en respectant l'alignement de la marge avant ainsi que les marges latérales.
104. Favoriser une nouvelle construction ayant un coefficient d'emprise au sol comparable à celui du milieu d'insertion.

Le volume

105. Favoriser un volume équivalent à celui des bâtiments patrimoniaux du milieu d'insertion de la nouvelle construction.
106. Favoriser une hauteur du bâtiment qui ne dépasse pas celle de la moyenne des bâtiments patrimoniaux du milieu d'insertion.
107. Favoriser l'utilisation de plans simples, dont des plans carrés ou rectangulaires.
108. Favoriser l'utilisation de types de toiture aux formes simples.

Le traitement architectural

109. Favoriser des caractéristiques architecturales compatibles avec celles des bâtiments patrimoniaux du milieu d'insertion en ce qui concerne notamment le parement, les ouvertures, les éléments en saillie et l'ornementation.
110. Favoriser les bâtiments qui n'ont pas de parements en vinyle, en pierre reconstituée, en brique de béton ou de calcite, en brique sans mortier, en

composante à base de plastique imitant la maçonnerie, en tôle peinte ou profilée en usine, en aluminium émaillé.

111. Pour les équipements mécaniques situés sur la toiture, favoriser leur installation à des endroits non visibles à partir de la voie publique ou des principaux points d'observation ou encore l'installation d'écrans architecturaux compatibles avec le bâtiment.

LES QUALITÉS VISUELLES

Orientations générales

112. Protéger la visibilité du mont Royal, principal point de repère du site patrimonial et belvédère naturel de Montréal.
113. Protéger les caractéristiques des qualités visuelles du site patrimonial, car elles contribuent notamment au caractère pittoresque et paysager du territoire.
114. Protéger les qualités visuelles résultant des aménagements réalisés par les concepteurs marquants dans l'histoire du site patrimonial, notamment Olmsted et Todd.
115. Favoriser un éclairage nocturne discret afin de préserver la distinction entre le milieu urbain lumineux et la masse sombre de la montagne.
116. Assurer la compatibilité de l'affichage avec le caractère historique et naturel du site patrimonial.

Orientations particulières

117. Favoriser la protection des points d'observation et de leurs accès²¹.
118. Favoriser la mise en place d'aménagements permettant d'apprécier les percées visuelles et les panoramas ainsi que les points de repère.
119. Favoriser l'entretien des belvédères afin d'y maintenir les percées visuelles et les panoramas.
120. Favoriser la conservation des percées visuelles et des panoramas qui s'ouvrent, notamment, sur les sommets boisés, sur les escarpements, sur les affleurements rocheux, sur les vallons, sur l'entre-monts et sur ses flancs.
121. Privilégier des projets de construction, d'agrandissement ou d'aménagement n'obstruant pas les percées visuelles et les panoramas et ne mettant pas en péril la lisibilité des points de repère naturels et bâtis du site patrimonial, dont les trois sommets, la basilique de l'Oratoire-Saint-Joseph, la croix lumineuse du mont Royal et la tour du pavillon Roger-Gaudry de l'Université de Montréal.
122. Favoriser un traitement soigné des toits des bâtiments, incluant l'équipement mécanique et les antennes, car ils sont visibles depuis plusieurs points d'observation et participent aux qualités visuelles du site patrimonial.

21. L'accès aux points d'observation concerne le domaine public. Pour les points d'observation des espaces semi-publics, il importe de respecter les conditions d'accès mises en place par les propriétaires.

123. Pour les antennes de télécommunication, favoriser leur installation de manière à minimiser leur effet visuel sur la masse boisée de la montagne et sur les qualités visuelles.
124. Pour les bâtiments résidentiels et institutionnels, ne pas favoriser l'éclairage nocturne systématique. Favoriser plutôt un éclairage parcimonieux des bâtiments significatifs.

L'AFFICHAGE

125. Privilégier un affichage dont la localisation, la forme, les matériaux, les dimensions et les couleurs sont compatibles avec le type, l'âge et l'architecture du bâtiment auquel il se rapporte.
126. Privilégier un affichage ayant le moins d'effet possible sur le cadre naturel, notamment en limitant le recours aux panneaux lumineux et électroniques.
127. Privilégier un affichage ne masquant pas les caractéristiques des bâtiments et n'obstruant pas une vue sur un point de repère, une percée visuelle ou un panorama significatif.
128. Utiliser un affichage de qualité et d'apparence soignée pour l'ensemble de l'enseigne, y compris sa structure de support, le graphisme et le lettrage.
129. Utiliser un support de qualité s'harmonisant avec l'enseigne et l'architecture du bâtiment.
130. Les enseignes à plat sur le bâtiment ne devraient pas être apposées plus haut que le rez-de-chaussée.
131. Lorsque plusieurs enseignes sont nécessaires pour un bâtiment, favoriser une harmonisation des enseignes.
132. Favoriser la fixation des enseignes sur bâtiment dans les joints de maçonnerie plutôt que dans la pierre ou la brique.
133. Pour l'affichage temporaire, notamment les banderoles, favoriser une installation ne masquant pas les détails architecturaux significatifs et n'altérant pas le bâtiment sur lequel il est posé. Il pourrait être apposé plus haut que le rez-de-chaussée du bâtiment, mais ses dimensions ne devraient pas représenter une proportion significative de celui-ci.

LE PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE

Orientations générales

134. Protéger le patrimoine archéologique en favorisant une approche d'archéologie préventive.
135. Privilégier l'intégration de la variable archéologique dès la phase de planification d'un projet nécessitant des travaux d'excavation. Cette prise en compte devrait favoriser une stratégie d'intervention limitant l'effet des travaux d'excavation sur le patrimoine archéologique.
136. Planifier la plantation d'arbres en tenant compte du patrimoine archéologique.
137. Pour les travaux d'aménagement paysager dans les sites archéologiques et dans les zones à potentiel archéologique, privilégier notamment l'utilisation de

plantes et d'arbustes non invasifs pourvus d'un système racinaire non intrusif (qui se développe à faible profondeur) ou encore l'usage de remblais pour protéger les ressources archéologiques en place.

138. Favoriser la conservation du patrimoine archéologique *in situ*.

Orientations particulières

LES EXCAVATIONS DANS LES SITES INSCRITS À L'INVENTAIRE DES SITES ARCHÉOLOGIQUES DU QUÉBEC

139. Favoriser la réalisation de travaux d'excavation à l'extérieur des sites inscrits à l'Inventaire des sites archéologiques du Québec.
140. Si l'excavation doit être faite, limiter son étendue de manière à minimiser les perturbations du sol et privilégier des interventions archéologiques préalables aux travaux d'excavation afin de maximiser les résultats de recherche.
141. Favoriser l'excavation dans les portions moins intègres ou représentatives du site archéologique.
142. Lors d'une excavation, limiter les interventions archéologiques aux espaces affectés par les travaux et privilégier une stratégie d'intervention adaptée aux contextes archéologiques et à la nature des excavations à réaliser.

LES EXCAVATIONS DANS LES SECTEURS POSSÉDANT UN POTENTIEL ARCHÉOLOGIQUE

143. Favoriser une intervention archéologique préalable aux travaux d'excavation.
144. Adapter l'intervention archéologique au potentiel de découverte archéologique, à l'importance de ce potentiel et à la nature des excavations à réaliser.

LA MISE EN VALEUR

Orientations générales

145. Favoriser les projets mettant en valeur l'histoire et la nature du site patrimonial, en respectant les valeurs et les caractéristiques des unités de paysage auxquelles ils se rapportent.
146. Favoriser la réduction des infrastructures souterraines et celles destinées aux véhicules.

Orientations particulières

147. Favoriser une planification globale et inclusive des interventions de mise en valeur à l'échelle du site patrimonial.
148. Favoriser les aménagements améliorant l'accès au parc du Mont-Royal, que ce soit à partir des voies publiques ou à partir des propriétés institutionnelles.
149. Favoriser la mise en valeur des points d'observation et des points de repère.
150. Favoriser la mise en valeur et la consolidation du réseau des espaces verts publics et semi-publics.

151. Favoriser le transport actif, notamment en privilégiant une cohérence et une continuité des aménagements publics.
152. Favoriser la mise en valeur des éléments naturels du mont Royal, tels que les parois, les affleurements rocheux et les éléments hydrographiques ainsi que leurs traces anciennes, de même que les milieux naturels principalement situés dans l'entre-monts.
153. Privilégier un mobilier urbain, comme des lampadaires, des bancs et des poubelles, ainsi qu'une signalisation uniforme, qui sont compatibles avec le contexte patrimonial.
154. Privilégier des installations temporaires pour la tenue d'activités, notamment sportives, qui s'intègrent harmonieusement au cadre naturel et qui n'affectent pas les caractéristiques du site patrimonial.
155. Favoriser la mise en valeur du patrimoine archéologique dans les projets d'aménagement. Cette mise en valeur pourrait prendre des formes variées comme le rappel de la présence de vestiges importants par le marquage au sol, l'intégration des vestiges dans des projets immobiliers ou encore l'installation de panneaux d'interprétation.

ORIENTATIONS PARTICULIÈRES S'APPLIQUANT À CERTAINS SECTEURS (UNITÉS DE PAYSAGE)

Orientations générales

156. Protéger la lecture d'ensemble du mont Royal, une montagne boisée émergeant d'un milieu densément construit.
157. Préserver les caractéristiques historiques et naturelles des unités de paysage en maintenant leurs distinctions.

Orientations particulières

158. Favoriser la conservation des parcs et des espaces verts.
159. Favoriser la préservation d'une lecture d'ensemble des grandes parcelles institutionnelles avec leurs caractéristiques architecturales, paysagères et monumentales.
160. Privilégier des aménagements de qualité pour les espaces publics, semi-publics et privés.
161. Concevoir des aménagements paysagers qui s'inspirent des caractéristiques patrimoniales du milieu d'insertion et qui sont respectueux des aménagements d'intérêt en place.
162. Favoriser la présence d'aménagements paysagers sobres le long des composantes du réseau viaire.
163. Favoriser des aménagements atténuant l'effet visuel des stationnements, notamment sur le domaine public, semi-public et privé.
164. Minimiser l'effet visuel du mobilier d'utilité publique comme les boîtiers techniques et les installations de gaz naturel, notamment par le choix de leur emplacement et par des aménagements.

165. Favoriser la limitation de l'imperméabilisation des surfaces afin de préserver le caractère naturel du site patrimonial.

LE FLANC SUD

166. Dans le parc du Mont-Royal, favoriser le respect de la planification originale d'Olmsted et du caractère distinct des huit secteurs du parc (côte Placide, piémont, pente rocheuse, escarpement, serpent, fougère, clairière, sommet)²².
167. Dans le parc du Mont-Royal, favoriser la conservation du tracé sinueux et étroit du chemin Olmsted, qui témoigne du plan d'aménagement original, ainsi que des autres parcours s'inspirant de cette planification.
168. Favoriser le maintien de l'aménagement de l'Université McGill, caractérisé notamment par une implantation de pavillons regroupés autour d'un espace gazonné et terminé par un pavillon principal, pourvu d'aménagements paysagers ornementaux.
169. Favoriser le maintien de l'aménagement de l'hôpital Royal Victoria, caractérisé par son aspect pittoresque exprimé par une architecture s'inspirant de différents styles du passé, par l'escarpement boisé en arrière-plan et par les espaces libres entre les bâtiments.
170. Dans le secteur du Mille carré, favoriser le maintien de témoins de l'organisation pavillonnaire propre aux villas du XIX^e siècle, dont les dépendances, ainsi que de leur aménagement paysager, dont les arbres ornementaux sur gazon, les sentiers, les murs, les murets, les escaliers et les terrasses.
171. Privilégier le maintien du couvert végétal en continu le long des principales voies du secteur, dont le chemin de la Côte-des-Neiges, l'avenue des Pins Ouest, l'avenue Cedar et l'avenue du Docteur-Penfield.
172. Favoriser le maintien de l'orientation dominante nord-sud et du tracé rectiligne du réseau viaire, issu du système parcellaire ancien, au sud de l'avenue des Pins Ouest.
173. Favoriser la conservation et le renforcement de la lisibilité du parcellaire suivant une orientation est-ouest.

LE FLANC EST

174. Dans le parc du Mont-Royal, favoriser le respect de la planification originale d'Olmsted et du caractère distinct des huit secteurs du parc (côte Placide, piémont, pente rocheuse, escarpement, serpent, fougère, clairière, sommet)²³.

22. Le parc du Mont-Royal est compris, en grande partie, dans l'unité de paysage de l'entre-monts. Il touche néanmoins le territoire du flanc sud et du flanc est. La plupart des orientations concernant le parc du Mont-Royal se trouvent dans la section portant sur l'entre-monts. Or, certaines orientations sont répétées dans les sections portant sur le flanc sud et le flanc est lorsque cela est pertinent.

23. Le parc du Mont-Royal est compris, en grande partie, dans l'unité de paysage de l'entre-monts. Il touche néanmoins le territoire du flanc sud et du flanc est. La plupart des orientations concernant le parc du Mont-Royal se trouvent dans la section portant sur l'entre-monts. Or, certaines orientations sont répétées dans les sections portant sur le flanc sud et le flanc est lorsque cela est pertinent.

175. Dans le parc du Mont-Royal, favoriser la conservation du tracé sinueux et étroit du chemin Olmsted, qui témoigne du plan d'aménagement original, ainsi que des autres parcours s'inspirant de cette planification.
176. Favoriser des aménagements assurant une cohérence paysagère entre le secteur de la côte Placide du parc du Mont-Royal et le parc Jeanne-Mance.
177. Favoriser une harmonisation des équipements sportifs et du mobilier urbain du parc Jeanne-Mance avec le caractère historique et naturel du flanc est du site patrimonial du Mont-Royal.
178. Favoriser l'aménagement d'accès pour le transport actif au parc du Mont-Royal.
179. Favoriser l'aménagement de la voie Camillien-Houde en harmonie avec le caractère naturel du mont Royal.
180. Favoriser la conservation de la prédominance visuelle du couvert végétal et de l'escarpement abrupt accentuant l'effet de montagne et le profil du mont Royal.
181. Favoriser le maintien de la lecture de l'ensemble de la propriété historique des Religieuses hospitalières de Saint-Joseph, formée de l'hôtel-Dieu, du monastère, de la chapelle, des jardins et du mur de pierres.
182. Favoriser le maintien de la percée visuelle vers le monument de Sir George-Étienne Cartier depuis la rue Rachel Ouest.
183. Privilégier le maintien des parcours de faible pente suivant une trame viaire orthogonale qui témoignent de la topographie du secteur.
184. Favoriser la conservation et le renforcement de la lisibilité du parcellaire suivant une orientation est-ouest.

LE FLANC NORD

185. Favoriser le maintien de la prédominance visuelle du pavillon Roger-Gaudry et de sa tour, principal point de repère du campus de l'Université de Montréal et de l'unité de paysage.
186. Favoriser la mise en valeur du sommet d'Outremont et son accès à partir des voies publiques et des propriétés institutionnelles.
187. Privilégier la préservation des chemins et sentiers aménagés qui relient les édifices et les espaces verts du secteur.
188. En façade des bâtiments institutionnels, favoriser des aménagements paysagers sobres.
189. Favoriser le maintien de l'orientation dominante est-ouest et du tracé rectiligne du réseau viaire, notamment le boulevard Édouard-Montpetit, le chemin Queen-Mary, l'avenue Louis-Colin et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, qui témoignent de l'orientation ancienne des terres situées de part et d'autre du chemin de la Côte-des-Neiges.
190. Favoriser la conservation et le renforcement de la lisibilité du parcellaire suivant une orientation nord-sud.

LE FLANC NORD-OUEST

- 191. Favoriser le maintien de la prédominance visuelle du dôme de la basilique du sanctuaire de l'Oratoire-Saint-Joseph-du-Mont-Royal, principal point de repère de l'unité de paysage.
- 192. Favoriser la préservation des aménagements paysagers du sanctuaire de l'Oratoire-Saint-Joseph-du-Mont-Royal, tels que son chemin de croix et ses parterres symétriques.
- 193. Favoriser la conservation de la succession de reliefs plats et accidentés du sanctuaire de l'Oratoire-Saint-Joseph-du-Mont-Royal.
- 194. Favoriser la conservation et le renforcement de la lisibilité du parcellaire suivant une orientation nord-sud.

LE FLANC SUD-OUEST

- 195. Favoriser la conservation du sommet boisé de Westmount, notamment le bois Summit.
- 196. Favoriser la préservation des parcours sinueux, pentus et courts du réseau viaire public.

L'ENTRE-MONTS

- 197. Dans le parc du Mont-Royal, favoriser le respect de la planification originale d'Olmsted et du caractère distinct des huit secteurs du parc (côte Placide, piémont, pente rocheuse, escarpement, serpentif, fougeraie, clairière, sommet).
- 198. Dans le parc du Mont-Royal, favoriser la conservation du tracé sinueux et étroit du chemin Olmsted, qui témoigne du plan d'aménagement original, ainsi que des autres parcours s'inspirant de cette planification.
- 199. Dans le parc du Mont-Royal, minimiser la minéralisation, dont les abords de la maison Smith, notamment en limitant les espaces de stationnement.
- 200. Favoriser le maintien d'une distinction entre les différents secteurs des cimetières, notamment caractérisés par des allées d'arbres, des espaces gazonnés ainsi que des secteurs accueillant des monuments religieux et commémoratifs.
- 201. Dans le cimetière de Notre-Dame-des-Neiges, favoriser la conservation des chemins et sentiers bordés d'arbres situés au cœur du cimetière et qui sont issus des plus anciens développements.
- 202. Dans le cimetière Mont-Royal, favoriser la conservation des sentiers et chemins sinueux et pittoresques qui relient entre eux les îlots de verdure de forme irrégulière.
- 203. Dans le cimetière Shaar Hashomayim, favoriser la conservation de la grille orthogonale et de l'étroitesse des sentiers.
- 204. Favoriser l'aménagement du chemin Remembrance et de la voie Camillien-Houde en harmonie avec le caractère naturel du mont Royal.

205. Favoriser la mise en relation et la continuité des sentiers et des cheminements secondaires afin de permettre la découverte des richesses naturelles et culturelles de l'entre-monts.
206. Favoriser des aménagements atténuant l'effet visuel des infrastructures destinées aux véhicules.
207. Favoriser la conservation du sommet boisé de Westmount, notamment le bois Summit.
208. Favoriser la préservation des parcours sinueux, pentus et courts.

TABLEAU RÉSUMÉ DES DONNÉES RELATIVES AUX SITES ARCHÉOLOGIQUES

Code Borden	Nom du site	Identité culturelle / Datation	Nature des travaux
BiFj-80	Parc Percy-Walters	Euroquébécois 1800-1899 Euroquébécois 1900-1950	Sondage Évaluation Inspection visuelle Surveillance
BiFj-81	Oratoire Saint-Joseph-du-Mont-Royal	Euroquébécois 1800-1899	Sondage Fouille Surveillance
BiFj-88	Chemin Queen-Mary	Amérindien préhistorique Sylvicole supérieur tardif (650 à 450 ans avant aujourd'hui)	Collecte Sondage Fouille
BiFj-92	Cimetière de Notre-Dame-des-Neiges	Euroquébécois indéterminé Euroquébécois 1800-1899 Euroquébécois 1900-1950	Sondage
BiFj-93	Cimetière de Notre-Dame-des-Neiges	Amérindien préhistorique Sylvicole moyen ancien (2 400 à 1 500 ans avant aujourd'hui) Amérindien préhistorique Sylvicole supérieur tardif (650 à 450 ans avant aujourd'hui)	Sondage Fouille
BiFj-94	Cimetière de Notre-Dame-des-Neiges	Euroquébécois 1800-1899 Euroquébécois 1900-1950	Sondage
BjFj-97	Carrière préhistorique du parc du Mont-Royal	Amérindien préhistorique indéterminé (12 000 à 450 ans avant aujourd'hui) Amérindien préhistorique Sylvicole supérieur (1 000 à 450 ans avant aujourd'hui) Euroquébécois 1800-1899 Euroquébécois 1900-1950	Sondage Inspection visuelle Évaluation
BjFj-117	Funiculaire du parc du Mont-Royal	Euroquébécois indéterminé Euroquébécois 1800-1899 Euroquébécois 1900-1950	Inspection visuelle Évaluation
BjFj-130	Maison Louis-Joseph-Lamontagne	Euroquébécois indéterminé Euroquébécois 1800-1899 Euroquébécois 1900-1950	Sondage
BjFj-134	Benjamin-Hall	Amérindien préhistorique Sylvicole supérieur (1 000 à 450 ans avant aujourd'hui) Amérindien préhistorique Sylvicole supérieur tardif (650 à 450 ans avant aujourd'hui) Euroquébécois 1800-1899	Fouille Sondage
BjFj-157	Parc du Mont-Royal (monument de McTavish)	Euroquébécois 1800-1899 Euroquébécois 1900-1950	Sondage Relevé 3D
BjFj-158	Parc du Mont-Royal (ancien réservoir du Haut-Niveau)	Euroquébécois 1800-1899 Euroquébécois 1900-1950	Inspection visuelle Évaluation Relevé 3D

GLOSSAIRE

Cadre bâti

Le cadre bâti regroupe tout bâtiment principal ou secondaire pouvant abriter des hommes, des animaux ou des objets, de même que les activités qui s'y rattachent. Ces activités, qui peuvent être de nature diverse, notamment agricole, résidentielle, commerciale, industrielle ou institutionnelle, ont une influence directe sur le type bâti et sur son implantation, son volume et son traitement architectural.

Cadre naturel

Le cadre naturel d'un lieu rassemble les éléments et les phénomènes physiques qui le composent. Il est notamment constitué de caractéristiques topographiques, géologiques, hydrographiques ou végétales qui définissent le territoire.

Élément en saillie

Un élément en saillie est une partie d'un bâtiment qui est en relief par rapport au mur, tel qu'un balcon, une galerie, un porche, une cheminée et une véranda. Le volume annexe n'est pas une saillie.

Milieu d'insertion

Le milieu d'insertion correspond à l'environnement immédiat d'un bâtiment, qu'il s'agisse d'un bâtiment principal ou d'un bâtiment secondaire.

Panorama

Le panorama est la vue d'une large portion de l'environnement. Il offre une vision plus globale que la percée visuelle.

Parcours directeur

Le parcours directeur (parcours mère ou parcours fondateur) est une voie de circulation qui relie les premiers lieux d'occupation d'un territoire. Il est habituellement parmi les plus anciennes voies de circulation du site patrimonial. Le parcours directeur joue parfois le rôle de parcours d'implantation.

Parcours d'implantation

Le parcours d'implantation, par rapport au parcours directeur, est une voie de circulation aménagée spécifiquement pour accueillir des lotissements. Habituellement rectiligne, cette voie est bordée de parcelles qui sont réparties de part et d'autre et destinées à accueillir des maisons individuelles.

Parcours de raccordement

Le parcours de raccordement est une voie de circulation qui relie deux autres voies comme des parcours directeurs et des parcours d'implantation. Ses parois sont généralement peu construites, car ce type de parcours n'est pas destiné à l'implantation de bâtiments.

Parcours de restructuration

Le parcours de restructuration est une voie de circulation qui marque une percée à travers le tissu urbain plus ancien.

Patrimoine archéologique

Le patrimoine archéologique est l'ensemble des biens et des sites archéologiques qui témoignent de l'occupation humaine préhistorique ou historique du territoire.

Percée visuelle

Une percée visuelle est une vue cadrée par des éléments naturels ou bâtis.

Plan de conservation

Le plan de conservation est un document dans lequel le ministre de la Culture et des Communications présente ses orientations en vue de la préservation, de la réhabilitation et, le cas échéant, de la mise en valeur d'un immeuble patrimonial classé ou d'un site patrimonial classé ou déclaré en fonction de sa valeur patrimoniale et de ses éléments caractéristiques.

Point d'observation

Le point d'observation est un endroit d'où l'on jouit d'une vue intéressante.

Potentiel archéologique

Par rapport au patrimoine archéologique connu, le potentiel archéologique représente ce qui pourrait être découvert.

Qualité visuelle

Les qualités visuelles du site patrimonial résultent de l'interrelation de facteurs naturels et humains. Elles comprennent notamment les points d'observation, les percées visuelles et les panoramas ainsi que les points de repère.

Réseau viaire

Le réseau viaire correspond au système des voies et des espaces libres permettant la circulation ainsi que leurs aires de stationnement. Le réseau viaire se compose de différents types de parcours, dont le parcours directeur (parcours mère ou fondateur), le parcours d'implantation, le parcours de raccordement et le parcours de restructuration.

Site patrimonial déclaré

Au sens de la Loi sur le patrimoine culturel, un site patrimonial déclaré par le gouvernement est un territoire qui présente un intérêt pour sa valeur archéologique, architecturale, artistique, emblématique, ethnologique, historique, identitaire, paysagère, scientifique, technologique ou urbanistique. Les arrondissements historiques et les arrondissements naturels déclarés avant le 19 octobre 2012 deviennent des sites patrimoniaux déclarés suivant la Loi sur le patrimoine culturel (art. 245).

Surhaussement

Le surhaussement est l'augmentation de la hauteur ou du niveau usuel d'un bâtiment, notamment par l'ajout d'un étage.

Système parcellaire

Le système parcellaire résulte du découpage du territoire, généralement par lotissement. Les lots, qui peuvent aussi être désignés sous le terme de propriétés foncières, d'unités foncières ou de parcelles, se caractérisent notamment par leurs dimensions, leurs proportions et leur orientation.

Traitement architectural

Le traitement architectural désigne l'habillage d'un bâtiment. Il correspond au parement, à la couverture, aux ouvertures et à l'ornementation.

Unité de paysage

Les unités de paysage sont des portions de territoire caractérisées par une organisation récurrente des composantes naturelles (cadre naturel) et humanisées (réseau viaire, système parcellaire, cadre bâti) qui lui sont propres.

Valeur patrimoniale

Une valeur patrimoniale est un motif qui explique la déclaration d'un site patrimonial. Les valeurs peuvent être de nature variée. Au sens de la Loi sur le patrimoine culturel, il est possible de déclarer un site patrimonial pour les valeurs suivantes :

- archéologique (immeuble, objet ou site patrimonial) : par exemple, un site présentant des traces d'occupation préhistorique ou du passage d'une population, les vestiges d'un bâtiment important aujourd'hui détruit, un artefact, etc.
- architecturale (immeuble ou site patrimonial) : par exemple, un immeuble représentatif d'une fonction (une gare de train, une caserne de pompiers) ou d'un style architectural particulier (une église néogothique, une banque d'inspiration Beaux-Arts), un site présentant une concentration de bâtiments de la même époque ou du même type architectural, etc.
- artistique (document, immeuble, objet ou site patrimonial) : par exemple, une pièce d'orfèvrerie ancienne, une église dont le décor intérieur a été sculpté par un artisan de renom, les plans d'un architecte, un site présentant une grande concentration d'œuvres sculptées, etc.
- emblématique (document, immeuble, objet ou site patrimonial) : par exemple, un immeuble ou un lieu devenu l'image de marque de la municipalité, une charte municipale, un objet symbolique pour une communauté, etc.
- ethnologique (document, immeuble, objet ou site patrimonial) : par exemple, un lieu de rencontre ou un lieu où sont pratiquées des activités traditionnelles, un objet fabriqué de manière artisanale et témoignant d'un savoir-faire particulier, un journal personnel illustrant un mode de vie particulier, etc.
- historique (document, immeuble, objet ou site patrimonial) : par exemple, un lieu associé à un événement marquant de l'histoire locale, la maison du premier maire ou d'une figure historique importante, les registres civils, etc.
- identitaire (site patrimonial) : par exemple, le lieu de fondation d'une ville, un site contribuant au sentiment d'appartenance de la communauté, etc.
- paysagère (immeuble ou site patrimonial) : par exemple, un jardin ou un verger ancien, un cimetière présentant un aménagement caractéristique d'une époque particulière, une érablière, un parc public, etc.
- scientifique (document, immeuble, objet ou site patrimonial) : par exemple, une collection d'objets ayant servi à l'enseignement des sciences, un herbier, une ferme expérimentale, un lieu où se sont tenues des recherches scientifiques, etc.
- technologique (document, immeuble, objet ou site patrimonial) : par exemple, un moulin ayant conservé ses mécanismes, une église construite avec des matériaux

novateurs pour l'époque, un site industriel, une machine à vapeur, les plans d'un pont construit selon une technique particulière, etc.

- urbanistique (site patrimonial) : par exemple, un quartier ou un campus aménagé selon un plan particulier, un site témoignant d'un aménagement spontané, etc.

Volume

Le volume renvoie à la forme d'un bâtiment. Il se définit par trois éléments principaux : le plan, l'élévation et la forme du toit.

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Page couverture :

Vue aérienne du mont Royal,

© Air Imex 2007.

Page « Introduction » :

Cimetière de Notre-Dame-des-Neiges,

© Air Imex 2007.

Page « Survol » :

Vue aérienne du mont Royal,

© Air Imex 2006.

Page « Présentation » :

Vue aérienne du mont Royal,

© Air Imex 2006.

Page « Orientations » :

Cimetières,

© Air Imex 2007.

Figure 1 :

Limite du site patrimonial du Mont-Royal,

Guy Mongrain 2018, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 2 :

La terra de Hochelaga nella Nova Francia / Giovanni Battista Ramusio – 1556,

Bibliothèque et Archives Canada – Domaine public, n° d'acc. R9266-3417, n° MIKAN 3022479.

Figure 3 :

Carte de l'Isle de Montréal et de ses environs [détail] / Jacques Nicolas Bellin et Guillaume Dheulland – 1744,

© Bibliothèque et Archives nationales du Québec, collection numérique, G 3452 M65 1744 B4 CAR.

Figure 4 :

Plan d'une partie de l'isle de Montréal levé en 1778 par Mre Péladau [détail] / dessin d'Albert Forest – 24 octobre 1929,

Ville de Montréal, Section des Archives – Creative Commons (by-nc-sa), CA M001 VM066-2-P008.

Figure 5 :

« Burnside », résidence de feu James McGill, Montréal, QC, 1842, gravure de John H. McNaughton / Wm. Notman & Son – 1925,

Musée McCord – Creative Commons (by-nc-nd), VIEW-23486.

<http://www.mccord-museum.qc.ca/fr/collection/artefacts/VIEW-23486?Lang=2&accessnumber=VIEW-23486>

Figure 6 :

Résidence de L. H. Gault, « Braehead », rue McTavish à l'angle de l'avenue des Pins, Montréal, QC – vers 1890,

Musée McCord – Creatives Communs (by-nc-nd), MP-0000.2345.10.

<http://www.mccord-museum.qc.ca/fr/collection/artefacts/MP-0000.2345.10>

« Ravenscrag », résidence de Hugh Montagu Allan, Montréal, QC / Wm. Notman & Son – 1901,

Musée McCord – Creatives Communs (by-nc-nd), VIEW-4867.

<http://www.mccord-museum.qc.ca/fr/collection/artefacts/VIEW-4867>

Figure 7 :

Vue de Montréal depuis « Ravenscrag » montrant le campus de McGill et le réservoir, QC [montage] / James Inglis – 1869,

Musée McCord – Creatives Communs (by-nc-nd), MP-0000.194.4, MP-0000.194.5 et MP-0000.194.6.

<http://www.mccord-museum.qc.ca/fr/collection/artefacts/MP-0000.194.4>

<http://www.mccord-museum.qc.ca/fr/collection/artefacts/MP-0000.194.5>

<http://www.mccord-museum.qc.ca/fr/collection/artefacts/MP-0000.194.6>

Figure 8 :

McGill College, rue Sherbrooke, Montréal, QC / William Notman – vers 1859,

Musée McCord – Creatives Communs (by-nc-nd), N-0000.193.10.1.

<http://www.mccord-museum.qc.ca/fr/collection/artefacts/N-0000.193.10.1>

Figure 9 :

Hôpital Hôtel-Dieu, Montréal, QC – vers 1865,

Musée McCord – Creatives Communs (by-nc-nd), MP-0000.1764.2,

<http://www.mccord-museum.qc.ca/fr/collection/artefacts/MP-0000.1764.2>

Figure 10 :

Cimetière Mont-Royal, Montréal, QC / Wm. Notman & Son – vers 1895,

Musée McCord – Creatives Communs (by-nc-nd), VIEW-2556.

<http://www.mccord-museum.qc.ca/fr/collection/artefacts/VIEW-2556>

Figure 11 :

Entrée du cimetière catholique de Côte-des-Neiges, Montréal, Qc / Alfred Walter Roper – 1897,

Musée McCord – Creatives Communs (by-nc-nd), MP-1977.76.23.

<http://collections.musee-mccord.qc.ca/fr/collection/artefacts/MP-1977.76.23>.

Figure 12 :

Glissade en toboggan, au Mont-Royal, Montréal / William Henry Edward Napier – vers 1860-1870,

Bibliothèque et Archives Canada – Domaine public, n° d'acc. 1974-51-11, n° MIKAN 2897737.

Figure 13 :

Atlas of the city and island of Montreal, including the counties of Jacques Cartier and Hochelaga, plan of Mont Royal park / H.W. Hopkins – 1879,

© Bibliothèque et Archives nationales du Québec, collection numérique, G 1144 M65G475 H6 1879 CAR, planches 66-67.

Figure 14 :

Le funiculaire du mont Royal – vers 1900,

Musée McCord – Creatives Communs (by-nc-nd), M2006.14.46.128.

<http://www.mccord-museum.qc.ca/fr/collection/artefacts/M2006.14.46.128>

Figure 15 :

La terrasse du belvédère, parc du Mont-Royal, Montréal, QC – vers 1910,

Musée McCord – Creatives Communs (by-nc-nd), MP-0000.1750.8.6.

<http://www.mccord-museum.qc.ca/fr/collection/artefacts/MP-0000.1750.8.6>

Figure 16 :

Hôpital Royal Victoria, avenue des Pins, Montréal, QC / Wm. Notman & Son – vers 1918,

Musée McCord – Creatives Communs (by-nc-nd), VIEW-6210.

<http://collections.musee-mccord.qc.ca/fr/collection/artefacts/VIEW-6210>

Figure 17 :

Ville de Montréal, quartier Mont-Royal [oratoire Saint-Joseph],

© Bibliothèque et Archives nationales du Québec, P547,S1,SS1,SSS1,D2-25,P0836.

Figure 18 :

Montreal Tramway, Tunnel on Mont-Royal, View of Jacques-Cartier Bridge / Hayward Studios

Bibliothèque et Archives Canada – Domaine public, n° MIKAN 3553208.

Figure 19 :

Ville de Montréal, quartier Mont-Royal [Université de Montréal],

© Bibliothèque et Archives nationales du Québec, P547,S1,SS1,SSS1,D2-25, P0555.

Figure 20 :

Carte du cadre naturel et des unités de paysage,

Guy Mongrain 2016, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 21 :

Vue des trois sommets du mont Royal,

© Air Imex 2015.

Figure 22 :

Paroi révélée au sud de l'escalier Trafalgar,

Wendy Graham, © Ville de Montréal, Direction des grands parcs et du verdissement.

Figure 23 :

Le ruisseau Springgrove coule toujours dans le cimetière Mont-Royal,

© Daniel Chartier 2007.

Figure 24 :

Des résurgences glacées au bord du réservoir Bellingham,

© Daniel Chartier 2003.

Figure 25 :

Lac aux Castors,

© Air Imex 2015.

Figure 26 :

Vue de la cime. Chêne rouge. Parc du Mont-Royal,

Martin Gaudet 2014, © Ville de Montréal.

Figure 27 :

Carte du cadre naturel,

Guy Mongrain 2016, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 28 :

Les bois,

© Jean Landry 2012.

Figure 29 :

Les pelouses plantées,

© Jean Landry 2010.

Figure 30 :

Grande plaine du cimetière de Notre-Dame-des-Neiges,

© Jean Landry.

Figure 31 :

L'avenue de l'Esplanade avec alignement d'arbres,

© Jean Landry 2012.

Figure 32 :

Carte du réseau viaire,

Guy Mongrain 2016, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 33 :

Le chemin Olmsted dans le parc du Mont-Royal inauguré en 1876,

© Marc Cramer.

Figure 34 :

Oratoire Saint-Joseph,

Jonathan Cha 2014, © Ville de Montréal.

Figure 35 :

L'escalier menant au belvédère Kondiaronk et au chalet du Mont-Royal,

© Jean Landry 2008.

Figure 36 :

Les bois,

© Daniel Chartier.

Figure 37 :

Carte du système parcellaire,

Guy Mongrain 2016, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 38 :

Carte du cadre bâti,

Guy Mongrain 2016, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 39 :

Hôtel-Dieu de Montréal et Couvent des Religieuses hospitalières de Saint-Joseph,

© Alain Laforest 2011.

Figure 40 :

Hôpital Royal Victoria,

© Air Imex 2015.

Figure 41 :

Hôpital général de Montréal,

© Air Imex 2015.

Figure 42 :

Institut de pathologie et l'Institut et Hôpital neurologiques de Montréal,

© Alain Laforest 2011.

Figure 43 :

Pavillon des Arts

Sophie Thibault 2005, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 44 :

Sculpture de la reine Victoria,

Sophie Thibault 2005, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 45 :

Pavillon Roger-Gaudry,

© Air Imex 2015.

Figure 46 :

Pavillon Thérèse-Casgrain,

Nicolas Miquelon 2005, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 47 :

Collège Notre-Dame,

© Air Imex 2015.

Figure 48 :

Collège Jean-de-Brébeuf,

© Alain Laforest 2011.

Figure 49 :

Pavillon Morrice (ancien séminaire presbytérien),

© Alain Laforest 2011.

Figure 50 :

Pavillon Wilson (ancien séminaire wesleyen),

© Alain Laforest 2011.

Figure 51 :

Ancienne école d'Arcy-McGee,

Sophie Thibault 2005, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 52 :

Chapelle du Frère-André,

Nicolas Miquelon 2005, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 53 :

Maison mère de la congrégation des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie,

© Alain Laforest 2012.

Figure 54 :

Maison Albert-Furness (Trafalgar Lodge),

© Alain Laforest 2012.

Figure 55 :

Ravenscrag,

© Alain Laforest 2011.

Figure 56 :

Maisons bourgeoises du flanc sud :

Maison James-Ross,

© Alain Laforest 2012.

Maison Hosmer,

© Alain Laforest 2011.

Maison Mortimer-Barnett-Davis,

© Alain Laforest 2011.

Maison J.-K.-L.-Ross,

© Alain Laforest 2012.

Figure 57 :

1254, boulevard du Mont-Royal,

© Alain Laforest 2012.

Figure 58 :

3823-3841, rue Saint-Urbain,

© Alain Laforest 2012.

Figure 59 :

Appartements Travancore,

© Alain Laforest 2011.

Figure 60 :

Maison Charles-G.-Greenshields,

Jean-Frédéric L'Heureux 2016, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 61 :

Îlot-Trafalgar-Gleneagles,

© Pierre Lahoud 2005.

Figure 62 :

Entrée principale du cimetière de Notre-Dame-des-Neiges,

© Alain Laforest 2011.

Figure 63 :

Maison du gardien,

Sophie Thibault 2005, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 64 :

Musée Redpath,

© Alain Laforest 2012.

Figure 65 :

Chalet du Mont-Royal,

© Air Imex 2015.

Figure 66 :

Pavillon du Lac-aux-Castors,

© Jean Landry.

Figure 67 :

Manège militaire,

© Pierre Lahoud 2005.

Figure 68 :

Centrale d'alarme,

Sophie Thibault 2005, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 69 :

Monument de Sir George-Étienne Cartier,

© David Giral 2010.

Figure 70 :

Monument de McTavish,

© David Giral 2010.

Figure 71 :

Parc du Mont-Royal,

© Air Imex 2015.

Figure 72 :

Cimetière Mont-Royal,

© Air Imex 2015.

Figure 73 :

Cimetière de Notre-Dame-des-Neiges,

© Air Imex 2015.

Figure 74 :

Université McGill,

© Air Imex 2015.

Figure 75 :

Hôpital Royal Victoria,

© Air Imex 2015.

Figure 76 :

Hôtel-Dieu de Montréal et la maison mère des Religieuses hospitalières de Saint-Joseph,

© Air Imex 2015.

Figure 77 :

Parc Jeanne-Mance,

© Air Imex 2015.

Figure 78 :

Université de Montréal,

© Air Imex 2015.

Figure 79 :

Collège Jean-de-Brébeuf,

© Air Imex 2015.

Figure 80 :

Sanctuaire de l'Oratoire-Saint-Joseph-du-Mont-Royal,

© Air Imex 2006.

Figure 81 :

Collège Notre-Dame,

© Air Imex 2015.

Figure 82 :

Bois Summit,

© Air Imex 2006.

Figure 83 :

Carte des qualités visuelles et du patrimoine archéologique,

Guy Mongrain 2016, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 84 :

Belvédère Kondiaronk au parc du Mont-Royal,

© Alain Laforest 2012.

Figure 85 :

Vue vers l'est,

© Ville de Montréal.

Figure 86 :

Croix lumineuse,

© Jean Landry 2012.

Figure 87

Sanctuaire de l'Oratoire-Saint-Joseph-du-Mont-Royal,

© Alain Laforest 2011.

Campus de l'Université de Montréal,

© Alain Laforest 2011.

Figure 88

Carte des zones de potentiel archéologique du site patrimonial du Mont-Royal,

Tirée de BURKE, Adrian L., dir. *Site patrimonial du Mont-Royal : étude de potentiel archéologique*. Rapport préliminaire. Montréal, Ville de Montréal/Ministère de la Culture et des Communications, 2013-2014. 3 vols.

BIBLIOGRAPHIE

ADAMS, Annmarie, David THEODORE et Don TOROMANOFF. *L'Hôpital Royal Victoria de Montréal. Une histoire aux multiples strates*. Montréal, Ville de Montréal, 2012, 160 p.

Atlas du paysage du mont Royal : Caractérisation du paysage à l'échelle de la montagne. Montréal : Ville de Montréal, Québec : Ministère de la Culture et des Communications, 2012, 213 p.

BASSIL, Soraya. *Inventaire du patrimoine moderne (1930-1975), arrondissement historique et naturel du Mont-Royal*. Étude commandée par la Direction du patrimoine et de la muséologie, Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, document inédit, 2012, 90 p. et 2 annexes (857 fiches).

Beaupré et Michaud, architectes, Fauteurs et associés, architectes paysagistes, et Nicole VALOIS, architecte paysagiste. *Analyse paysagère de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal : Historique et caractérisation des paysages*. Montréal : Ville de Montréal, Québec : Ministère de la Culture et des Communications, Montréal : Conférence régionale des élus de Montréal, 2010, 302 p.

Beaupré, Michaud et Associés, Architectes. *Étude patrimoniale sur le cadre bâti de l'Hôtel-Dieu présentée au Centre Hospitalier de l'Université de Montréal*, 2 volumes. Montréal, Ville de Montréal, 2014, 137 p.

BÉDARD, Pierre. « La province géologique montréalaise : l'état des connaissances », Colloque d'information et de réflexion sur les Montérégiennes, Séance 1 - Géomorphologie, faune et flore des Montérégiennes : Similitudes et différences. Montréal, mai 2008.

BISSON, Pierre-Richard. *L'îlot Thompson-Sparrow-Gleneagles-Trafalgar à Montréal. Étude patrimoniale*. Montréal, Ministère de la Culture et des Communications, 2001, 184 p.

BISSON, Pierre-Richard, Mario BRODEUR et Daniel DROUIN. *Cimetière Notre-Dame-des-Neiges*. Contrecoeur, Henri Rivard Éditeur, 2004, 192 p.

BIZIER, Hélène-Andrée. *L'Université de Montréal : la quête du savoir*. Montréal, Libre Expression, 1993, 311 p.

BRODEUR, Mario. *Une présence symbolique : le « monument aux Patriotes » du cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Mémoire et histoire*. Montréal, Éditions de la Fabrique Notre-Dame de Montréal, 2009, 51 p.

BURGESS, Joanne et Claire POITRAS. *Abrégé de l'étude de caractérisation de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal*. Québec, Commission des biens culturels du Québec, 2005, 26 p.

BURGESS, Joanne et Claire POITRAS. *Étude de caractérisation de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal*. Québec, Commission des biens culturels du Québec, 2005, 264 p.

BURKE, Adrian L., dir. *Site patrimonial du Mont-Royal : étude de potentiel archéologique*. Rapport préliminaire. Montréal, Ville de Montréal/Ministère de la Culture et des Communications, 2013-2014. 3 vols.

CAMERON, Christina, Claudine DÉOM et Nicole VALOIS. *Le campus : le patrimoine architectural et paysager de l'Université de Montréal*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2010, 140 p.

CARON, Denise. *La terre de la Providence. L'évolution de la propriété des Religieuses hospitalières de Saint-Joseph de Montréal*. Montréal, Ville de Montréal, 2014, 90 p.

CARON, Denise. *L'évolution historique du territoire de la côte Placide [version préliminaire]*. Montréal, Ville de Montréal, 2017, 162 p.

CHA, Jonathan. *Étude paysagère de l'Hôtel-Dieu*. Montréal, Ville de Montréal, 2014, 250 p.

CHA, Jonathan. *Étude et analyse historique du patrimoine paysager du secteur des « Glades » (clairière) dans le parc du Mont-Royal*. Montréal, Ville de Montréal, 2010, 224 p.

CHARTIER, Daniel. *Gestion des eaux de surface et des milieux humides sur le mont Royal*. Montréal, Direction des grands parcs et de la nature en ville, Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle, Ville de Montréal, 2007, 51 p.

CHOKO, Marc H. « Le "boom" des immeubles d'appartements à Montréal de 1921 à 1951 ». *Urban History Review / Revue d'histoire urbaine*, vol. 23, n° 1 (1994), p. 3-18.

CHOUINARD, André. *Les valeurs et les patrimoines du mont Royal. Objectifs de conservation et de mise en valeur et principes d'intervention*. Québec, Direction du patrimoine, Ministère de la Culture et des Communications, 2005, 18 p.

CLERK, Nathalie. *Le cimetière Mont-Royal (1297, chemin de la Forêt, Outremont, Québec) et le cimetière Notre-Dame-des-Neiges (4601, chemin de la Côte-des-Neiges, Montréal, Québec)*. [s. l.], Commission des lieux et monuments historiques du Canada, Direction des services historiques, 1997.

CLERK, Nathalie. *Le cimetière Mont-Royal, Outremont et le cimetière Notre-Dame-des-Neiges : rapport supplémentaire*. [s. l.], Commission des lieux et monuments historiques du Canada, Direction des services historiques, 1998.

Comité de l'album-souvenir. *Collège Jean-de-Brébeuf, 1928-2004 : album-souvenir du 75^e anniversaire*. Montréal, Collège Jean-de-Brébeuf, 2004, 121 p.

Communauté urbaine de Montréal, Service de la planification du territoire. *Architecture militaire*. Montréal, Communauté urbaine de Montréal, Service de la planification du territoire, 1982, 63 p.

Communauté urbaine de Montréal, Service de la planification du territoire. *Les appartements : architecture domestique II*. Montréal, Communauté urbaine de Montréal, Service de la planification du territoire, 1990, 455 p.

Communauté urbaine de Montréal, Service de la planification du territoire. *Les couvents : architecture religieuse II*. Montréal, Communauté urbaine de Montréal, Service de la planification du territoire, 1984, 391 p.

Communauté urbaine de Montréal, Service de la planification du territoire. *Les édifices publics : architecture civile I*. Montréal, Communauté urbaine de Montréal, Service de la planification du territoire, 1981, 321 p.

Communauté urbaine de Montréal, Service de la planification du territoire. *Les édifices scolaires : architecture civile II*. Montréal, Communauté urbaine de Montréal, Service de la planification du territoire, 1980, 319 p.

Communauté urbaine de Montréal, Service de la planification du territoire. *Les résidences : architecture domestique I*. Montréal, Communauté urbaine de Montréal, Service de la planification du territoire, 1987, 803 p.

DROUIN, Daniel et Pierre-Olivier OUELLET. *Les monuments funéraires des Hébert au cimetière Notre-Dame-de-Neiges*. Mémoire et histoire. Montréal, Éditions de la Fabrique Notre-Dame de Montréal, 2011, 63 p.

DROUIN, Martin. *Le combat du patrimoine à Montréal (1973-2003)*. Québec, Presses de l'Université du Québec, 2005, 386 p. Coll. « Patrimoine urbain », n° 2.

FOUGÈRES, Dany. *L'approvisionnement en eau à Montréal. Du privé au public, 1796-1865*. Sillery, Septentrion, 2004, 472 p.

FOUGÈRES, Dany, dir. *Histoire de Montréal et de sa région*. Québec, Presses de l'Université Laval, 2012, 2 vol., 1596 p. Coll. « Les régions du Québec », n° 21.

FOURNIER, Rodolphe. *Lieux et monuments historiques de l'île de Montréal*. Saint-Jean, Éditions du Richelieu, 1974, 303 p.

GALLANT, Conrad. *La reconstruction d'un monument historique : la maison Simon-Lacombe au cimetière Notre-Dame-des-Neiges*. Mémoire et histoire. Montréal, Éditions de la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal, 2009, 51 p.

GOURNAY, Isabelle, dir. *Ernest Cormier et l'Université de Montréal*. Montréal, Centre canadien d'architecture/Éditions du Méridien, 1990, 179 p.

Héritage Montréal. *Montréal en quartiers*, [En ligne]. [<http://www.memorablemontreal.com/>] (Site consulté le 20 février 2014).

HUPPÉ, Isabelle. « Les premiers immeubles d'appartements de Montréal, 1880-1914. Un nouveau type d'habitation ». *Urban History Review / Revue d'histoire urbaine*, vol. 39, n° 2 (2011), p. 40-55.

LAHAISE, Robert et autres. *L'Hôtel-Dieu de Montréal (1642-1973)*. Montréal, Hurtubise HMH, 1973, 346 p.

LAROCHE, Ginette. *Signé Brunet : la contribution du sculpteur Émile Brunet à l'art funéraire du cimetière Notre-Dame-des-Neiges*. Mémoire et histoire. Montréal, Éditions de la Fabrique Notre-Dame de Montréal, 2011, 55 p.

LAUZON, Gilles. *Histoire de la création du mausolée McTavish et de l'aménagement paysager d'origine (1804-1806)*. Montréal, Ville de Montréal, 2014, 120 p.

LEMIRE, Robert et Monique TRÉPANIÉ. *Inventaire des bâtiments construits entre 1919 et 1959 dans le vieux Montréal et les quartiers Saint-Georges et Saint-André*. Ottawa, Parcs Canada, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, 1981, vol. 1.

L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal. *L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal*, [En ligne]. [<http://www.saint-joseph.org/>] (Site consulté le 20 février 2014).

MARSAN, Jean-Claude. *Montréal et son aménagement : Vivre la ville*. Québec, Presses de l'Université du Québec, 2012, 304 p. Coll. « Patrimoine urbain », n° 8.

MBrodeur consultants inc. *État des lieux et plan d'actions pour la conservation et la mise en valeur des composantes patrimoniales des cimetières du mont Royal*. Montréal, Ville de Montréal, 2006, 100 p.

PINARD, Guy. *Montréal : son histoire, son architecture*. Montréal, La Presse, 1987, 6 vol.

POITRAS, Claire. *L'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal, une montagne dans la ville. Une identité façonnée par les interactions entre les activités humaines et un milieu naturel*. Montréal, Ville de Montréal, Ministère de la Culture et des Communications, 2011, 91 p.

POITRAS, Claire, Guy MONGRAIN et Annie BERNARD, avec la collaboration de Julie ALLARD. *Secteurs du site patrimonial du Mont-Royal. Énoncés d'importance et de valeur*. Montréal, INRS-Urbanisation Culture Société, 2013, 193 p.

POITRAS, Claire, Guy MONGRAIN et Joanne BURGESS. *Projet pilote d'identification et de documentation des propriétés contributives dans les secteurs patrimoniaux*. Montréal, INRS-Urbanisation Culture Société/UQAM, 2006, 118 p.

RÉMILLARD, François et Brian MERRETT. *Demeures bourgeoises de Montréal : le Mille carré doré, 1850-1930*. Montréal, Éditions du Méridien, 1986, 244 p.

ROBILLARD, Denise. *Les merveilles de l'Oratoire : l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal, 1904-2004*. Montréal, Fides, 2005, 484 p.

ROSS, Susan M. « Hidden Water in the Landscape. The Covered Reservoirs of Mount Royal ». Stéphane CASTONGUAY et Michèle DAGENAI, éd. *Metropolitan Natures. Environmental Histories of Montreal*, Pittsburgh, University of Pittsburgh Press, 2011, p. 115-132.

TANGUAY, Caroline. *Analyse des valeurs patrimoniales du site et des bâtiments de l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal*. Montréal, [s. n.], 2001, 107 p.

TERRY, Neville. *The Royal Vic : the story of Montreal's Royal Victoria Hospital, 1894-1994*. Montréal, McGill-Queen's University Press, 1994, 276 p.

THIFFAULT, Claude. *État de situation sur les bois de l'arrondissement historique et naturel du mont Royal*. Montréal, Ministère de l'Environnement du Québec, Direction régionale de Montréal, 2003, 19 p.

Université McGill. *Hospital Architecture in Montreal*. A Digital Resource, [En ligne]. [<http://digital.library.mcgill.ca/hospitals/>] (Site consulté le 20 février 2014).

Université McGill. *À propos de McGill*, [En ligne]. [<http://www.mcgill.ca/about/fr/histoire>] (Site consulté le 20 février 2014).

Université McGill. *Collection d'architecture canadienne*, [En ligne]. [http://cac.mcgill.ca/campus/front_fr.html] (Site consulté le 20 février 2014).

Université McGill. *McGill Reporter. Special Issue. Celebrating McGill's 190th anniversary*. 44, 4 (2011), 20 p.

VALOIS, Nicole. *Étude sur l'évolution historique des paysages du mont Royal. Rapport d'étape : Documentation et définition du cadre théorique*. Montréal, Étude préparée pour Héritage Montréal, 2006, 35 p.

VALOIS, Nicole. *Évolution historique des paysages du mont Royal : étude complémentaire. Rapport final*. Montréal, Bureau du Mont-Royal du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle, 2006, 115 p.

Ville de Montréal, Direction de la culture et du patrimoine, Division du patrimoine. *Énoncé de l'intérêt patrimonial : site de l'hôpital Royal Victoria (arrondissement de Ville-Marie)*, [En ligne]. [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PATRIMOINE_URBAIN_FR/MEDIA/DOCUMENTS/ROYALVICTORIA_%C9NONC%C9_070513%20FINAL.PDF] (Document consulté le 7 mai 2013).

Ville de Montréal, Direction de la culture et du patrimoine, Division du patrimoine. *Énoncé de l'intérêt patrimonial : site du chalet du Mont-Royal et du belvédère Kondiaronk*, [En ligne].

[http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/BUREAU_MTROYAL_FR/MEDIA/DOCUMENTS/CHALET%20MR-BELVEDERE%20KONDIARONK_%C9NONC%C9_FINAL081214REV120115.PDF] (Document consulté le 2 juillet 2015).

Ville de Montréal, Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine. *Évaluation du patrimoine urbain : arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce*. Montréal, Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, Direction du développement urbain, Division du patrimoine et de la toponymie, 2005, 69 p.

Ville de Montréal, Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine. *Évaluation du patrimoine urbain : arrondissement de Ville-Marie*. Montréal, Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, Direction du développement urbain, Division du patrimoine et de la toponymie, 2005, 168 p.

Ville de Montréal, Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine. *Évaluation du patrimoine urbain : arrondissement de Westmount*. Montréal, Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, Direction du développement urbain, Division du patrimoine et de la toponymie, 2005, 75 p.

Ville de Montréal, Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine. *Évaluation du patrimoine urbain : arrondissement d'Outremont*. Montréal, Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, Direction du développement urbain, Division du patrimoine et de la toponymie, 2005, 65 p.

Ville de Montréal, Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine. *Évaluation du patrimoine urbain : arrondissement du Plateau Mont-Royal*. Montréal, Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, Direction du développement urbain, Division du patrimoine et de la toponymie, 2005, 71 p.

Ville de Montréal. *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal*. Montréal, Ville de Montréal, 2009, 90 p.

YOUNG, Brian. *Une mort très digne : l'histoire du cimetière Mont-Royal*. Montréal, McGill-Queen's University Press, 2003, 230 p.



Culture
et Communications
Québec

